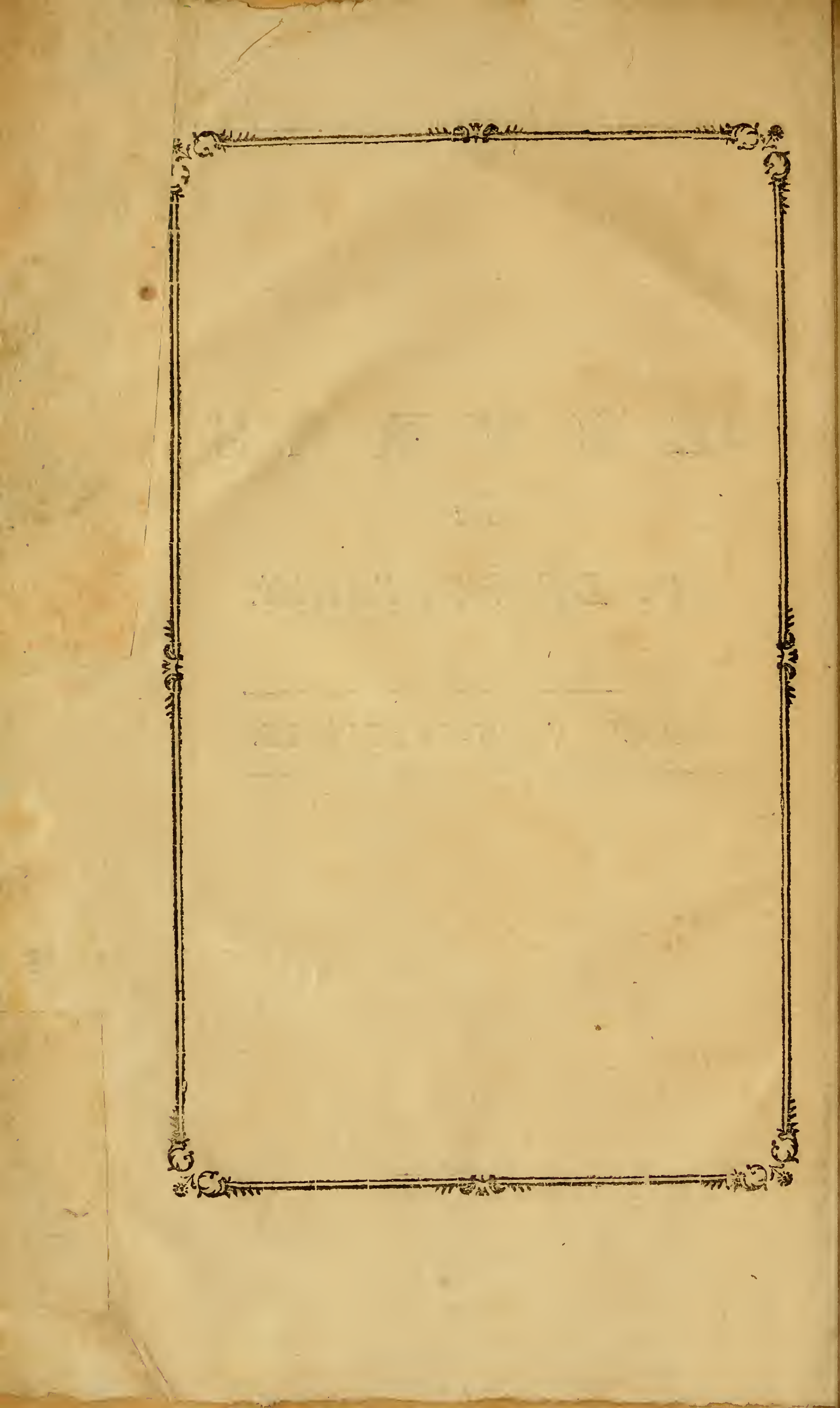
ŒUVRES

DE

Mr. DE VOLTAIRE.

TOME VINT-SEPTIÈME.



QUESTIONS

SUR

L'ENCYCLOPÉDIE,

PAR

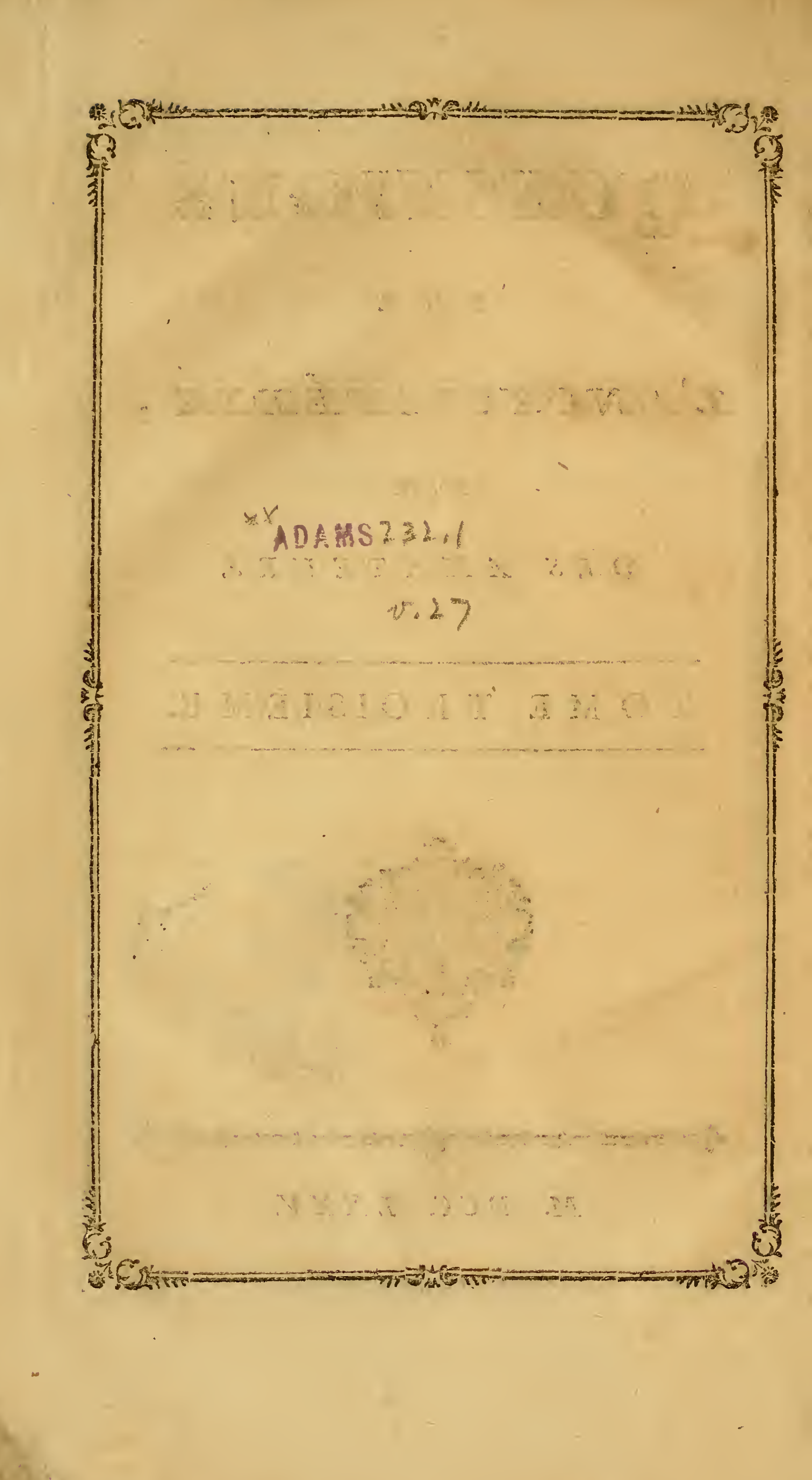
DES AMATEURS.

TOME TROISIÈME.





M. DCC. LXXV.







QUESTIONS SUR *L'ENCYCLOPÉDIE.*

CESAR.

ON n'envifage point ici dans *Céfar* le mari de tant de femmes & la femme de tant d'hommes, le vainqueur de *Pompée* & des *Scipions*, l'écrivain fatyrique qui tourne *Caton* en ridicule, le voleur du tréfor public qui fe fervit de l'argent des Romains pour affervir les Romains, le triomphateur clément qui pardonnait aux vaincus, le favant qui réforma le calendrier, le tyran & le père de fa patrie, affaffiné par fes amis & par fon bâtard. Ce n'eft qu'en qualité de defcendant des pauvres barbares, fubjugués par lui, que je confidère cet homme unique.

Vous ne paffez pas par une feule ville de France, ou d'Efpagne, ou des bords du Rhin, ou du rivage d'Angleterre vers Calais, que vous ne trouviez de bonnes gens qui fe vantent d'avoir eu *Céfar* chez eux. Des bourgeois de Douvre font perfuadés que *Céfar* a bâti leur château, & des bourgeois de Paris croient que le grand Châtelet eft un de fes beaux ouvrages. Plus d'un feigneur de paroiffe en France montre une vieille tour qui lui fert de colombier, & dit que c'eft *Céfar* qui a pourvu au logement de fes pigeons. Chaque province difpute à fa voifine l'honneur d'être la

première en date à qui *César* donna les étrivières ; c'eſt par ce chemin, non, c'eſt par cet autre qu'il paſſa pour venir nous égorger, & pour careſſer nos femmes & nos filles, pour nous impoſer des loix par interprètes, & pour nous prendre le très-peu d'argent que nous avions.

Les Indiens ſont plus ſages ; nous avons vu qu'ils ſavent confuſément qu'un grand brigand nommé *Alexandre* paſſa chez eux après d'autres brigands : & ils n'en parlent preſque jamais.

Un antiquaire Italien, en paſſant il y a quelques années par Vannes en Bretagne, fut tout émerveillé d'entendre les ſavans de Vannes s'enorgueillir du ſéjour de *César* dans leur ville. Vous avez ſans doute, leur dit-il, quelques monumens de ce grand homme ? Oui, répondit le plus notable ; nous vous montrerons l'endroit où ce héros fit pendre tout le ſénat de notre province au nombre de ſix cents.

Des ignorans qui trouvèrent dans le chenal de Kerantrait une centaine de poutres en 1755, avancèrent dans les journaux que c'étaient des reſtes d'un pont de *César* ; mais je leur ai prouvé dans ma diſſertation de 1756, que c'étaient les potences où ce héros avait fait attacher notre parlement. Où ſont les villes en Gaule qui puiſſent en dire autant ? Nous avons le témoignage du grand *César* lui-même ; il dit dans ſes commentaires, que *nous ſommes inconſtans, & que nous préférons la liberté à la ſervitude.* Il nous accuſe (*a*) d'avoir été aſſez inſolens pour prendre des ôtages des Romains à qui nous en avions donné, & de n'avoir pas voulu les rendre à moins qu'on ne nous remît les nôtres. Il nous apprit à vivre.

Il fit fort bien, reprit le virtuoſe, ſon droit était inconteſtable. On le lui diſputait pourtant. Car lorſ-

(*a*) *De bello gallico.* lib. III.

qu'il eut vaincu les Suiſſes émigrans, au nombre de trois cent ſoixante & huit mille, & qu'il n'en reſta plus que cent dix mille, vous ſavez qu'il eut une conférence en Alſace avec *Arioviſte*, roi germain ou allemand, & que cet *Arioviſte* lui dit : je viens piller les Gaules, & je ne ſouffrirai pas qu'un autre que moi les pille. Après quoi ces bons Germains qui étaient venus pour dévaſter le pays, mirent entre les mains de leurs ſorcières deux chevaliers romains ambaſſadeurs de *Céſar* ; & ces ſorcières allaient les brûler & les ſacrifier à leurs dieux, lorſque *Céſar* vint les délivrer par une victoire. Avouons que le droit était égal des deux côtés ; & *Tacite* a bien raiſon de donner tant d'éloges aux mœurs des anciens Allemands.

Cette converſation fit naître une diſpute aſſez vive entre les ſavans de Vannes & l'antiquaire. Pluſieurs Bretons ne concevaient pas quelle était la vertu des Romains d'avoir trompé toutes les nations des Gaules l'une après l'autre, de s'être ſervi d'elles tour-à-tour pour leur propre ruine, d'en avoir maſſacré un quart & d'avoir réduit les trois autres quarts en ſervitude.

Ah ! rien n'eſt plus beau, repliqua l'antiquaire ; j'ai dans ma poche une médaille à fleur de coin qui repréſente le triomphe de *Céſar* au capitole. C'eſt une des mieux conſervées ; il montra ſa médaille. Un Breton un peu bruſque la prit & la jeta dans la riviere. Que ne puis-je, dit-il, y noyer tous ceux qui ſe ſervent de leur puiſſance & de leur adreſſe pour opprimer les autres hommes ? Rome autrefois nous trompa, nous déſunit, nous maſſacra, nous enchaîna. Et Rome aujourd'hui diſpoſe encor de pluſieurs de nos bénéfices. Eſt-il poſſible que nous ayons été ſi long-tems & en tant de façons pays d'obédience ?

Je n'ajouterai qu'un mot à la converſation de l'antiquaire Italien & du Breton, c'eſt que Perrot d'Ablancourt, le traducteur des *commentaires de Céſar*, dans

ſon épître dédicatoire au grand Condé, lui dit ces propres mots : *ne vous ſemble-t-il pas, monſeigneur, que vous liſiez la vie d'un philoſophe chrétien* ? Quel philoſophe chrétien que *Céſar* ! je m'étonne qu'on n'en ait pas fait un ſaint. Les faiſeurs d'épîtres dédicatoires diſent de belles choſes, & fort à propos.



CHAINE DES ÊTRES CRÉÉS.

CETTE gradation d'êtres qui s'élèvent depuis le plus léger atome juſqu'à l'Etre ſuprême ; cette échelle de l'infini frappe d'admiration. Mais quand on la regarde attentivement, ce grand fantôme s'évanouit, comme autrefois toutes les apparitions s'enfuyaient le matin au chant du coq.

L'imagination ſe complaît d'abord à voir le paſſage imperceptible de la matière brute à la matière organiſée, des plantes aux zoophites, de ces zoophites aux animaux, de ceux-ci à l'homme, de l'homme aux génies, de ces génies revêtus d'un petit corps aérien à des ſubſtances immatérielles ; & enfin mille ordres différens de ces ſubſtances, qui de beautés en perfections s'élèvent juſqu'à DIEU même. Cette hiérarchie plaît beaucoup aux bonnes gens, qui croient voir le pape & ſes cardinaux ſuivis des archevêques, des évêques ; après quoi viennent les curés, les vicaires, les ſimples prêtres, les diacres, les ſous-diacres, puis paraiſſent les moines, & la marche eſt fermée par les capucins.

Mais il y a peut-être un peu plus de diſtance entre DIEU & ſes plus parfaites créatures, qu'entre le ſaint père & le doyen du ſacré collège : ce doyen peut devenir pape, mais le plus parfait des génies créés

par l'Etre ſuprême, peut-il devenir DIEU ? n'y a-t-il pas l'infini entre DIEU & lui ?

Cette chaîne, cette gradation prétendue n'exiſte pas plus dans les végétaux & dans les animaux ; la preuve en eſt qu'il y a des eſpèces de plantes & d'animaux qui ſont détruites. Nous n'avons plus de murex. Il était défendu aux Juifs de manger du griffon & de l'ixion ; ces deux eſpèces ont probablement diſparu de ce monde, quoi qu'en diſe *Bochart* : où donc eſt la chaîne ?

Quand même nous n'aurions pas perdu quelques eſpèces, il eſt viſible qu'on en peut détruire. Les lions, les rhinocéros commencent à devenir fort rares. Si le reſte du monde avait imité les Anglais, il n'y aurait plus de loups ſur la terre.

Il eſt probable qu'il y a eu des races d'hommes qu'on ne retrouve plus ; mais je veux qu'elles aient toutes ſubſiſté, ainſi que les blancs, les négres, les cafres à qui la nature a donné un tablier de leur peau, pendant du ventre à la moitié des cuiſſes, & les Samoyèdes dont les femmes ont un mammelon d'un bel ébène, &c.

N'y a-t-il pas viſiblement un vuide entre le ſinge & l'homme ? n'eſt-il pas aiſé d'imaginer un animal à deux pieds ſans plumes, qui ſerait intelligent ſans avoir ni l'uſage de la parole, ni notre figure, que nous pourrions apprivoiſer, qui répondrait à nos ſignes & qui nous ſervirait ? & entre cette nouvelle eſpèce & celle de l'homme, n'en pourrait-on pas imaginer d'autres ?

Par delà l'homme, vous logez dans le ciel, divin *Platon*, une file de ſubſtances céleſtes ; nous croyons nous autres à quelques-unes de ces ſubſtances, parce que la foi nous l'enſeigne. Mais vous, quelle raiſon avez-vous d'y croire ? vous n'avez pas parlé apparemment au génie de *Socrate* ; & le bon homme *He-*

res qui reſſuſcita exprès pour vous apprendre les ſecrets de l'autre monde, ne vous a rien appris de ces ſubſtances.

La prétendue chaîne n'eſt pas moins interrompue dans l'univers ſenſible.

Quelle gradation, je vous prie, entre vos planètes ! la lune eſt quarante fois plus petite que notre globe. Quand vous avez voyagé de la lune dans le vuide, vous trouvez Vénus; elle eſt environ auſſi groſſe que la terre. Delà vous allez chez Mercure, il tourne dans une ellipſe qui eſt fort différente du cercle que parcourt Vénus ; il eſt vingt-ſept fois plus petit que nous, le ſoleil un million de fois plus gros, Mars cinq fois plus petit ; celui-là fait ſon tour en deux ans, Jupiter ſon voiſin en douze, Saturne en trente, & encor Saturne, le plus éloigné de tous, n'eſt pas ſi gros que Jupiter. Où eſt la gradation prétendue ?

Et puis, comment voulez-vous que dans de grands eſpaces vuides il y ait une chaîne qui lie tout ? s'il y en a une, c'eſt certainement celle que *Newton* a découverte ; c'eſt elle qui fait graviter tous les globes du monde planétaire les uns vers les autres dans ce vuide immenſe.

O *Platon* tant admiré ! j'ai peur que vous ne nous ayez conté que des fables, & que vous n'ayez jamais parlé qu'en ſophiſmes. O *Platon* ! vous avez fait bien plus de mal que vous ne croyez. Comment cela ? me demandera-t-on ; je ne le dirai pas.





CHAINE, OU GÉNÉRATION *DES EVENEMENS.*

LE préfent accouche, dit-on, de l'avenir. Les événemens font enchaînés les uns aux autres, par une fatalité invincible; c'eft le deftin qui, dans *Homère*, eft fupérieur à *Jupiter* même. Ce maître des dieux & des hommes déclare net, qu'il ne peut empêcher *Sarpédon* fon fils de mourir dans le tems marqué. *Sarpédon* était né dans le moment qu'il fallait qu'il naquît, & ne pouvait pas naître dans un autre; il ne pouvait mourir ailleurs que devant Troye; il ne pouvait être enterré ailleurs qu'en Lycie; fon corps devait dans le tems marqué produire des légumes qui devaient fe changer dans la fubftance de quelques Lyciens; fes héritiers devaient établir un nouvel ordre dans fes états; ce nouvel ordre devait influer fur les royaumes voifins; il en réfultait un nouvel arrangement de guerre & de paix avec les voifins des voifins de la Lycie: ainfi de proche en proche la deftinée de toute la terre a dépendu de la mort de *Sarpédon*, laquelle dépendait de l'enlévement d'*Hélène*; & cet enlévement était néceffairement lié au mariage d'*Hécube*, qui en remontant à d'autres événemens était lié à l'origine des chofes.

Si un feul de ces faits avait été arrangé différemment, il en aurait réfulté un autre univers: or il n'était pas poffible que l'univers actuel n'exiftât pas: donc il n'était pas poffible à *Jupiter* de fauver la vie à fon fils, tout *Jupiter* qu'il était.

Ce fyftême de la néceffité & de la fatalité a été inventé de nos jours par *Leibnitz*, à ce qu'on dit, fous le nom de *raifon fuffifante*; il eft pourtant fort

ancien ; ce n'eſt pas d'aujourd'hui qu'il n'y a point d'effet ſans cauſe, & que ſouvent la plus petite cauſe produit les plus grands effets.

Milord *Bolingbroke* avoue que les petites querelles de madame *Marlborough* & de madame *Masham* lui firent naître l'occaſion de faire le traité particulier de la reine *Anne* avec *Louis XIV* : ce traité amena la paix d'Utrecht; cette paix d'Utrecht affermit *Philippe V.* ſur le trône d'Eſpagne. *Philippe V.* prit Naples & la Sicile ſur la maiſon d'Autriche ; le prince eſpagnol qui eſt aujourd'hui roi de Naples, doit évidemment ſon royaume à mylady *Masham*, & il ne l'aurait pas eu, il ne ſerait peut-être même pas né, ſi la ducheſſe de *Marlborough* avait été plus complaiſante envers la reine d'Angleterre. Son exiſtence à Naples dépendait d'une ſottiſe de plus ou de moins à la cour de Londres.

Examinez les ſituations de tous les peuples de l'univers, elles ſont ainſi établies ſur une ſuite de faits qui paraiſſent ne tenir à rien, & qui tiennent à tout. Tout eſt rouage, poulie, corde, reſſort dans cette immenſe machine.

Il en eſt de même dans l'ordre phyſique. Un vent qui ſouffle du fond de l'Afrique & des mers auſtrales, amène une partie de l'atmoſphère africaine, qui retombe en pluie dans les vallées des Alpes ; ces pluies fécondent nos terres ; notre vent du nord à ſon tour envoie nos vapeurs chez les Nègres ; nous faiſons du bien à la Guinée, & la Guinée nous en fait. La chaîne s'étend d'un bout de l'univers à l'autre.

Mais il me ſemble qu'on abuſe étrangement de la vérité de ce principe. On en conclut qu'il n'y a ſi petit atome dont le mouvement n'ait influé dans l'arrangement actuel du monde entier ; qu'il n'y a ſi petit accident, ſoit parmi les hommes, ſoit parmi les animaux, qui ne ſoit un chaînon eſſentiel de la grande chaîne du deſtin.

Entendons-nous : tout effet a évidemment ſa cauſe, à remonter de cauſe en cauſe dans l'abyme de l'éternité; mais toute cauſe n'a pas ſon effet, à deſcendre juſqu'à la fin des ſiècles. Tous les événemens ſont produits les uns par les autres, je l'avoue ; ſi le paſſé eſt accouché du préſent, le préſent accouche du futur ; tout a des pères, mais tout n'a pas toujours des enfans. Il en eſt ici préciſément comme d'un arbre généalogique ; chaque maiſon remonte, comme on le ſait, à *Adam ;* mais dans la famille il y a bien des gens qui ſont morts ſans laiſſer de poſtérité.

Il y a un arbre généalogique des événemens de ce monde. Il eſt inconteſtable que les habitans des Gaules & de l'Eſpagne deſcendent de *Gomer ;* & les Ruſſes de *Magog* ſon frère cadet : on trouve cette généalogie dans tant de gros livres ! ſur ce pied-là, on ne peut nier que le grand Turc qui deſcend auſſi de *Magog*, ne lui ait l'obligation d'avoir été bien battu en 1769 par l'impératrice de Ruſſie *Catherine II.* Cette aventure tient évidemment à d'autres grandes aventures ; mais que *Magog* ait craché à droite ou à gauche, auprès du mont Caucaſe, & qu'il ait fait deux ronds dans un puits ou trois, qu'il ait dormi ſur le côté gauche ou ſur le côté droit ; je ne vois pas que cela ait influé beaucoup ſur les affaires préſentes.

Il faut ſonger que tout n'eſt pas plein dans la nature comme *Newton* l'a démontré, & que tout mouvement ne ſe communique pas de proche en proche, juſqu'à faire le tour du monde comme il l'a démontré encor. Jetez dans l'eau un corps de pareille denſité, vous calculez aiſément qu'au bout de quelque tems le mouvement de ce corps, & celui qu'il a communiqué à l'eau, ſont anéantis ; le mouvement ſe perd & ſe répare ; donc le mouvement que put produire *Magog* en crachant dans un puits,

ne peut avoir influé ſur ce qui ſe paſſe aujourd'hui en Moldavie & en Valachie. Donc, les événemens préſens ne ſont pas les enfans de tous les événemens paſſés; ils ont leurs lignes directes; mais mille petites lignes collatérales ne leur ſervent à rien. Encor une fois, tout être a ſon père, mais tout être n'a pas des enfans. Voyez *Deſtin*



CHANGEMENS ARRIVÉS *DANS LE GLOBE.*

QUAND on a vu de ſes yeux une montagne s'avancer dans une plaine, c'eſt-à-dire, un immenſe rocher de cette montagne ſe détacher & couvrir des champs, un château tout entier enfoncé dans la terre, un fleuve englouti qui ſort enſuite de ſon abyme, des marques indubitables qu'un vaſte amas d'eaux inondait autrefois un pays habité aujourd'hui, & cent veſtiges d'autres révolutions, on eſt alors plus diſpoſé à croire les grands changemens qui ont altéré la face du monde, que ne l'eſt une dame de Paris qui ſait ſeulement que la place où eſt bâtie ſa maiſon était autrefois un champ labourable. Mais une dame de Naples, qui a vu ſous terre les ruines d'Herculaneum, eſt encor moins aſſervie au préjugé qui nous fait croire que tout a toujours été comme il eſt aujourd'hui.

Y a-t-il eu un grand embraſement du tems d'un *Phaéton*? Rien n'eſt plus vraiſemblable; mais ce ne fut ni l'ambition de *Phaéton*, ni la colère de *Jupiter* foudroyant, qui causèrent cette cataſtrophe; de même qu'en 1755 ce ne furent point les feux allu-

més ſi ſouvent dans Lisbonne par l'inquiſition qui ont attiré la vengeance divine ; qui ont allumé les feux ſouterrains & qui ont détruit la moitié de la ville. Car Mequinès, Tétuan & des hordes conſidérables d'Arabes furent encor plus maltraitées que Lisbonne ; & il n'y avait point d'inquiſition dans ces contrées.

L'iſle de St. Domingue, toute bouleverſée depuis peu, n'avait pas déplû au Grand-Etre plus que l'iſle de Corſe. Tout eſt ſoumis aux loix phyſiques éternelles.

Le ſoufre, le bitume, le nitre, le fer renfermés dans la terre, ont par leurs mêlanges & par leurs exploſions renverſé mille cités, ouvert & fermé mille gouffres, & nous ſommes menacés tous les jours de ces accidens attachés à la manière dont ce monde eſt fabriqué, comme nous ſommes menacés dans pluſieurs contrées des loups & des tigres affamés pendant l'hiver.

Si le feu que *Démocrite* croyait le principe de tout, a bouleverſé une partie de la terre, le premier principe de *Thalès*, l'eau a cauſé d'auſſi grands changemens.

La moitié de l'Amérique eſt encor inondée par les anciens débordemens du Maragnon, de Rio de la Plata, du fleuve St. Laurent, du Miſſiſſipi & de toutes les rivières perpétuellement augmentées par les neiges éternelles des montagnes les plus hautes de la terre, qui traverſent ce continent d'un bout à l'autre. Ces déluges accumulés ont produit preſque partout de vaſtes marais. Les terres voiſines ſont devenues inhabitables ; & la terre, que les mains des hommes auraient dû fertiliſer, a produit des poiſſons.

La même choſe était arrivée à la Chine & à l'Egypte ; il fallut une multitude de ſiècles pour creuſer des canaux & pour deſſécher les terres. Joignez à ces longs déſaſtres les irruptions de la mer, les terrains

qu'elle a envahis, & qu'elle a désertés, les isles qu'elle a détachées du continent, vous trouverez qu'elle a dévasté plus de quatre-vingt mille lieues quarrées d'orient en occident depuis le Japon jusq'au mont Atlas.

L'engloutissement de l'isle Atlantide par l'Océan, peut être regardé avec autant de raison comme un point d'histoire, que comme une fable. Le peu de profondeur de la mer Atlantide jusqu'aux Canaries, pourrait être une preuve de ce grand événement ; & les isles Canaries pourraient bien être des restes de l'Atlantide.

Platon prétend dans son *Timée*, que les prêtres d'Egypte, chez lesquels il a voyagé, conservaient d'anciens registres qui faisaient foi de la destruction de cette isle abymée dans la mer. Cette catastrophe, dit *Platon*, arriva neuf mille ans avant lui. Personne ne croira cette chronologie sur la foi seule de *Platon* ; mais aussi personne ne peut apporter contr'elle aucune preuve physique, ni même aucun témoignage historique tiré des écrivains profanes.

Pline, dans son livre III, dit, que de tout tems les peuples des côtes espagnoles méridionales ont cru que la mer s'était fait un passage entre Calpé & Abila : *Indigenæ columnas Herculis vocant, creduntque perfossas exclusa anteà admisisse maria & rerum naturæ mutasse faciem.*

Un voyageur attentif peut se convaincre par ses yeux que les Ciclades, les Sporades faisaient autrefois une partie du continent de la Grèce, & surtout que la Sicile était jointe à l'Appulie. Les deux volcans de l'Etna & du Vésuve qui ont les mêmes fondemens sous la mer, le petit gouffre de Caribde, seul endroit profond de cette mer ; la parfaite ressemblance des deux terrains, sont des témoignages non recusables : les déluges de Deucalion & d'Ogigès sont assez connus ; & les fables inventées d'après cette vérité sont encor l'entretien de tout l'Occident.

Les anciens ont fait mention de plusieurs autres déluges en Asie. Celui dont parle *Bérose* arriva, selon lui, en Caldée environ quatre mille trois ou quatre cents ans avant notre ère vulgaire; & l'Asie fut inondée de fables au sujet de ce déluge, autant qu'elle le fut des débordemens du Tigre & de l'Euphrate, & de tous les fleuves qui tombent dans le Pont-Euxin. Voyez *Déluge*.

Il est vrai que ces débordemens ne peuvent couvrir les compagnes que de quelques pieds d'eau; mais la stérilité qu'ils apportent, la destruction des maisons & des ponts, la mort des bestiaux, sont des pertes qui demandent près d'un siècle pour être réparées. On sait ce ce qu'il en a coûté à la Hollande; elle a perdu plus de la moitié d'elle-même depuis l'an 1050. Il faut encor qu'elle combatte tous les jours contre la mer qui la menace; & elle n'a jamais employé tant de soldats pour résister à ses ennemis, qu'elle emploie de travailleurs à se défendre continuellement des assauts d'une mer toujours prête à l'engloutir.

Le chemin par terre d'Egypte en Phénicie, en cotoyant le lac Sirbon, était autrefois très-praticable; il ne l'est plus depuis très-long-tems. Ce n'est plus qu'un sable mouvant abreuvé d'une eau croupissante. En un mot, une grande partie de la terre ne serait qu'un vaste marais empoisonné & habité par des monstres, sans le travail assidu de la race humaine.

On ne parlera point ici du déluge universel de Noé. Il suffit de lire la sainte écriture avec soumission. Le déluge de Noé est un miracle incompréhensible, opéré surnaturellement par la justice & la bonté d'une providence ineffable, qui voulait détruire tout le genre humain coupable, & former un nouveau genre humain innocent. Si la race humaine nouvelle fut plus méchante que la première, & si elle devint plus criminelle de siècle en siècle, & de réforme en réforme,

c'eft encor un effet de cette providence, dont il eft impoffible de fonder les profondeurs, & dont nous adorons, comme nous le devons, les inconcevables myftères tranfmis aux peuples d'Occident depuis quelques fiècles, par la traduction latine des Septante. Nous n'entrons jamais dans ces fanctuaires redoutables, nous n'examinons dans nos queftions que la fimple nature.



CHANT, MUSIQUE, MELOPEE, GESTICULATION, SALTATION.

QUESTIONS SUR CES OBJETS.

UN Turc pourra-t-il concevoir que nous ayons une efpèce de chant pour le premier de nos myftères, quand nous le célébrons en mufique; une autre efpèce que nous appellons *des motets* dans le même temple, une troifième efpèce à l'opéra, une quatrième à l'opéra comique?

De même pouvons-nous imaginer comment les anciens foufflaient dans leurs flûtes, récitaient fur leurs théatres la tête couverte d'un énorme mafque, & comment leur déclamation était notée?

On promulguait les loix dans Athènes à-peu-près comme on chante dans Paris un air du pont-neuf. Le crieur public chantait un édit en fe faifant accompagner d'une lyre.

C'eft ainfi qu'on crie dans Paris, *la rofe & le bouton* fur un ton, *vieux paffemens d'argent à vendre* fur

un autre; mais dans les rues de Paris on se passe de lyre.

Après la victoire de Chéronée, *Philippe* père d'*Alexandre*, se mit à chanter le décret par lequel *Demosthène* lui avait fait déclarer la guerre, & battit du pied la mesure. Nous sommes fort loin de chanter dans nos carrefours nos édits sur les finances & sur les deux sous pour livre.

Il est très-vraisemblable que la *mélopée*, regardée par *Aristote* dans sa *poétique* comme une partie essentielle de la tragédie, était un chant uni & simple comme celui de ce qu'on nomme la *préface à la messe*, qui est, à mon avis, le chant grégorien, & non l'ambrosien, mais qui qui est une vraie mélopée.

Quand les Italiens firent revivre la tragédie au seizième siècle, le récit était une mélopée, mais qu'on ne pouvait noter; car qui peut noter des inflexions de voix qui sont des huitièmes, des seizièmes de ton? on les apprenait par cœur. Cet usage fut reçu en France quand les Français commencèrent à former un théatre plus d'un siècle après les Italiens. La *Sophonisbe* de *Mairet* se chantait comme celle du *Trissin*, mais plus grossiérement; car on avait alors le gosier un peu rude à Paris, ainsi que l'esprit. Tous les rôles des acteurs, mais surtout des actrices, étaient notés de mémoire par tradition. Mlle. *Bauval* actrice du tems de *Corneille*, de *Racine* & de *Molière*, me récita, il y a quelque soixante ans & plus, le commencement du rôle d'*Emélie* dans *Cinna*, tel qu'il avait été débité dans les premières représentations par la *Beaupré*.

Cette mélopée ressemblait à la déclamation d'aujourd'hui, beaucoup moins que notre récit moderne ne ressemble à la manière dont on lit la gazette.

Je ne puis mieux comparer cette espèce de chant, cette mélopée, qu'à l'admirable récitatif de *Lulli*, critiqué par

les adorateurs des doubles croches, qui n'ont aucune connaiſſance du génie de notre langue, & qui veulent ignorer combien cette mélodie fournit de ſecours à un acteur ingénieux & ſenſible.

La mélopée théatrale périt avec la comédienne *Duclos*, qui n'ayant pour tout mérite qu'une belle voix, ſans eſprit & ſans ame, rendit enfin ridicule ce qui avait été admiré dans la *des Œillets* & dans la *Champmêlé*.

Aujourd'hui on joue la tragédie ſéchement ; ſi on ne la réchauffait pas par le pathétique du ſpectacle & de l'action, elle ſerait très-inſipide. Notre ſiècle recommandable par d'autres endroits, eſt le ſiècle de la ſécheresſe.

Eſt-il vrai que chez les romains un acteur récitait, & un autre faiſait les geſtes ?

Ce n'eſt pas par mépriſe que l'abbé *Dubos* imagina cette plaiſante façon de déclamer. *Tite-Live* qui ne néglige jamais de nous inſtruire des mœurs & des uſages des Romains, & qui en cela eſt plus utile que l'ingénieux & ſatyrique *Tacite*; (*a*) Tite-Live, dis-je, nous apprend qu'*Andronicus* s'étant enroué en chantant dans les intermèdes, obtint qu'un autre chantât pour lui tandis qu'il exécuterait la danſe, & que de-là vint la coutume de partager les intermèdes entre les danſeurs & les chanteurs. *Dicitur cantum egiſſe magis vigente motu cùm nihil vocis uſus impediebat.* Il exprima le chant par la danſe *Cantum egiſſe magis vigente motu* avec des mouvemens plus vigoureux.

Mais on ne partagea point le récit de la piéce entre un acteur qui n'eût fait que geſticuler, & un autre qui n'eût que déclamé. La choſe aurait été auſſi ridicule qu'impraticable.

L'art

(*a*) Livre VII.

L'art des pantomimes qui jouent ſans parler, eſt tout différent, & nous en avons vu des exemples très-frappans ; mais cet art ne peut plaire que lorſqu'on repréſente un action marquée, un événement théatral qui ſe deſſine aiſément dans l'imagination du ſpectateur. On peut repréſenter *Oraſmane* tuant *Zaïre*, & ſe tuant lui-même ; *Sémiramis* ſe traînant bleſſée ſur les marches du tombeau de *Ninus*, & tendant les bras à ſon fils. On n'a pas beſoin de vers pour exprimer ces ſituations par des geſtes, aux ſons d'une ſymphonie lugubre & terrible. Mais comment deux pantomimes peindront-ils la diſſertation de *Maxime* & de *Cinna* ſur les gouvernemens monarchiques & populaires.

A propos de l'exécution théatrale chez les Romains, l'abbé *Dubos* dit, que les danſeurs dans les intermèdes étaient toujours en robe. La danſe exige un habit plus leſte. On conſerve précieuſement dans les pays de Vaud, une grande ſalle de bains bâtie par les Romains, dont le pavé eſt en moſaïque. Cette moſaïque qui n'eſt point dégradée, repréſente des danſeurs vêtus préciſément comme les danſeurs de l'opéra. On ne fait pas ces obſervations pour relever des erreurs dans *Dubos* ; il n'y a nul mérite dans le haſard d'avoir vu ce monument antique qu'il n'avait point vu ; & on peut d'ailleurs être un eſprit très-ſolide & très-juſte, en ſe trompant ſur un paſſage de *Tite-Live.*





CHARITE,

MAISONS DE CHARITÉ, DE BIENFAISANCE, HÔPITAUX, HÔTELS-DIEU, &c

CICERON parle en plusieurs endroits de la charité universelle ; *charitas humani generis* ; mais on ne voit point que la police & la bienfaisance des Romains aient établi de ces maisons de charité où les pauvres & les malades fussent soulagés aux dépens du public. Il y avait une maison pour les étrangers au port d'Ostia, qu'on appellait *Xenodokium*. St. Jérôme rend aux Romains cette justice. Les hôpitaux pour les pauvres semblent avoir été inconnus dans l'ancienne Rome. Elle avait un usage plus noble, celui de fournir des blés au peuple. Trois cent vingt-sept greniers immenses étaient établis à Rome. Avec cette libéralité continuelle, on n'avait pas besoin d'hôpital ; il n'y avait point de nécessiteux.

On ne pouvait fonder des maisons de charité pour les enfans trouvés ; personne n'exposait ses enfans ; les maîtres prenaient soin de ceux de leurs esclaves. Ce n'était point une honte à une fille du peuple d'accoucher. Les plus pauvres familles, nourries par la république, & ensuite par les empereurs voyaient la subsistance de leurs enfans assurée.

Le mot de *maison de charité* suppose, chez nos nations modernes, une indigence que la forme de nos gouvernemens n'a pu prévenir.

Le mot d'*hôpital* qui rappelle celui d'*hospitalité*, fait souvenir d'une vertu célèbre chez les Grecs qui n'existe plus ; mais aussi il exprime une vertu bien supérieure. La différence est grande entre loger, nour-

rir, guérir tous les malheureux qui se présentent, & recevoir chez vous deux ou trois voyageurs chez qui vous aviez aussi droit d'être reçu. L'hospitalité, après tout n'était qu'un échange. Les hôpitaux sont des monumens de bienfaisance.

Il est vrai que les Grecs connaissaient les hôpitaux sous le nom de *Xenodokia* pour les étrangers, *Nozocomeia* pour les malades, & de *Ptokia* pour les pauvres. On lit dans Diogène de Laërce concernant Bion ce passage ; *Il souffrit beaucoup par l'indigence de ceux qui étaient chargés du soin des malades.*

L'hospitalité entre particuliers s'appellait *Idioxenia*, & entre les étrangers *Proxenia.* Delà on appellait *Proxenos* celui qui recevait & entretenait chez lui les étrangers au nom de toute la ville ; mais cette institution paraît avoir été fort rare.

Il n'est guère aujourd'hui de ville en Europe sans hôpitaux. Les Turcs en ont, & même pour les bêtes, ce qui semble outrer la charité. Il vaudrait mieux oublier les bêtes & songer davantage aux hommes.

Cette prodigieuse multitude de maisons de charité prouve évidemment une vérité à la quelle on ne fait pas assez d'attention, c'est que l'homme n'est pas si méchant qu'on le dit, & que malgré toutes ses fausses opinions, malgré les horreurs de la guerre qui le changent en bête féroce, on peut croire que cet animal est bon, & qu'il n'est méchant que quand il est effarouché, ainsi que les autres animaux : le mal est qu'on l'agace trop souvent.

Rome moderne a presque autant de maisons de charité que Rome antique avait d'arcs de triomphe & d'autres monumens de conquête. La plus considérable de ces maisons est une banque qui prête sur gages à deux pour cent, & qui vend les effets, si l'emprunteur ne les retire pas dans le tems marqué. On appelle cette maison l'*archihospedale,* l'harchihôpital. Il

eſt dit, qu'il y a preſque toujours deux mille malades, ce qui ferait la cinquantieme partie des habitans de Rome pour cette ſeule maiſon, ſans compter les enfans qu'on y élève, & les pélerins qu'on y héberge. De quels calculs ne faut-il pas rabattre.

N'a-t-on pas imprimé dans Rome que l'hôpital de la Trinité avait couché & nourri pendant trois jours quatre cent quarante mille cinq cents pélerins & vingt-cinq mille cinq cents pélerines au jubilé de l'an 1600? *Miſſon* lui-même, n'a-t-il pas dit que l'hôpital de l'Annonciade à Naples poſsède deux de nos millions de rente?

Peut-être enfin qu'une maiſon de charité fondée pour recevoir des pélerins qui ſont d'ordinaire des vagabonds, eſt plutôt un encouragement à la fainéantiſe qu'un acte d'humanité. Mais ce qui eſt véritablement humain, c'eſt qu'il y a dans Rome cinquante maiſons de charité de toutes les eſpèces. Ces maiſons de charité, de bienfaiſance, ſont auſſi utiles & auſſi reſpectables que les richeſſes de quelques monaſtères & de quelques chapelles ſont inutiles & ridicules.

Il eſt beau de donner du pain, des vêtemens, des remèdes, des ſecours en tout genre à ſes frères; mais quel beſoin un ſaint a-t-il d'or & de diamans? quel bien revient-il aux hommes que Notre-Dame de Lorette ait un plus beau tréſor que le ſultan des Turcs? Lorette eſt une maiſon de vanité & non de charité.

Londres, en comptant les écoles de charité, a autant de maiſons de bienfaiſance que Rome.

Le plus beau monument de bienfaiſance qu'on ait jamais élevé, eſt l'hôtel des invalides fondé par *Louis XIV*.

De tous les hôpitaux, celui où l'on reçoit journellement le plus de pauvres malades, eſt l'hôtel-dieu

de Paris. Il y en a ſouvent entre quatre à cinq mille à la fois. Dans ces cas, la multitude nuit à la charité même. C'eſt en même tems le receptacle de toutes les horribles misères humaines, & le temple de la vraie vertu qui conſiſte à les ſecourir.

Il faudrait avoir ſouvent dans l'eſprit le contraſte d'une fête de Verſailles, d'un opéra de Paris, où tous les plaiſirs & toutes les magnificences ſont réunis avec tant d'art, & d'un hôtel-dieu où toutes les douleurs, tous les dégoûts & la mort ſont entaſſés avec tant d'horreur. C'eſt ainſi que ſont compoſées les grandes villes.

Par une police admirable, les voluptés même & le luxe ſervent la misère & la douleur. Les ſpectacles de Paris ont payé année commune un tribut de plus de cent mille écus à l'hôpital.

Dans ces établiſſemens de charité, les inconvéniens ont ſouvent ſurpaſſé les avantages. Une preuve des abus attachés à ces maiſons, c'eſt que les malheureux qu'on y tranſporte craignent d'y être.

L'hôtel-dieu, par exemple, était très-bien placé autrefois dans le milieu de la ville auprès de l'évêché. Il l'eſt très-mal quand la ville eſt trop grande, quand quatre ou cinq malades ſont entaſſés dans chaque lit, quand un malheureux donne le ſcorbut à ſon voiſin dont il reçoit la vérole, & qu'une atmoſphère empeſtée répand les maladies incurables & la mort non-ſeulement dans cet hoſpice deſtiné pour rendre les hommes à la vie, mais dans une grande partie de la la ville à la ronde.

L'inutilité, le danger même de la médecine en ce cas, ſont démontrés. S'il eſt ſi difficile qu'un médecin connaiſſe & guériſſe une maladie d'un citoyen bien ſoigné dans ſa maiſon, que ſera-ce de cette multitude de maux compliqués, accumulés les uns ſur les autres dans un lieu peſtiféré?

En tout genre souvent plus le nombre est grand, plus mal on est.

M. de *Chamousset*, l'un des meilleurs citoyens & des plus attentifs au bien public, a calculé par des relevés fideles, qu'il meurt un quart de malades à l'hôtel-dieu, un huitième à l'hôpital de la charité, un neuvième dans les hôpitaux de Londres, un trentième dans ceux de Versailles.

Dans le grand & célèbre hôpital de Lyon, qui a été long-tems un des mieux administrés de l'Europe, il ne mourait qu'un quinzième des malades, année commune.

On a proposé souvent de partager l'hôtel-dieu de Paris en plusieurs hospices mieux situés, plus aérés, plus salutaires; l'argent a manqué pour cette entreprise.

Curte nescio quid semper abest rei.

On en trouve toujours quand il s'agit d'aller faire tuer des hommes sur la frontière; il n'y en a plus quand il faut les sauver. Cependant l'hôtel-dieu de Paris possède plus d'un million de revenu qui augmente chaque année; & les Parisiens l'ont doté à l'envi.

On ne peut s'empêcher de remarquer ici que *Germain Brice*, dans sa *description de Paris*, en parlant de quelques legs faits par le premier-président de *Bellièvre* à la salle de l'hôtel-dieu, nommée *saint Charles*, dit « qu'il faut lire cette belle inscription gravée en lettres d'or dans une grande » table de marbre de la composition d'*Olivier Patru* » de l'académie française, un des plus beaux esprits de son tems, dont on a des plaidoyers fort » estimés. »

Qui que tu sois qui entres dans ce saint lieu, tu n'y verras presque partout que des fruits de la charité

du grand Pomponne ; les brocards d'or & d'argent, & les beaux meubles qui paraient autrefois sa chambre, par une heureuse métamorphose, servent maintenant aux nécessités des malades. Cet homme divin qui fut l'ornement & le délices de son siècle, dans le combat même de la mort, a pensé au soulagement des affligés. Le sang de Bellièvre s'est montré dans toutes les actions de sa vie. La gloire de ses ambassades n'est que trop connue, &c.

L'utile *Chamousset* fit mieux que *Germain Brice* & *Olivier Patru* l'un des plus beaux esprits du tems ; voici le plan dont il proposa de se charger à ses frais, avec une compagnie solvable.

Les administrateurs de l'hôtel-dieu portaient en compte la valeur de cinquante livres pour chaque malade, ou mort, ou guéri. M. de *Chamousset*, & sa compagnie offraient de gérer pour cinquante livres seulement par guérison. Les morts allaient par-dessus le marché, & étaient à sa charge.

La proposition était si belle, qu'elle ne fut point acceptée. On craignit qu'il ne pût la remplir. Tout abus qu'on veut réformer est le patrimoine de ceux qui ont plus de crédit que les réformateurs.

Une chose non moins singulière, est que l'hôtel-dieu a seul le privilége de vendre la chair en carême à son profit ; & il y perd. M. *Chamousset* offrit de faire un marché où l'hôtel-dieu gagnerait ; on le refusa, & on chassa le boucher qu'on soupçonna de lui avoir donné l'avis.

Ainsi chez les humains, par un abus fatal,
Le bien le plus parfait est la source du mal.



CHARLATAN.

L'ARTICLE *Charlatan* du dictionnaire encyclopédique, eſt rempli de vérités utiles, agréablement énoncées. M. le chevalier de *Jaucour* y a développé le charlataniſme de la médecine.

On prendra ici la liberté d'y ajouter quelques réflexions. Le ſéjour des médecins eſt dans les grandes villes ; il n'y en a preſque point dans les campagnes. C'eſt dans les grandes villes que ſont les riches malades ; la débauche, les excès de table, les paſſions cauſent leurs maladies. *Dumoulin*, non pas le juriſconſulte, mais le médecin, qui était auſſi bon praticien que l'autre, a dit en mourant, qu'il laiſſait deux grands médecins après lui, la diète & l'eau de la rivière.

En 1728, du tems de *Laſs*, le plus fameux des charlatans de la première eſpèce ; un autre, nommé *Villars*, confia à quelques amis que ſon oncle qui avait vécu près de cent ans, & qui n'était mort que par accident, lui avait laiſſé le ſecret d'une eau qui pouvait aiſément prolonger la vie juſqu'à cent cinquante années, pourvu qu'on fût ſobre. Lorſqu'il voyait paſſer un enterrement, il levait les épaules de pitié ; ſi le défunt, diſait-il, avait bu de mon eau, il ne ſerait pas où il eſt. Ses amis, auxquels il en donna généreuſement, & qui obſervèrent un peu le régime preſcrit, s'en trouvèrent bien, & le prônèrent. Alors il vendit la bouteille ſix francs ; le débit en fut prodigieux. C'était de l'eau de Seine avec un peu de nitre. Ceux qui en prirent & qui s'aſtreignirent à un peu de régime, ſurtout qui étaient nés avec un bon

tempérament, recouvrèrent en peu de jours une ſanté parfaite. Il diſait aux autres, c'eſt votre faute ſi vous n'êtes pas entiérement guéris. Vous avez été intempérans & incontinens : corrigez-vous de ces deux vices, & vous vivrez cent cinquante ans pour le moins. Quelques-uns ſe corrigèrent ; la fortune de ce bon charlatan s'augmenta comme ſa réputation. L'abbé de *Pons* l'enthouſiaſte, le mettait fort au-deſſus du maréchal de *Villars* : il fait tuer des hommes, lui dit-il, & vous les faites vivre.

On ſut enfin que l'eau de *Villars* n'était que de l'eau de rivière ; on n'en voulut plus : & on alla à d'autres charlatans.

Il eſt certain qu'il avait fait du bien, & qu'on ne pouvait lui reprocher que d'avoir vendu l'eau de la Seine un peu trop cher. Il portait les hommes à la tempérance, & par-là il était ſupérieur à l'apoticaire *Arnoud* qui a farci l'Europe de ſes ſachets contre l'apoplexie, ſans recommander aucune vertu.

J'ai connu un médecin de Londres nommé *Broun*, qui pratiquait aux Barbades. Il avait une ſucrerie & des nègres ; on lui vola une ſomme conſidérable ; il aſſemble ſes nègres : Mes amis, leur dit-il, le grand ſerpent m'a apparu pendant la nuit, il m'a dit que le voleur aurait dans ce moment une plume de perroquet ſur le bout du nez. Le coupable, ſur le champ porte la main à ſon nez. C'eſt toi qui m'as volé, dit le maître ; le grand ſerpent vient de m'en inſtruire ; & il reprit ſon argent. On ne peut guère condamner une telle charlatanerie ; mais il fallait avoir à faire à des nègres.

Scipion le premier Africain, ce grand *Scipion* fort différent d'ailleurs du médecin *Broun*, faiſait croire volontiers à ſes ſoldats qu'il était inſpiré par les Dieux. Cette grande charlatanerie était en uſage dès long-tems. Peut-on blâmer *Scipion* de s'en être ſervi ? il

fut peut-être l'homme qui fit le plus d'honneur à la république romaine ; mais pourquoi les dieux lui inspirèrent-ils de ne point rendre ses comptes ?

Numa fit mieux ; il fallait policer des brigands & un sénat qui était de la portion de ces brigands la plus difficile à gouverner. S'il avait proposé ses loix aux tribus assemblées, les assassins de son prédécesseur lui auraient fait mille difficultés. Il s'adresse à la déesse *Egerie* qui lui donne des pandectes de la part de *Jupiter* ; il est obéi sans contradiction, & il règne heureux. Ses instructions sont bonnes, son charlatanisme fait du bien ; mais si quelque ennemi secret avait découvert la fourberie, si on avait dit, exterminons un fourbe qui prostitue le nom des dieux pour tromper les hommes, il courait risque d'être envoyé au ciel avec *Romulus*.

Il est probable que *Numa* prit très-bien ses mesures & qu'il trompa les Romains pour leur profit avec une habileté convenable aux tems, aux lieux, à l'esprit des premiers Romains.

Mahomet fut vingt fois sur le point d'échouer ; mais enfin il réussit avec les Arabes de Médine, & on le crut intime ami de l'ange *Gabriel*. Si quelqu'un venait aujourd'hui annoncer dans Constantinople qu'il est le favori de l'ange *Raphaël* très-supérieur à *Gabriel* en dignité, & que c'est à lui seul qu'il faut croire, il serait empalé en place publique. C'est aux charlatans à bien prendre leur tems.

N'y avait-il pas un peu de charlatanisme dans *Socrate* avec son démon familier, & la déclaration précise d'*Apollon* qui le proclama le plus sage de tous les hommes ? Comment *Rollin*, dans son histoire, peut-il raisonner d'après cet oracle ? comment ne fait-il pas connaître à la jeunesse que c'était une pure charlatanerie ? *Socrate* prit mal son tems. Peut-être cent ans plutôt il aurait gouverné Athènes.

Tout chef de ſecte en philoſophie a été un peu charlatan ; mais les plus grands de tous ont été ceux qui ont aſpiré à la domination. *Cromwell* fut le plus terrible de tous nos charlatans. Il parut préciſément dans le ſeul tems où il pouvait réuſſir : ſous *Elizabeth* il aurait été pendu : ſous *Charles II.* il n'eût été que ridicule. Il vint heureuſement dans le tems où l'on était dégoûté des rois ; & ſon fils, dans le tems où l'on était las d'un protecteur.

DE LA CHARLATANERIE DES SCIENCES ET DE LA LITTÉRATURE.

Les ſciences ne pouvaient guère être ſans charlatanerie. On veut faire recevoir ſes opinions ; le docteur ſubtil veut éclipſer le docteur angelique ; le docteur profond veut régner ſeul. Chacun bâtit ſon ſyſtême de phyſique, de métaphyſique, de théologie ſcholaſtique ; c'eſt à qui fera valoir ſa marchandiſe. Vous avez des courtiers qui la vantent, des ſots qui vous croient, des protecteurs qui vous appuyent.

Y a-t-il une charlatanerie plus grande que de mettre les mots à la place des choſes, & de vouloir que les autres croient ce que vous ne croyez pas vous-même ?

L'un établit des tourbillons de matière ſubtile rameuſe, globuleuſe, ſtriée, cannelée ; l'autre des élémens de matière qui ne ſont point matière, & une harmonie préétablie qui fait que l'horloge du corps ſonne l'heure quand l'horloge de l'ame la montre par ſon aiguille. Ces chimères trouvent des partiſans pendant quelques années. Quand ces drogues ſont paſſées de mode, de nouveaux énergumènes montent ſur le théatre ambulant ; ils banniſſent les germes du monde, ils diſent que la mer a produit les montagnes, & que les hommes ont été autrefois poiſſons.

Combien a-t-on mis de charlatanerie dans l'hiſtoire, ſoit en étonnant le lecteur par des prodiges, ſoit en chatouillant la malignité humaine par des ſatyres, ſoit en flattant des familles de tyrans par d'infames éloges ?

La malheureuſe eſpèce qui écrit pour vivre, eſt charlatane d'une autre manière. Un pauvre homme qui n'a point de métier, qui a eu le malheur d'aller au collège & qui croit ſavoir écrire, va faire ſa cour à un marchand libraire, & lui demande à travailler. Le marchand libraire ſait que la plupart des gens domiciliés veulent avoir de petites bibliothèques, qu'il leur faut des abrégés & des titres nouveaux ; il ordonne à l'écrivain un abrégé de l'*Hiſtoire de Rapin Toiras*, un abrégé de l'*Hiſtoire de l'égliſe*, un *Recueil de bons mots* tiré de *Ménagiana*, un *Dictionnaire des grands-hommes*, où l'on place un pédant inconnu à côté de Ciceron, & un *ſonettiero* d'Italie auprès de Virgile.

Un autre marchand libraire commande des romans, ou des traductions de romans. Si vous n'avez pas d'imagination, dit-il à ſon ouvrier, vous prendrez quelques aventures dans *Cyrus*, dans *Guſman d'Alfarache*, dans les *Mémoires ſecrets* d'un homme de qualité ou d'une femme de qualité ; & du total vous ferez un volume de quatre cents pages à vingt ſous la feuille.

Un autre marchand libraire donne les gazettes & les almanachs de dix années à un homme de génie. Vous me ferez un extrait de tout cela, & vous me le rapporterez dans trois mois ſous le nom d'*Hiſtoire fidelle du tems*, par M. le chevalier de trois étoiles lieutenant de vaiſſeau employé dans les affaires étrangères.

De ces ſortes de livres il y en a environ cinquante mille en Europe, & tout cela paſſe comme le ſecret de blanchir la peau, de noircir les cheveux & la panacée univerſelle.



CHARLES IX.

CHARLES IX. roi de France, était, dit-on, un bon poëte. Il eſt sûr que ſes vers étaient admirables de ſon vivant. *Brantôme* ne dit pas à la vérité que ce roi fut le meilleur poëte de l'Europe, mais il aſſure qu'*il faiſait ſurtout fort gentiment des quatrains impromptu ſans ſonger, (comme il en a vu pluſieurs) & quand il faiſait mauvais tems ou pluie, ou d'un extrême chaud, il envoyait querrir meſſieurs les poëtes en ſon cabinet, & là paſſait ſon tems avec eux.*

S'il avait toujours paſſé ſon tems ainſi, & ſurtout s'il avait fait de bons vers, nous n'aurions pas eu la St. Barthelemi; il n'aurait pas tiré de ſa fenêtre avec une carrabine ſur ſes propres ſujets comme ſur des perdreaux. Ne croyez-vous pas qu'il eſt impoſſible qu'un bon poëte ſoit un barbare? pour moi j'en ſuis perſuadé.

On lui attribue ces vers, faits en ſon nom pour *Ronſard.*

Ta lyre qui ravit par de ſi doux accords,
Te ſoumet les eſprits dont je n'ai que les corps;
Le maître elle t'en rend, & te fait introduire
Où le plus fier tyran ne peut avoir d'empire.

Ces vers ſont bons, mais ſont-ils de lui? ne ſont-ils

pas de ſon précepteur ? en voici de ſon imagination royale qui ſont un peu différens.

Il faut ſuivre ton roi qui t'aime par ſus tous,
Pour les vers qui de toi coulent braves & doux ;
Et crois, ſi tu ne viens me trouver à Pontoiſe,
Qu'entre nous adviendra une très-grande noiſe.

L'auteur de St. Barthelemi pourrait bien avoir fait ceux-là. Les vers de *Céſar* ſur *Térence* ſont écrits avec un peu plus d'eſprit & de goût. Ils reſpirent l'urbanité romaine. Ceux de *François I.* & de *Charles IX.* ſe reſſentent de la groſſièreté welche. Plût-à-dieu que *Charles IX.* eut fait plus de vers même mauvais ! Une application conſtante aux arts aimables adoucit les mœurs.

Emollit mores nec ſinit eſſe feros.

Au reſte, la langue françaiſe ne commença à ſe dérouiller un peu, que long-tems après *Charles IX.* Voyez les lettres qu'on nous a conſervées de François I. *Tout eſt perdu fors l'honneur*, eſt d'un digne chevalier ; mais en voici une qui n'eſt ni de Ciceron, ni de Céſar.

Tout a ſteure ynſi que je me volois mettre o lit eſt arrivé Laval qui m'a apporté la ſertencté du levement du ſiége.

Nous avons quelques lettres de la main de *Louis XIII.* qui ne ſont pas mieux écrites. On n'exige pas qu'un roi écrive des lettres comme *Pline*, ni qu'il faſſe des vers comme *Virgile* ; mais perſonne n'eſt diſpenſé de bien parler ſa langue. Tout prince qui écrit comme une femme de chambre, a été fort mal élevé.





CHEMINS.

IL n'y a pas long-tems que les nouvelles nations de l'Europe ont commencé à rendre les chemins praticables, & à leur donner quelque beauté. C'eſt un des grands ſoins des empereurs mogols & de ceux de la Chine. Mais ces princes n'ont pas approché des Romains. La voie appienne, l'aurélienne, la flaminienne, l'émilienne, la trajane ſubſiſtent encor. Les ſeuls Romains pouvaient faire de tels chemins, & ſeuls pouvaient les réparer.

Bergier, qui d'ailleurs a fait un livre utile, inſiſte beaucoup ſur ce que *Salomon* employa trente mille Juifs pour couper du bois ſur le Liban, quatre-vingt mille pour maçonner ſon temple, ſoixante & dix mille pour les charrois; & trois mille ſix cents pour préſider aux travaux. Soit: mais il ne s'agiſſait pas là de grands chemins.

Pline dit, qu'on employa trois cent mille hommes pendant vingt ans pour bâtir une pyramide en Egypte: je le veux croire; mais voilà trois cent mille hommes bien mal employés. Ceux qui travaillèrent aux canaux de l'Egypte, à la grande muraille, aux canaux & aux chemins de la Chine; ceux qui conſtruiſent les voies de l'empire romain, furent plus avantageuſement occupés que les trois cent mille miſérables qui bâtirent des tombeaux en pointe pour faire repoſer le cadavre d'un ſuperſtitieux Egyptien.

On connaît aſſez les prodigieux ouvrages des Romains; les lacs creuſés ou détournés, les collines applanies; la montagne percée par *Veſpaſien* dans la voie flaminienne l'eſpace de mille pieds de longueur, & dont l'inſcription ſubſiſte encor. Le pauſilipe n'en approche pas.

Il s'en faut beaucoup que les fondations de la plupart de nos maifons foient auffi folides que l'étaient les grands chemins dans le voifinage de Rome ; & ces voies publiques s'étendirent dans tout l'empire, mais non pas avec la même folidité. Ni l'argent, ni les hommes n'auraient pu y fuffire.

Prefque toutes les chauffées d'Italie étaient relevées fur quatre pieds de fondation. Lorfqu'on trouvait un marais fur le chemin, on le comblait. Si on rencontrait un endroit montagneux, on le joignait au chemin par une pente douce. On foutenait en plufieurs lieux ces chemins par des murailles.

Sur les quatre pieds de maçonnerie étaient pofées de larges pierres de taille, des marbres épais de près d'un pied, & fouvent larges de dix ; ils étaient piqués au cifeau, afin que les chevaux ne gliffaffent pas. On ne favait ce qu'on devait admirer davantage ou l'utilité ou la magnificence.

Prefque toutes ces étonnantes conftructions fe firent aux dépens du tréfor public. *Céfar* répara & prolongea la voie appienne de fon propre argent ; mais fon argent n'était que celui de la république.

Quels hommes employait-on à ces travaux ? les efclaves, les peuples domptés, les provinciaux qui n'étaient point citoyens romains. On travaillait par corvées, comme on fait en France & ailleurs, mais on leur donnait une petite rétribution.

Augufte fut le premier qui joignit les légions au peuple pour travailler aux grands chemins dans les Gaules, en Efpagne, en Afie. Il perça les Alpes à la vallée qui porta fon nom, & que les Piémontais & les Français appellent par corruption la *vallée d'Aofte*. il fallut d'abord foumettre tous les fauvages qui habitaient ces cantons. On voit encor entre le grand & le petit faint Bernard l'arc de triomphe que le fénat lui érigea après cette expédition. Il perça encor les Alpes par un

un autre côté qui conduit à Lyon, & delà dans toute la Gaule. Les vaincus n'ont jamais fait pour eux-mêmes ce que firent les vainqueurs.

La chûte de l'empire romain fut celle de tous les ouvrages publics, comme de toute police, de tout art, de toute induſtrie. Les grands chemins diſparurent dans les Gaules, excepté quelques chauſſées que la malheureuſe reine *Brunehaut* fit réparer pour un peu de tems. A peine pouvait-on aller à cheval ſur les anciennes voies qui n'étaient plus que des abymes de bourbe entremêlée de pierres. Il fallait paſſer par les champs labourables; les charrettes faiſaient à peine en un mois le chemin qu'elles font aujourd'hui dans une ſemaine. Le peu de commerce qui ſubſiſta fut borné à quelques draps, quelques toiles, un peu de mauvaiſe quincaillerie qu'on portait à dos de mulet dans des priſons à crenaux & à machicoulis, qu'on appellait *châteaux*, ſitués dans des marais, ou ſur la cime des montagnes couvertes de neige.

Pour peu qu'on voyageât pendant les mauvaiſes ſaiſons ſi longues & ſi rebutantes dans les climats ſeptentrionaux, il fallait ou enfoncer dans la fange ou gravir ſur des rocs. Telles furent l'Allemagne & la France entière juſqu'au milieu du dix-ſeptième ſiècle. Tout le monde était en bottes: on allait dans les rues ſur des échaſſes dans pluſieurs villes d'Allemagne.

Enfin ſous *Louis XIV*, on commença les grands chemins que les autres nations ont imités. On en a fixé la largeur à ſoixante pieds en 1720. Ils ſont bordés d'arbres en pluſieurs endroits juſqu'à trente lieues de la capitale; cet aſpect forme un coup d'œil admirable. Les voies militaires romaines n'étaient larges que de ſeize pieds; mais elles étaient infiniment plus ſolides. On n'était pas obligé de les réparer tous les ans comme les nôtres. Elles étaient embellies de monumens, de colonnes milliaires, & même de tombeaux ſuperbes.

Car ni en Grèce ni en Italie il n'était permis de faire ſervir les villes de ſépultures; encor moins les temples : c'eût été un ſacrilège. Il n'en était pas comme dans nos égliſes, où une vanité de barbares fait enſevelir à prix d'argent des bourgeois riches qui infectent le lieu même où l'on vient adorer DIEU, & où l'encens ne ſemble brûler que pour déguiſer les odeurs des cadavres, tandis que les pauvres pourriſſent dans le cimetière attenant, & que les uns & les autres répandent les maladies contagieuſes parmi les vivans.

Les empereurs furent preſque les ſeuls dont les cendres reposèrent dans les monumens érigés à Rome.

Les grands chemins de ſoixante pieds de large occupent trop de terrain. C'eſt environ quarante pieds de trop. La france a près de deux cents lieues ou environ de l'embouchure du Rhône au fond de la Bretagne, autant de Perpignan à Dunkerke, en comptant la lieue à deux mille cinq cents toiſes. Cela fait cent vingt millions de pieds quarrés pour deux ſeuls grands chemins, perdus pour l'agriculture. Cette perte eſt très-conſidérable dans un pays où les récoltes ne ſont pas toujours abondantes.

On eſſaya de paver le grand chemin d'Orléans qui n'était pas de cette largeur; mais on s'apperçut depuis que rien n'était plus mal imaginé pour une route couverte continuellement de gros charriots. De ces pavés poſés tout ſimplement ſur la terre, les uns ſe baiſſent, les autres s'élèvent : le chemin devient raboteux, & bientôt impraticable; il a fallu y renoncer.

Les chemins recouverts de gravier & de ſable exigent un nouveau travail toutes les années. Ce travail nuit à la culture des terres, & ruine l'agriculteur.

Mr. *Turgot*, fils du prévôt des marchands, dont le nom eſt en bénédiction à Paris, & l'un des plus éclairés magiſtrats du royaume & des plus zélés pour

le bien public, & le bienfaisant Mr. de *Fontète* ont remédié autant qu'ils ont pu à ce fatal inconvénient dans les provinces du Limousin & de la Normandie.

On a prétendu qu'on devait, à l'exemple d'*Auguste* & de *Trajan*, employer les troupes à la confection des chemins; mais alors il faudrait augmenter la paye du soldat; & un royaume qui n'était qu'une province de l'empire romain, & qui est souvent obéré, peut rarement entreprendre ce que l'empire romain faisait sans peine.

C'est une coutume assez sage dans les Pays-Bas d'exiger de toutes les voitures un péage modique pour l'entretien des voies publiques. Ce fardeau n'est point pesant. Le paysan est à l'abri des vexations. Les chemins y sont une promenade continue très-agréable.

Les canaux sont beaucoup plus utiles. Les Chinois surpassent tous les peuples par ces monumens qui exigent un entretien continuel. *Louis XIV*, *Colbert* & *Riquet* se sont immortalisés par le canal qui joint les deux mers; on ne les a pas encor imités. Il n'est pas difficile de traverser une grande partie de la France par des canaux. Rien n'est plus aisé en Allemagne que de joindre le Rhin au Danube; mais on a mieux aimé s'égorger & se ruiner pour la possession de quelques villages que de contribuer au bonheur du monde.





CHIEN.

IL femble que la nature ait donné le chien à l'homme pour fa défenfe & pour fon plaifir. C'eft de tous les animaux les plus fidele : c'eft le meilleur ami que puiffe avoir l'homme.

Il paraît qu'il y en a plufieurs efpèces abfolument différentes. Comme imaginer qu'un levrier vienne originairement d'un barbet ? il n'en a ni le poil, ni les jambes, ni le corfage, ni la tête, ni les oreilles, ni la voix, ni l'odorat, ni l'inftinct. Un homme qui n'aurait vu en fait de chiens que des barbets ou des épagneuls, & qui verrait un levrier pour la première fois, le prendrait plutôt pour un petit cheval nain que pour un animal de la race épagneule. Il eft bien vraifemblable que chaque race fut toujours ce qu'elle eft, fauf le mêlange de quelques-unes en petit nombre.

Il eft étonnant que le chien ait été déclaré immonde dans la loi juive, comme l'ixion, le griffon, le lièvre, le porc, l'anguille ; il faut qu'il y ait quelque raifon phyfique ou morale que nous n'ayons pu encor découvrir.

Ce qu'on raconte de la fagacité, de l'obéiffance, de l'amitié, du courage des chiens eft prodigieux, & eft vrai. Le philofophe militaire *Ulloa*, nous affure (*a*) que dans le Pérou les chiens efpagnols reconnaiffent les hommes de race indienne, les pourfuivent & les déchirent ; que les chiens péruviens en font autant des efpagnols. Ce fait femble prouver que l'une & l'autre efpèce de chiens retient encor la haine qui lui fut infpirée du tems de la découverte ; & que

(*a*) *Voyage d'*Ulloa *au Pérou*, liv. VI.

chaque race combat toujours pour ſes maîtres avec le même attachement & la même valeur.

Pourquoi donc le mot de *chien* eſt-il devenu une injure? on dit par tendreſſe, *mon moineau*, *ma colombe*, *ma poule;* on dit même *mon chat*; quoique cet animal ſoit traître. Et quand on eſt fâché, on appelle les gens *chiens*! Les Turcs mêmes, ſans être en colère, diſent par une horreur mêlée au mépris, les *chiens de chrétiens.* La populace anglaiſe, en voyant paſſer un homme qui par ſon maintien, ſon habit & ſa perruque, a l'air d'être né vers les bords de la Seine ou de la Loire, l'appelle communément *French dog*, chien de Françaìs. Cette figure de rhétorique n'eſt pas polie & paraît injuſte.

Le délicat *Homère* introduit d'abord le divin *Achille* diſant au divin Agamemnon; qu'*il eſt impudent comme un chien.* Cela pourrait juſtifier la populace anglaiſe.

Les plus zélés partiſans du chien doivent confeſſer que cet animal a de l'audace dans les yeux, que pluſieurs ſont hargneux, qu'ils mordent quelquefois des inconnus en les prenant pour des ennemis de leurs maîtres; comme des ſentinelles tirent ſur les paſſans qui approchent trop de la contreſcarpe. Ce ſont là probablement les raiſons qui ont rendu l'épithète de *chien* une injure; mais nous n'oſons décider.

Pourquoi le chien a-t-il été adoré ou révéré (comme on voudra) chez les Egyptiens? c'eſt, dit-on, que le chien avertit l'homme. *Plutarque* nous apprend (*a*) qu'après que *Cambyſe* eut tué leur bœuf *apis* & l'eut fait mettre à la broche, aucun animal n'oſa manger les reſtes des convives, tant était profond le reſpect pour *apis*; mais le chien ne fut pas ſi ſcrupuleux, il avala du dieu. Ces Egyptiens furent ſcandaliſés

(*a*) *Plutarque*, chap. d'*Iſis* & d'*Oſiris*.

comme on le peut croire, & *Anubis* perdit beaucoup de ſon crédit.

Le chien conſerva pourtant l'honneur d'être toujours dans le ciel ſous le nom du *grand* & du *petit chien.* Nous eumes conſtamment les jours caniculaires.

Mais de tous les chiens, *Cerbère* fut celui qui eut le plus de réputation ; il avait trois gueules. Nous avons remarqué que tout allait par trois. *Iſis*, *Oſiris* & *Orus* les trois premières divinités égyptiaques ; les trois frères dieux du monde grec, *Jupiter*, *Neptune* & *Pluton* ; les trois parques ; les trois furies ; les trois juges d'enfer ; les trois gueules du chien de là-bas.

Nous nous appercevons ici avec douleur que nous avons omis l'article des *chats* ; mais nous nous conſolons en renvoyant leur hiſtoire. Nous remarquerons ſeulement qu'il n'y a point de chats dans les cieux, comme il y a des chèvres, des écriviſſes, des taureaux, des beliers, des aigles, des lions, des poiſſons, des lièvres & des chiens. Mais en récompenſe, le chat fut conſacré ou révéré, ou adoré du culte de dulie dans quelques villes, & peut-être de latrie par quelques femmes.





DE LA CHINE.

Nous avons assez remarqué ailleurs combien il est téméraire & mal-adroit de disputer à une nation telle que la chinoise ses titres authentiques. Nous n'avons aucune maison en Europe dont l'antiquité soit aussi bien prouvée que celle de l'empire de la Chine. Figurons-nous un savant maronite du mont Athos qui contesterait la noblesse des *Morozini* des *Tiepolo* & des autres anciennes maisons de Venise, des princes d'Allemagne, des *Montmorency*, des *Châtillons*, des *Talerandes* de France, sous prétexte qu'il n'en est parlé ni dans *saint Thomas*, ni dans *saint Bonaventure*. Ce maronite passerait-il pour un homme de bon sens ou de bonne foi ?

Je ne sais quels lettrés de nos climats se sont effrayés de l'antiquité de la nation chinoise. Mais ce n'est point ici une affaire de scholastique. Laissez tous les lettrés chinois, tous les mandarins, tous les empereurs reconnaître *Fo-hi* pour un des premiers qui donnèrent des loix à la Chine environ deux mille cinq ou six cents ans avant notre ère vulgaire. Convenez qu'il faut qu'il y ait des peuples avant qu'il y ait des rois. Convenez qu'il faut un tems prodigieux avant qu'un peuple nombreux, ayant inventé les arts nécessaires, se soit réuni pour se choisir un maître. Si vous n'en convenez pas, il ne nous importe. Nous croirons toujours sans vous que deux & deux font quatre.

Dans une province d'Occident, nommée autrefois *la Celtique*, on a poussé le goût de la singularité & du paradoxe jusqu'à dire que les Chinois n'étaient qu'une colonie d'Egypte, ou bien, si l'on veut, de Phénicie. On a cru prouver, comme on prouve tant

d'autres choſes, qu'un roi d'Egypte appellé *Ménès* par les Grecs, était le roi de la *Chine*, *Yu*, & qu'*Atoes* était *Ki*, en changeant ſeulement quelques lettres ; & voici de plus comme on a raiſonné.

Les Egyptiens allumaient des flambeaux quelquefois pendant la nuit, les Chinois allument des lanternes ; donc les Chinois ſont évidemment une colonie d'Egypte. Le jéſuite *Parennin* qui avait déjà vécu vingt-cinq ans à la Chine, & qui poſſédait également la langue & les ſciences des Chinois, a réfuté toutes ces imaginations avec autant de politeſſe que de mépris. Tous les miſſionnaires, tous les Chinois à qui l'on conta qu'au bout de l'Occident on faiſait la réforme de l'empire de la Chine, ne firent qu'en rire. Le père *Parennin* répondit un peu plus ſérieuſement. Vos Egyptiens, diſait-il, paſſèrent apparemment par l'Inde pour aller peupler la Chine. L'inde alors était-elle peuplée ou non ? ſi elle l'était, aurait-elle laiſſé paſſer une armée étrangère ? ſi elle ne l'était pas ; les Egyptiens ne ſeraient-ils pas reſtés dans l'Inde ? auraient-ils pénétré par des déſerts & des montagnes impraticables juſqu'à la Chine, pour y aller fonder des colonies, tandis qu'ils pouvaient ſi aiſément en établir ſur les rivages fertiles de l'Inde & du Gange.

Les compilateurs d'une hiſtoire univerſelle imprimée en angleterre, ont voulu auſſi dépouiller les Chinois de leur antiquité, parce que les jéſuites étaient les premiers qui avaient bien fait connaître la Chine. C'eſt-là ſans doute une bonne raiſon pour dire à toute une nation : *vous en avez menti.*

Il y a, ce me ſemble, une réflexion bien importante à faire ſur les témoignages que *Confutzé*, nommé parmi nous *Confucius*, rend à l'antiquité de ſa nation ; c'eſt que *Confutzé* n'avait nul intérêt de mentir ; il ne faiſait point le prophête, il ne ſe diſait point inſpiré, il n'enſeignait point une religion nouvelle, il ne

recourait point aux prestiges ; il ne flatte point l'empereur sous lequel il vivait, il n'en parle seulement pas. C'est enfin le seul des instituteurs du monde qui ne se doit point faire suivre par des femmes.

J'ai connu un philosophe qui n'avait que le portrait de *Confucius* dans son arrière-cabinet ; il mit au bas ces quatre vers :

De la seule raison salutaire interprête,
Sans éblouir le monde éclairant les esprits,
Il ne parla qu'en sage, & jamais en prophête ?
Cependant on le crut, & même en son pays.

J'ai lu ses livres avec attention, j'en ai fait des extraits ; je n'y ai trouvé que la morale la plus pure, sans aucune teinture de charlatanisme. Il vivait six cents ans avant notre ère vulgaire. Ses ouvrages furent commentés par les plus savans hommes de la nation. S'il avait menti, s'il avait fait une fausse chronologie, s'il avait parlé d'empereurs qui n'eussent point existé, ne se serait-il trouvé personne dans une nation savante qui eût réformé la chronologie de *Confutzé* ? un seul Chinois a voulu le contredire, & il a été universellement bafoué.

Ce n'est pas ici la peine d'opposer le monument de la grande muraille de la Chine aux monumens des autres nations qui n'en ont jamais approché, ni de redire que les pyramides d'Egypte ne sont que des masses inutiles & puériles en comparaison de ce grand ouvrage, ni de parler de trente-deux éclipses calculées dans l'ancienne chronique de la Chine, dont vingt-huit ont été vérifiées par les mathématiciens d'Europe, ni de faire voir combien le respect des Chinois pour leurs ancêtres assure l'existence de ces mêmes ancêtres, ni de répéter au long combien ce même

respect a nui chez eux au progrès de la physique, de la géométrie & de l'astronomie.

On sait assez qu'ils sont encor aujourd'hui ce que nous étions tous il y a environ trois cents ans, des raisonneurs très-ignorans. Le plus savant Chinois ressemble à un de nos savans du quinzième siècle qui possédait son Aristote. Mais on peut être un fort mauvais physicien & un excellent moraliste. Aussi c'est dans la morale & dans l'économie politique, dans l'agriculture, dans les arts nécessaires que les Chinois se sont perfectionnés. Nous leur avons enseigné tout le reste; mais dans cette partie nous devions être leurs disciples.

DE L'EXPULSION DES MISSIONNAIRES DE LA CHINE.

Humainement parlant, & indépendamment des services que les jésuites pouvaient rendre à la religion chrétienne, n'étaient-ils pas bien malheureux d'être venus de si loin porter la discorde & le trouble dans le plus vaste royaume & le mieux policé de la terre? & n'était-ce pas abuser horriblement de l'indulgence & de la bonté des peuples orientaux, surtout après les torrens de sang versés à leur occasion au Japon? scène affreuse dont cet empire n'a cru pouvoir prévenir les suites qu'en fermant ses ports à tous les étrangers.

Ils avaient obtenu de l'empereur de la Chine *Cam-hi* la permission d'enseigner la catholicisme; ils s'en servirent pour faire croire à la petite portion du peuple dirigé par eux, qu'on ne pouvait servir d'autre maître que celui qui tenait la place de DIEU sur la terre, & qui résidait en Italie sur le bord d'une petite rivière nommée *le Tibre*; que toute autre opinion religieuse, tout autre culte était abominable aux yeux

de DIEU, & qu'il punirait éternellement quiconque ne croirait pas aux jésuites ; que l'empereur *Cam-hi* leur bienfaicteur, qui ne pouvait pas prononcer CHRIST parce que les Chinois n'ont point la lettre R, serait damné à tout jamais ; que l'empereur *Yontchin* son fils le serait sans miséricorde ; que tous les ancêtres des Chinois & des Tartares l'étaient, que leurs descendans le seraient ainsi que tout le reste de la terre ; & que les révérends pères jésuites avaient une compassion vraiment paternelle de la damnation de tant d'ames.

Ils vinrent à bout de persuader trois princes du sang tartare. Cependant l'empereur *Cam-hi* mourut à la fin de 1722. Il laissa l'empire à son quatrième fils *Yontchin*, qui a été si célèbre dans le monde entier par la justice & par la sagesse de son gouvernement, par l'amour de ses sujets & par l'expulsion des jésuites.

Ils commencèrent par baptiser les trois princes & plusieurs personnes de leur maison : ces néophites eurent le malheur de désobéir à l'empereur en quelques points qui ne regardaient que le service militaire. Pendant ce tems-là même l'indignation de tout l'empire éclata contre les missionnaires ; tous les gouverneurs des provinces, tous les colao présentèrent contr'eux des mémoires. Les accusations furent portées si loin qu'on mit aux fers les trois princes disciples des jésuites.

Il est évident que ce n'était pas pour avoir été baptisés qu'on les traita si durement, puisque les jésuites eux-mêmes avouent dans leurs lettres, que pour eux ils n'essuyèrent aucune violence, & que même ils furent admis à une audience de l'empereur qui les honora de quelques présens. Il est donc prouvé que l'empereur *Yontchin* n'était nullement persécuteur. Et si les princes furent renfermés dans une prison vers

la Tartarie, tandis qu'on traitait ſi bien leurs convertiſſeurs, c'eſt une preuve indubitable qu'ils étaient priſonniers d'état & non pas martyrs.

L'empereur céda bientôt après aux cris de la Chine entière ; on demandait le renvoi des jéſuites, comme depuis en France & dans d'autres pays on a demandé leur abolition. Tous les tribunaux de la Chine voulaient qu'on les fît partir ſur le champ pour Macao qui eſt regardé comme une place ſéparée de l'empire, & dont on a laiſſé toujours la poſſeſſion aux Portugais avec garniſon chinoiſe.

Yontchin eut la bonté de conſulter les tribunaux & les gouverneurs, pour ſavoir s'il y aurait quelque danger à faire conduire tous les jéſuites dans la province de Kanton. En attendant la réponſe il fit venir trois jéſuites en ſa préſence, & leur dit ces propres paroles que le père *Parennin* rapporte avec beaucoup de bonne foi : « Vos Européans dans la province de » Fo-Kien voulaient anéantir nos loix (*a*) & troublaient nos peuples ; les tribunaux me les ont déférés ; j'ai dû pourvoir à ces déſordres, il y va de » de l'intérêt de l'empire. . . . Que diriez-vous ſi j'envoyais dans votre pays une troupe de bonzes & » de lamas prêcher leur loi ? comment les recevriez-vous ? . . . . Si vous avez ſu tromper mon père, » n'eſpérez pas me tromper de même. . . . . Vous voulez » que les Chinois ſe faſſent chrétiens, votre loi le » demande, je le ſais bien ; mais alors que deviendrons-nous ? les ſujets de vos rois ! Les chrétiens » ne croient que vous ; dans un tems de troubles ils » n'écouteraient d'autre voix que la vôtre. Je ſais bien » qu'actuellement il n'y a rien à craindre ; mais quand » les vaiſſeaux viendront par mille & dix mille, alors » il pourrait y avoir du déſordre.

(*a*) Le pape y avait déjà donné un évêque.

» La Chine au nord touche le royaume des Ruſſes » qui n'eſt pas mépriſable ; elle a au ſud les Euro- » péans & leurs royaumes qui ſont encor plus con- » ſidérables ; & à l'oueſt les princes de Tartarie qui » nous font la guerre depuis huit ans. . . . . *Laurent* » *Lange* compagnon du prince *Iſmaelof* ambaſſadeur » du czar, demandait qu'on accordât aux Ruſſes la » permiſſion d'avoir dans toutes les provinces une » factorerie ; on ne leur permit qu'à Pékin & ſur » les limites de Kalkas. Je vous permets de demeurer » de même ici & à Kanton, tant que vous ne don- » nerez aucun ſujet de plainte ; & ſi vous en donnez, » je ne vous laiſſerai ni ici ni à Kanton. »

On abattit leurs maiſons & leurs égliſes dans toutes les autres provinces. Enfin les plaintes contr'eux redoublèrent. Ce qu'on leur reprochait le plus, c'était d'affaiblir dans les enfans le reſpect pour leurs pères en ne rendant point les honneurs dus aux ancêtres, d'aſſembler indécemment les jeunes gens & les filles dans les lieux écartés qu'ils appellaient *égliſes*, de faire agenouiller les filles entre leurs jambes & de leur parler bas en cette poſture. Rien ne paraiſſait plus monſtrueux à la délicateſſe chinoiſe. L'empereur *Yontchin* daigna même en avertir les jéſuites, après quoi il renvoya la plupart des miſſionaires à Macao, mais avec des politeſſes & des attentions dont les ſeuls Chinois peut-être ſont capables.

Il retint à Pékin quelques jéſuites mathématiciens, & entr'autres ce même *Parennin* dont nous avons déjà parlé, & qui poſſédant parfaitement le chinois & le tartare, avait ſouvent ſervi d'interprète. Pluſieurs jéſuites ſe cachèrent dans des provinces éloignées, d'autres dans Kanton même ; & on ferma les yeux.

Enfin, l'empereur *Yontchin* étant mort, ſon fils & ſon ſucceſſeur *Kun-long* acheva de contenter la na-

tion en faisant partir pour Macao tous les missionaires déguisés qu'on put trouver dans l'empire. Un édit solemnel leur en enterdit à jamais l'entrée. S'il en vient quelques-uns, on les prie civilement d'aller exercer leurs talens ailleurs. Point de traitement dur, point de persécution. On m'assure qu'en 1760 un jésuite de Rome étant allé à Kanton, ayant été déféré par un facteur des Hollandais, le colao gouverneur de Kanton le renvoya avec un présent d'une piéce de soie, des provisions & de l'argent.

DU PRÉTENDU ATHÉISME DE LA CHINE.

On a examiné plusieurs fois cette accusation d'athéisme, intentée par nos théologaux d'Occident contre le gouvernement chinois (*a*) à l'autre bout du monde, c'est assurément le dernier excès de nos folies & de nos contradictions pédantesques. Tantôt on prétendait dans une de nos facultés que les tribunaux ou parlemens de la Chine étaient idolâtres, tantôt qu'ils ne reconnaissaient point de divinité ; & ces raisonneurs poussaient quelquefois leur fureur de raisonner jusqu'à soutenir que les Chinois étaient à la fois athées & idolâtres.

Au mois d'Octobre 1700, la Sorbonne déclara hérétiques toutes les propositions qui soutenaient que l'empereur & les colao croyaient en DIEU. On faisait de gros livres dans lesquels on démontrait, selon la façon théologique de démontrer, que les Chinois n'adoraient que le ciel matériel.

Nil præter nubes & cœli numen adorant.

Mais s'ils adoraient ce ciel matériel, c'était donc là leur Dieu. Ils ressemblaient aux Perses qu'on dit avoir adoré le soleil ; ils ressemblaient aux anciens

(*a*) Voyez le *siècle de Louis XIV*, dans l'*Essai sur l'esprit & les mœurs des nations*, & ailleurs.

Arabes qui adoraient les étoiles : ils n'étaient donc ni fabricateurs d'idoles, ni athées. Mais un docteur n'y regarde pas de si près, quand il s'agit dans son tripot de déclarer une proposition hérétique & malsonnante.

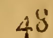
Ces pauvres gens qui faisaient tant de fracas en 1700 sur le ciel matériel des Chinois, ne savaient pas qu'en 1689 les Chinois ayant fait la paix avec les Russes à Niptchou qui est la limite des deux empires, ils érigèrent la même année, le 8 Septembre, un monument de marbre, sur lequel on grava en langue chinoise & en latin ces paroles mémorables.

Si quelqu'un a jamais la pensée de rallumer le feu de la guerre, nous prions le Seigneur souverain de toutes les choses, qui connaît les cœurs, de punir ces perfides, &c. (*a*)

Il suffisait de savoir un peu de l'histoire moderne pour mettre fin à ces disputes ridicules ; mais le gens qui croient que le devoir de l'homme consiste à commenter *St. Thomas* & *Scot*, ne s'abaissent pas à s'informer de ce qui se passe entre les plus grands empires de la terre.

(*a*) Voyez l'*Histoire de la Russie*, écrite sur les mémoires envoyés par l'impératrice *Elizabeth*.







CHRISTIANISME.

ETABLISSEMENT DU CHRISTIANISME, DANS SON ÉTAT CIVIL ET POLITIQUE.

DIEU nous garde d'oſer mêler ici le divin au profane, nous ne ſondons point les voies de la providence. Hommes, nous ne parlons qu'à des hommes.

Lorqu'*Antoine* & enſuite *Auguſte* eurent donné la Judée à l'arabe *Hérode* leur créature & leur tributaire, ce prince, étranger chez les Juifs, devint le plus puiſſant de tous leurs rois. Il eut des ports ſur la Méditerranée, Ptolomaïde, Aſcalon. Il bâtit des villes, il éleva un temple au dieu *Apollon* dans Rhodes ; un temple à *Auguſte* dans Céſarée. Il bâtit de fond en comble celui de Jeruſalem, & il en fit une très-forte citadelle. La Paleſtine, ſous ſon règne, jouit d'une profonde paix. Enfin, il fut regardé comme un meſſie, tout barbare qu'il était dans ſa famille, & tout tyran de ſon peuple dont il dévorait la ſubſtance pour ſubvenir à ſes grandes entrepriſes. Il n'adorait que *Céſar*, & il fut preſque adoré des hérodiens.

La ſecte des Juifs était répandue depuis long-tems dans l'Europe & dans l'Aſie ; mais ſes dogmes étaient entiérement ignorés. Perſonne ne connaiſſait les livres juifs, quoique pluſieurs fuſſent, dit-on, déjà traduits en grec dans Alexandrie. On ne ſavait des Juifs que ce que les Turcs & les Perſans ſavent aujourd'hui des Arméniens, qu'ils ſont des courtiers de commerce, des agens de change. Du reſte un Turc ne s'informe jamais ſi un Arménien eſt eutichéen, ou jacobite, ou chrétien de *St. Jean*, ou arien.

Le

Le théïsme de la Chine & les respectables livres de *Confutzée* qui vécut environ six cents ans avant *Hérode*, étaient encor plus ignorés des nations occidentales que les rites juifs.

Les Arabes qui fournissaient les denrées précieuses de l'Inde aux Romains, n'avaient pas plus d'idée de théologie des bracmanes que nos matelots qui vont à Pondichéri ou à Madrass. Les femmes indiennes étaient en possession de se brûler sur les corps de leurs maris de tems immémorial ; & ces sacrifices étonnans qui sont encor en usage, étaient aussi ignorés des Juifs que les coutumes de l'Amérique. Leurs livres qui parlent de *Gog* & de *Mogog*, ne parlent jamais de l'Inde.

L'ancienne religion de *Zoroastre* était célèbre & n'en était pas plus connue dans l'empire romain. On savait seulement en général que les mages admettaient une résurrection, un paradis, un enfer ; & il fallait bien que cette doctrine eût percé chez les Juifs voisins de la Caldée, puisque la Palestine était partagée du tems d'*Hérode* entre les pharisiens qui commençaient à croire le dogme de la résurrection, & les saducéens qui ne regardaient cette doctrine qu'avec mépris.

Alexandrie, la ville la plus commerçante du monde entier, était peuplée d'Egyptiens qui adoraient *Sérapis*, & qui consacraient des chats ; de Grecs qui philosophaient, de Romains qui dominaient, de Juifs qui s'enrichissaient. Tous ces peuples s'encharnaient à gagner de l'argent, à se plonger dans les plaisirs ou dans le fanatisme ; à faire ou à défaire des sectes de religion, surtout dans l'oisiveté qu'ils goûtèrent dès qu'*Auguste* eut fermé le temple de *Janus*.

Les Juifs étaient divisés en trois factions principales ; celle des Samaritains se disait la plus ancienne, par ce que Samarie (alors Sebaste) avait subsisté pendant que

Jérusalem fut détruite avec son temple sous les rois de Babylone ; mais ces Samaritains étaient un mêlange de Persans & de Palestins.

La seconde faction & la plus puissante, était celle des Jerosolimites. Ces Juifs proprement dits, détestaient ces Samaritains, & en étaient détestés. Leurs intérêts étaient tout opposés. Ils voulaient qu'on ne sacrifiât que dans le temple de Jérusalem. Une telle contrainte eût attiré beaucoup d'argent dans cette ville. C'était par cette raison-là même que les Samaritains ne voulaient sacrifier que chez eux. Un petit peuple, dans une petite ville, peut n'avoir qu'un temple ; mais dès que ce peuple s'est étendu dans soixante & dix lieues de pays en long, & dans vingt-trois en large, comme fit le peuple juif ; dès que son territoire est presque aussi grand & aussi peuplé que le Languedoc ou la Normandie, il est absurde de n'avoir qu'une église. Où en seraient les habitans de Montpellier s'il ne pouvaient entendre la messe qu'à Toulouse ?

La troisième faction était des Juifs hellénistes, composée principalement de ceux qui commerçaient, & qui exerçaient des métiers en Egypte & en Grèce. Ceux-là avaient le même intérêt que les Samaritains. *Onias* fils d'un grand-prêtre juif, & qui voulait être grand-prêtre aussi, obtint du roi d'Egypte *Ptholomée Philometor*, & surtout de *Cléopatre* sa femme, la permission de bâtir un temple juif auprès de Bubaste. Il assura la reine *Cléopatre* qu'*Isaïe* avait prédit qu'un jour le seigneur aurait un temple dans cet endroit-là. *Cléopatre*, à qui il fit un beau présent, lui manda que puis qu'*Isaïe* l'avait dit, il fallait l'en croire. Ce temple fut nommé l'*Onion*. Et si *Onias* ne fut pas grand sacrificateur, il fut capitaine d'une troupe de milices. Ce temple fut construit cent soixante ans avant notre ère vulgaire. Les Juifs de Jérusalem eurent toujours cet Onion en horreur, aussi-bien que la traduction dite

des Septante. Ils inſtituèrent même une fête d'expiation pour ces deux prétendus ſacrilèges.

Les rabins de l'Onion mêlés avec les Grecs, devinrent plus ſavans (à leur mode) que les rabins de Jéruſalem & de Samarie ; & ces trois factions commencèrent à diſputer entr'elles ſur des queſtions de controverſe qui rendent néceſſairement l'eſprit ſubtil, faux & inſociable.

Les Juifs égyptiens, pour égaler l'auſtérité des eſſéniens & des judaïtes de la Paleſtine, établirent quelque tems avant le chriſtianiſme la ſecte des thérapeutes, qui ſe vouèrent comme eux à une eſpèce de vie monaſtique & à des mortifications.

Ces différentes ſociétés étaient des imitations des anciens myſtères égyptiens, perſans, thraciens, grecs, qui avaient inondé la terre depuis l'Euphrate & le Nil juſqu'au Tibre.

Dans les commencemens les initiés admis à ces confréries étaient en petit nombre, & regardés comme des hommes privilégiés ſéparés de la multitude ; mais du tems d'*Auguſte* leur nombre fut très-conſidérable ; de ſorte qu'on ne parlait que de religion du fond de la Syrie au mont Atlas, & à l'Océan germanique.

Parmi tant de ſectes & de cultes s'était établie l'école de *Platon*, non-ſeulement dans la Grèce, mais à Rome, ſur-tout dans l'Egypte. *Platon* avait paſſé pour avoir puiſé ſa doctrine chez les Egyptiens, & ceux-ci croyaient révendiquer leur propre bien en faiſant valoir les idées archeptiques platoniques, ſon verbe, & l'eſpèce de trinité qu'on débrouille dans quelques ouvrages de *Platon*.

Il paraît que cet eſprit philoſophique répandu alors ſur tout l'Occident connu, laiſſa du moins échapper quelques étincelles d'eſprit raiſonneur vers la Paleſtine.

Il eſt certain que du tems d'*Hérode* on diſputait ſur les attributs de la Divinité, ſur l'immortalité de l'eſprit hu-

main, ſur la réſurrection des corps. Les Juifs racontent que la reine *Cléopatre* leur demanda ſi on reſſuſciterait nud ou habillé.

Les Juifs raiſonnaient donc à leur manière. L'exagérateur *Joſeph* était très-ſavant pour un militaire. Il y avait d'autres ſavans dans l'état civil, puiſqu'un homme de guerre l'était. *Philon* ſon contemporain aurait eu de la réputation parmi les Grecs. *Gamaliel* le maître de *St. Paul*, était un grand controverſiſte. Les auteurs de la *Mishna* furent des polymathes.

La populace s'entretenait de religion chez les Juifs, comme nous voyons aujourd'hui en Suiſſe, à Genève, en Allemagne, en Angleterre, & ſurtout dans les Cevennes, les moindres habitans agiter la controverſe. Il y a plus; des gens de la lie du peuple ont fondé des ſectes; *Fox* en Angleterre, *Muncer* en Allemagne, les premiers réformés en France. Enfin, en faiſant abſtraction du grand courage de *Mahomet*, il n'était qu'un marchand de chameaux.

Ajoutons à tous ces préliminaires, que du tems d'*Hérode* on s'imagina que le monde était près de ſa fin, comme nous l'avons déjà remarqué. (Voyez *Fin du monde.*)

Ce fut dans ces tems préparés par la divine providence, qu'il plut au Père éternel d'envoyer ſon fils ſur la terre; myſtère adorable & incompréhenſible auquel nous ne touchons pas.

Nous diſons ſeulement que dans ces circonſtances, ſi Jesus prêcha une morale pure, s'il annonça un prochain royaume des cieux pour la récompenſe des juſtes, s'il eut des diſciples attachés à ſa perſonne & à ſes vertus, ſi ces vertus mêmes lui attirèrent les perſécutions des prêtres; ſi la calomnie le fit mourir d'une mort infame; ſa doctrine conſtamment annoncée par ſes diſciples dut faire un très-grand effet dans le monde. Je ne parle encor une fois qu'humainement:

je laiſſe à part la foule des miracles & des prophéties. Je ſoutiens que le chriſtianiſme dut plus réuſſir par ſa mort que s'il n'avait pas été perſécuté. On s'étonne que ſes diſciples aient fait de nouveaux diſciples ; je m'étonnerais bien davantage s'ils n'avaient pas attiré beaucoup de monde dans leur parti. Soixante & dix perſonnes convaincues de l'innocence de leur chef, de la pureté de ſes mœurs & de la barbarie de ſes juges, doivent ſoulever bien des cœurs ſenſibles.

Le ſeul *Saul Paul*, devenu l'ennemi de *Gamaliel* ſon maître, (quelle qu'en ait été la raiſon) devait, humainement parlant, attirer mille hommages à JESUS, quand même JESUS n'aurait été qu'un homme de bien opprimé. *St. Paul* était ſavant, éloquent, véhément, infatigable, inſtruit dans la langue grecque, ſecondé de zélateurs bien plus intéreſſés que lui à défendre la réputation de leur maître. *St. Luc* était un Grec d'Alexandrie, (*a*) homme de lettres puis qu'il était médecin.

Le premier chapitre de *St. Jean* eſt d'une ſublimité platonicienne qui dut plaire aux platoniciens d'Alexandrie. Et en effet, il ſe forma bientôt dans cette ville une école fondée par *Luc*, ou par *Marc* (ſoit l'évangéliſte, ſoit un autre) perpétuée par *Athénagore*, *Panthène*, *Origène*, *Clément*, tous ſavans, tous éloquens. Cette école une fois établie, il était impoſſible que le chriſtianiſme ne fît pas des progrès rapides.

La Grèce, la Syrie, l'Egypte, étaient les théatres de ces célèbres anciens myſtères qui enchantaient les peuples. Les chrétiens eurent leurs myſtères comme

(*a*) Le titre de l'évangile ſyriaque de St. Luc porte : *Evangile de Luc l'évangéliſte, qui évangéliſa en grece dans Alexandrie la grande.* On trouve encor ces mots dans les conſtitutions apoſtoliques : *Le ſecond évêque d'Alexandrie fut Avilius inſtitué par Luc.*

eux. On dut s'empresser à s'y faire initier, ne fût-ce d'abord que par curiosité ; & bientôt cette curiosité devint persuasion. L'idée de la fin du monde prochaine devait surtout engager les nouveaux disciples à mépriser les biens passagers de la terre qui allaient périr avec eux. L'exemple des thérapeutes invitait à une vie solitaire & mortifiée : tout concourait donc puissamment à l'établissement de la religion chrétienne.

Les divers troupeaux de cette grande société naissante ne pouvaient, à la vérité, s'accorder entr'eux. Cinquante-quatre sociétés eurent cinquante-quatre évangiles différens, tous secrets comme leurs mystères, tous inconnus aux gentils, qui ne virent nos quatre évangiles canoniques qu'au bout de deux cent cinquante années. Ces différens troupeaux, quoique divisés, reconnaissaient le même pasteur. Ebionites opposés à *saint Paul*, nazaréens, disciples d'*Himeneos*, d'*Alexandros*, d'*Hermogènes*, carpocratiens, basilidiens, valentiniens, marcionites, sabelliens, gnostiques, montanistes, cent sectes élevées les unes contre les autres ; toutes en se faisant des reproches mutuels, étaient cependant toutes unies en JESUS, invoquaient JESUS, voyaient en JESUS l'objet de leurs pensées & le prix de leurs travaux.

L'empire romain, dans lequel se formèrent toutes ces sociétés, n'y fit pas d'abord attention. On ne les connut à Rome que sous le nom général de juifs, auxquels le gouvernement ne prenait pas garde. Les Juifs avaient acquis par leur argent le droit de commercer. On en chassa de Rome quatre mille sous *Tibère*. Le peuple les accusa de l'incendie de Rome sous *Néron*, eux & les nouveaux juifs demi-chrétiens.

On les chassa encor sous *Claude ;* mais leur argent les fit toujours revenir. Ils furent méprisés & tranquilles. Les chrétiens de Rome furent moins nombreux que ceux de Grèce, d'Alexandrie & de Syrie. Les Ro-

mains n'eurent ni pères de l'églife, ni héréfiarques dans les premiers fiècles. Plus ils étaient éloignés du berceau du chriftianifme, moins on vit chez eux de docteurs & d'écrivains. L'églife était grecque, & tellement grecque qu'il n'y eut pas un feul myftère, un feul rite, un feul dogme qui ne fût exprimé en cette langue.

Tous les chrétiens, foit Grecs, foit Syriens, foit Romains, foit Egyptiens, étaient partout regardés comme des demi-juifs. C'était encor une raifon de plus pour ne pas communiquer leurs livres aux gentils, pour refter unis entr'eux & impénétrables. Leur fecret était plus inviolablement gardé que celui des myftères d'*Ifis* & de *Cérès*. Ils faifaient une république à part, un état dans l'état. Point de temples, point d'autels, nul facrifice, aucune cérémonie publique. Ils élifaient leurs fupérieurs fecrets à la pluralité des voix. Ces fupérieurs, fous le nom d'anciens, de prêtres, d'évêques, de diacres ménageaient la bourfe commune, avaient foin des malades, pacifiaient leurs querelles. C'était une honte, un crime parmi eux de plaider devant les tribunaux, de s'enrôler dans la milice; & pendant cent ans il n'y eut pas un chrétien dans les armées de l'empire.

Ainfi retirés au milieu du monde, & inconnus même en fe montrant, ils échappaient à la tyrannie des proconfuls & des préteurs, & vivaient libres dans le public efclavage.

On ignore l'auteur du fameux livre intitulé, *Ton apoftolon Didakai*, les conftitutions apoftoliques; de même qu'on ignore les auteurs des cinquante évangiles non-reçus, & des actes de *St. Pierre*, & du teftament des douze patriarches, & de tant d'autres écrits des premiers chrétiens. Mais il eft vraifemblable que ces conftitutions font du fecond fiècle. Quoiqu'elles foient fauffement attribuées aux apôtres, elles font très-précieufes.

On y voit quels étaient les devoirs d'un évêque élu par les chrétiens ; quel respect ils devaient avoir pour lui, quels tributs ils devaient lui payer.

L'évêque ne pouvait avoir qu'une épouse qui eût bien soin de sa maison, (*a*) *Mias andra gegenimenon gunaikos monogamou kalos tou idiou oikou proestota.*

On exhortait les chrétiens riches à adopter les enfans des pauvres. On faisait des collectes pour les veuves & les orphelins ; mais on ne recevait point l'argent des pécheurs ; & nommément il n'était pas permis à un cabaretier de donner son offrandre. Il est dit (*b*) qu'on les regardait comme des fripons. C'est pourquoi très-peu de cabaretiers étaient chrétiens. Cela même empêchait les chrétiens de fréquenter les tavernes, & les éloignait de toute société avec les gentils.

Les femmes pouvant parvenir à la dignité de diaconesses, en étaient plus attachées à la confraternité chrétienne. On les consacrait ; l'évêque les oignait d'huile au front comme on avait huilé autrefois les rois juifs. Que de raisons pour lier ensemble les chrétiens par des nœuds indissolubles !

Les persécutions, qui ne furent jamais que passagères, ne pouvaient servir qu'à redoubler le zèle & à enflammer la ferveur ; de sorte que sous *Dioclétien* un tiers de l'empire se trouva chrétien.

Voilà une petite partie des causes humaines qui contribuèrent au progrès du christianisme. Joignez-y les causes divines qui sont à elles comme l'infini est à l'unité, & vous ne pourrez être surpris que d'une seule chose, c'est que cette religion si vraie ne se soit pas étendue tout-d'un-coup dans les deux hémisphères, sans en excepter l'isle la plus sauvage.

DIEU lui-même étant descendu du ciel, étant mort

(*a*) Livre IV. chap. I. (*b*) Chap. VI.

pour racheter tous les hommes, pour extirper à jamais le péché ſur la face de la terre, a cependant laiſſé la plus grande partie du genre humain en proie à l'erreur, au crime & au diable. Cela paraît une fatale contradiction à nos faibles eſprits; mais ce n'eſt pas à nous d'interroger la providence; nous ne devons que nous anéantir devant elle.



CHRONOLOGIE.

ON diſpute depuis long-tems ſur l'ancienne chronologie, mais y en a-t-il une ?

Il faudrait que chaque peuplade conſidérable eût poſſédé & conſervé des regiſtres authentiques bien atteſtés. Mais combien peu de peuplades ſavaient écrire? & dans le petit nombre d'hommes qui cultivèrent cet art ſi rare, s'en eſt-il trouvé qui priſſent la peine de marquer deux dates avec exactitude ?

Nous avons à la vérité dans des tems très-récens les obſervations céleſtes des Chinois & des Caldéens. Elles ne remontent qu'environ deux mille ans plus ou moins avant notre ère vulgaire. Mais quand les premières annales ſe bornent à nous inſtruire qu'il y eut une éclipſe ſous un tel prince, c'eſt nous apprendre que ce prince exiſtait, & non pas ce qu'il a fait.

De plus, les Chinois comptent l'année de la mort d'un empereur toute entière, fût-il mort le premier jour de l'an; & ſon ſucceſſeur date l'année ſuivante du nom de ſon prédéceſſeur. On ne peut montrer plus de reſpect pour ſes ancêtres; mais on ne peut ſupputer les tems d'une manière plus fautive en comparaiſon de nos nations modernes.

Ajoutez que les Chinois ne commencent leur cycle

ſexagénaire, dans lequel ils ont mis de l'ordre, qu'à l'empereur *Iao*, deux mille trois cent cinquante-ſept ans avant notre ère vulgaire. Tout le tems qui précède cette époque eſt d'une obſcurité profonde.

Les hommes ſe ſont toujours contentés de l'à-peu-près en tout genre. Par exemple, avant les horloges on ne ſavait qu'à-peu-près les heures du jour & de la nuit. Si on bâtiſſait, les pierres n'étaient qu'à-peu-près taillées, les bois à-peu-près équarris, les membres des ſtatues à-peu-près dégroſſis, on ne connaiſſait qu'à-peu-près ſes plus proches voiſins; & malgré la perfection où nous avons tout porté, c'eſt ainſi qu'on en uſe encor dans la plus grande partie de la terre.

Ne nous étonnons donc pas s'il n'y a nulle part de vraie chronologie ancienne. Ce que nous avons des Chinois eſt beaucoup, ſi vous le comparez aux autres nations.

Nous n'avons rien des Indiens ni des Perſes, preſque rien des anciens Egyptiens. Tous nos ſyſtêmes inventés ſur l'hiſtoire de ces peuples, ſe contrediſent autant que nos ſyſtêmes métaphyſiques.

Les olympiades des Grecs ne commencent que ſept cent vingt-huit ans avant notre manière de compter. On voit ſeulement vers ce tems-là quelques flambeaux dans la nuit, comme l'ère de *Nabonaſſar*, la guerre de Lacédémone & de Meſsène; encor diſpute-t-on ſur ces époques.

Tite-Live n'a garde de dire en quelle année *Romulus* commença ſon prétendu règne. Les Romains, qui ſavaient combien cette époque eſt incertaine, ſe feraient moqués de lui s'il eût voulu la fixer.

Il eſt prouvé que les deux cent quarante ans qu'on attribue aux ſept premiers rois de Rome, ſont le calcul le plus faux.

Les quatre premiers ſiècles de Rome ſont abſolument dénués de chronologie.



Si quatre ſiècles de l'empire le plus mémorable de la terre, ne forment qu'un amas indigeſte d'événemens mêlés de fables, ſans preſque aucune date, que ſera-ce des petites nations reſſerrées dans un coin de terre, qui n'ont jamais fait aucune figure dans le monde, malgré tous leurs efforts pour remplacer en charlataneries & en prodiges, ce qui leur manquait en puiſſance & en culture des arts ?

DE LA VANITÉ DES SYSTÊMES, SURTOUT EN CHRONOLOGIE.

M. l'abbé de *Condillac* rendit un très-grand ſervice à l'eſprit humain, quand il fit voir le faux de tous les ſyſtêmes. Si on peut eſpérer de rencontrer un jour un chemin vers la vérité, ce n'eſt qu'après avoir bien reconnu tous ceux qui mènent à l'erreur. C'eſt du moins une conſolation d'être tranquille, & de ne plus chercher, quand on voit que tant de ſavans ont cherché en vain.

La chronologie eſt un amas de veſſies remplies de vent. Tous ceux qui ont cru y marcher ſur un terrain ſolide, ſont tombés. Nous avons aujourd'hui quatre-vingts ſyſtêmes, dont il n'y en a pas un de vrai.

Les Babyloniens diſaient, nous comptons quatre cent ſoixante & treize mille années d'obſervations céleſtes. Vient un Pariſien qui leur dit, votre compte eſt juſte; vos années étaient d'un jour ſolaire; elles reviennent à douze cent quatre-vingt-dix-ſept des nôtres, depuis *Atlas* roi d'Afrique grand aſtronome, juſqu'à l'arrivée d'*Alexandre* à Babylone.

Mais jamais, quoi qu'en diſe notre Pariſien, aucun peuple n'a pris un jour pour un an; & le peuple de Babylone encor moins que perſonne. Il fallait ſeulement que ce nouveau venu de Paris dît aux Caldéens, vous êtes des exagérateurs, & nos ancêtres des igno-

rans ; les nations ſont ſujettes à trop de révolutions pour conſerver des quatre mille ſept cent trente-ſix ſiècles de calculs aſtronomiques. Et quant au roi des Maures *Atlas* , perſonne ne ſait en quel tems il a vécu. *Pythagor* avait autant de raiſon de prétendre avoir été coq, que vous de vous vanter de tant d'obſervations.

Le grand ridicule de toutes ces chronologies fantaſtiques, eſt d'arranger toutes les époques de la vie d'un homme, ſans ſavoir ſi cet homme a exiſté.

Langlet répète après quelques autres, dans ſa *Compilation chronologique de l'hiſtoire univerſelle*, que préciſément dans le tems d'*Abraham*, ſix ans après la mort de *Sara*, très-peu connue des Grecs, *Jupiter* âgé de ſoixante - deux ans commença à régner en Theſſalie, que ſon règne fut de ſoixante ans, qu'il épouſa ſa ſœur *Junon*, qu'il fut obligé de céder les côtes maritimes à ſon frère *Neptune*, que les titans lui firent la guerre. Mais y a-t-il eu un *Jupiter* ? C'était par - là qu'il fallait commencer.



CIEL MATÉRIEL.

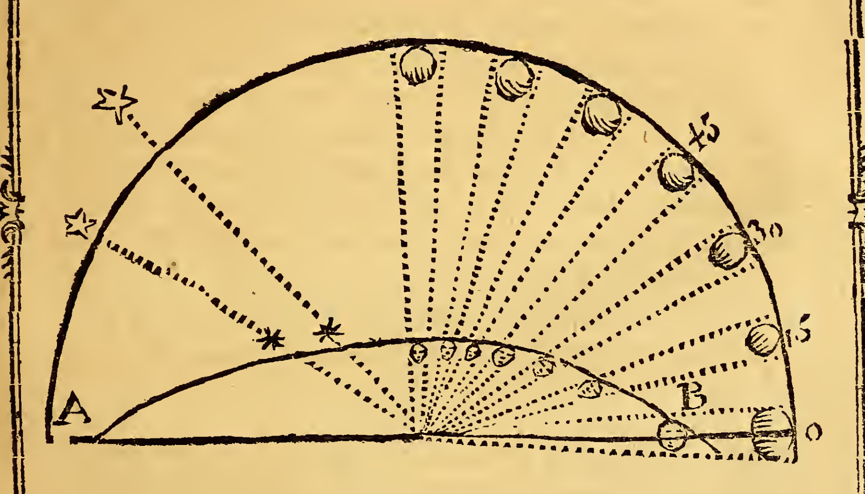
LES loix de l'optique fondées ſur la nature des choſes, ont ordonné que de notre petit globe nous verrons toujours le ciel matériel, comme ſi nous en étions le centre, quoique nous ſoyons bien loin d'être centre.

Que nous le verrons toujours comme une voûte ſurbaiſſée, quoiqu'il n'y ait d'autre voûte que celle de notre atmoſphère, laquelle n'eſt point ſurbaiſſée.

Que nous verrons toujours les aſtres roulans ſur

cette voûte, & comme dans un même cercle, quoiqu'il n'y ait que cinq planètes principales & dix lunes, & un anneau, qui marchent ainsi que nous dans l'espace.

Que notre soleil & notre lune nous paraîtront toujours d'un tiers plus grands à l'horison qu'au zénith, quoiqu'ils soient plus près de l'observateur au zénith qu'à l'horison; & que les étoiles nous paraîtront toujours plus rapprochées à l'horison qu'au zénith. Voici l'effet que font nécessairement les astres sur nos yeux.



Cette figure représente à-peu-près en quelle proportion le soleil & la lune doivent être apperçus dans la courbe A B, *& comment les astres doivent paraître plus rapprochés les uns des autres dans la même courbe.*

1°. Telles sont les loix de l'optique, telle est la nature de vos yeux, que premièrement le ciel matériel, les nuages, la lune, le soleil qui est si loin de vous, les planètes qui dans leur apogée en sont encor plus loin, tous les astres placés à des distances encor plus immenses, comètes, météores, tout doit vous pa-

raître dans cette voûte ſurbaiſſée compoſée de votre atmoſphère.

2°. Pour moins compliquer cette vérité, obſervons ſeulement ici le ſoleil qui ſemble parcourir le cercle A B.

Il doit vous paraître au zénith plus petit qu'à quinze degrés au-deſſous, à trente degrés encor plus gros, & enfin à l'horiſon encor davantage ; tellement que ſes dimenſions dans le ciel inférieur décroiſſent en raiſon de ſes hauteurs dans la progreſſion ſuivante ;

A l'horiſon - - - - - - - - - - - - - - - -	100.
A quinze degrés - - - - - - - - - - - - -	68.
A trente degrés - - - - - - - - - - - - - -	50.
A quarante-cinq degrés - - - - - - - - - -	40.

Ses grandeurs apparentes dans la voûte ſurbaiſſée, ſont comme ſes hauteurs apparentes ; & il en eſt de même de la lune & d'une comète. (Voyez *Robert Shmith.*)

3°. Ce n'eſt point l'habitude, ce n'eſt point l'interpoſition des terres, ce n'eſt point la réfraction de l'atmoſphère qui cauſent cet effet. *Mallebranche* & *Regis* ont diſputé l'un contre l'autre ; mais *Robert Shmith* a calculé.

4°. Obſervez les deux étoiles qui étant à une prodigieuſe diſtance l'un de l'autre, & à des profondeurs très-différentes dans l'immenſité de l'eſpace, ſont conſidérées ici comme placées dans le cercle que le ſoleil ſemble parcourir. Vous les voyez diſtantes l'une de l'autre dans le grande cercle ; ſe rapprochant dans le petit par les mêmes loix.

C'eſt ainſi que vous voyez le ciel matériel. C'eſt par ces règles invariables de l'optique que vous voyez les planètes tantôt rétrogrades, tantôt ſtationnaires ; elles ne ſont rien de tout cela. Si vous étiez dans le ſoleil, vous verriez toutes les planètes & les comètes rouler

réguliérement autour de lui dans les ellipſes que DIEU leur aſſigne. Mais vous êtes ſur la planète de la Terre, dans un coin où vous ne pouvez jouir de tout le ſpectacle.

N'accuſons donc point les erreurs de nos ſens avec *Mallebranche ;* des loix conſtantes de la nature, émanées de la volonté immuable du tout-puiſſant, & proportionnées à la conſtitution de nos organes, ne peuvent être des erreurs.

Nous ne pouvons voir que les apparences des choſes, & non les choſes mêmes. Nous ne ſommes pas plus trompés quand le ſoleil, ouvrage de DIEU, cet aſtre un million de fois auſſi gros que notre terre, nous paraît plat & large de deux pieds, que lorſque, dans un miroir convexe, ouvrage de nos mains, nous voyons un homme ſous la dimenſion de quelques pouces.

Si les mages Caldéens furent les premiers qui ſe ſervirent de l'intelligence que DIEU leur donna pour meſurer & mettre à leur place les globes céleſtes, d'autres peuples plus groſſiers ne les imitèrent pas.

Ces peuples enfans & ſauvages imaginèrent la terre plate, ſoutenue dans l'air je ne ſais comment par ſon propre poids ; le ſoleil, la lune & les étoiles marchant continuellement ſur un ceintre ſolide qu'on appella *plaque firmament ;* ce ceintre portant des eaux & ayant des portes d'eſpace en eſpace, les eaux ſortant par ces portes pour humecter la terre.

Mais comment le ſoleil, la lune & tous les aſtres, reparaiſſaient-ils après s'être couchés ? on n'en ſavait rien. Le ciel touchait à la terre plate ; il n'y avait pas moyen que le ſoleil, la lune & les étoiles tournaſſent ſous la terre & allaſſent ſe lever à l'Orient après s'être couchés à l'Occident. Il eſt vrai que ces ignorans avaient raiſon par haſard, en ne concevant pas que le ſoleil & les étoiles fixes tournaſſent autour de la terre. Mais ils étaient bien loin de ſoup-

çonner le ſoleil immobile, & la terre avec ſon ſatellite tournant autour de lui dans l'eſpace avec les autres planètes. Il y avait plus loin de leurs fables au vrai ſyſtême du monde que des ténèbres à la lumière.

Ils croyaient que le ſoleil & les étoiles revenaient par des chemins inconnus, après s'être délaſſés de leur courſe dans la mer Méditerranée, on ne ſait pas préciſément dans quel endroit. Il n'y avait pas d'autre aſtronomie du tems même d'*Homère* qui eſt ſi nouveau. Car les Caldéens tenaient leur ſcience ſecrète pour ſe faire plus reſpecter des peuples. *Homère* dit plus d'une fois, que le ſoleil ſe plonge dans l'Océan ; (& encor cet Océan c'eſt le Nil) c'eſt-là qu'il répare par la fraîcheur des eaux, pendant la nuit, l'épuiſement du jour ; après quoi il va ſe rendre au lieu de ſon lever par des routes inconnues aux mortels. On a comparé cette idée à celle du baron de *Feneſte*, qui dit, que ſi on ne voit pas le ſoleil quand il revient, *c'eſt qu'il revient de nuit.*

Comme alors la plupart des peuples de Syrie & les Grecs, connaiſſaient un peu l'Aſie & une petite partie de l'Europe, & qu'ils n'avaient aucune notion de tout ce qui eſt au nord du Pont-Euxin & au midi du Nil, ils établirent d'abord que la terre était plus longue que large d'un grand tiers ; par conſéquent le ciel qui touchait à la terre & qui l'embraſſait, était auſſi plus long que large. Delà nous vinrent les degrés de longitude & de latitude, dont nous avons toujours conſervé les noms, quoique nous ayons réformé la choſe.

Le livre de *Job*, compoſé par un ancien Arabe, qui avait quelque connaiſſance de l'aſtronomie, puiſqu'il parle des conſtellations, s'exprime pourtant ainſi. « Où étiez-vous quand je jetais les fondemens de » la terre ? qui en a pris les dimenſions ? ſur quoi

» ſes

» ses bases portent-elles ? qui a posé sa pierre an-
» gulaire ? »

Le moindre écolier lui répondrait aujourd'hui, La terre n'a ni pierre angulaire, ni base, ni fondement ; & à l'égard de ses dimensions nous les connaissons très-bien, puisque depuis *Magellan* jusqu'à M. de *Bougainville*, plus d'un navigateur en a fait le tour.

Le même écolier fermerait la bouche au déclamateur *Lactance* & à tous ceux qui ont dit avant & après lui que la terre est fondée sur l'eau, & que le ciel ne peut être au-dessous de la terre, & que par conséquent il est ridicule & impie de soupçonner qu'il y ait des antipodes.

C'est une chose curieuse de voir avec quel dédain, avec quelle pitié *Lactance* regarde tous les philosophes qui depuis quatre cents ans commençaient à connaître le cours apparent du soleil & des planètes, la rondeur de la terre, la liquidité, la non résistance des cieux, à travers desquels les planètes couraient dans leurs orbites, &c. Il recherche (*a*) *par quels degrés les philosophes sont parvenus à cet excès de folie de faire de la terre une boule, & d'entourer cette boule du ciel.*

Ces raisonnemens sont dignes de tous ceux qu'il fait sur les sibylles.

Notre écolier dirait à tous ces docteurs : apprenez qu'il n'y a point de cieux solides placés les uns sur les autres, comme on vous l'a dit ; qu'il n'y a point de cercles réels dans lesquels les astres courent sur une prétendue plaque.

Que le soleil est le centre de notre monde planétaire.

Que la terre & les planètes roulent autour de lui,

(*a*) *Lactance*, liv. III. chap. XXIV.

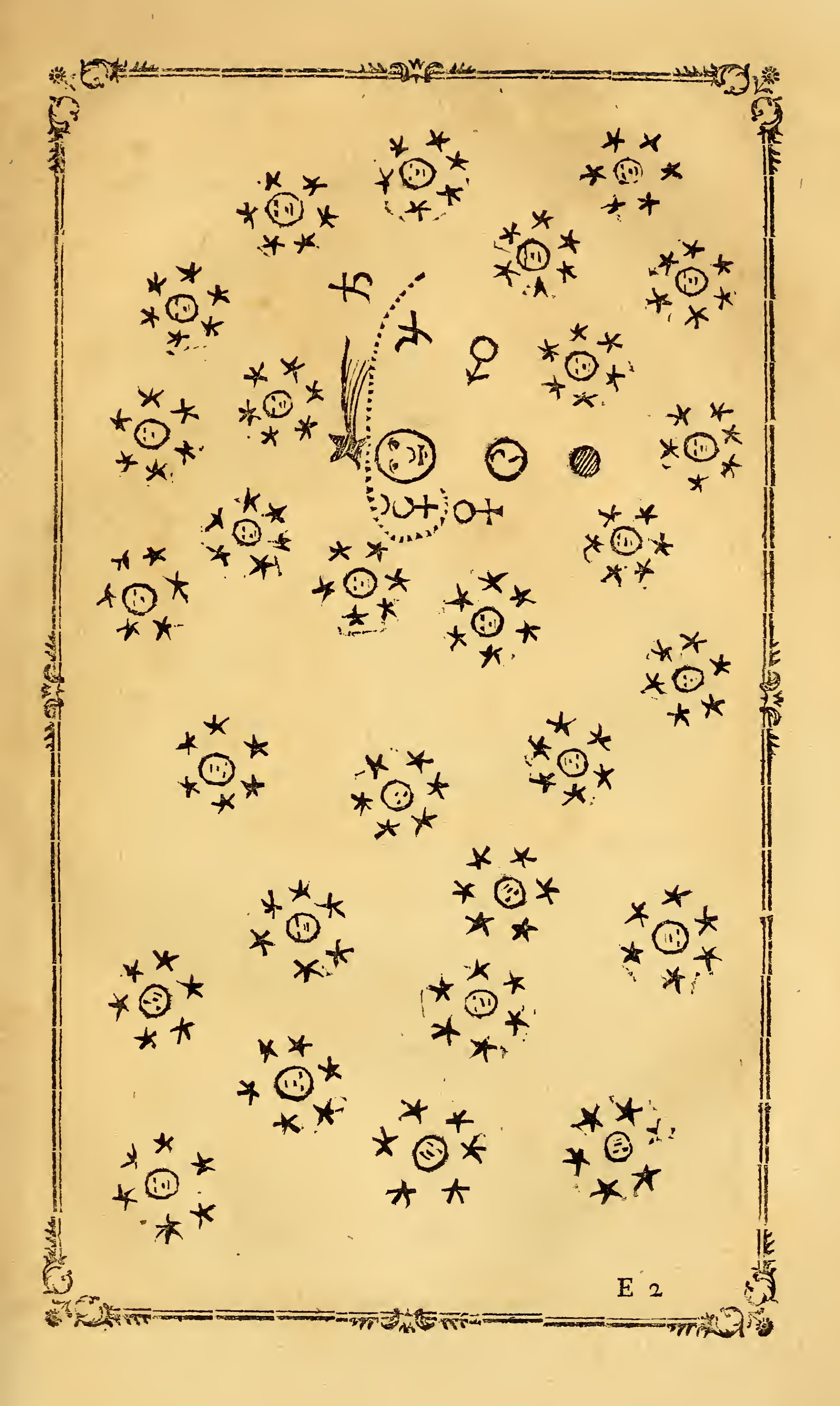
dans l'espace, non pas en traçant des cercles, mais des ellipses.

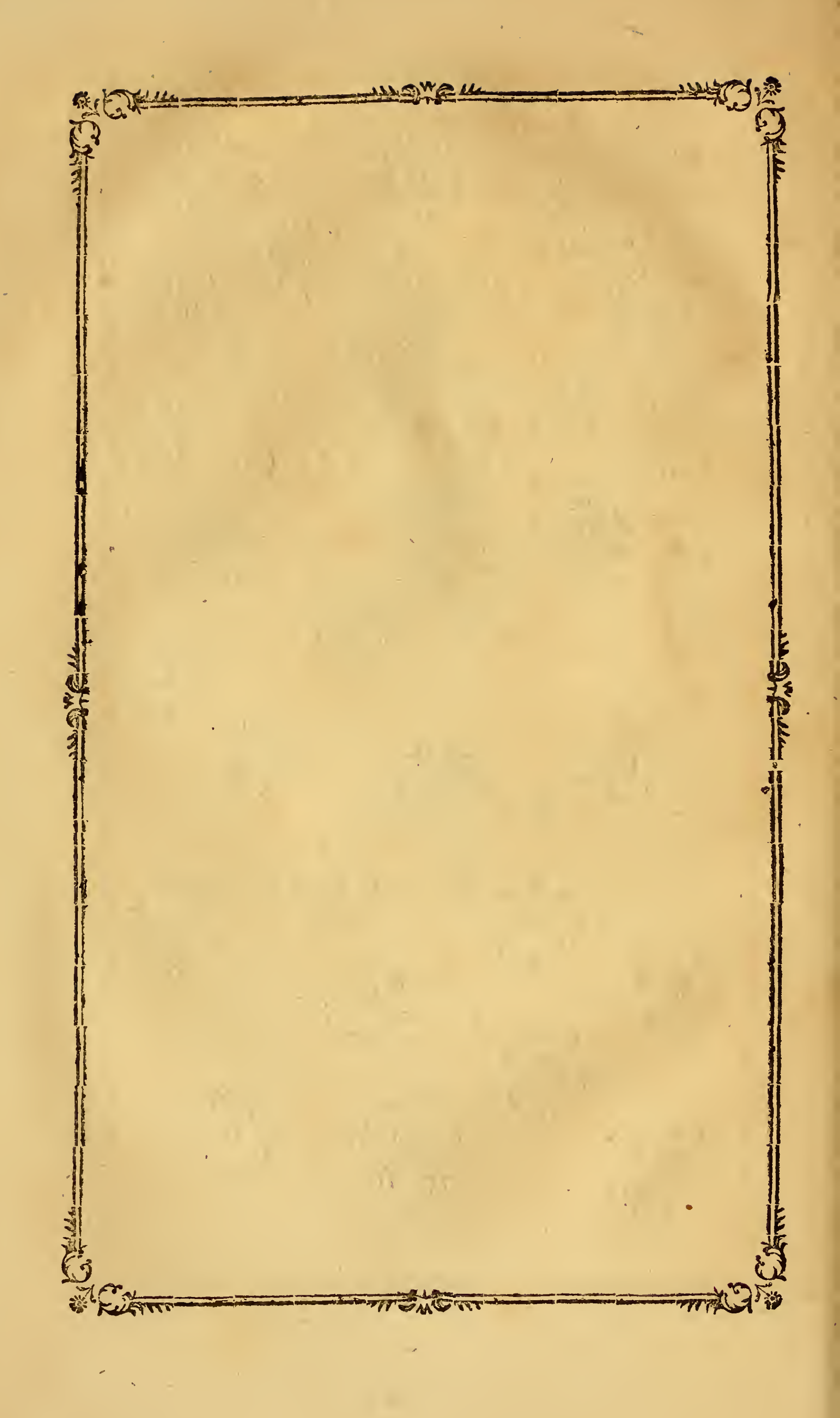
Apprenez qu'il n'y a ni dessus ni dessous, mais que les planètes, les comètes tendent toutes vers le soleil, leur centre, & que le soleil tend vers elles, par une gravitation éternelle.

Lactance & les autres babillards seraient bien étonnés en voyant le système du monde tel qu'il est.

Cette petite planche représente, quoi qu'imparfaitement, comment notre soleil, notre monde planétaire, nos comètes sont perdus dans l'immensité de l'espace peuplé de tant d'autres univers, & à quel point cette expression commune le ciel & la terre *est impropre, quoique nécessaire à notre faiblesse.*









LE CIEL DES ANCIENS.

SI un ver à ſoie donnait le nom de *ciel* au petit duvet qui entoure ſa coque, il raiſonnerait auſſi bien que firent tous les anciens, en donnant le nom de *ciel* à l'atmoſphère, qui eſt, comme dit très-bien M. de *Fontenelle* dans ſes *mondes*, le duvet de notre coque.

Les vapeurs qui ſortent de nos mers & de notre terre, & qui forment les nuages, les météores & les tonnerres, furent pris d'abord pour la demeure des dieux. Les dieux deſcendent toujours dans des nuages d'or chez *Homère*; c'eſt delà que les peintres les peignent encor aujourd'hui aſſis ſur une nuée. Comment eſt-on aſſis ſur l'eau? Il était bien juſte que le maître des dieux fût plus à ſon aiſe que les autres: on lui donna un aigle pour le porter, parce que l'aigle vole plus haut que les autres oiſeaux.

Les anciens Grecs voyant que les maîtres des villes demeuraient dans des citadelles, au haut de quelque montagne, jugèrent que les dieux pouvaient avoir une citadelle auſſi, & la placèrent en Theſſalie ſur le mont Olympe, dont le ſommet eſt quelquefois caché dans les nues; de ſorte que leur palais était de plain-pied à leur ciel.

Les étoiles & les planètes qui ſemblent attachées à la voûte bleue de notre atmoſphère, devinrent enſuite les demeures des dieux; ſept d'entr'eux eurent chacun leur planète, les autres logèrent où ils purent; le conſeil général des dieux ſe tenait dans une grande ſalle, à laquelle on allait par la voie lactée; car il fallait bien que les dieux euſſent une ſalle en l'air, puiſ-

que les hommes avaient des hôtels-de-ville ſur la terre.

Quand les titans, eſpèce d'animaux entre les dieux & les hommes, déclarèrent une guerre aſſez juſte à ces dieux-là, pour réclamer une partie de leur héritage du côté paternel, étant fils du ciel & de la terre, ils ne mirent que deux ou trois montagnes les unes ſur les autres, comptant que c'en était bien aſſez pour ſe rendre maître du ciel & du château de l'Olympe.

Neve foret terris ſecurior arduus æther ;
Affectaſſe ferunt regnum cæleſte gigantes,
Altaque congeſtos ſtruxiſſe ad ſidera montes.

On attaqua le ciel auſſi bien que la terre ;
Les géants, chez les dieux oſant porter la guerre,
Entaſsèrent des monts juſqu'aux aſtres des nuits.

Il y a pourtant des ſix cent millions de lieues de ces aſtres-là, & beaucoup plus loin encor de pluſieurs étoiles au mont Olympe.

Virgile ne fait point de difficulté de dire :

Sub pedibuſque videt nubis & ſydera Daphnis.

Daphnis voit ſous ſes pieds les aſtres & les nues.

Mais où donc était Daphnis ?

A l'opéra & dans des ouvrages plus ſérieux on fait deſcendre des dieux au milieu des vents, des nuages & du tonnerre, c'eſt-à-dire, qu'on promène DIEU dans les vapeurs de notre petit globe. Ces idées ſont ſi proportionnées à notre faibleſſe, qu'elles nous paraiſſent grandes.

Cette phyſique d'enfans & de vieilles était prodigieuſement ancienne ; cependant on croit que les Caldéens avaient des idées preſqu'auſſi ſaines que nous de ce qu'on appelle *le ciel* ; ils plaçaient le ſoleil au

centre de notre monde planétaire, à-peu-près à la diſtance de notre globe que nous avons reconnue ; ils faiſaient tourner la terre, & quelques planètes autour de cet aſtre ; c'eſt ce que nous apprend *Ariſtarque* de Samos : c'eſt à-peu-près le ſyſtême du monde que *Copernic* a perfectionné depuis ; mais les philoſophes gardaient le ſecret pour eux, afin d'être plus reſpectés des rois & du peuple, ou plutôt pour n'être pas perſécutés.

Le langage de l'erreur eſt ſi familier aux hommes, que nous appellons encor nos vapeurs, & l'eſpace de la terre à la lune, du nom de *ciel* ; nous diſons, monter au ciel, comme nous diſons que le ſoleil tourne, quoiqu'on ſache bien qu'il ne tourne pas. Nous ſommes probablement le ciel pour les habitans de la lune, & chaque planète place ſon ciel dans la planète voiſine.

Si on avait demandé à *Homère* dans quel ciel était allée l'ame de *Sarpédon*, & où était celle d'*Hercule*, Homère eût été bien embarraſſé ; il eût répondu par des vers harmonieux.

Quelle ſureté avait-on que l'ame aérienne d'*Hercule* ſe fût trouvée plus à ſon aiſe dans Vénus, dans Saturne, que ſur notre globe ? Aurait-elle été dans le ſoleil ? la place ne paraît pas tenable dans cette fournaiſe. Enfin, qu'entendaient les anciens par le ciel ? ils n'en ſavaient rien, ils criaient toujours *le ciel & la terre* ; c'eſt comme ſi on criait l'infini & un atôme. Il n'y a point, à proprement parler, de ciel, il y a une quantité prodigieuſe de globes qui roulent dans l'eſpace vuide, & notre globe roule comme les autres.

Les anciens croyaient qu'aller dans les cieux c'était monter ; mais on ne monte point d'un globe à un autre ; les globes céleſtes ſont tantôt au-deſſus de notre horiſon, tantôt au-deſſous. Ainſi, ſuppoſons que *Vénus* étant venue à Paphos, retournât dans ſa pla-

nète quand cette planète était couchée, la déesse *Vénus* ne montait point alors par rapport à notre horison ; elle descendait, & on devait dire en ce cas *descendre au ciel.* Mais les anciens n'y entendaient pas tant de finesse ; ils avaient des notions vagues, incertaines, contradictoires sur tout ce qui tenait à la physique. On a fait des volumes immenses pour savoir ce qu'ils pensaient sur bien des questions de cette sorte. Quatre mots auraient suffi ; *ils ne pensaient pas.*



CICERON.

C'EST dans le tems de la décadence des beaux arts en France, c'est dans le siècle des paradoxes, & dans l'avilissement de la littérature & de la philosophie persécutées, qu'on veut flétrir *Ciceron* ; & quel est l'homme qui essaie de déshonorer sa mémoire ? c'est un de ses disciples, c'est un homme qui prête, comme lui, son ministère à la défense des accusés ; c'est un avocat qui a étudié l'éloquence chez ce grand maître ; c'est un citoyen qui paraît animé comme *Ciceron* même de l'amour du bien public.

Dans un livre intitulé *Canaux navigables*, livre rempli de vues patriotiques & grandes plus que praticables, on est bien étonné de lire cette philippique contre *Ciceron* qui n'a jamais fait creuser de canaux.

« Le trait le plus glorieux de l'histoire de *Ciceron*,
» c'est la ruine de la conjuration de *Catilina* ; mais
» à le bien prendre, elle ne fit du bruit à Rome qu'autant qu'il affecta d'y mettre de l'importance. Le
» danger existait dans ses discours bien plus que dans
» la chose. C'était une entreprise d'hommes ivres

» qu'il était facile de déconcerter. Ni le chef, ni les » complices n'avaient pris la moindre mesure pour assu- » rer le succès de leur crime. Il n'y eut d'étonnant » dans cette étrange affaire que l'appareil dont le consul » chargea toutes ses démarches, & la facilité avec la- » quelle on lui laissa sacrifier à son amour-propre tant de » rejettons des plus illustres familles.

» D'ailleurs, la vie de *Ciceron* est pleine de traits » honteux; son éloquence était vénale autant que son » ame était pusillanime. Si ce n'était pas l'intérêt qui » dirigeait sa langue, c'était la frayeur ou l'espérance; » le desir de se faire des appuis le portait à la tribune » pour y défendre sans pudeur des hommes plus » déshonorés, plus dangereux cent fois que *Catilina*. » Parmi ses cliens, on ne voit presque que des scélé- » rats: & par un trait singulier de la justice divine, il » reçut enfin la mort des mains d'un de ces misérables » que son art avait dérobés aux rigueurs de la justice » humaine. »

A le bien prendre, la conjuration de *Catilina* fit à Rome plus que *du bruit*; elle la plongea dans le plus grand trouble & dans le plus grand danger. Elle ne fut terminée que par une bataille si sanglante, qu'il n'est aucun exemple d'un pareil carnage, & peu d'un courage aussi intrépide. Tous les soldats de *Catilina* après avoir tué la moitié de l'armée de *Petreius* furent tués jusqu'au dernier; *Catilina* périt percé de coups sur un monceau de morts, & tous furent trouvés le visage tournés contre l'ennemi. Ce n'était pas là une entreprise si facile à déconcerter; *César* la favorisait, & elle apprit à *César* à conspirer un jour plus heureusement contre sa patrie.

Ciceron défendait sans pudeur des hommes plus déshonorées, plus dangereux cent fois que Catilina.

Est-ce quand il défendait dans la tribune la Sicile contre *Cerres*, & la république romaine contre *An-*

toine? eſt-ce quand il réveillait la clémence de *Céſar* en faveur de *Ligarius* & du roi *Dejotare*? ou lorſqu'il obtenait le droit de cité pour le poëte *Archias*; ou lorſque dans ſa belle oraiſon pour la loi *Manilia* il emportait tous les ſuffrages des Romains en faveur du grand *Pompée*?

Il plaida pour *Milon* meurtrier de *Clodius*; mais *Clodius* avait mérité ſa fin tragique par ſes fureurs. *Clodius* avait trempé dans la conjuration de *Catilina*, *Clodius* était ſon plus mortel ennemi, il avait ſoulevé Rome contre lui, & l'avait puni d'avoir ſauvé Rome; *Milon* était ſon ami.

Quoi! c'eſt de nos jours qu'on oſe dire que DIEU punit *Ciceron* d'avoir plaidé pour un tribun militaire nommé *Popilius Léna*, & que la vengeance céleſte le fit aſſaſſiner par ce *Popilius Léna* même! Perſonne ne ſait ſi *Popilius Léna* était coupable ou non du crime dont *Ciceron* le juſtifia quand il le défendit; mais tous les hommes ſavent que ce monſtre fut coupable de la plus horrible ingratitude, de la plus infame avarice, & de la plus déteſtable barbarie, en aſſaſſinant ſon bienfaicteur pour gagner l'argent de trois monſtres comme lui. Il était réſervé à notre ſiècle de vouloir faire regarder l'aſſaſſinat de *Ciceron* cnmme un acte de la juſtice divine. Les triumvirs ne l'auraient pas oſé. Tous les ſiècles juſqu'ici ont déteſté & pleuré ſa mort.

On reproche à *Ciceron* de s'être vanté trop ſouvent d'avoir ſauvé Rome, & d'avoir trop aimé la gloire. Mais ſes ennemis voulaient flétrir cette gloire. Une faction tyrannique le condamnait à l'exil, & abattait ſa maiſon, parce qu'il avait préſervé toutes les maiſons de Rome de l'incendie que *Catilina* leur préparait. Il vous eſt permis (c'eſt même un devoir) de vanter vos ſervices quand on les méconnait, & ſurtout quand on vous en fait un crime.

On admire encor *Scipion* de n'avoir répondu à ſes accuſateurs que par ces mots : *C'eſt à pareil jour que j'ai vaincu Annibal, allons rendre grace aux dieux.* Il fut ſuivi par tout le peuple au capitole, & nos cœurs l'y ſuivent encor en liſant ce trait d'hiſtoire ; quoiqu'après tout il eût mieux valu rendre ſes comptes que ſe tirer d'affaire par un bon mot.

Ciceron fut admiré de même par le peuple romain le jour qu'à l'expiration de ſon conſulat, étant obligé de faire les ſermens ordinaires, & ſe préparant à haranguer le peuple ſelon la coutume, il en fut empêché par le tribun *Métellus* qui voulait l'outrager. *Ciceron* avait commencé par ces mots, *je jure* ; le tribun l'interrompit, & déclara qu'il ne lui permettrait pas de haranguer. Il s'éleva un grand murmure. *Ciceron* s'arrêta un moment, & renforçant ſa voix noble & ſonore, il dit pour toute harangue, *je jure que j'ai ſauvé la patrie.* L'aſſemblée enchantée s'écria, *nous jurons qu'il a dit la vérité.* Ce moment fut le plus beau de ſa vie. Voilà comme il faut aimer la gloire.

Je ne ſais où j'ai lu autrefois ces vers ignorés.

Romains, j'aime la gloire & ne veux point m'en taire;
Des travaux des humains c'eſt le digne ſalaire :
Ce n'eſt qu'en vous ſervant qu'il la faut acheter.
Qui n'oſe la vouloir n'oſe la mériter.

Peut-on mépriſer *Ciceron* ſi on conſidère ſa conduite dans ſon gouvernement de la Cilicie, qui était alors une des plus importantes provinces de l'empire romain, en ce qu'elle confinait à la Syrie, & à l'empire des Parthes. Laodicée, l'une des plus belles villes d'Orient, en était la capitale : cette province était auſſi floriſſante qu'elle eſt dégradée aujourd'hui ſous le gouvernement des Turcs, qui n'ont jamais eu de *Ciceron.*

Il commence par protéger le roi de Cappadoce *Ario-*

barzane, & il refuse les présens que ce roi veut lui faire. Les Parthes viennent attaquer en pleine paix Antioche ; *Ciceron* y vole, il atteint les Parthes après des marches forcées par le mont Taurus, il les fait fuir, il les poursuit dans leur retraite, *Orzace* leur général est tué avec une partie de son armée.

Delà il court à Pendenissum capitale d'un pays allié des Parthes, il la prend ; cette province est soumise. Il tourne aussi-tôt contre les peuples appellés *Tiburaniens*, il les défait ; ses troupes lui défèrent le titre d'*empereur* qu'il garda toute sa vie. Il aurait obtenu à Rome les honneurs du triomphe sans *Caton* qui s'y opposa, & qui obligea le sénat à ne décerner que des réjouissances publiques & des remerciemens aux dieux, lorsque c'était à *Ciceron* qu'on devait en faire.

Si on se représente l'équité, le désintéressement de *Ciceron* dans son gouvernement, son activité, son affabilité, deux vertus si rarement compatibles, les bienfaits dont il combla les peuples dont il était le souverain absolu, il faudra être bien difficile pour ne pas accorder son estime à un tel homme.

Si vous faites réflexion que c'est-là ce même Romain qui le premier introduisit la philosophie dans Rome, que ses *Tusculanes* & son livre de la *Nature des dieux* sont les deux plus beaux ouvrages qu'ait jamais écrit la sagesse qui n'est qu'humaine, & que son traité des *Offices* est le plus utile que nous ayons en morale, il sera encor plus mal aisé de mépriser *Ciceron*. Plaignons ceux qui ne le lisent pas, plaignons encor plus ceux qui ne lui rendent pas justice.

Opposons au détracteur français les vers de l'Espagnol *Martial* dans son épigramme contre *Antoine*.

Quid prosunt sacræ pretiosa silentia linguæ ?
Incipient omnes pro Cicerone loqui.

Ta prodigue fureur acheta ſon ſilence ,
Mais l'univers entier parle à jamais pour lui.

Voyez ſurtout ce que dit Juvenal , *Roma patrem patriæ Ciceronem libera dixit.*



CIRUS.

PLUSIEURS doctes, & *Rollin* après eux, dans un ſiècle où l'on cultive ſa raiſon, nous ont aſſuré que *Javan*, qu'on ſuppoſe être le père des Grecs, était petit-fils de *Noé*. Je le crois, comme je crois que *Perſée* était le fondateur du royaume de Perſe, & *Niger* de la Nigritie. C'eſt ſeulement un de mes chagrins que les Grecs n'aient jamais connu ce *Noé* le véritable auteur de leur race. J'ai marqué ailleurs mon étonnement & ma douleur qu'*Adam* notre père à tous ait été abſolument ignoré de tous, depuis le Japon juſqu'au détroit de Lemaire, excepté d'un petit peuple qui n'a lui-même été connu que très-tard. La ſcience des généalogies eſt ſans doute très-certaine, mais bien difficile.

Ce n'eſt ni ſur *Javan*, ni ſur *Noé*, ni ſur *Adam* que tombent aujourd'hui mes doutes ; c'eſt ſur *Cirus* ; & je ne recherche pas laquelle des fables débitées ſur *Cirus* eſt préférable, celle d'*Hérodote* ou de *Ctéſias*, ou celle de *Xénophon*, ou de *Diodore*, ou de *Juſtin*, qui toutes ſe contrediſent. Je ne demande point pourquoi on s'eſt obſtiné à donner ce nom de *Cirus* à un barbare qui s'appellait *Koſrou*, & ceux de *Ciropolis*, de *Perſépolis*, à des villes qui ne ſe nommèrent jamais ainſi.

Je laiſſe-là tout ce qu'on a dit du grand *Cirus*, &

jusqu'au roman de ce nom, & jusqu'aux *voyages* que l'Ecossais *Ramsay* lui a fait entreprendre. Je demande seulement quelques instructions aux Juifs sur ce *Cirus* dont ils ont parlé.

Je remarque d'abord qu'aucun historien n'a dit un mot des Juifs dans l'histoire de *Cirus*, & que les Juifs sont les seuls qui osent faire mention d'eux-mêmes en parlant de ce prince.

Ils ressemblent en quelque sorte à certaines gens qui disaient d'un ordre de citoyens supérieur à eux : *nous connaissons messieurs, mais messieurs ne nous connaissent pas.* Il en est de même d'Alexandre par rapport aux Juifs. Aucun historien d'*Alexandre* n'a mêlé le nom d'*Alexandre* avec celui des Juifs ; mais *Joseph* ne manque pas de dire qu'*Alexandre* vint rendre ses respects à Jérusalem ; qu'il adora je ne sais quel pontife juif nommé *Jaddus*, lequel lui avait autrefois prédit en songe la conquête de la Perse. Tous les petits se rengorgent ; les grands songent moins à leur grandeur.

Quand *Tarif* vient conquérir l'Espagne, les vaincus lui disent qu'ils l'ont prédit. On en dit autant à *Genhiskan*, à *Tamerlan*, à *Mahomet II.*

A dieu ne plaise que je veuille comparer les prophéties juives à tous les diseurs de bonne-aventure qui font leur cour aux victorieux, & qui leur prédisent ce qui leur est arrivé. Je remarque seulement que les Juifs produisent des témoignages de leur nation sur *Cirus*, environ cent soixante ans avant qu'il fût au monde.

On trouve dans Isaïe, (chap. XLV,) *voici ce que dit le Seigneur à Cirus qui est mon Christ, que j'ai pris par la main pour lui assujettir les nations, pour mettre ensuite les rois, pour ouvrir devant lui les portes. Je marcherai devant vous ; j'humilierai les grands, je romprai les coffres ; je vous donnerai l'argent caché,*

afin que vous sachiez que je suis le Seigneur, &c.

Quelques savans ont peine à digérer que le Seigneur gratifie du nom de son CHRIST un profane de la religion de *Zoroastre.* Ils osent dire que les Juifs firent comme tous les faibles qui flattent les puissans, qu'ils supposèrent des prédictions en faveur de *Cirus.*

Ces savans ne respectent pas plus *Daniel* qu'*Isaie.* Ils traitent toutes les prophéties attribuées à *Daniel* avec le même mépris que *St. Jérôme* montre pour l'aventure de *Suzanne*, pour celle du dragon de *Bélus*, & pour les trois enfans de la fournaise.

Ces savans ne paraissent pas assez pénétrés d'estime pour les prophêtes. Plusieurs même d'entr'eux prétendent qu'il est métaphysiquement impossible de voir clairement l'avenir ; qu'il y a une contradiction formelle à voir ce qui n'est point ; que le futur n'existe pas, & par conséquent ne peut être vu ; que les fraudes en ce genre sont innombrables chez toutes les nations ; qu'il faut enfin se défier de tout dans l'histoire ancienne.

Ils ajoutent que s'il y a jamais eu une prédiction formelle, c'est celle de la découverte de l'Amérique dans Sénèque le tragique.

. . . . . Venient annis
Sæcula seris quibus oceanus
Vincula rerum laxet, & ingens
Pateat tellus, &c. . . .

Les quatre étoiles du pole antarctique sont annoncées encor plus clairement dans le *Dante.* Cependant personne ne s'est avisé de prendre *Senèque* & *Aligeri Dante* pour des devins.

Nous sommes bien loin d'être du sentiment de ces

ſavans, nous nous bornons à être extrêmement circonſpects ſur les prophêtes de nos jours.

Quant à l'hiſtoire de *Cirus*, il eſt vraiment fort difficile de ſavoir s'il mourut de ſa belle mort, ou ſi *Thomiris* lui fit couper la tête. Mais je ſouhaite, je l'avoue, que les ſavans qui font couper le cou à *Cirus*, aient raiſon. Il n'eſt pas mal que ces illuſtres voleurs de grand chemin, qui vont pillant & enſanglantant la terre, ſoient un peu châtiés quelquefois.

Cirus a toujours été deſtiné à devenir le ſujet d'un roman. *Xénophon* a commencé, & malheureuſement *Ramſay* a fini. Enfin, pour faire voir quel triſte ſort attend les héros, *Danchet* a fait une tragédie de *Cirus*.

Cette tragédie eſt entiérement ignorée. La *Cyropédie* de *Xenophon* eſt plus connue, parce qu'elle eſt d'un Grec. Les *voyages de Cirus* le ſont beaucoup moins, quoiqu'ils aient été imprimés en anglais & en français, & qu'on y ait prodigué l'érudition.

Le plaiſant du roman intitulé *voyages de Cirus* conſiſte à trouver un *Meſſie* partout, à Memphis, à Babylone, à Ecbatane, à Tyr comme à Jéruſalem, & chez *Platon* comme dans l'évangile. L'auteur ayant été quaker, anabaptiſte, anglican, presbytérien, était venu ſe faire *fénéloniſte* à Cambrai ſous l'illuſtre auteur du *Télémaque*. Etant devenu depuis précepteur de l'enfant d'un grand ſeigneur, il ſe crut fait pour inſtruire l'univers, & pour le gouverner, il donne en conſéquence des leçons à *Cirus* pour devenir le meilleur roi de l'univers, & le théologien le plus orthodoxe.

Ces deux rares qualités paraiſſent aſſez incompatibles.

Il le mène à l'école de *Zoroaſtre*, & enſuite à celle du jeune juif *Daniel*, le plus grand philoſophe qui ait jamais été. Car non-ſeulement il expliquait tous les ſonges; (ce qui eſt le fin de la ſcience humaine) mais il devinait tous ceux qu'on avait faits; & c'eſt à quoi

nul autre que lui n'eſt encor parvenu. On s'attendait que *Daniel* préſenterait la belle *Suſanne* au prince : c'était la marche naturelle d'un roman ; mais il n'en fit rien.

Cyrus en récompenſe a de longues converſations avec le grand roi *Nabucodonoſor*, dans le tems qu'il était bœuf ; & *Ramſay* fait ruminer *Nabucodonoſor* en théologien très-profond.

Et puis, étonnez-vous que le prince, pour qui cet ouvrage fut compoſé, aimât mieux aller à la chaſſe, ou à l'opéra que de le lire.



CLERC.

IL y aurait peut-être encor quelque choſe à dire ſur ce mot, même après le dictionnaire de *Du Cange*, & celui de l'Encyclopédie. Nous pouvons, par exemple, obſerver qu'on était ſi ſavant vers les dixième & onzième ſiècles, qu'il s'introduiſit une coutume ayant force de loi en France, en Allemagne, en Angleterre, de faire grace de la corde à tout criminel condamné qui ſavait lire ; tant un homme de cette érudition était néceſſaire à l'état.

Guillaume le bâtard, conquérant de l'Angleterre, y porta cette coutume. Cela s'appellait bénéfice de clergie, *beneficium clericorum aut clergicorum.*

Nous avons remarqué en plus d'un endroit que de vieux uſages perdus ailleurs ſe retrouvent en Angleterre, comme on retrouva dans l'iſle de Samothrace les anciens myſtères d'*Orphée*. Aujourd'hui même encor ce bénéfice de clergie ſubſiſte chez les Anglais dans toute ſa force pour un meurtre commis ſans deſſein, & pour un premier vol qui ne paſſe pas cinq

cents livres ſterling. Le criminel qui ſait lire, demande le bénéfice de clergie; on ne peut le lui refuſer. Le juge qui était réputé par l'ancienne loi ne ſavoir pas lire lui-même, s'en rapporte encor au chapelain de la priſon, qui préſente un livre au condamné. Enſuite il demande au chapelain, *Legit ? Lit-il ?* Le chapelain répond, *Legit ut clericus. Il lit comme un clerc.* Et alors on ſe contente de faire marquer d'un fer chaud le criminel à la paume de la main. On a eu ſoin de l'enduire de graiſſe; le fer fume & produit un ſifflement ſans faire aucun mal au patient réputé clerc.

DU CÉLIBAT DES CLERCS.

On demande ſi dans les premiers ſiècles de l'égliſe le mariage fut permis aux clercs, & dans quel tems il fut défendu ?

Il eſt avéré que les clercs, loin d'être engagés au célibat dans la religion juive, étaient tous au contraire excités au mariage, non-ſeulement par l'exemple de leurs patriarches, mais par la honte attachée à vivre ſans poſtérité.

Toutefois, dans les tems qui précédèrent les derniers malheurs des Juifs, il s'éleva des ſectes de rigoriſtes, eſſéniens, judaïtes, thérapeutes, hérodiens; & dans quelques-unes comme celles des eſſéniens & des thérapeutes, les plus dévots ne ſe mariaient pas. Cette continence était une imitation de la chaſteté des veſtales établies par *Numa Pompilius*, de la fille de *Pythagore* qui inſtitua un couvent, des prêtreſſes de *Diane*, de la pythie de Delphe, & plus anciennement de *Caſſandre* & de *Chryſis* prêtreſſes d'*Apollon*, & même des prêtreſſes de *Bacchus*.

Les prêtres de *Cybèle*, non-ſeulement faiſaient vœu de chaſteté, mais de peur de violer leurs vœux ils ſe rendaient eunuques.

Plutarque, dans sa huitième question des propos de table, dit qu'il y a des collèges de prêtres en Egypte qui renoncent au mariage.

Les premiers chrétiens, quoique faisant profession d'une vie aussi pure que celle des esséniens & des thérapeutes, ne firent point une vertu du célibat. Nous avons vu que presque tous les apôtres & les disciples étaient mariés. St. Paul écrit à Tite, (*a*) *choisissez pour prêtre celui qui n'aura qu'une femme ayant des enfans fideles, & non accusés de luxure.*

Il dit la même chose à Timothée; (*b*) *que le surveillant soit mari d'une seule femme.*

Il semble faire si grand cas du mariage, que dans la même lettre à Timothée, il dit, (*c*) *la femme ayant prévariqué se sauvera en faisant des enfans.*

Ce qui arriva dans le fameux concile de Nicée au sujet des prêtres mariés, mérite une grande attention. Quelques évêques, au rapport de *Sozomène* & de *Socrate*, (*d*) proposèrent une loi qui défendit aux évêques & aux prêtres de toucher dorénavant à leurs femmes; mais *St. Paphnuce* le martyr, évêque de Thèbes en Egypte, s'y opposa fortement, disant, *que coucher avec sa femme c'est chasteté;* & son avis fut suivi par le concile.

Suidas, *Gelase Cisicène*, *Cassiodore* & *Nicéphore Caliste*, rapportent précisément la même chose.

Le Concile seulement défendit aux ecclésiastiques d'avoir chez eux des agapètes, des associées, autres que leurs propres femmes, excepté leurs mères, leurs sœurs, leurs tantes & des vieilles hors de tout soupçon.

Depuis ce tems, le célibat fut recommandé sans être ordonné. *St. Jérôme* voué à la solitude, fut ce-

(*a*) Epître à *Tite*, chap. I.

(*b*) I. à *Timoth.* ch. III. v. 2.

(*c*) Chap. II. v. 15.

(*d*) *Sozom.* liv. I. *Socrate*, liv. I.

lui de tous les pères qui fit les plus grands éloges du célibat des prêtres; cependant, il prend hautement le parti de *Cartérius* évêque d'Espagne qui s'était remarié deux fois. *Si je voulais nommer*, dit-il, *tous les évêques qui ont passé à de secondes noces, j'en trouverais plus qu'il n'y eut d'évêques au concile de Rimini;* (*a*) *Tantus numerus congregabitur ut Riminensis synodus superetur.*

Les exemples des clercs mariés, & vivans avec leurs femmes, sont innombrables. *Sidonius* évêque de Clermont en Auvergne au cinquième siècle, épousa *Papianilla* fille de l'empereur *Avitus*; & la maison de *Polignac* a prétendu en descendre. *Simplicius* évêque de Bourges eut deux enfans de sa femme *Palladia.*

St. Grégoire de Nazianze était fils d'un autre *Grégoire* évêque de Nazianze, & de *Nona*, dont cet évêque eut trois enfans, savoir *Cesarius*, *Gorgonia* & le *Saint.*

On trouve dans le décret romain, au canon *Osius*, une liste très-longue d'évêques enfans de prêtres. Le pape *Osius* lui-même était fils du sous-diacre *Etienne*, & le pape *Boniface I.* fils du prêtre *Joconde.* Le pape *Felix III.* fut fils du prêtre *Felix*, & devint lui-même un des aïeux de *Grégoire* le grand. *Jean II.* eut pour père le prêtre *Projectus. Agapet* le prêtre *Gordien.* Le pape *Sylvestre* était fils du pape *Hormisdas. Théodore I.* naquit du mariage de *Théodore* patriarche Jérusalem, ce qui devait réconcilier les deux églises.

Enfin, après plus d'un concile tenu inutilement sur le célibat qui devait toujours accompagner le sacerdoce, le pape *Grégoire VII.* excommunia tous les prêtres mariés, soit pour rendre l'église plus respectable par une discipline plus rigoureuse, soit pour attacher plus étroitement à la cour de Rome les évêques

(*a*) Lettre LXVIII. à *Océanus.*

& les prêtres des autres pays qui n'auraient d'autre famille que l'église.

Cette loi ne s'établit pas sans de grandes contradictions.

C'est une chose très-remarquable que le concile de Basle ayant déposé, du moins en paroles, le pape *Eugène IV*, & élu *Amédée de Savoie*, plusieurs évêques ayant objecté que ce prince avait été marié, *Enéas Silvius*, depuis pape sous le nom de *Pie II*, soutint l'élection d'*Amedée*, par ces propres paroles; *Non solum qui uxorem habuit, sed uxorem habens potest assumi. -- Non-seulement celui qui a été marié, mais celui qui l'est, peut être pape.*

Ce *Pie II.* était conséquent. Lisez ses lettres à sa maîtresse dans le *recueil de ses œuvres.* Il était persuadé qu'il y a de la démence à vouloir frauder la nature, qu'il faut la guider, & non chercher à l'anéantir. (*a*)

Quoiqu'il en soit, depuis le concile de Trente il n'y a plus de dispute sur le célibat des clercs dans l'église catholique romaine; il n'y a plus que des desirs.

Toutes les communions protestantes se sont séparées de Rome sur cet article.

Dans l'église grecque qui s'étend aujourd'hui des frontières de la Chine au cap Matapan, les prêtres se marient une fois. Partout les usages varient, la discipline change selon les tems & selon les lieux. Nous ne faisons ici que raconter, & nous ne controversons jamais.

DES CLERCS DU SECRET, DEVENUS DEPUIS SECRETAIRES D'ÉTAT ET MINISTRES.

Les clercs du secret, clercs du roi, qui sont devenus depuis secretaires d'état en France & en An-

(*a*) Voyez *Onanisme.*

gleterre, étaient originairement notaires du roi ; ensuite on les nomma *ſecretaires des commandemens.* C'eſt le ſavant & laborieux *Paſquier* qui nous l'apprend. Il était bien inſtruit, puiſqu'il avait ſous ſes yeux les regiſtres de la chambre des comptes qui de nos jours ont été conſumés par un incendie.

A la malheureuſe paix du Catau-Cambreſis en 1558, un clerc de *Philippe II.* ayant pris le titre de *ſecretaire d'état*, l'Aubépine qui était clerc ſecretaire des commandemens du roi de France, & ſon notaire, prit auſſi le titre de *ſecretaire d'état* afin que les dignités fuſſent égales, ſi les avantages de la paix ne l'étaient pas.

En Angleterre, avant *Henri VIII*, il n'y avait qu'un ſecretaire du roi, qui préſentait debout les mémoires & requêtes au conſeil. *Henri VIII.* en créa deux, & leur donna les mêmes titres & les mêmes prérogatives qu'en Eſpagne. Les grands ſeigneurs alors n'acceptaient pas ces places ; mais avec le tems elles ſont devenues ſi conſidérables, que les pairs du royaume & les généraux des armées en ont été revêtus. Ainſi tout change. Il ne reſte rien en France du gouvernement de *Hugues* ſurnommé *Capet*, ni en Angleterre de l'adminiſtration de *Guillaume* ſurnommé *le bâtard*.





CLIMAT.

HIc segetes, illic veniunt felicius uvæ:
Arborei, fœtus alibi, atque injussa virescunt
Gramina; nonne vides, croceos ut Tmolus odores,
India mittit ebur, molles sua thura Sabæi?
Ut chalybes nudi ferrum, virosaque pontus
Castorea, Eliadum palmas Epirus equarum?

Il faut ici se servir de la traduction de M. l'abbé de *l'Isle* dont l'élégance en tant d'endroits est égale au mérite de la difficulté surmontée.

Ici sont des vergers qu'enrichit la culture,
Là règne un verd gazon qu'entretient la nature;
Le Tmole est parfumé d'un safran précieux;
Dans les champs de Saba l'encens croît pour les dieux;
L'Euxin voit le castor se jouer dans ses ondes,
Le pont s'enorgueillit de ses mines profondes;
L'Inde produit l'yvoire; & dans ses champs guerriers
L'Epire pour l'Elide exerce ses coursiers.

Il est certain que le sol & l'atmosphère signalent leur empire sur toutes les productions de la nature, à commencer par l'homme, & à finir par les champignons.

Dans le grand siècle de *Louis XIV*, l'ingénieux *Fontenelle* a dit :

« On pourrait croire que la zone torride & les deux » glaciales, ne sont pas fort propres pour les scien- » ces. Juqu'à présent elles n'ont point passé l'Egypte » & la Mauritanie d'un côté, & de l'autre la Suède.

» Peut-être n'a ce pas été par hasard qu'elles se sont » tenues entre le mont Atlas & la mer Baltique. On » ne sait si ce ne sont point là les bornes que la nature » leur a posées ; & si l'on peut espérer de voir jamais » de grands auteurs Lapons ou Nègres. »

Chardin, l'un de ces voyageurs qui raisonnent, & qui approfondissent, va encor plus loin que *Fontenelle* en parlant de la Perse. (*a*) « La température des climats » chauds (dit-il) énerve l'esprit comme le corps, & » dissipe ce feu nécessaire à l'imagination pour l'inven- » tion. On n'est pas capable dans ces climats-là de lon- » gues veilles, & de cette forte application qui enfan- » tent les ouvrages des arts libéraux & des arts mé- » chaniques, &c. »

Chardin ne songeait pas que *Sadi* & *Lokman* étaient Persans. Il ne faisait pas attention qu'*Archimède* était de Sicile, où la chaleur est plus grande que dans les trois quarts de la Perse. Il oubliait que *Pythagore* apprit autrefois la géométrie chez les bracmanes.

L'abbé *Dubos* soutint, & développa autant qu'il le put ce sentiment de *Chardin*.

Cent cinquante ans avant eux *Bodin* en avait fait la base de son systême, dans sa *république* & dans sa *méthode de l'histoire*; il dit que l'influence du climat est le principe du gouvernement des peuples & de leur religion.

Diodore de Sicile fut de ce sentiment long-tems avant *Bodin*.

L'auteur de l'*Esprit des loix*, sans citer personne, poussa cette idée encor plus loin que *Dubos*, *Chardin* & *Bodin*. Une certaine partie de la nation l'en crut l'inventeur, & lui en fit un crime. C'est ainsi que cette partie de la nation est faite. Il y a partout des gens qui ont plus d'enthousiasme que d'esprit.

(*a*) *Chardin*, chap. VII.

On pourrait demander à ceux qui foutiennent que l'atmofphère fait tout, pourquoi l'empereur *Julien* dit dans fon *Mifopogon* que ce qui lui plaifait dans les Parifiens c'était la gravité de leurs caractères, & la févérité de leurs mœurs ; & pourquoi ces Parifiens, fans que le climat ait changé, font aujourd'hui des enfans badins à qui le gouvernement donne le fouet en riant, & qui eux-mêmes rient le moment d'après, & chanfonnent leurs précepteurs ?

Pourquoi les Egyptiens qu'on nous peint encor plus graves que les Parifiens, font aujourd'hui le peuple le plus mou, le plus frivole & le plus lâche, après avoir, dit-on, conquis autrefois toute la terre pour leur plaifir, fous un roi nommé *Séfoftris* ?

Pourquoi dans Athènes n'y a-t-il plus d'*Anacréons* ni d'*Ariftotes*, ni de *Zeunis* ?

D'où vient que Rome a pour fes *Cicerons*, fes *Catons* & fes *Tites-Lives*, des citoyens qui n'ofent parler, & une populace de gueux abrutis, dont le fuprême bonheur eft d'avoir quelquefois de l'huile à bon marché, & de voir défiler des proceffions ?

Ciceron plaifante beaucoup fur les Anglais dans fes lettres. Il prie *Quintus* fon frère, lieutenant de *Céfar*, de lui mander s'il a trouvé de grands philofophes parmi eux dans l'expédition d'Angleterre. Il ne fe doutait pas qu'un jour ce pays pût produire des mathématiciens qu'il n'aurait jamais pu entendre. Cependant le climat n'a point changé ; & le ciel de Londres eft tout auffi nébuleux qu'il l'était alors.

Tout change dans les corps, & dans les efprits avec le tems. Peut-être un jour les Américains viendront enfeigner les arts aux peuples de l'Europe.

Le climat a quelque puiffance, le gouvernement cent fois plus ; la religion jointe au gouvernement encor davantage.

INFLUENCE DU CLIMAT.

Le climat influe ſur la religion en fait de cérémonies & d'uſages. Un légiſlateur n'aura pas eu de peine à faire baigner des Indiens dans le Gange à certains tems de la lune ; c'eſt un grand plaiſir pour eux. On l'aurait lapidé, s'il eût propoſé le même bain aux peuples qui habitent les bords de la Duina vers Arcangel. Défendez le porc à un Arabe qui aurait la lèpre s'il mangeait de cette chair très-mauvaiſe & très-dégoûtante dans ſon pays, il vous obéira avec joie. Faites la même défenſe à un Weſtphalien, il ſera tenté de vous battre.

L'abſtinence du vin eſt un bon précepte de religion dans l'Arabie, où les eaux d'orange, de citron, de limon ſont néceſſaires à la ſanté. *Mahomet* n'aurait pas peut-être défendu le vin en Suiſſe, ſurtout avant d'aller au combat.

Il y a des uſages de pure fantaiſie. Pourquoi les prêtres d'Egypte imaginèrent-ils la circonciſion ? ce n'eſt pas pour la ſanté. *Cambyſe* qui les traita comme ils le méritaient, eux & leur bœuf *Apis*, les courtiſans de *Cambyſe*, les ſoldats de *Cambyſe*, n'avaient point fait rogner leurs prépuces & ſe portaient fort bien. La raiſon du climat ne fait rien aux parties génitales d'un prêtre. On offrait ſon prépuce à *Iſis* probablement, comme on préſenta partout les prémices des fruits de la terre. C'était offrir les prémices du fruit de la vie.

Les religions ont toujours roulé ſur deux pivots ; obſervance & croyance ; l'obſervance tient en grande partie au climat ; la croyance n'en dépend point. On fera tout auſſi bien recevoir un dogme ſous l'équateur & ſous le cercle polaire. Il ſera enſuite également rejetté à Batavia & aux Orcades, tandis qu'il ſera

ſoutenu *unguibus & roſtro* à Salamanque. Cela ne dépend point du ſol & de l'atmoſphère, mais uniquement de l'opinion, cette reine inconſtante du monde.

Certaines libations de vin feront de précepte dans un pays de vignoble, & il ne tombera point dans l'eſprit d'un légiſlateur d'inſtituer en Norwège des myſtères ſacrés qui ne pourraient s'opérer ſans vin.

Il ſera expreſſément ordonné de brûler de l'encens dans le parvis d'un temple où l'on égorge des bêtes à l'honneur de la Divinité & pour le ſouper des prêtres. Cette boucherie appellée *temple*, ſerait un lieu d'infection abominable, ſi on ne le purifiait pas continuellement : & ſans le ſecours des aromates, la religion des anciens aurait apporté la peſte. On ornait même l'intérieur des temples de feſtons de fleurs pour rendre l'air plus doux.

On ne ſacrifiera point de vache dans le pays brûlant de la preſqu'iſle des Indes ; parce que cet animal qui nous fournit un lait néceſſaire eſt très-rare dans une campagne aride, que ſa chair y eſt sèche, coriace, très-peu nourriſſante, & que les bracmanes feraient très-mauvaiſe chère. Au contraire, la vache deviendra ſacrée, attendu ſa rareté & ſon utilité.

On n'entrera que pieds-nuds dans le temple de *Jupiter-Ammon*, où la chaleur eſt exceſſive : il faudra être bien chauffé pour faire ſes dévotions à Copenhague.

Il n'en eſt pas ainſi du dogme. On a cru au polythéiſme dans tous les climats, & il eſt auſſi aiſé à un Tartare de Crimée qu'à un habitant de la Mecque de reconnaître un DIEU unique, incommunicable, non-engendré & non-engendreur. C'eſt par le dogme encor plus que par les rites qu'une religion s'étend d'un climat à un autre. Le dogme de l'unité de DIEU paſſa bientôt de Médine au mont Caucaſe; alors le climat cède à l'opinion.

Les Arabes dirent aux Turcs : « Nous nous faiſons » circoncire en Arabie ſans ſavoir trop pourquoi ; c'é- » tait une ancienne mode des prêtres d'Egypte d'of- » frir à *Oshiret* ou *Oſiris* une petite partie de ce qu'ils » avaient de plus précieux : Nous avions adopté cette » coutume trois mille ans avant d'être mahométans. » Vous ſerez circoncis comme nous ; vous ſerez obli- » gés comme nous de coucher avec une de vos fem- » mes tous les vendredis, & de donner par an deux » & demi pour cent de votre revenu aux pauvres. » Nous ne buvons que de l'eau & du ſorbet ; toute » liqueur enivrante nous eſt défendue ; elles ſont per- » nicieuſes en Arabie. Vous embraſſerez ce régime, » quoique vous aimiez le vin paſſionnément ; & que » même il vous ſoit ſouvent néceſſaire ſur les bords » du Phaze & de l'Araxe. Enfin, ſi vous voulez aller » au ciel & y être bien placés, vous prendrez le che- » min de la Mecque. »

Les habitans du nord du Caucaſe ſe ſoumettent à ces loix, & embraſſent dans toute ſon étendue une religion qui n'était pas faite pour eux.

En Egypte le culte emblématique des animaux ſuccéda aux dogmes de *Thaut*. Les dieux des Romains partagèrent enſuite l'Egypte avec les chiens, les chats & les crocodilles. A la religion romaine ſuccéda le chriſtianiſme : il fut entiérement chaſſé par le mahométiſme, qui cédera peut-être la place à une religion nouvelle.

Dans toutes ces viciſſitudes le climat n'eſt entré pour rien : le gouvernement a tout fait. Nous ne conſidérons ici que les cauſes ſecondes, ſans lever des yeux profanes vers la providence qui les dirige. La religion chrétienne, née dans la Syrie, ayant reçu ſes principaux accroiſſemens dans Alexandrie, habite aujourd'hui les pays où *Teutate*, *Irminſul*, *Frida*, *Odin* étaient adorés.

Il y a des peuples dont ni le climat, ni le gouvernement n'ont fait la religion. Quelle cause a détaché le nord de l'Allemagne, le Dannemarck, les trois quarts de la Suisse, la Hollande, l'Angleterre, l'Ecosse, l'Irlande de la communion romaine ? . . . la pauvreté. On vendait trop cher les indulgences & la délivrance du purgatoire à des ames dont les corps avaient alors très-peu d'argent. Les prélats, les moines engloutissaient tout le revenu d'une province. On prit une religion à meilleur marché. Enfin, après vingt guerres civiles, on a cru que la religion du pape était fort bonne pour les grands seigneurs, & la réformée pour les citoyens. Le tems fera voir qui doit l'emporter vers la mer Egée & le Pont-Euxin de la religion grecque ou de la religion turque.



CLOU.

NOUS ne nous arrêterons pas à remarquer la barbarie agreste qui fit clou de *clavus*, & cloud de *clodoaldus*, & clou de gérofle, quoique le gérofle ressemble fort mal à un clou ; & *clou*, maladie de l'œil ; & *clou*, tumeur de la peau, &c. Ces expressions viennent de la négligence & de la stérilité de l'imagination ; c'est la honte d'un langage.

Nous demandons seulement ici aux reviseurs de livres la permission de transcrire ce que le missionnaire *Labat* dominicain, provéditeur du St. Office, a écrit sur les clous de la croix, à laquelle il est plus que probable que jamais aucun clou ne fut attaché.

« (*a*) Le religieux Italien qui nous conduisait, eut

(*a*) *Voyage du jacobin Labat*, tom. VIII. pag. 34 & 35.

» assez de crédit pour nous faire voir entr'autre un » des clous dont notre Seigneur fut attaché à la croix. » Il me parut bien différent de celui que les béné- » dictins font voir à St. Denis. Peut-être que celui » de St. Denis avait servi pour les pieds, & qu'il de- » vait être plus grand que celui des mains. Il fallait » pourtant que ceux des mains fussent assez grands, » & assez forts pour soutenir tout le poids du corps. » Mais il faut que les Juifs aient employé plus de » quatre clous, ou que quelques-uns de ceux qu'on » expose à la vénération des fideles ne soient pas bien » authentiques. Car l'histoire rapporte que *sainte Hé- » lène* en jeta un dans la mer pour appaiser une » tempête furieuse qui agitait son vaisseau. *Constan- » tin* se servit d'un autre pour faire le mord de la » bride de son cheval. On en montre un tout entier à » St. Denis en France, un autre aussi tout entier à » Ste. Croix de Jérusalem à Rome. Un auteur Romain » de notre siècle, très-célèbre, assure que la couronne » de fer dont on couronne les empereurs en Italie, » est faite d'un de ces clous. On voit à Rome & à Car- » pentras deux mords de bride aussi faits de ces clous, » & on en fait voir encor en d'autres endroits. Il est » vrai qu'on a la discrétion de dire de quelques-uns, » tantôt que c'est la pointe, & tantôt que c'est la » tête. »

Le missionnaire parle sur le même ton de toutes les reliques. Il dit au même endroit que lorsqu'on apporta de Jérusalem à Rome le corps du premier diacre *St. Etienne*, & qu'on le mit dans le tombeau du diacre St. Laurent, en 557, *St. Laurent se retira de lui-même pour donner la droite à son hôte ; action qui lui acquit le surnom de civil Espagnol.* (*a*)

(*a*) Ce même missionnaire *Labat*, frère prêcheur, provéditeur du St. Office, qui ne manque pas une occasion de

Ne faisons sur ces passages qu'une réflexion, c'est que si quelque philosophe s'était expliqué dans l'Encyclopédie comme le missionnaire dominicain *Labat*, une foule de *Patouillets* & de *Nonottes*, de *Chiniacs*, de *Chaumeix* & d'autres polissons auraient crié au déiste, à l'athée, au géomètre.

Selon ce que l'on peut être
Les choses changent de nom.

Amphitrion.

tomber rudement sur les reliques & sur les miracles des autres moines, ne parle qu'avec une noble assurance de tous les prodiges & de toutes les prééminences de l'ordre de *St. Dominique*. Nul écrivain monastique n'a jamais poussé si loin la vigueur de l'amour-propre conventuel. Il faut voir comme il traite les bénédictins & le père Martène. (*) *Ingrats bénédictins! ...... ah père Martène! -- noire ingratitude, que toute l'eau du déluge ne peut effacer! -- vous enchérissez sur les lettres provinciales, & vous retenez le bien des jacobins! tremblez, révérends bénédictins de la congrégation de St. Vannes. -- Si père Martène n'est pas content, il n'a qu'à parler.*

C'est bien pis quand il punit le très-judicieux & très-plaisant voyageur *Misson*, de n'avoir pas excepté les jacobins de tous les moines auxquels il accorde beaucoup de ridicule. *Labat* traite Misson de *bouffon ignorant qui ne peut être lu que par la canaille anglaise.* Et ce qu'il y a de mieux, c'est que ce moine fait tous ses efforts pour être plus hardi & plus drôle que *Misson*. Au surplus, c'était un des plus effrontés convertisseurs que nous eussions ; mais en qualité de voyageur il ressemble à tous les autres qui croient que tout l'univers a les yeux ouverts sur tous les cabarets où ils ont couché, & sur leurs querelles avec les commis de la douane.

(*) *Voyages de Labat* tom. V, depuis la page 303 jusqu'à la page 313.





COHÉRENCE, COHÉSION, ADHÉSION.

FORCE par laquelle les parties des corps tiennent enſemble. C'eſt le phénomène le plus commun & le plus inconnu. *Newton* ſe moque des atomes crochus par leſquels on a voulu expliquer la *cohérence* ; il reſterait à ſavoir pourquoi ils ſont crochus, & pourquoi ils cohèrent.

Il ne traite pas mieux ceux qui ont expliqué la *cohéſion* par le repos ; *C'eſt*, dit-il, *une qualité occulte.* Il a recours à une attraction ; mais cette attraction qui peut exiſter, & qui n'eſt point du tout démontrée, n'eſt-elle pas une qualité occulte ? La grande attraction des globes céleſtes eſt démontrée & calculée. Celle des corps adhérens eſt incalculable. Or, comment admettre une force imméſurable qui ſerait de la même nature que celle qu'on meſure ?

Néanmoins, il eſt démontré que la force d'attraction agit ſur toutes les planètes & ſur tous les corps graves, proportionnellement à leur ſolidité ; donc elle agit ſur toutes les particules de la matière ; donc il eſt très-vraiſemblable qu'en réſidant dans chaque partie par rapport au tout, elle réſide auſſi dans chaque partie par rapport à la continuité ; donc la cohérence peut être l'effet de l'attraction.

Cette opinion paraît admiſſible juſqu'à ce qu'on trouve mieux ; & le mieux n'eſt pas facile à rencontrer.





COLIMAÇONS.

Petit ouvrage écrit en 1768.

SECTION PREMIÈRE.

IL y a quelque tems qu'on ne parlait que des jéſuites, & à préſent on ne s'entretient que des eſcargots. Chaque choſe a ſon tems ; mais il eſt certain que les colimaçons dureront plus que tous nos ordres religieux : car il eſt clair que ſi on avait coupé la tête à tous les capucins & à tous les carmes, ils ne pourraient plus recevoir des novices ; au-lieu qu'une limace à qui l'on a coupé le cou reprend une nouvelle tête au bout d'un mois.

Pluſieurs naturaliſtes ont fait cette expérience, & ce qui n'arrive que trop ſouvent, ils ne ſont pas du même avis. Les uns diſent que ce ſont les limaces ſimples que j'appelle *incoques* qui reprennent une tête ; les autres diſent que ce ſont les eſcargots, les limaçons à coquilles. *Experientia fallax*, l'expérience même eſt trompeuſe. (*a*) Il eſt très-vraiſemblable que le ſuccès de cette tentative dépend de l'endroit dans lequel l'on fait l'amputation & de l'âge du patient.

Je me ſuis donné ſouvent le plaiſir innocent de couper des têtes de colimaçons eſcargots à coquilles, &

(*a*) Dans un programme des *reproductions animales* imprimé, il eſt dit page 6, dans l'avis du traducteur, que la tête & les autres parties ſe reproduiſirent dans l'eſcargot terreſtre, & que les cornes ſe reproduiſirent dans le limaçon ſans coquille ; c'eſt communément tout le contraire. Et d'ailleurs les limaces nues incoques, & le colimaçon à coquille ſont également terreſtres.

de limaces nues incoques. Je vais vous expofer fidélement ce qui m'eft arrivé. Je ferais fâché d'en impofer au monde.

Le vingt-fept de Mai 1768 par les neuf heures du matin, le tems étant ferein, je coupai la tête entière avec fes quatre antennes à vingt limaces nues incoques de couleur mort-doré brun, & à douze efcargots à coquilles. Je coupai auffi la tête à huit autres efcargots, mais entre les antennes. Au bout de quinze jours deux de mes limaces ont montré une tête naiffante, elles mangeaient déjà, & leurs quatre antennes commençaient à poindre. Les autres fe portent bien, elle mangent fous le capuchon qui les couvre fans allonger encor le cou. Il ne m'eft mort que la moitié de mes efcargots, tous les autres font en vie. Ils marchent, ils grimpent à un mur, ils allongent le cou; mais il n'y a nulle apparence de tête, excepté à un feul. On lui avait coupé le cou entiérement, fa tête eft revenue; mais il ne mange pas encore. *Unus eft ne defperes; fed unus eft ne confidas.* (*a*)

Ceux à qui l'on n'a fait l'opération qu'entre les quatre antennes, ont déjà repris leur mufeau. Dès qu'ils feront en état de manger & de faire l'amour, j'en rendrai compte. Voilà deux prodiges bien avérés: des animaux qui vivent fans tête; des animaux qui reproduifent une tête.

J'ofe efpérer que mes efcargots, mes colimançons reprendront des têtes entières commes les limaces; mais enfin je n'en ai encor vu qu'un à qui cela foit arrivé; & je crains même de m'être trompé.

Si la tête revient difficilement aux efcargots, ils

(*a*) On eft obligé de dire qu'on doute encor fi cet efcargot auquel il revient une tête, & dont une corne commence à paraître, n'eft pas du nombre de ceux à qui l'on n'a coupé que la tête & deux antennes. Il eft déjà revenu un mufeau à ceux-ci au bout de quinze jours. Ces expériences font inconteftables.

ont en récompenſe des priviléges bien plus conſidérables. Les colimaçons ont le bonheur d'être à la fois mâles & femelles, comme ce beau garçon fils de *Vénus* & de *Mercure*, dont la nymphe *Salmacis* fut amoureuſe.

Les colimaçons ſont aſſurément l'eſpèce la plus favoriſée de la nature. Ils ont de doubles organes de plaiſir. Chacun d'eux eſt pourvu d'une eſpèce de carquois blanc, dont il tire une flêche amoureuſe longue de trois à quatre lignes. Ils donnent & reçoivent tour-à-tour; leurs voluptés ſont non-ſeulement le double des nôtres, mais elles ſont beaucoup plus durables. On ſait, jeunes gens, dans quel court eſpace de tems s'évanouit votre jouiſſance. Un moment la voit naître & mourir. Cela paſſe comme un éclair, & ne revient pas ſi ſouvent qu'on le dit dans les chanſons. Les colimaçons ſe pâment trois, quatre heures entières. C'eſt peu par rapport à l'éternité; mais c'eſt beaucoup par rapport à nous. Vous voyez évidemment que *Louis Racine* a tort d'appeller le colimaçon *ſolitaire odieux*, il n'y a rien de plus ſociable. J'oſe interpeller ici l'amant le plus tendre & le plus vigoureux; s'il était quatre heures entières dans la même attitude avec l'objet de ſes chaſtes amours, je penſe qu'il ſerait bien ennuyé & qu'il deſirerait d'être quelque tems à lui-même; mais les colimaçons ne s'ennuient point. C'eſt un charme de les voir s'approcher & s'unir enſemble par cette longue fraiſe qui leur ſert à la fois de jambes & de manteau. J'ai vingt fois été témoin de leurs tendres careſſes.

Si les limaces incoques n'ont ni deux ſexes ni ces longs raviſſemens, la nature en récompenſe les fait renaître. Le quel vaut mieux?

Les eſcargots nous ſurpaſſent autant dans la faculté de la vue que dans celle de l'amour. Ils ont une double paire d'yeux comme un double inſtrument de

tendresse. Quatre yeux pour un colimaçon ! O nature ! nature ! Il y a un grain noir au bout de leurs quatre antennes supérieures. Ce point noir descend dans le creux de ces quatre trompes quand on y touche, à travers une espèce d'humeur vitrée, & remonte ensuite avec célérité ; leurs yeux sont mobiles, ils sont enfermés dans une gaîne ; ces yeux sont à la fois des cornes, des trompes, avec lesquelles l'escargot & la limace cherchent leur nourriture. Coupez les yeux & les trompes à l'escargot & à la limace incoque, ces yeux se reproduisent dans la limace incoque. Peut-être qu'ils ressusciteront aussi dans l'escargot.

Je crois l'une & l'autre espèce sourde : car quelque bruit que l'on fasse autour d'eux, rien ne les alarme. Si elles ont des oreilles je me retracterai ; cela ne coûte rien à un galant homme.

Qu'ils soient sourds ou non, il est certain que les têtes des limaces ressuscitent ; & que les colimaçons vivent sans tête. *O altitudo divitiarum.*

SECTION SECONDE.

Cet animal à qui je viens de couper la tête est-il encor animé ? Oui sans doute, puisque l'escargot décapité remue & montre son cou, puisqu'il vit, puisque la tête revient en moins d'un mois à des limaces incoques.

Cet animal a-t-il des sensations avant que sa tête soit revenue ? Je dois le soupçonner, puisqu'il remue le cou, qu'il étend, & que dès qu'on y touche, il le resserre.

Peut-on avoir des sensations sans avoir au moins quelque idée confuse ? Je ne le crois pas : car toute sensation est plaisir ou douleur, & on a la perception de cette douleur & de ce plaisir. Autrement ce serait ne pas sentir.

Qui donne cette ſenſation, cette idée commencée? Celui qui a fait le limaçon, le ſoleil & les aſtres. Il eſt impoſſible qu'un animal ſe donne des ſenſations à lui-même. Le ſceau de la divinité eſt dans les apperceptions d'un ciron, comme dans le cerveau de *Virgile.*

On cherche à expliquer comme on ſent, comment on penſe. Je m'en tiens au poëte *Aratus* que *St. Paul* a cité.

In Deo vivimus, movemur & ſumus.

Qui me dira comment une ame, un principe de ſenſations & d'idées réſide entre quatre cornes, & comment l'ame reſtera dans l'animal quand les quatre cornes & la tête ſont coupées? On ne peut guère dire d'une limace : *Igneus eſt illis vigor & cœleſtis origo ;* il ſerait difficile de prouver que l'ame d'un colimaçon qui n'eſt qu'une glaire en vie ſoit un feu céleſte. Enfin ce prodige d'une tête renaiſſante inconnu depuis le commencement des choſes juſqu'à nous, eſt plus inexplicable que la direction de l'aimant. Cet étonnant objet de notre curioſité confondue tient à la nature des choſes, aux premiers principes, qui ne ſont pas plus à notre portée que la nature des habitans de Sirius & de Canope. Pour peu qu'on creuſe on trouve un abyme infini. Il faut admirer & ſe taire.





CONCILE.

Assemblée, conseil d'état, parlement, états généraux, c'était autrefois la même chose parmi nous. On n'écrivait ni en celte, ni en germain, ni en espagnol dans nos premiers siècles. Le peu qu'on écrivait était conçu en langue latine par quelques clercs; ils exprimaient toute assemblée de leudes, de heerren, ou de ricos-ombres, ou de quelques prélats par le mot de *concilium*. Delà vient qu'on trouve dans les sixième, septième & huitième siècles, tant de conciles qui n'étaient précisément que des conseils d'état.

Nous ne parlerons ici que des grands conciles appellés *généraux* soit par l'église grecque, soit par l'église latine : on les nomma *synodes* à Rome comme en Orient dans les premiers siècles; car les Latins empruntèrent des Grecs les noms & les choses.

En 325 grand concile dans la ville de Nicée, convoqué par *Constantin*. La formule de la décision est; *nous croyons* JESUS *consubstantiel au Père*, DIEU *de* DIEU, *lumière de lumière, engendré & non fait. Nous croyons aussi au saint Esprit.* (Voyez *Arianisme*.)

Il est dit dans le supplément appellé *appendix*, que les pères du concile voulant distinguer les livres canoniques des apocryphes, les mirent tous sur l'autel, & que les apocryphes tombèrent par terre d'eux-mêmes.

Nicéphore assure (*a*) que deux évêques, *Chrisante* & *Misonius*, morts pendant les premières sessions, ressuscitèrent pour signer la condamnation d'*Arius*, & remoururent incontinent après.

(*a*) Liv. VIII. ch. XXIII.

Baronius soutient le fait, (*a*) mais *Fleuri* n'en parle pas.

En 359, l'empereur *Constance* assemble le grand concile de Rimini & de Séleucie, au nombre de six cents évêques, & d'un nombre prodigieux de prêtres. Ces deux conciles correspondans ensemble, défont tout ce que le concile de Nicée a fait, & proscrivent la consubstantiabilité. Aussi fut-il regardé depuis comme faux concile.

En 381, par les ordres de l'empereur *Théodose*, grand concile à Constantinople, de cent cinquante évêques, qui anathématisent le concile de Rimini. *Saint Grégoire* de Nazianze y préside; (*b*) l'évêque de Rome y envoie des députés. On ajoute au symbole de Nicée, JESUS-CHRIST *s'est incarné par le saint Esprit & de la Vierge Marie -- il a été crucifié pour nous sous Ponce Pilate -- il a été enseveli, & il est ressuscité le troisième jour, suivant les écritures. -- Il est assis à la droite du Père -- nous croyons aussi au saint Esprit, Seigneur vivifiant qui procède du Père.*

En 431, grand concile d'Ephèse convoqué par l'empereur Théodose. *Nestorius* évêque de Constantinople ayant persécuté violemment tous ceux qui n'étaient pas de son opinion sur des points de théologie, essuya des persécutions à son tour pour avoir soutenu que la sainte vierge *Marie* mère de JESUS-CHRIST n'était point mère de DIEU, parce que, disait-il, JESUS-CHRIST, étant le verbe fils de DIEU, *Marie* ne pouvait pas être à la fois la mère de DIEU le

(*a*) Tom. IV, N°. 82.

(*b*) Voyez la lettre de *St. Grégoire* de Nazianze à *Procope*; il dit : « Je crains les » conciles, je n'en ai jamais vu » qui n'aient fait plus de mal » que de bien, & qui aient eu » une bonne fin; l'esprit de dispute, la vanité, l'ambition y » dominent; celui qui veut y » réformer les méchans, s'expose à être accusé sans les » corriger. »

Ce saint savait que les pères des conciles sont hommes.

père & de DIEU le fils. *Saint Cyrille* s'éleva hautement contre lui. *Neſtorius* demanda un concile écuménique ; il l'obtint. *Neſtorius* fut condamné, mais *Cyrille* fut dépoſé par un comite du concile. L'empereur caſſa tout ce qui s'était fait dans ce concile ; enſuite permit qu'on ſe raſſemblât. Les députés de Rome arrivèrent ford tard. Les troubles augmentant, l'empereur fit arrêter *Neſtorius* & *Cyrille*. Enfin il ordonna à tous les évêques de s'en retourner chacun dans ſon égliſe, & il n'y eut point de concluſion. Tel fut le fameux concile d'Ephèſe.

En 449, grand concile encor à Ephèſe, ſurnommé depuis le *brigandage*. Les évêques furent au nombre de cent trente. *Dioſcore* évêque d'Alexandrie y préſida. Il y eut deux députés de l'égliſe de Rome, & pluſieurs abbés de moines. Il s'agiſſait de ſavoir ſi JESUS-CHRIST avait deux natures. Les évêques & tous les moines d'Egypte s'écrièrent qu'*il fallait déchirer en deux tous ceux qui diviſeraient en deux* JESUS-CHRIST. Les deux natures furent anathématiſées. On ſe battit en plein concile, ainſi qu'on s'était battu au petit concile de Cirthe en 355, & au petit concile de Carthage.

En 451, grand concile de Calcédoine convoqué par *Pulchérie*, qui épouſa *Martien*, à condition qu'il ne ſerait que ſon premier ſujet. *Saint Léon* évêque de Rome qui avait un très-grand crédit, profitant des troubles que la querelle de deux natures excitait dans l'empire, préſida au concile par ſes légats ; c'eſt le premier exemple que nous en ayons. Mais les pères du concile craignant que l'égliſe d'Occident ne prétendît par cet exemple la ſupériorité ſur celle d'Orient, décidèrent par le vingt-huitième canon que le ſiége de Conſtantinople & celui de Rome auraient également les mêmes avantages & les mêmes priviléges.

Ce fut l'origine de la longue inimitié qui régna & qui règne encor entre les deux églises.

Ce concile de Calcédoine établit les deux natures & une seule personne.

En 553, grand concile à Constantinople, convoqué par *Justinien* qui se mêlait de théologie. Il s'agissait de trois petits écrits différens qu'on ne connaît plus aujourd'hui. On les appella *les trois chapitres.* On disputait aussi sur quelques passages d'*Origène.*

L'évêque de Rome *Vigile* voulut y aller en personne, mais *Justinien* le fit mettre en prison. Le patriarche de Constantinople présida. Il n'y eut personne de l'égise latine, parce qu'alors le grec n'était plus entendu dans l'Occident devenu tout-à-fait barbare.

En 680, encor un concile général à Constantinople, convoqué par l'empereur *Constantin le barbu.* C'est le premier concile appellé par les latins *in trullo*, parce qu'il fut tenu dans un sallon du palais impérial. L'empereur y présida lui-même. A sa droite étaient les patriarches de Constantinople & d'Antioche ; à sa gauche les députés de Rome & de Jérusalem. On y décida que JESUS-CHRIST avait deux volontés. On y condamna le pape *Honorius I* comme monotélite, c'est-à-dire, qui voulait que JESUS-CHRIST n'eût eu qu'une volonté.

En 787, second concile de Nicée, convoqué par *Irène* sous le nom de l'Empereur *Constantin* son fils, auquel elle fit crever les yeux. Son mari *Léon* avait aboli le culte des images, comme contraire à la simplicité des premiers siècles ; & favorisant l'idolâtrie, *Irène* le rétablit ; elle parla elle-même dans le concile. C'est le seul qui ait été tenu par une femme. Deux légats du pape *Adrien IV* y assistèrent & ne parlèrent point, parce qu'ils n'entendaient pas le grec ; ce fut le patriarche *Tarèze* qui fit tout.

Sept ans après, les Francs ayant entendu dire qu'un concile à Conſtantinople avait ordonné l'adoration des images, aſſemblèrent par l'ordre de *Charles*, fils de *Pepin*, nommé depuis *Charlemagne*, un concile aſſez nombreux à Francfort On y traita le ſecond concile de Nicée de *ſynode impertinent & arrogant, tenu en Grèce pour adorer des peintures.*

En 842, grand concile à Conſtantinople, convoqué par l'impératrice *Théodora*. Culte des images ſolemnellement établi. Les Grecs ont encor une fête en l'honneur de ce grand concile, qu'on appelle l'*orthodoxie*. Théodora n'y préſida pas.

En 861, grand concile à Conſtantinople, compoſé de trois cent dix-huit évêques, convoqué par l'empereur *Michel*. On y dépoſe *ſaint Ignace* patriarche de Conſtantinople, & on élut *Photius*.

En 866, autre grand concile à Conſtantinople, où le pape *Nicolas I.* eſt dépoſé par contumace & excommunié.

En 869, autre grand concile à Conſtantinople, où *Photius* eſt excommunié, & dépoſé à ſon tour, & *ſaint Ignace* rétabli.

En 879, autre grand concile à Conſtantinople, où *Photius* déjà rétabli eſt reconnu pour vrai patriarche par les légats du pape *Jean VIII*. On y traite de *conciliabule* le grand concile écuménique où *Photius* avait été dépoſé.

Le pape *Jean VIII* déclare *Judas*, tous ceux qui diſent que le ſaint Eſprit procède du Père & du Fils.

En 1122 & 23, grand concile à Rome, tenu dans l'égliſe de ſaint Jean de Latran par le pape *Calixte II*. C'eſt le premier concile général que les papes convoquèrent. Les empereurs d'Occident n'avaient preſque plus d'autorité, & les empereurs d'Orient preſſés par les mahométans & par les croiſés, ne tenaient plus que de chétifs petits conciles.

Au reste, on ne sait pas trop ce que c'est que Latran. Quelques petits conciles avaient été déjà convoqués dans Latran. Les uns disent que c'était une maison bâtie par un nommé *Latranus* du tems de *Néron*, les autres que c'est l'église de saint Jean même bâtie par l'évêque *Sylvestre.*

Les évêques dans ce concile se plaignirent fortement des moines; *Ils possèdent*, disent-ils, *les églises, les terres, les châteaux, les dixmes, les offrandes des vivans & des morts, il ne leur reste plus qu'à nous ôter la crosse & l'anneau.* Les moines restèrent en possession.

En 1139, autre grand concile de Latran par le pape *Innocent II*; il y avait, dit-on, mille évêques. C'est beaucoup. On y déclara les dixmes ecclésiastiques de *droit divin*, & on excommunia les laïques qui en possédaient.

En 1179, autre grand concile de Latran par le pape *Alexandre III*; il y eut trois cent deux évêques Latins & un abbé Grec. Les décrets furent tous de discipline. La pluralité des bénéfices y fut défendue.

En 1215, dernier concile général de Latran par *Innocent III*, quatre cent douze évêques, huit cents abbés. Dès ce tems, qui était celui des croisades, les papes avaient établi un patriarche Latin à Jérusalem & un à Constantinople. Ces patriarches vinrent au concile. Ce grand concile dit, *que* DIEU *ayant donné aux hommes la doctrine salutaire par Moyse, fit naître enfin son fils d'une vierge pour montrer le chemin plus clairement; que personne ne peut être sauvé hors de l'église catholique.*

Le mot de *transsubstantiation* ne fut connu qu'après ce concile. Il y fut défendu d'établir de nouveaux ordres religieux. Mais depuis ce tems on en a formé quatre-vingts.

Ce fut dans ce concile qu'on dépouilla *Raimond* comte de Toulouſe de toutes ſes terres.

En 1245, grand concile à Lyon ville impériale. *Innocent IV* y mène l'empereur de Conſtantinople *Jean Paléologue* qu'il fait aſſeoir à côté de lui. Il y dépoſe l'empereur *Fréderic II* comme *félon*; il donne un chapeau rouge aux cardinaux, ſigne de guerre contre *Fréderic*. Ce fut la ſource de trente ans de guerres civiles.

En 1274, autre concile général à Lyon. Cinq cents évêques, ſoixante & dix gros abbés & mille petits. L'empereur Grec *Michel Paléologue*, pour avoir la protection du pape, envoie ſon patriarche Grec *Théophane*, & un évêque de Nicée pour ſe réunir en ſon nom à l'égliſe latine. Mais ces évêques ſont déſavoués par l'égliſe grecque.

En 1311, le pape *Clément V* indique un concile général dans la petite ville de Vienne en Dauphiné. Il y abolit l'ordre des templiers. On ordonne de brûler les bégares, béguins & béguines, eſpèces d'hérétiques auxquels on imputait tout ce qu'on avait imputé autrefois aux premiers chrétiens.

En 1414, grand concile de Conſtance, convoqué enfin par un empereur qui rentre dans ſes droits; c'eſt *Sigiſmond*. On y dépoſe le pape *Jean XXIII* convaincu de pluſieurs crimes. On y brûle *Jean Hus* & *Jérôme* de Prague convaincus d'opiniâtreté.

En 1431, grand concile de Baſle, où l'on dépoſe en vain le pape *Eugène IV* qui fut plus habile que le concile.

En 1438, grand concile à Ferrare, transféré à Florence, où le pape excommunié excommunie le concile, & le déclare criminel de lèze-majeſté. On y fit une réunion feinte avec l'égliſe grecque, écraſée par les ſynodes turcs qui ſe tenaient le ſabre à la main.

Il ne tint pas au pape *Jules II* que ſon concile de

Latran en 1512, ne paſſât pour un concile écuménique. Ce pape y excommunia ſolemnellement le roi de France *Louis XII*, mit la France en interdit, cita tout le parlement de Provence à comparaître devant lui ; il excommunia tous les philoſophes, parce que la plupart avaient pris le parti de *Louis XII*. Cependant, ce concile n'a point le titre de *brigandage* comme celui d'Ephèſe.

En 1537, concile de Trente, convoqué d'abord par le pape *Paul III* à Mantoue, & enſuite à Trente en 1543, terminé en Décembre 1563 ſous *Pie IV*. Les princes catholiques le reçurent quant au dogme, & deux ou trois quant à la diſcipline.

On croit qu'il n'y aura déſormais pas plus de conciles généraux qu'il n'y aura d'états généraux en France & en Eſpagne.

Il y a dans le vatican un beau tableau qui contient la liſte des conciles généraux. On n'a inſcrit que ceux qui ſont approuvés par la cour de Rome : chacun met ce qu'il veut dans ſes archives.





CONFESSION.

LE repentir de ſes fautes peut ſeul tenir lieu d'innocence. Pour paraître s'en repentir, il faut commencer par les avouer. La confeſſion eſt donc preſque auſſi ancienne que la ſociété civile.

On ſe confeſſait dans tous les myſtères d'Egypte, de Grèce, de Samothrace. Il eſt dit dans la vie de *Marc-Aurèle*, que lorſqu'il daigna s'aſſocier aux myſtères d'*Eleuſine*, il ſe confeſſa à l'hiérophante, quoi qu'il fût l'homme du monde qui eut le moins beſoin de confeſſion.

Cette cérémonie pouvait être très-ſalutaire. Elle pouvait auſſi être très-dangereuſe : c'eſt le ſort de toutes les inſtitutions humaines. On fait la réponſe de ce Spartiate à qui un hiérophante voulait perſuader de ſe confeſſer : A qui dois-je avouer mes fautes ? eſt-ce à DIEU ou à toi ? c'eſt à DIEU, dit le prêtre. -- Retire-toi donc, homme. (*Plutarque* dits notables des Lacédémoniens.)

Il eſt difficile de dire en quel tems cette pratique s'établit chez les Juifs, qui prirent beaucoup de rites de leurs voiſins. La *Mishna* qui eſt le recueil des loix juives. (*a*) dit que ſouvent on ſe confeſſait en mettant la main ſur un veau appartenant au prêtre, ce qui s'appellait *la confeſſion des veaux.*

Il eſt dit dans la même *Mishna* (*b*) que tout accuſé qui avait été condamné à la mort, s'allait confeſſer devant témoins dans un lieu écarté, quelques momens avant ſon ſupplice. S'il ſe ſentait coupable, il devait dire, *que ma mort expie tous mes péchés.* S'il ſe

(*a*) *Mishna*, tom. II, pag. 394.
(*b*) *Mishna*, tom. IV. pag. 134.

ſentait innocent, il prononçait, *que ma mort expie mes péchés, hors celui dont on m'accuſe.*

Le jour de la fête que l'on appellait chez les Juifs l'*expiation ſolemnelle*, (*c*) les Juifs dévots ſe confeſſaient les uns les autres en ſpécifiant leurs péchés. Le confeſſeur récitait trois fois treize mots du pſeaume LXXVII, ce qui fait trente-neuf; & pendant ce tems il donnait trente-neuf coups de fouet au confeſſé, lequel les lui rendait à ſon tour; après quoi ils s'en retournaient quitte à quitte. On dit que cette cérémonie ſubſiſte encor.

On venait en foule ſe confeſſer à *ſaint Jean* pour la réputation de ſa ſainteté, comme on venait ſe faire baptiſer par lui du baptême de juſtice, ſelon l'ancien uſage; mais il n'eſt point dit que *ſaint Jean* donnât trente-neuf coups de fouet à ſes pénitens.

La confeſſion alors n'était point un ſacrement. Il y en a pluſieurs raiſons. La première eſt que le mot de *ſacrement* était alors inconnu: cette raiſon diſpenſe de déduire les autres. Les chrétiens prirent la confeſſion dans les rites juifs & non pas dans les myſtères d'*Iſis* & de *Cérès*. Les Juifs ſe confeſſaient à leurs camarades & les chrétiens auſſi. Il parut dans la ſuite plus convenable que ce droit appartînt aux prêtres. Nul rite, nulle cérémonie ne s'établit qu'avec le tems. Il n'était guère poſſible qu'il ne reſtât quelque trace de l'ancien uſage des laïques de ſe confeſſer les uns aux autres.

Voyez le paragraphe ci-deſſous, *Si les laïques &c.* pag. 117.

Du tems de *Conſtantin*, on confeſſa d'abord publiquement ſes fautes publiques.

Au cinquième ſiècle après le ſchiſme de *Novatus* & de *Novatien*, on établit les pénitenciers pour abſou-

(*a*) *Synagogue judaïque*, chap. XXXV.

dre ceux qui étaient tombés dans l'idolâtrie. Cette confeffion aux prêtres pénitenciers fut abolie fous l'empereur *Théodofe.* (*a*) Une femme s'étant accufée tout haut au pénitencier de Conftantinople d'avoir couché avec le diacre, cette indifcrétion caufa tant de fcandale & de trouble dans toute la ville (*b*), que *Nectarius* permit à tous les fideles de s'approcher de la fainte table fans confeffion, & de n'écouter que leur confcience pour communier. C'eft pourquoi *faint Jean Chryfoftome* qui fuccéda à *Nectarius*, dit au peuple dans fa cinquième homélie : « Confeffez-vous continuellement à DIEU ; je ne vous produis point fur » un théatre avec vos compagnons de fervice pour » leur découvrir vos fautes. Montrez à DIEU vos » bleffures, & demandez-lui les remèdes ; avouez vos » péchés à celui qui ne le reproche point devant les » hommes. Vous le céleriez en vain à celui qui con- » naît toutes chofes, &c. »

On prétend que la confeffion auriculaire ne commença en Occident que vers le feptième fiècle, & qu'elle fut inftituée par les abbés, qui exigèrent que leurs moines vinffent deux fois par an leur avouer toutes leurs fautes. Ce furent ces abbés qui inventèrent cette formule. *Je t'abfous autant que je le peux & que tu en a befoin.* Il femble qu'il eut été plus refpectueux pour l'Etre-fuprême, & plus jufte, de dire, *puiffe-t-il pardonner à tes fautes & aux miennes !*

Le bien que la confeffion a fait, eft d'avoir obtenu quelquefois des reftitutions de petits voleurs. Le mal eft d'avoir quelquefois dans les troubles des états, forcé les pénitens à être rebelles & fanguinaires en confcience.

(*a*) *Socrate*, liv. V. *Sozomène*, liv. VII.

(*b*) En effet, comment cette indifcrétion aurait-elle caufé un fcandale public fi elle avait été fecrète ?

confcience. Les prêtres guelfes refufaient l'abfolution aux gibelins ? & les prêtres gibelins fe gardaient bien d'abfoudre les guelfes.

Le confeiller d'état *Lénet* rapporte dans fes mémoires, que tout ce qu'il put obtenir en Bourgogne pour faire foulever les peuples en faveur du prince de *Condé* détenu à Vincennes par le Mazarin, *fut de lâcher des prêtres dans les confeffionnaux*. C'eft en parler comme des chiens enragés qui pouvaient fouffler le rage de la guerre civile dans le fecret du confeffionnal.

Au fiége de Barcelone, les moines refusèrent l'abfolution à tous ceux qui reftaient fideles à *Philippe V.*

Dans la dernière révolution de Gènes, on avertiffait toutes les confciences, qu'il n'y avait point de falut pour quiconque ne prendrait pas les armes contre les Autrichiens.

Ce remède falutaire fe tourna de tout tems en poifon. Les affaffins des *Sforces*, des *Médecis*, des princes d'*Orange*, des rois de France, fe préparèrent aux parricides par le facrement de la confeffion.

Louis XI, la *Brinvilliers* fe confeffaient dès qu'ils avaient commis un grand crime ; & fe confeffaient fouvent, comme les gourmands prennent médecine pour avoir plus d'appétit.

DE LA RÉVÉLATION PAR LA CONFESSION.

Jaurigny & *Balthazar Gérard*, affaffins du prince d'Orange *Guillaume I*, le dominicain *Jacques Clément*, *Jean Châtel*, le feuillant *Ravaillac* & tous les autres parricides de ce tems-là fe confefsèrent avant de commettre leurs crimes. Le fanatifme dans ces fiècles déplorables était parvenu à un tel excès, que la confeffion n'était qu'un engagement de plus à confommer leur fcélérateffe : elle devenait facrée, par cette raifon que la confeffion eft un facrement.

Strada dit lui-même, que Jaurigny *non ante facinus aggredi sustinuit quam expiatam noxis animam apud dominicanum sacerdotem cœlesti pane firmaverit. Jaurigny n'osa entreprendre cette action sans avoir fortifié par le pain céleste son ame purgée par la confession aux pieds d'un dominicain.*

On voit dans l'interrogatoire de *Ravaillac* que ce malheureux sortant des feuillans & voulant entrer chez les jésuites, s'était adressé au jésuite d'*Aubigni*; qu'après lui avoir parlé de plusieurs apparitions qu'il avait eues, il montra à ce jésuite un couteau, sur la lame duquel un cœur & une croix étaient gravés, & qu'il dit ces propres mots au jésuite : *Ce cœur indique que le cœur du roi doit être porté à faire la guerre aux huguenots.*

Peut-être si ce d'*Aubigni* avait eu assez de zèle & de prudence pour faire instruire le roi de ces paroles, peut-être s'il avait dépeint l'homme qui les avait prononcées, le meilleur des rois n'aurait pas été assassiné.

Le vingtième Auguste, ou Août, l'année 1610, trois mois après la mort de *Henri IV*, dont les blessures saignaient dans le cœur de tous les Français, l'avocat-général *Servin*, dont la mémoire est encor illustre, requit qu'on fît signer aux jésuites les quatre articles suivans.

1°. Que le concile est au-dessus du pape.

2°. Que le pape ne peut priver le roi d'aucun de ses droits par l'excommunication.

3°. Que les ecclésiastiques sont entiérement soumis au roi comme les autres.

4°. Qu'un prêtre qui sait par la confession une conspiration contre le roi & l'état, doit la révéler aux magistrats.

Le 22, le parlement rendit un arrêt, par lequel il défendait aux jésuites d'enseigner la jeunesse avant d'a-

voir ſigné ces quatre articles. Mais la cour de Rome était alors ſi puiſſante, & celle de France ſi faible, que cet arrêt fut inutile.

Un fait qui mérite d'être obſervé, c'eſt que cette même cour de Rome, qui ne voulait pas qu'on révélât la confeſſion, quand il s'agirait de la vie des ſouverains, obligeait les confeſſeurs à dénoncer aux inquiſiteurs ceux que leurs pénitentes accuſaient en confeſſion de les avoir ſéduites & d'avoir abuſé d'elles. *Paul IV*, *Pie IV*, *Clément VIII*, *Grégoire XV.* ordonnèrent ces révélations. (*a*) C'était un piége bien embarraſſant pour les confeſſeurs & pour les pénitentes. C'était faire d'un ſacrement un greffe de délations & même de ſacrilèges. Car par les anciens canons, & ſurtout par le concile de Latran tenu ſous *Innocent III*, tout prêtre qui révèle une confeſſion de quelque nature que ce puiſſe être, doit être interdit & condamné à une priſon perpétuelle.

Mais il y a bien pis ; voilà quatre papes aux ſeizième & dix-ſeptième ſiècles qui ordonnent la révélation d'un péché d'impureté, & qui ne permettent pas celle d'un parricide. Une femme avoue ou ſuppoſe dans le ſacrement devant un carme qu'un cordelier l'a ſéduite ; le carme doit dénoncer le cordelier. Un aſſaſſin fanatique croyant ſervir DIEU en tuant ſon prince vient conſulter un confeſſeur ſur ce cas de conſcience ; le confeſſeur devient ſacrilège s'il ſauve la vie à ſon ſouverain.

Cette contradiction abſurde & horrible eſt une ſuite malheureuſe de l'oppoſition continuelle qui règne depuis tant de ſiècles entre les loix eccléſiaſtiques & les loix civiles. Le citoyen ſe trouve preſſé dans cent occaſions entre le ſacrilège & le crime de haute trahiſon ;

(*a*) La conſtitution de *Grégoire XV* eſt du 30 Auguſte 1622. Voyez les *Mémoires eccléſiaſtiques* du jéſuite d'*Avrigni*, ſi mieux n'aimez conſulter le Bullaire.

& les règles du bien & du mal ſont enſevelies dans un chaos dont on ne les a pas encor tirées.

La réponſe du jéſuite *Coton* à *Henri IV.* durera plus que l'ordre des jéſuites. Révéleriez-vous la confeſſion d'un homme réſolu de m'aſſaſſiner? *Non; mais je me mettrais entre vous & lui.*

On n'a pas toujours ſuivi la maxime du père *Coton.* Il y a dans quelques pays des myſtères d'état inconnus au public, dans leſquels les révélations des confeſſions entrent pour beaucoup. On ſait par le moyen des confeſſeurs attitrés les ſecrets des priſonniers. Quelques confeſſeurs, pour accorder leur intérêt avec le ſacrilège, uſent d'un ſingulier artifice. Ils rendent compte, non pas préciſément de ce que le priſonnier leur a dit, mais de ce qu'il ne leur a pas dit. S'ils ſont chargés, par exemple, de ſavoir ſi un accuſé a pour complice un Français ou un Italien, ils diſent à l'homme qui les emploie: Le priſonnier m'a juré qu'aucun Italien n'a été informé de ſes deſſeins. Delà on juge que c'eſt le Français ſoupçonné qui eſt coupable.

L'auteur de cet article a été preſque témoin lui-même d'une révélation encor plus forte & plus ſingulière.

On connaît la trahiſon que fit *Daubenton* jéſuite, à *Philippe V.* roi d'Eſpagne, dont il était confeſſeur. Il crut par une politique très-mal entendue, devoir rendre compte des ſecrets de ſon pénitent au duc d'*Orléans* régent du royaume, & eut l'imprudence de lui écrire ce qu'il n'aurait dû confier à perſonne de vive voix. Le duc d'*Orléans* envoya ſa lettre au roi d'Eſpagne; le jéſuite fut chaſſé, & mourut quelque tems après. C'eſt un fait avéré. (*a*)

(*a*) Voyez le *Précis du ſiècle de Louis XV.* in-4°. tom. II. pag. 61.

On ne laiſſe pas d'être fort en peine pour décider formellement dans quels cas il faut révéler la confeſſion ; car ſi on décide que c'eſt pour crime de lèze-majeſté humaine, il eſt aiſé d'étendre bien loin ce crime de lèze-majeſté, & de le porter juſqu'à la contrebande du ſel & des mouſſelines, attendu que ce délit offenſe préciſément les majeſtés. A plus forte raiſon fauera-t-il révéler les crimes de lèze-majeſté divine ; & cela peut aller juſqu'aux moindres fautes, comme d'avoir manqué vêpres & le ſalut.

Il ſerait donc très-important de bien convenir des confeſſions qu'on doit révéler, & de celles qu'on doit taire ; mais une telle déciſion ſerait encor très-dangereuſe. Que de choſes il ne faut pas approfondir !

Pontas qui décide en trois volumes *in-folio* de tous les cas poſſibles de la conſcience des Français, & qui eſt ignoré dans le reſte de la terre, dit qu'en aucune occaſion on ne doit révéler la confeſſion. Les parlemens ont décidé le contraire. A qui croire de *Pontas* ou des gardiens des loix du royaume, qui veillen tſur la vie des rois & ſur le ſalut de l'état ? (*a*)

SI LES LAÏQUES ET LES FEMMES ONT ÉTÉ CONFESSEURS ET CONFESSEUSES ?

De même que dans l'ancienne loi les laïques ſe confeſſaient les uns aux autres ; les laïques dans la nouvelle loi eurent long-tems ce droit par l'uſage. Il ſuffit pour le prouver de citer la célèbre *Joinville* qui dit expreſſément, *que le connétable de Chypre ſe confeſſa à lui, & qu'il lui donna l'abſolution ſelon le droit qu'il en avait.*

St. Thomas s'exprime ainſi dans ſa ſomme ; (*b*) *Confeſſio ex defectu ſacerdotis laïco facta ſacramentalis eſt*

(*a*) Voyez *Pontas* à l'article *Confeſſeur.*

(*b*) 3e. partie, pag. 255. édition de Lyon, 1738.

quodam modo. La confeſſion faite à un laïque au défaut d'un prêtre eſt ſacramentale en quelque façon.

Fleuri, dans ſon *hiſtoire eccléſiaſtique*, dit, (*a*) qu'en Eſpagne, au treizième ſiècle, les abbeſſes donnaient la bénédiction à leurs religieuſes, entendaient leurs confeſſions, & prêchaient publiquement.

Innocent III. n'attaque point cet uſage dans ſa lettre du 10 Décembre 1210.

Ce droit était ſi ancien qu'on le trouve établi dans les règles de *St. Baſile.* (*b*) Il permet aux abbeſſes de confeſſer leurs religieuſes conjointement avec un prêtre.

Le père *Martène*, dans ſes *rites de l'égliſe*, (*c*) convient que les abbeſſes confeſsèrent long-tems leurs nonnes; mais il ajoute qu'elles étaient ſi curieuſes, qu'on fut obligé de leur ôter ce droit.

L'ex-jéſuite nommé *Nonotte* doit ſe confeſſer, & faire pénitence, non pas d'avoir été un des plus grands ignorans qui aient jamais barbouillé du papier, car ce n'eſt pas un péché; non pas d'avoir appellé du nom d'*erreurs* des vérités qu'il ne connaiſſait pas; mais d'avoir calomnié avec la plus ſtupide inſolence l'auteur de cet article, & d'avoir appellé ſon frère *Raca*, en niant tous ces faits & beaucoup d'autres dont il ne ſavait pas un mot. Il s'eſt rendu coupable de *la géhenne du feu*; il faut eſpérer qu'il demandera pardon à DIEU de ſes énormes ſottiſes: nous ne demandons point la mort du pécheur, mais ſa converſion.

On a long-tems agité pourquoi trois hommes aſſez fameux dans cette petite partie du monde où la confeſſion eſt en uſage, ſont morts ſans ce ſacrement. Ce ſont le pape *Léon X*, *Péliſſon* & le cardinal *Dubois.*

Ce cardinal ſe fit ouvrir le périnée par le biſtouri de

(*a*) Livre LXXVI. tom. XVI. pag. 246.

(*b*) Tom. II. pag. 453.

(*c*) Tom. II. pag. 39.

la Peironie, mais il pouvait ſe confeſſer & communier avant l'opération.

Péliſſon proteſtant juſqu'à l'âge de quarante ans, s'était converti pour être maître des requêtes & pour avoir des bénéfices.

A l'égard du pape *Léon X*, il était ſi occupé des affaires temporelles, quand il fut ſurpris par la mort, qu'il n'eut pas le tems de ſonger aux ſpirituelles.

DES BILLETS DE CONFESSION.

Dans les pays proteſtans on ſe confeſſe à DIEU, & dans les pays catholiques aux hommes. Les proteſtans diſent qu'on ne peut tromper DIEU; au lieu qu'on ne dit aux hommes que ce qu'on veut. Comme nous ne traitons jamais la controverſe, nous n'entrons point dans cette ancienne diſpute. Notre ſociété littéraire eſt compoſée de catholiques & de proteſtans réunis par l'amour des lettres. Il ne faut pas que les querelles eccléſiaſtiques y sèment la zizanie.

Contentons-nous de la belle réponſe de ce Grec qu'un prêtre voulait confeſſer aux myſtères de *Cérès* : Eſt-ce à DIEU ou à toi que je dois parler ? -- c'eſt à DIEU -- Retire-toi donc, ô homme.

En Italie, & dans les pays d'obédience, il faut que tout le monde ſans diſtinction ſe confeſſe & communie. Si vous avez par devers vous des péchés énormes, vous avez auſſi les grands pénitenciers pour vous abſoudre. Si votre confeſſion ne vaut rien, tant pis pour vous. On vous donne à bon compte un reçu imprimé, moyennant quoi vous communiez, & on jette tous les reçus dans un ciboire; c'eſt la règle.

On ne connaiſſait point à Paris ces billets au porteur, lorſque vers l'an 1750 un archevêque de Paris imagina d'introduire une eſpèce de banque ſpirituelle pour extirper le janſéniſme & pour faire triompher la bulle *Uni-*

génitus. Il voulut qu'on refusât l'extrême-onction & le viatique à tout malade qui ne remettait pas un billet de confession, signé d'un prêtre constitutionnaire.

C'était refuser les sacremens aux neuf dixièmes de Paris. On lui disait en vain, Songez à ce que vous faites ; ou ces sacremens sont nécessaires pour n'être point damné, ou l'on peut être sauvé sans eux avec la foi, l'espérance, la charité, les bonnes œuvres & les mérites de notre Sauveur. Si l'on peut être sauvé sans ce viatique, vos billets sont inutiles. Si les sacremens sont absolument nécessaires, vous damnez tous ceux que vous en privez ; vous faites brûler pendant toute l'éternité six à sept cent mille ames, supposé que vous viviez assez long-tems pour les enterrer ; cela est violent ; calmez-vous ; & laissez mourir chacun comme il peut.

Il ne répondit point à ce dilemme ; mais il persista. C'est une chose horrible d'employer pour tourmenter les hommes la religion qui les doit consoler. Le parlement qui a la grande police, & qui vit la société troublée, opposa, selon la coutume, des arrêts aux mandemens. La discipline ecclésiastique ne voulut point céder à l'autorité légale. Il fallut que la magistrature employât la force, & qu'on envoyât des archers pour faire confesser, communier & enterrer les Parisiens à leur gré.

Dans cet excès de ridicule dont il n'y avait point encor d'exemple, les esprits s'aigrirent ; on cabala à la cour, comme s'il s'était agi d'une place de fermier-général, ou de faire disgracier un ministre. Le royaume fut troublé d'un bout à l'autre. Il entre toujours dans une cause des incidens qui ne sont pas du fond : il s'en mêla tant que tous les membres du parlement furent exilés, & que l'archevêque le fut à son tour.

Ces billets de confession auraient fait naître une guerre civile dans les tems précédens ; mais dans le nôtre ils ne

produifirent heureufement que des tracafferies civiles. L'efprit philofophique qui n'eft autre chofe que la raifon, eft devenu chez tous les honnêtes gens le feul antidote dans ces maladies épidémiques.



CONFIANCE EN SOI-MÊME.

NOUS tromper dans nos entreprifes,
C'eft à quoi nous fommes fujets;
Le matin je fais des projets,
Et le long du jour des fottifes.

Ces petits vers conviennent affez à un grand nombre de raifonneurs; & c'eft une chofe affez plaifante de voir un grave directeur d'ames finir par un procès criminel, conjointement avec un banqueroutier. A ce propos nous réimprimons ici ce petit conte qui eft ailleurs, car il eft bon qu'il foit partout.

Memnon conçut un jour le projet infenfé d'être parfaitement fage. Il n'y a guère d'hommes à qui cette folie n'ait quelquefois paffé par la tête. *Memnon* fe dit à lui-même; Pour être très-fage, & par conféquent très-heureux, il n'y a qu'à être fans paffions; & rien n'eft plus aifé, comme on fait. Premièrement je n'aimerai jamais de femme; car en voyant une beauté parfaite, je me dirai à moi-même: ces joues-là fe rideront un jour, ces beaux yeux feront bordés de rouge, cette gorge ronde deviendra plate & pendante, cette belle tête deviendra chauve. Or je n'ai qu'à la voir à préfent des mêmes yeux dont je la verrai alors; & affurément cette tête ne fera pas tourner la mienne.

En fecond lieu je ferai toujours fobre: j'aurai beau être tenté par la bonne chère, par des vins délicieux,

par la séduction de la société ; je n'aurai qu'à me représenter les suites des excès, une tête pesante, un estomac embarrassé, la perte de la raison, de la santé, & du tems : je ne mangerai alors que pour le besoin ; ma santé sera toujours égale, mes idées toujours pures & lumineuses. Tout cela est si facile, qu'il n'y a aucun mérite à y parvenir.

Ensuite, disait *Memnon*, il faut penser un peu à ma fortune ; mes desirs sont modérés, mon bien est solidement placé sur le receveur général des finances de Ninive ; j'ai de quoi vivre dans l'indépendance ; c'est-là le plus grand des biens. Je ne serai jamais dans la cruelle nécessité de faire ma cour : je n'envierai personne, & personne ne m'enviera. Voilà qui est encor très-aisé. J'ai des amis, continuait-il, je les conserverai, puisqu'ils n'auront rien à me disputer. Je n'aurai jamais d'humeur avec eux, ni eux avec moi. Cela est sans difficulté.

Ayant fait ainsi son petit plan de sagesse dans sa chambre, *Memnon* mit la tête à la fenêtre. Il vit deux femmes qui se promenaient sous des platanes auprès de sa maison. L'une était vieille & paraissait ne songer à rien. L'autre était jeune, jolie, & semblait fort occupée. Elle soupirait, elle pleurait, & n'en avait que plus de graces. Notre sage fut touché, non pas de la beauté de la dame, (il était bien sûr de ne pas sentir une telle faiblesse) mais de l'affliction où il la voyait. Il descendit, il aborda la jeune Ninivienne, dans le dessein de la consoler avec sagesse. Cette belle personne lui conta de l'air le plus naïf & le plus touchant tout le mal que lui faisait un oncle qu'elle n'avait point ; avec quels artifices il lui avait enlevé un bien qu'elle n'avait jamais possédé, & tout ce qu'elle avait à craindre de sa violence. Vous me paraissez un homme de si bon conseil, lui dit-elle, que si vous aviez la condescendance de venir jus-

ques chez moi, & d'examiner mes affaires, je ſuis ſure que vous me tireriez du cruel embarras où je ſuis. *Memnon* n'héſita pas à la ſuivre, pour examiner ſagement ſes affaires, & pour lui donner un bon conſeil.

La dame affligée le mena dans une chambre parfumée, & le fit aſſeoir avec elle poliment ſur un large ſofa, où ils ſe tenaient tous deux les jambes croiſées vis-à-vis l'un de l'autre. La dame parla en baiſſant les yeux, dont il échappait quelquefois des larmes, & qui en ſe relevant rencontraient toujours les regards du ſage *Memnon.* Ses diſcours étaient pleins d'un attendriſſement qui redoublait toutes les fois qu'ils ſe regardaient. *Memnon* prenait ſes affaires extrêmement à cœur, & ſe ſentait de moment en moment la plus grande envie d'obliger une perſonne ſi honnête & ſi malheureuſe. Ils ceſsèrent inſenſiblement, dans la chaleur de la converſation, d'être vis-à-vis l'un de l'autre. Leurs jambes ne furent plus croiſées. *Memnon* la conſeilla de ſi près, & lui donna des avis ſi tendres, qu'ils ne pouvaient ni l'un ni l'autre parler d'affaires, & qu'ils ne ſavaient plus où ils en étaient.

Comme ils en étaient là, arrive l'oncle, ainſi qu'on peut bien le penſer : Il était armé de la tête aux pieds; & la première choſe qu'il dit, fut qu'il allait tuer, comme de raiſon, le ſage *Memnon* & ſa niéce ; la dernière qui lui échappa fut qu'il pouvait pardonner pour beaucoup d'argent. *Memnon* fut obligé de donner tout ce qu'il avait. On était heureux dans ce tems-là d'en être quitte à ſi bon marché ; l'Amérique n'était pas encor découverte ; & les dames affligées n'étaient pas à beaucoup près ſi dangereuſes qu'elles le ſont aujourd'hui.

Memnon honteux & déſeſpéré rentra chez lui : il y trouva un billet qui l'invitait à dîner avec quel-

ques-uns de ſes intimes amis. Si je reſte ſeul chez moi, dit-il, j'aurai l'eſprit occupé de ma triſte aventure, je ne mangerai point, je tomberai malade. Il vaut mieux aller faire avec mes amis intimes un repas frugal. J'oublierai dans la douceur de leur ſociété la ſottiſe que j'ai faite ce matin. Il va au rendez-vous; on le trouve un peu chagrin. On le fait boire pour diſſiper ſa triſteſſe. Un peu de vin pris modérément eſt un remède pour l'ame & pour le corps. C'eſt ainſi que penſe le ſage *Memnon ;* & il s'enivre. On lui propoſe de jouer après le repas. Un jeu réglé avec des amis eſt un paſſe-tems honnête. Il joue ; on lui gagne tout ce qu'il a dans ſa bourſe, & quatre fois autant ſur ſa parole. Une diſpute s'élève ſur le jeu, on s'échauffe : l'un de ſes amis intimes lui jette à la tête un cornet, & lui crève un œil. On rapporte chez lui le ſage *Memnon*, ivre, ſans argent, & ayant un œil de moins.

Il cuve un peu ſon vin ; & dès qu'il a la tête plus libre, il envoie ſon valet chercher de l'argent chez le receveur-général des finances de Ninive, pour payer ſes intimes amis : on lui dit que ſon débiteur a fait le matin une banqueroute frauduleuſe qui met en alarme cent familles. *Memnon* outré va à la cour avec un emplâtre ſur l'œil & un placet à la main, pour demander juſtice au roi contre le banqueroutier. Il rencontra dans un ſallon pluſieurs dames qui portaient toutes d'un air aiſé des cerceaux de vingt-quatre pieds de circonférence. L'une d'elles qui le connaiſſait un peu, dit en le regardant de côté : Ah l'horreur ! Une autre qui le connaiſſait davantage lui dit : Bon ſoir, monſieur *Memnon ;* mais vraiment, monſieur *Memnon*, je ſuis fort aiſe de vous voir ; à propos, monſieur *Memnon*, pourquoi avez-vous perdu un œil ? Et elle paſſa ſans attendre ſa réponſe. *Memnon* ſe cacha dans un coin, & attendit le moment

où il pût ſe jeter aux pieds du monarque. Ce moment arriva. Il baiſa trois fois la terre, & préſenta ſon placet. Sa gracieuſe majeſté le reçut très-favorablement, & donna le mémoire à un de ſes ſatrapes pour lui en rendre compte. Le ſatrape tire *Memnon* à part, & lui dit d'un air de hauteur en ricanant amèrement ; Je vous trouve un plaiſant borgne, de vous adreſſer au roi plutôt qu'à moi ; & encor plus plaiſant d'oſer demander juſtice contre un honnête banqueroutier, que j'honore de ma protection, & qui eſt le neveu d'une femme de chambre de ma maîtreſſe. Abandonnez cette affaire-là, mon ami, ſi vous voulez conſerver l'œil qui vous reſte.

Memnon ayant ainſi renoncé le matin aux femmes, aux excès de table, au jeu, à toute querelle, & ſurtout à la cour, avait été avant la nuit trompé & volé par une belle dame, s'était enivré, avait joué, avait eu une querelle, s'était fait crever un œil, & avait été à la cour où l'on s'était moqué de lui.

Pétrifié d'étonnement & navré de douleur, il s'en retourne la mort dans le cœur. Il veut rentrer chez lui ; il y trouve des huiſſiers qui démeublaient ſa maiſon de la part de ſes créanciers. Il reſte preſque évanoui ſous une platane ; il y rencontre la belle dame du matin qui ſe promenait avec ſon cher oncle, & qui éclata de rire en voyant *Memnon* avec ſon emplâtre. La nuit vint ; *Memnon* ſe coucha ſur de la paille auprès des murs de ſa maiſon. La fiévre le ſaiſit, il s'endormit dans l'accès ; & un eſprit céleſte lui apparut en ſonge.

Il était tout reſplendiſſant de lumière. Il avait ſix belles ailes, mais ni pieds, ni tête, ni queue, & ne reſſemblait à rien. Qui es-tu ? lui dit *Memnon* ; ton bon génie, lui répondit l'autre. Rends-moi donc mon œil, ma ſanté, mon bien, ma ſageſſe, lui dit *Memnon*. Enſuite il lui conta comment il avait perdu tout cela en un jour. Voilà des aventures qui ne nous arri-

vent jamais dans le monde que nous habitons, dit l'esprit. Et quel monde habitez-vous, dit l'homme affligé. Ma patrie, répondit-il, est à cinq cent millions de lieues du soleil, dans une petite étoile auprès de *Sirius*, que tu vois d'ici. Le beau pays ! dit *Memnon* : quoi ! vous n'avez point chez vous de coquines qui trompent un pauvre homme, point d'amis intimes qui lui gagnent son argent & qui lui crevent un œil, point de banqueroutiers, point de satrapes qui se moquent de vous en vous refusant justice ? Non, dit l'habitant de l'étoile, rien de tout cela. Nous ne sommes jamais trompés par les femmes, parce que nous n'en avons point ; nous ne faisons point d'excès de table, parce que nous ne mangeons point ; nous n'avons point de banqueroutiers, parce qu'il n'y a chez nous ni or ni argent ; on ne peut pas nous crever les yeux, parce que nous n'avons point de corps à la façon des vôtres ; & les satrapes ne nous font jamais d'injustice, parce que dans notre petite étoile tout le monde est égal.

Memnon lui dit alors : monseigneur sans femme & sans dîner, à quoi passez-vous votre tems ? A veiller, dit le génie, sur les autres globes qui nous sont confiés, & je viens pour te consoler. Hélas ! reprit *Memnon*, que ne veniez-vous la nuit passée, pour m'empêcher de faire tant de folies ? J'étais auprès d'*Assan*, ton frère aîné, dit l'être céleste. Il est plus à plaindre que toi. Sa gracieuse majesté le roi des Indes, à la cour duquel il a l'honneur d'être, lui a fait crever les deux yeux pour une petite indiscrétion, & il est actuellement dans un cachot les fers aux pieds & aux mains. C'est bien la peine, dit *Memnon*, d'avoir un bon génie dans une famille, pour que de deux frères l'un soit borgne, l'autre aveugle, l'un couché sur la paille, l'autre en prison. Ton sort changera, reprit l'animal de l'étoile. Il est vrai que tu seras toujours borgne ;

mais, à cela près, tu feras affez heureux, pourvu que tu ne faffes jamais le fot projet d'être parfaitement fage. C'eft donc une chofe à laquelle il eft impoffible de parvenir, s'écria *Memnon* en foupirant. Auffi impoffible, lui repliqua l'autre, que d'être parfaitement habile, parfaitement fort, parfaitement puiffant, parfaitement heureux. Nous-mêmes, nous en fommes bien loin. Il y a un globe où tout cela fe trouve; mais dans les cent mille millions de mondes qui font difperfés dans l'étendue, tout fe fuit par degrés. On a moins de fageffe & de plaifirs dans le fecond que dans le premier, moins dans le troifième que dans le fecond. Ainfi du refte jufqu'au dernier, où tout le monde eft complettement fou. J'ai bien peur, dit *Memnon*, que notre petit globe terraqué ne foit précifément les petites-maifons de l'univers dont vous me faites l'honneur de me parler. Pas tout-à-fait, dit l'efprit; mais il en approche : il faut que tout foit en fa place. Eh mais, dit *Memnon*, certains poëtes, certains philofophes ont donc grand tort de dire, *que tout eft bien*. Ils ont grande raifon, dit le philofophe de là-haut, en confidérant l'arrangement de l'univers entier. Ah! je ne croirai cela, repliqua le pauvre *Memnon*, que quand je ne ferai plus borgne.



CONFISCATION.

On a très-bien remarqué dans le dictionnaire encyclopédique, à l'article *Confifcation*, que le fifc, foit public, foit royal, foit feigneurial, foit impérial, foit déloyal, était un petit panier de jonc ou d'ofier, dans lequel on mettait autrefois le peu d'argent qu'on avait

pu recevoir ou extorquer. Nous nous ſervons aujourd'hui de ſacs ; le fiſc royal eſt le ſac royal.

C'eſt une maxime reçue dans pluſieurs pays de l'Europe, que qui confiſque le corps, confiſque les biens. Cet uſage eſt ſurtout établi dans le pays où la coutume tient lieu de loi ; & une famille entière eſt punie dans tous les cas pour la faute d'un ſeul homme.

Confiſquer le corps n'eſt pas mettre le corps d'un homme dans le panier de ſon ſeigneur ſuzerain ; c'eſt dans le langage barbare du barreau, ſe rendre maître du corps d'un citoyen, ſoit pour lui ôter la vie, ſoit pour le condamner à des peines auſſi longues que ſa vie : on s'empare de ſes biens ſi on le fait périr, ou s'il évite la mort par la fuite.

Ainſi, ce n'eſt pas aſſez de faire mourir un homme pour ſes fautes, il faut encor faire mourir de faim ſes héritiers.

La rigueur de la coutume confiſque dans plus d'un pays les biens d'un homme qui s'eſt arraché volontairement aux misères de cette vie ; & ſes enfans ſont réduits à la mendicité parce que leur père eſt mort.

Dans quelques provinces catholiques romaines on condamne aux galères perpétuelles, par une ſentence arbitraire, un père de famille (*a*), ſoit pour avoir donné retraite chez ſoi à un prédicant, ſoit pour avoir écouté ſon ſermon dans quelques cavernes, ou dans quelque déſert : alors la femme & les enfans ſont réduits à mendier leur pain.

Cette juriſprudence qui conſiſte à ravir la nourriture aux orphelins, & à donner à un homme le bien d'autrui, fut inconnue dans tout le tems de la république Romaine. *Sylla* l'introduiſit dans ſes proſcriptions. Il faut avouer qu'une rapine inventée par *Sylla* n'était

(*a*) Voyez l'édit de 1724, 14 Mai, publié à la ſollicitation du cardinal de *Fleuri*, & revu par lui.

n'était pas un exemple à ſuivre. Auſſi cette loi qui ſemblait n'être dictée que par l'inhumanité & l'avarice, ne fut ſuivie ni par *Céſar*, ni par le bon empereur *Trajan*, ni par les *Antonins* dont toutes les nations prononcent encor le nom avec reſpect & avec amour. Enfin, ſous *Juſtinien*, la confiſcation n'eut lieu que pour le crime de lèze-majeſté.

Il ſemble que dans les tems de l'anarchie féodale, les princes & les ſeigneurs des terres étant très-peu riches, cherchaſſent à augmenter leur tréſor par les condamnations de leurs ſujets, & qu'on voulut leur faire un revenu du crime. Les loix chez eux étant arbitraires, & la juriſprudence romaine ignorée, les coutumes ou bizarres ou cruelles prévalurent. Mais aujourd'hui que la puiſſance des ſouverains eſt fondée ſur des richeſſes immenſes & aſſurées, leur tréſor n'a pas beſoin de s'enfler des faibles débris d'une famille malheureuſe. Ils ſont abandonnés pour l'ordinaire au premier qui les demande. Mais eſt-ce à un citoyen à s'engraiſſer des reſtes du ſang d'un autre citoyen ?

La confiſcation n'eſt point admiſe dans le pays où le droit romain eſt établi, excepté le reſſort du parlement de Toulouſe. Elle ne l'eſt point dans quelques pays coutumiers, comme le Bourbonnais, le Berri, le Maine, le Poitou, la Bretagne, où au moins elle reſpecte les immeubles. Elle était établie autrefois à Calais, & les anglais l'abolirent lorſqu'ils en furent les maîtres. Il eſt aſſez étrange que les habitans de la capitale vivent ſous une loi plus rigoureuſe que ceux de ces petites villes ; tant il eſt vrai que la juriſprudence a été ſouvent établie au haſard, ſans régularité, ſans uniformité, comme on bâtit des chaumières dans un village.

Voici comment l'avocat-général *Omer Talon* parla en plein parlement dans le plus beau ſiècle de la

France en 1673, au ſujet des biens d'une demoiſelle de *Canillac* qui avaient été confiſqués. Lecteur, faites attention à ce diſcours; il n'eſt pas dans le ſtyle des oraiſons de *Ciceron*; mais il eſt curieux (*a*)

EXTRAIT DU PLAIDOYER DE L'AVOCAT-GÉNÉRAL TALON SUR DES BIENS CONFISQUÉS.

« Au chap. XIII. du deuteronome, DIEU dit, » Si » tu te rencontres dans une ville, & dans un lieu » où regne l'idolâtrie, mets tout au fil de l'épée, » ſans exception d'âge, de ſexe ni de condition. Raſ» ſemble dans les places publiques toutes les dépouil» les de la ville, brûle-la toute entière avec ſes dé» pouilles, & qu'il ne reſte qu'un monceau de cen» dres de ce lieu d'abomination. En un mot, fais-en » un ſacrifice au Seigneur, & qu'il ne demeure rien » en tes mains des biens de cet anathême.

» Ainſi, dans le crime de lèze-majeſté le roi était » maître des biens, & les enfans en étaient privés. » Le procès ayant été fait à Naboth *quia maledixerat* » *regi*, le roi *Achab* ſe mit en poſſeſſion de ſon hé» ritage. *David* étant averti que *Miphibozeth* s'était » engagé dans la rebellion donna tous ſes biens à » *Siba* qui lui en apporta la nouvelle: *tua ſint omnia* » *quæ fuerunt Miphibozeth.* »

Il s'agit de ſavoir qui héritera des biens de Mlle. de *Canillac*, biens autrefois confiſqués ſur ſon père, abandonnés par le roi à un garde du tréſor royal, & donnés enſuite par le garde du tréſor royal à la teſtatrice. Et c'eſt ſur ce procès d'une fille d'Auvergne qu'un avocat-général s'en rapporte à *Achab* roitelet d'une partie de la Paleſtine, qui confiſqua la vigne de *Naboth* après avoir aſſaſſiné le propriétaire

(*a*) *Journal du palais*, tom. I. pag. 444.

par le poignard de la juſtice juive ; action abominable qui eſt paſſée en proverbe, pour inſpirer aux hommes l'horreur de l'uſurpation. Aſſurément la vigne de *Naboth* n'avait aucun rapport avec l'héritage de Mlle. de *Canillac*. Le meurtre & la confiſcation des biens de *Miphibozeth*, petit-fils du roi *Saül*, & fils de *Jonathas* ami & protecteur de *David*, n'ont pas une plus grande affinité avec le teſtament de cette demoiſelle.

C'eſt avec cette pédanterie, avec cette démence de citations étrangères au ſujet, avec cette ignorance des premiers principes de la nature humaine, avec ces préjugés mal conçus & mal appliqués, que la juriſprudence a été traitée par des hommes qui ont eu de la réputation dans leur ſphère. On laiſſe aux lecteurs à ſe dire ce qu'il eſt ſuperflu qu'on leur diſe.



CONSCIENCE.

SECTION PREMIÈRE.

De la conſcience du bien & du mal.

LOCKE a démontré, (s'il eſt permis de ſe ſervir de ce terme en morale & en métaphyſique) que nous n'avons ni idées innées, ni principes innés ; & il a été obligé de le démontrer trop au long, parce qu'alors cette erreur était univerſelle.

Delà il ſuit évidemment que nous avons le plus grand beſoin qu'on nous mette de bonnes idées & de bons principes dans la tête, dès que nous pouvons faire uſage de la faculté de l'entendement.

Locke apporte l'exemple des ſauvages qui tuent & qui mangent leur prochain ſans aucun remords de

confcience; & des foldats chrétiens bien élevés qui dans une ville prife d'affaut pillent, égorgent, violent, non-feulement fans remords, mais avec un plaifir charmant, avec honneur & gloire, avec les applaudiffemens de tous leurs camarades.

Il eft très-sûr que dans les maffacres de la St. Barthelemi, & dans les *autos-da-fé*, dans les faints actes de foi de l'inquifition, nulle confcience de meurtrier ne fe reprocha jamais d'avoir maffacré hommes, femmes, enfans d'avoir fait crier, évanouir, mourir dans les tortures des malheureux qui n'avaient d'autres crimes que de faire la pâque différemment des inquifiteurs.

Il réfulte de tout cela que nous n'avons point d'autre confcience que celle qui nous eft infpirée par le tems, par l'exemple, par notre tempérament, par nos réflexions.

L'homme n'eft né avec aucun principe, mais avec la faculté de les recevoir tous. Son tempérament le rendra plus enclin à la cruauté ou à la douceur; fon entendement lui fera comprendre un jour que le quarré de douze eft cent quarante-quatre, qu'il ne faut pas faire aux autres ce qu'il ne voudrait pas qu'on lui fit; mais il ne comprendra pas de lui-même ces vérités dans fon enfance, il n'entendra pas la première, & il ne fentira pas la feconde.

Un petit fauvage qui aura faim, & à qui fon père aura donné un morceau d'un autre fauvage à manger, en demandera autant le lendemain, fans imaginer qu'il ne faut pas traiter fon prochain autrement qu'on ne voudrait être traité foi-même. Il fait machinalement, invinciblement tout le contraire de ce que cette éternelle vérité enfeigne.

La nature a pourvu à cette horreur; elle a donné à l'homme la difpofition à la pitié & le pouvoir de comprendre la vérité. Ces deux préfens de DIEU font le fondement de la fociété civile. C'eft ce qui fait qu'il y

a toujours eu peu d'antropophages; c'eſt ce qui rend la vie un peu tolérable chez les nations civiliſées. Les pères & les mères donnent à leurs enfans une éducation qui les rend bientôt ſociables ; & cette éducation leur donne une conſcience.

Une religion pure, une morale pure, inſpirées de bonne heure, façonnent tellement la nature humaine, que depuis environ ſept ans juſqu'à ſeize ou dix-ſept, on ne fait pas une mauvaiſe action ſans que la conſcience en faſſe un reproche. Enſuite viennent les violentes paſſions qui combattent la conſcience & qui l'étouffent quelquefois. Pendant le conflit, les hommes tourmentés par cet orage, conſultent en quelques occaſions d'autres hommes, comme dans leurs maladies ils conſultent ceux qui ont l'air de ſe bien porter.

C'eſt ce qui a produit des caſuiſtes, c'eſt-à-dire, des gens qui décident des cas de conſcience. Un des plus ſages caſuiſtes a été *Ciceron* dans ſon livre des *offices*, c'eſt-à-dire, des devoirs de l'homme. Il examine les points les plus délicats ; mais long-tems avant lui *Zoroaſtre* avait paru régler la conſcience par le plus beau des préceptes : *Dans le doute ſi une action eſt bonne ou mauvaiſe, abſtiens-toi.* Porte XXX. Nous en parlons ailleurs.

SECTION SECONDE.

Conſcience. Si un juge doit juger ſelon la conſcience ou ſelon les preuves.

Thomas d'Aquin, vous êtes un grand ſaint, un grand théologien ; & il n'y a point de dominicain qui ait pour vous plus de vénération que moi. Mais vous avez décidé dans votre ſomme, qu'un juge doit donner ſa voix ſelon les allégations & les prétendues preuves contre un accuſé, dont l'innocence lui eſt parfai-

tement connue. Vous prétendez que les dépositions des témoins qui ne peuvent être que fausses, les preuves résultantes du procès qui sont impertinentes, doivent l'emporter sur le témoignage de ses yeux mêmes. Il a vu commettre le crime par un autre; & selon vous, il doit en conscience condamner l'accusé quand sa conscience lui dit que cet accusé est innocent.

Il faudrait donc, selon vous, que si le juge lui-même avait commis le crime dont il s'agit, sa conscience l'obligeât de condamner l'homme faussement accusé de ce même crime.

En conscience, grand saint, je crois que vous vous être trompé de la manière la plus absurde & la plus horrible : c'est dommage qu'en possédant si bien le droit canon, vous ayez si mal connu le droit naturel. Le premier devoir d'un magistrat est d'être juste avant d'être formaliste : si en vertu des preuves qui ne sont jamais que des probabilités, je condamnais un homme dont l'innocence me serait démontrée, je me croirais un sot & un assassin.

Heureusement tous les tribunaux de l'univers pensent autrement que vous. Je ne sais pas si *Farinacius* & *Grillandus* sont de votre avis. Quoiqu'il en soit, si vous rencontrez jamais *Cicéron*, *Ulpien Tribonien*, *Dumoulin*, le chancelier de *l'Hôpital*, le chancelier d'*Aguesseau*, demandez-leur bien pardon de l'erreur où vous êtes tombé.

SECTION TROISIÈME.

De la conscience trompeuse.

Ce qu'on a peut-être jamais dit de mieux sur cette question importante, se trouve dans le livre comique de *Tristam Shandy*, écrit par un curé nommé *Sterne*, le second *Rabelais* d'Angleterre; il ressemble à ces

petits ſatyres de l'antiquité qui renfermaient des eſſences précieuſes.

Deux vieux capitaines à demi-paye, aſſiſtés du docteur *Slop*, font les queſtions les plus ridicules. Dans ces queſtions, les théologiens de France ne ſont pas épargnés. On inſiſte particulièrement ſur un mémoire préſenté à la ſorbonne par un chirurgien qui demande la permiſſion de baptiſer les enfans dans le ventre de leurs mères, au moyen d'une canule qu'il introduira proprement dans l'uterus, ſans bleſſer la mère ni l'enfant.

Enfin, ils ſe font lire par un caporal un ancien ſermon ſur la conſcience, compoſé par ce même curé *Sterne*.

Parmi pluſieurs peintures, ſupérieures à celles de *Rimbran* & aux crayons de *Calot*, il peint un honnête-homme du monde paſſant ſes jours dans les plaiſirs de la table, du jeu & de la débauche, ne faiſant rien que la bonne compagnie puiſſe lui reprocher, & par conſéquent ne ſe reprochant rien. Sa conſcience & ſon honneur l'accompagnent aux ſpectacles, au jeu, & ſurtout lorqu'il paie libéralement la fille qu'il entretient. Il punit ſévèrement quand il eſt en charge les petits larcins du commun peuple; il vit gaiement, & meurt ſans le moindre remords.

Le docteur *Slop* interrompt le lecteur pour dire que cela eſt impoſſible dans l'égliſe anglicane, & ne peut arriver que chez les papiſtes.

Enfin, le curé *Sterne* cite l'exemple de *David* qui a, dit-il, tantôt une conſcience délicate & éclairée, tantôt une conſcience très-dure & très-ténébreuſe.

Lorſqu'il peut tuer ſon roi dans une caverne, il ſe contente de lui couper un pan de ſa robe: voilà une conſcience délicate. Il paſſe une année entière ſans avoir le moindre remords de ſon adultère avec *Bet-*

zabée & du meurtre d'*Urie* : voilà la même conscience endurcie, & privée de lumière.

Tels sont, dit-il, la plupart des hommes. Nous avouons à ce curé que les grands du monde sont très-souvent dans ce cas; le torrent des plaisirs & des affaires les entraîne; ils n'ont pas le tems d'avoir de la conscience, cela est bon pour le peuple; encor n'en a-t-il guère quand il s'agit de gagner de l'argent. Il est donc très-bon de réveiller souvent la conscience des couturières & des rois par une morale qui puisse faire impression sur eux; mais pour faire cette impression, il faut mieux parler qu'on ne parle aujourd'hui.

SECTION QUATRIÈME.

Conscience : liberté de conscience.

traduit de l'allemand.

(*Nous n'adoptons pas tout ce paragraphe ; mais comme il y a quelques vérités, nous n'avons pas cru devoir l'omettre, & nous ne nous chargeons pas de justifier ce qui peut s'y trouver de peu mesuré & de trop dur.*)

L'aumônier du prince de ..... lequel prince est catholique romain, menaçait un anabaptiste de le chasser des petits états du prince; il lui disait qu'il n'y a que trois sectes autorisées dans l'empire; que pour lui anabaptiste qui était d'une quatrième, il n'était pas digne de vivre dans les terres de monseigneur : & enfin, la conversation s'échauffant, l'aumônier menaça l'anabaptiste de le faire pendre. Tant pis pour son altesse, répondit l'anabaptiste; je suis un gros manufacturier; j'emploie deux cents ouvriers, je fais entrer deux cent mille écus par an dans ses états; ma famille ira s'établir ailleurs; monseigneur y perdra.

Et ſi monſeigneur fait pendre tes deux cents ouvriers & ta famille? reprit l'aumônier ; & s'il donne ta manufacture à de bons catholiques ?

Je l'en défie, dit le vieillard; on ne donne pas une manufacture comme une métairie, parce qu'on ne donne pas l'induſtrie : cela ferait beaucoup plus fou que s'il faiſait tuer tous ſes chevaux, parce que l'un d'eux t'aura jeté par terre, & que tu es un mauvais écuyer. L'intérêt de monſeigneur n'eſt pas que je mange du pain ſans levain ou levé. Il eſt que je procure à ſes ſujets de quoi manger, & que j'augmente ſes revenus par mon travail. Je ſuis honnête-homme ; & quand j'aurais le malheur de n'être pas né tel, ma profeſſion me forcerait à le devenir ; car dans les entrepriſes de négoce, ce n'eſt pas comme dans celle de cour & dans les tiennes : point de ſuccès ſans probité. Que t'importe que j'aie été baptiſé dans l'âge qu'on appelle de raiſon, tandis que tu l'as été ſans le ſavoir ? que t'importe que j'adore DIEU à la manière de mes pères ? Si tu ſuivais tes belles maximes, & ſi tu avais la force en main, tu irais donc d'un bout de l'univers à l'autre, faiſant pendre à ton plaiſir le Grec qui ne croit pas que l'Eſprit procède du Père & du Fils ; tous les Anglais, tous les Hollandais, Danois, Suédois, Iſlandais, Pruſſiens, Hanovriens, Saxons, Holſtenois, Heſſois, Virtembergeois, Bernois, Hambourgeois, Coſaques, Valaques, Grecs, Ruſſes, qui ne croient pas le pape infaillible ; tous les muſulmans qui croient un ſeul DIEU ; & les Indiens dont la religion eſt plus ancienne que la juive ; & les lettrés Chinois qui depuis quatre mille ans ſervent un DIEU unique ſans ſuperſtition, & ſans fanatiſme ! Voilà donc ce que tu ferais ſi tu étais le maître ! Aſſurément, dit le moine ; car je ſuis dévoré du zèle de la maiſon du Seigneur. *Zelus domûs ſuæ comedit me.*

Ça, dis-moi un peu, cher aumônier, repartit l'ana-

baptiste, es-tu dominicain ou jésuite, ou diable ? Je suis jésuite, dit l'autre. Eh mon ami, si tu n'es pas diable, pourquoi dis-tu des choses si diaboliques ?

C'est que le révérend père recteur m'a ordonné de les dire.

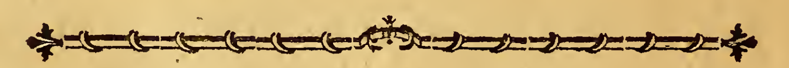
Et qui a ordonné cette abomination au révérend père recteur ?

C'est le provincial.

De qui le provincial a-t-il reçu cet ordre ?

De notre général ; & le tout pour plaire à un plus grand seigneur que lui.

Dieux de la terre qui avec trois droigts avez trouvé le secret de vous rendre maîtres d'une grande partie du genre humain ; si dans le fond du cœur vous avouez que vos richesses & votre puissance ne sont point essentielles à votre salut & au nôtre, jouissez-en avec modération. Nous ne voulons pas vous démîtrer, vous déthiarer : mais ne nous écrasez pas. Jouissez & laissez-nous paisibles ; démêlez vos intérêts avec les rois ; & laissez-nous nos manufactures.



CONSEILLER ou JUGE.

BARTOLOMÉ.

QUOI ! il n'y a que deux ans que vous étiez au collège, & vous voilà déjà conseiller de la cour de de Naples ?

GERONIMO.

Oui, c'est un arrangement de famille ; il m'en a peu coûté.

BARTOLOMÉ.

Vous êtes donc devenu bien savant depuis que je ne vous ai vu ?

GERONIMO.

Je me ſuis quelquefois fait inſcrire dans l'école de droit, où l'on m'apprenait que le droit naturel eſt commun aux hommes & aux bêtes, & que le droit des gens n'eſt que pour les gens. On me parlait de l'édit du préteur, & il n'y a plus de préteur; des fonctions des édiles, & il n'y a plus d'édiles; du pouvoir des maîtres ſur les eſclaves, & il n'y plus d'eſclaves. Je ne ſais preſque rien des loix de Naples, & me voilà juge.

BARTOLOMÉ.

Ne tremblez-vous pas d'être chargé de décider du ſort des familles, & ne rougiſſez-vous pas d'être ſi ignorant?

GERONIMO.

Si j'étais ſavant, je rougirais peut-être davantage. J'entends dire aux ſavans que preſque toutes les loix ſe contrediſent, que ce qui eſt juſte à Gayette eſt injuſte à Otrante, que dans la même juriſdiction on perd à la ſeconde chambre le même procès qu'on gagne à la troiſième. J'ai toujours dans l'eſprit ce beau diſcours d'un avocat vénitien; *Illuſtriſſimi ſignori, l'anno paſſato avete judicao coſi; e queſto anno nella medeſina lite avete judicao tutto il contrario; e ſempre ben!*

Le peu que j'ai lu de nos loix m'a paru ſouvent très-embrouillé. Je crois que ſi je les étudiais pendant quarante ans, je ſerais embarraſſé pendant quarante ans: cependant je les étudie; mais je penſe qu'avec du bon ſens & de l'équité, on peut être un très-bon magiſtrat, ſans être profondément ſavant. Je ne connais point de meilleur juge que *Sancho Pança*: cependant il ne ſavait par un mot du code de l'iſle Balataria. Je ne chercherai point à accorder enſemble *Cujas* & *Camille-Deſcurtis*, ils ne ſont point mes légiſlateurs. Je ne connais de loix que celles qui ont la ſanction du ſouverain. Quand elles ſeront claires, je les ſuivrai à la

la lettre ; quand elles seront obscures, je suivrai les lumières de ma raison, qui sont celles de ma conscience.

BARTOLOMÉ.

Vous me donnez envie d'être ignorant, tant vous raisonnez bien. Mais comment vous tirerez-vous des affaires d'état, de finance, & de commerce ?

GERONIMO.

DIEU merci, nous ne nous en mêlons guère à Naples. Une fois le marquis de *Carpi* notre vice-roi voulut nous consulter sur les monnoies ; nous parlames de l'*æs grave* des Romains, & les banquiers se moquèrent de nous. On nous assembla dans un tems de disette pour régler le prix du bled ; nous fumes assemblés six semaines, & on mourait de faim. On consulta enfin deux forts laboureurs, & deux bons marchands de bled ; & il y eut dès le lendemain plus de pain au marché qu'on n'en voulait.

Chacun doit se mêler de son métier ; le mien est de juger les contestations, & non pas d'en faire naître ; mon fardeau est assez grand.



CONSÉQUENCE.

QUELLE est donc notre nature ; & qu'est-ce que notre chétif esprit ? Quoi l'on peut tirer les conséquences les plus justes, les plus lumineuses, & n'avoir pas le sens commun ? Cela n'est que trop vrai. Le fou d'Athènes qui croyait que tous les vaisseaux qui abordaient au Pirée lui appartenaient, pouvait calculer merveilleusement combien valait le chargement de ces vaisseaux, & en combien de jours ils pouvaient arriver de Smyrne au Pirée.

Nous avons vu des imbécilles qui ont fait des calculs & des raiſonnemens bien plus étonnans. Ils n'étaient donc pas imbécilles ? me dites-vous. Je vous demande pardon, ils l'étaient. Ils poſaient tout leur édifice ſur un principe abſurde, ils enfilaient régulièrement des chimères. Un homme peut marcher très-bien & s'égarer, & alors mieux il marche & plus il s'égare.

Le *Fo* des Indiens eut pour père un éléphant qui daigna faire un enfant à une princeſſe indienne, laquelle accoucha du DIEU *Fo* par le côté gauche. Cette princeſſe était la propre ſœur d'un empereur des Indes : donc *Fo* était le neveu de l'empereur ; & les petits-fils de l'éléphant & du monarque étaient couſins iſſus de germain ; donc ſelon les loix de l'état la race de l'empereur étant éteinte, ce ſont les deſcendans de l'éléphant qui doivent ſuccéder. Le principe reçu, on ne peut mieux conclure.

Il eſt dit que l'éléphant divin était haut de neuf pieds de roi. Tu préſumes avec raiſon que la porte de ſon écurie devait avoir plus de neuf pieds, afin qu'il pût y entrer à ſon aiſe. Il mangeait cinquante livres de riz par jour, vingt-cinq livres de ſucre, & buvait vingt-cinq livres d'eau. Tu trouves par ton arithmétique qu'il avalait trente-ſix mille cinq cents livres peſant par année ; on ne peut compter mieux. Mais ton éléphant a-t-il exiſté ? était-il beau-frère de l'empereur ? ſa femme a-t-elle fait un enfant par le côté gauche ? C'eſt-là ce qu'il fallait examiner ; vingt auteurs qui vivaient à la Cochinchine l'ont écrit l'un après l'autre ; tu devais confronter ces vingts auteurs, peſer leurs témoignages, conſulter les anciennes archives, voir s'il eſt queſtion de cet éléphant dans les regiſtres ; examiner ſi ce n'eſt point une fable que des impoſteurs ont eu intérêt d'accréditer. Tu es parti d'un principe extravagant pour en tirer des concluſions juſtes.

C'eſt moins la logique qui manque aux hommes que la ſource de logique. Il ne s'agit pas de dire, ſix vaiſſeaux qui m'appartiennent ſont chacun de deux cents tonneaux, le tonneau eſt de deux mille livres peſant ; donc j'ai douze cent mille livres de marchandiſes au port de Pirée. Le grand point eſt de ſavoir ſi ces vaiſſeaux ſont à toi. Voilà le principe dont ta fortune dépend ; tu compteras après. Voyez *Principe*.

Un ignorant, fanatique & conſéquent, eſt ſouvent un homme à étouffer. Il aura lu que *Phinée* tranſporté d'un ſaint zèle, ayant trouvé un Juif couché avec une Madianite, les tua tous deux, & fut imité par les lévites qui maſſacrèrent tous les ménages moitié Madianites, moitié Juifs. Il ſait que ſon voiſin catholique couche avec ſa voiſine huguenote ; ils les tuera tous deux ſans difficulté : on ne peut agir plus conſéquemment. Quel eſt le remède à cette maladie horrible de l'ame ? C'eſt d'accoutumer de bonne heure les enfans à ne rien admettre qui choque la raiſon, à ne leur conter jamais d'hiſtoires de revenans, de fantômes, de ſorciers, de poſſédés, de prodiges ridicules. Une fille d'une imagination tendre & ſenſible, entend parler de poſſeſſions ; elle tombe dans une maladie de nerfs, elle a des convulſions, elle ſe croit poſſédée. J'en ai vu mourir une de la révolution que ces abominables hiſtoires avaient faites dans ſes organes. Voyez *Eſprit faux, & fanatique*.





CONSPIRATIONS CONTRE LES PEUPLES, OU PROSCRIPTIONS.

IL y a des chofes qu'il faut fans ceffe mettre fous les yeux des hommes. Ayant retrouvé ce morceau qui intéreffe l'humanité entière, nous avons cru que c'était ici fa place, d'autant plus qu'il y a quelques additions.

CONSPIRATIONS OU PROSCRIPTIONS JUIVES.

L'hiftoire eft pleine de confpirations contre les tyrans ; mais nous ne parlerons ici que des confpirations des tyrans contre les peuples. Si l'on remonte à la plus haute antiquité parmi nous, fi l'on ofe chercher les premiers exemples des profcriptions dans l'hiftoire des Juifs ; fi nous féparons ce qui peut appartenir aux paffions humaines, de ce que nous devons révérer dans les décrets éternels ; fi nous ne confidérons que l'effet terrible d'une caufe divine, nous trouverons d'abord une profcription de vingt-trois mille Juifs après l'idolâtrie d'un veau d'or ; une de vingt-quatre mille pour punir l'Ifraélite qu'on avait furpris dans les bras d'une Madianite ; une de quarante-deux mille hommes de la tribu d'Ephraïm, égorgés à un gué du Jourdain. C'était une vraie profcription ; car ceux de Galaad qui exerçaient la vengeance de *Jephté* contre les Ephraïmites, voulaient connaître & démêler leurs victimes en leur faifant prononcer l'un après l'autre le mot *fchibolet* au paffage de la rivière ; & ceux qui difaient *fibolet*, felon la prononciation éphraï-

mite, étaient reconnus & tués sur le champ. Mais il faut considérer que cette tribu d'Ephraïm ayant osé s'opposer à *Jephté* choisi par DIEU même pour être le chef de son peuple, méritait sans doute un tel châtiment.

C'est pour cette raison que nous ne regardons point comme une injustice l'extermination entière des peuples du Canaan; ils s'étaient, sans doute, attiré cette punition par leurs crimes; ce fut le DIEU vengeur des crimes qui les proscrivit; les Juifs n'étaient que les bourreaux.

CELLE DE MITHRIDATE.

De telles proscriptions commandées par la Divinité même, ne doivent pas sans doute être imitées par les hommes; aussi le genre humain ne vit point de pareils massacres jusqu'à *Mithridate*. Rome ne lui avait pas encor déclaré la guerre, lorsqu'il ordonna qu'on assassinât tous les Romains qui se trouvaient dans l'Asie mineure. *Plutarque* fait monter le nombre des victimes à cent cinquante mille, *Appien* le réduit à quatre-vingt-mille.

Plutarque n'est guère croyable, & *Appien* probablement exagère. Il n'est pas vraisemblable que tant de citoyens romains demeurassent dans l'Asie mineure, où ils avaient alors très-peu d'établissemens. Mais quand ce nombre serait réduit à la moitié, *Mithridate* n'en serait pas moins abominable. Tous les historiens conviennent que le massacre fut général, & que ni les femmes, ni les enfans ne furent épargnés.

CELLE DE SYLLA, DE MARIUS ET DES TRIUMVIRS.

Mais environ dans ce tems-là même, *Sylla* & *Marius* exercèrent sur leurs compatriotes la même fureur

reur qu'ils éprouvaient en Aſie. *Marius* commença les proſcriptions, & *Sylla* les ſurpaſſa. La raiſon humaine eſt confondue quand elle veut juger des Romains. On ne conçoit pas comment un peuple chez qui tout était à l'enchère, & dont la moitié égorgeait l'autre, pût être dans ce tems-là même le vainqueur de tous les rois. Il y eut une horrible anarchie depuis les proſcriptions de *Sylla* juſqu'à la bataille d'Actium, & ce fut pourtant alors que Rome conquit les Gaules, l'Eſpagne, l'Egypte, la Syrie, toute l'Aſie mineure & la Grèce.

Comment expliquerons-nous ce nombre prodigieux de déclamations qui nous reſtent ſur la décadence de Rome, dans ces tems ſanguinaires & illuſtres? Tout eſt perdu, diſent vingt auteurs latins, *Rome tombe par ſes propres forces, le luxe a vengé l'univers.* Tout cela ne veut dire autre choſe, ſinon que la liberté publique n'exiſtait plus; mais la puiſſance ſubſiſtait; elle était entre les mains de cinq ou ſix généraux d'armée, & le citoyen romain qui avait juſques-là vaincu pour lui-même, ne combattait plus que pour quelques uſurpateurs.

La dernière proſcription fut celle d'*Antoine*, d'*Octave* & de *Lépide*; elle ne fut pas plus ſanguinaire que celle de *Sylla*.

Quelque horrible que fût le règne de *Caligula* & des *Nérons*, on ne voit point de proſcriptions ſous leur empire; il n'y en eut point dans les guerres des *Galba*, des *Othons*, des *Vitellius*.

CELLE DES JUIFS SOUS TRAJAN.

Les Juifs ſeuls renouvellèrent ce crime ſous *Trajan*. Ce prince humain les traitait avec bonté. Il y en avait un très-grand nombre dans l'Egypte & dans la province de Cyrène. La moitié de l'iſle de Chypre

était peuplée de Juifs. Un nommé *André* qui se donna pour un messie, pour un libérateur des Juifs, ranima leur exécrable enthousiasme qui paraissait assoupi. Il leur persuada qu'ils seraient agréables au Seigneur, & qu'ils rentreraient enfin victorieux dans Jérusalem, s'ils exterminaient tous les infideles dans les lieux où ils avaient le plus de synagogues. Les Juifs séduits par cet homme massacrèrent ; dit-on, plus de deux cents vingt mille personnes dans la Cyrenaïque & dans Chypre. *Dion* & *Eusèbe* disent que non-contens de les tuer, ils mangeaient leur chair, se faisaient une ceinture de leurs intestins, & se frottaient le visage de leur sang. Si cela est ainsi, ce fut, de toutes les conspirations contre le genre humain dans notre continent, la plus inhumaine & la plus épouvantable, & elle dut l'être, puisque la superstition en était le principe. Ils furent punis, mais moins qu'ils ne le méritaient, puisqu'ils subsistent encor.

CELLE DE THÉODOSE, &c.

Je ne vois aucune conspiration pareille dans l'histoire du monde, jusqu'au tems de *Théodose*, qui proscrivit les habitans de Thessalonique, non pas dans un mouvement de colère, comme des menteurs mercénaires l'écrivent si souvent, mais après six mois des plus mûres réflexions. Il mit dans cette fureur méditée un artifice & une lâcheté qui la rendaient encor plus horrible. Les jeux publics furent annoncés par son ordre, les habitans invités ; les courses commencèrent au milieu de ces réjouissances, ses soldats égorgèrent sept à huit mille habitans ; quelques auteurs disent quinze mille. Cette proscription fut incomparablement plus sanguinaire & plus inhumaine que celle des triumvirs ; ils n'avaient compris que leurs ennemis dans leurs listes, mais *Théodose* ordonna que tout pérît sans dis-

tinction. Les triumvirs se contentèrent de taxer les veuves & les filles des proscrits, *Théodose* fit massacrer les femmes & les enfans, & cela dans la plus profonde paix, & lorsqu'il était au comble de sa puissance. Il est vrai qu'il expia ce crime; il fut quelque tems sans aller à la messe.

Celle de l'impératrice Théodora.

Une conspiration beaucoup plus sanglante encor que toutes les précédentes, fut celle d'une impératrice *Theodora*, au milieu du neuvième siècle. Cette femme superstitieuse & cruelle, veuve du cruel *Théophile*, & tutrice de l'infame *Michel*, gouverna quelques années Constantinople. Elle donna ordre qu'on tuât tous les manichéens dans ses états. *Fleury*, dans son *Histoire ecclésiastique*, avoue qu'il en périt environ cent mille. Il s'en sauva quarante mille qui se réfugièrent dans les états du calife, & qui devenus les plus implacables comme les plus justes ennemis de l'empire grec, contribuèrent à sa ruine. Rien ne fut plus semblable à notre St. Barthelemi, dans laquelle on voulut détruire les protestans, & qui les rendit furieux.

Celle des croisés contre les Juifs.

Cette rage des conspirations contre un peuple entier sembla s'assoupir jusqu'au tems des croisades. Une horde de croisés dans la première expédition de *Pierre* l'hermite, ayant pris son chemin par l'Allemagne, fit vœu d'égorger tous les Juifs qu'ils rencontreraient sur leur route. Ils allèrent à Spire, à Vorms, à Cologne, à Mayence, à Francfort; ils fendirent le ventre aux hommes, aux femmes, aux enfans de la nation juive qui tombèrent entre leurs mains, & cherchèrent dans leurs entrailles l'or qu'on supposait que ces malheureux avaient avalé.

Cette aĉtion des croisés ressemblait parfaitement à celle des Juifs de Chypre & de Cyrène, & fut peut-être encor plus affreuse, parce que l'avarice se joignait au fanatisme. Les Juifs alors furent traités comme ils se vantent d'avoir traité autrefois des nations entières : mais selon la remarque de Suarez, *ils avaient égorgé leurs voisins par une piété bien entendue, & les croisés les massacrèrent par une piété mal entendue.* Il y a au moins de la piété dans ces meurtres, & cela est bien consolant.

Celle des croisades contre les Albigeois.

La conspiration contre les Albigeois fut de la même espèce, & eut une atrocité de plus; c'est qu'elle fut contre des compatriotes, & qu'elle dura plus lon-gtems. *Suarez* aurait dû regarder cette proscription comme la plus édifiante de toutes, puisque de saints inquisiteurs condamnèrent aux flammes tous les habitans de Bésiers, de Carcassonne, de Lavaur, & de cent bourgs considérables ; presque tous les citoyens furent brûlés en effet, ou pendus, ou égorgés.

Les vêpres siciliennes.

S'il est quelque nuance entre les grands crimes, peut-être la journée des vêpres siciliennes est la moins exécrable de toutes, quoiqu'elle le soit excessivement. L'opinion la plus probable, est que ce massacre ne fut point prémédité. Il est vrai que *Jean de Procida*, émissaire du roi d'Arragon, préparait dès-lors une révolution à Naples & en Sicile ; mais il paraît que ce fut un mouvement subit dans le peuple animé contre les Provençaux, qui le déchaîna tout-d'un-coup, & qui fit couler tant de sang. Le roi *Charles d'Anjou*, frère de *St. Louis*, s'était rendu odieux par le meurtre de *Con-*

radin & du duc d'Autriche, deux jeunes héros & deux grands princes dignes de ſon eſtime, qu'il fit condamner à mort comme des voleurs. Les Provençaux qui vexaient la Sicile étaient déteſtés. L'un d'eux fit violence à une femme le lendemain de pâque; on s'attroupa, on s'émut, on ſonna le tocſin, on cria : *meurent les tyrans*; tout ce qu'on rencontra de Provençaux fut maſſacré; les innocens périrent avec les coupables.

LES TEMPLIERS.

Je mets ſans difficulté au rang des conjurations contre une ſociété entière le ſupplice des templiers. Cette barbarie fut d'autant plus atroce qu'elle fut commiſe avec l'appareil de la juſtice. Ce n'était point une de ces fureurs que la vengeance ſoudaine ou la néceſſité de ſe défendre ſemble juſtifier : c'était un projet réfléchi d'exterminer tout un ordre trop fier & trop riche. Je penſe bien que dans cet ordre il y avait de jeunes débauchés qui méritaient quelque correction; mais je ne croirai jamais qu'un grand-maître, & tant de chevaliers parmi leſquels on comptait des princes, tous vénérables par leur âge & par leurs ſervices, fuſſent coupables des baſſeſſes abſurdes & inutiles dont on les accuſait. Je ne croirai jamais qu'un ordre entier de religieux ait renoncé en Europe à la religion chrétienne, pour laquelle il combattait en Aſie, en Afrique, & pour laquelle même encor pluſieurs d'entr'eux gémiſſaient dans les fers des Turcs & des Arabes, aimant mieux mourir dans les cachots que de renier leur religion.

Enfin, je crois ſans difficulté à plus de quatre-vingts chevaliers qui, en mourant, prennent DIEU à témoin de leur innocence. N'héſitons point à mettre leur proſcription au rang des funeſtes effets d'un tems d'ignorance & de barbarie.

MASSACRE DANS LE NOUVEAU-MONDE.

Dans ce récenſement de tant d'horreurs, mettons ſurtout les douze millions d'hommes détruits dans le vaſte continent du nouveau-monde. Cette proſcription eſt à l'égard de toutes les autres ce que ferait l'incendie de la moitié de la terre à celui de quelques villages.

Jamais ce malheureux globe n'éprouva une dévaſtation plus horrible & plus générale, & jamais crime ne fut mieux prouvé. *Las Caſas*, évêque de Chiapa dans la nouvelle Eſpagne, ayant parcouru pendant plus de trente années les iſles & la terre-ferme découvertes, avant qu'il fût évêque ; & depuis qu'il eut cette dignité, témoin oculaire de ces trente années de deſtruction, vint enfin en Eſpagne dans ſa vieilleſſe, ſe jeter aux pieds de *Charles-Quint* & du prince *Philippe* ſon fils, & fit entendre ſes plaintes qu'on n'avait pas écoutées juſqu'alors. Il préſenta ſa requête au nom d'un hémiſphère entier : elle fut imprimée à Valladolid. La cauſe de plus de cinquante nations proſcrites dont il ne ſubſiſtait que de faibles reſtes, fut ſolemnellement plaidée devant l'empereur. *Las Caſas* dit que ces peuples détruits étaient d'une eſpèce douce, faible & innocente, incapable de nuire & de réſiſter, & que la plupart ne connaiſſaient pas plus les vêtemens & les armes que nos animaux domeſtiques. J'ai parcouru, dit-il, toutes les petites iſles Lucaies, & je n'y ai trouvé que onze habitans, reſte de plus de cinq cent mille.

Il compte enſuite plus de deux millions d'hommes détruits dans Cuba & dans Hiſpaniola, & enfin plus de dix millions dans le continent. Il ne dit pas, j'ai oui dire qu'on a exercé ces énormités incroyables, il dit : *je les ai vues : j'ai vu cinq caciques brûlés pour s'être*

enfuis avec leurs ſujets ; *j'ai vu ces créatures innocentes maſſacrées par milliers* ; *enfin*, *de mon tems*, *on a détruit plus de douze millions d'hommes dans l'Amérique.*

On ne lui conteſta pas cette étrange dépopulation, quelque incroyable qu'elle paraiſſe. Le docteur *Sépulvéda* qui plaidait contre lui, s'attacha ſeulement à prouver que tous ces Indiens méritaient la mort, parce qu'ils étaient coupables du péché contre nature, & qu'ils étaient antropophages.

Je prends DIEU à témoin, répond le digne évêque *Las Caſas*, que vous calomniez ces innocens après les avoir égorgés. Non, ce n'était pas parmi eux que régnait la pédéraſtie, & que l'horreur de manger de la chair humaine s'était introduite; il ſe peut que dans quelques contrées de l'Amérique que je ne connais pas, comme au Bréſil ou dans quelques iſles, on ait pratiqué ces abominations de l'Europe; mais ni à Cuba, ni à la Jamaïque, ni dans l'Hiſpaniola, ni dans aucune iſle que j'ai parcourues, ni au Pérou, ni au Mexique où eſt mon évêché, je n'ai entendu jamais parler de ces crimes; & j'en ai fait les enquêtes les plus exactes. C'eſt vous qui êtes plus cruels que les antropophages; car je vous ai vu dreſſer des chiens énormes pour aller à la chaſſe des hommes, comme on va à celle des bêtes fauves. Je vous ai vus donner vos ſemblables à dévorer à vos chiens. J'ai entendu les Eſpagnols dire à leurs camarades, prête-moi une longe d'Indien pour le déjeuner de mes dogues, je t'en rendrai demain un quartier. C'eſt enfin chez vous ſeuls que j'ai vus de la chair humaine étalée dans vos boucheries, ſoit pour vos dogues, ſoit pour vous-mêmes. Tout cela, continue-t-il, eſt prouvé au procès, & je jure par le grand DIEU qui m'écoute, que rien n'eſt plus véritable.

Enfin *Las Caſas* obtint de *Charles-Quint* des loix qui arrêtèrent le carnage réputé juſqu'alors légitime,

attendu que c'était des chrétiens qui maſſacraient des infideles.

CONSPIRATION CONTRE MÉRINDOL.

La proſcription juridique des habitans de Mérindol & de Cabrière, ſous *François I.* en 1546, n'eſt à la vérité qu'une étincelle en comparaiſon de cet incendie univerſel de la moitié de l'Amérique. Il périt dans ce petit pays environ cinq à ſix mille perſonnes des deux ſexes & de tout âge. Mais cinq mille citoyens ſurpaſſent en proportion dans un canton ſi petit, le nombre de douze millions dans la vaſte étendue des iſles de l'Amérique, dans le Mexique & dans le Pérou. Ajoutez ſurtout que les déſaſtres de notre patrie nous touchent plus que ceux d'un autre hémiſphère.

Ce fut la ſeule proſcription revêtue des formes de la juſtice ordinaire; car les templiers furent condamnés par des commiſſaires que le pape avait nommés, & c'eſt en cela que le maſſacre de Mérindol porte un caractère plus affreux que les autres. Le crime eſt plus grand quand il eſt commis par ceux qui ſont établis pour réprimer les crimes & pour protéger l'innocence.

Un avocat-général du parlement d'Aix nommé *Guerin*, fut le premier auteur de cette boucherie. *C'était*, dit l'hiſtorien Céſar Noſtradamus, *un homme noir ainſi de corps que d'ame, autant froid orateur que perſécuteur ardent & calomniateur effronté.* Il commença par dénoncer en 1540 dix-neuf perſonnes au haſard comme hérétiques. Il y avait alors un violent parti dans le parlement d'Aix, qu'on appellait les *brûleurs*. Le préſident d'*Oppède* était à la tête de ce parti. Les dix-neuf accuſés furent condamnés à la mort ſans être entendus, & dans ce nombre il ſe trouva quatre femmes & cinq enfans qui s'enfuirent dans des cavernes.

Il y avait alors, à la honte de la nation, un inqui-

ſiteur de la foi en Provence ; il ſe nommait frère *Jean de Rome*. Ce malheureux accompagné de ſatellites allait ſouvent dans Mérindol & dans les villages d'alentour ; il entrait inopinément & de nuit dans les maiſons où il était averti qu'il y avait un peu d'argent ; il déclarait le père, la mère & les enfans hérétiques, leur donnait la queſtion, prenait l'argent & violait les filles. Vous trouverez une partie des crimes de ce ſcélérat dans le fameux plaidoyer d'*Aubri*, & vous remarquerez qu'il ne fut puni que par la priſon.

Ce fut cet inquiſiteur qui, n'ayant pu entrer chez les dix-neuf accuſés, les avait fait dénoncer au parlement par l'avocat-général *Guerin*, quoiqu'il prétendît être le ſeul juge du crime d'héréſie. *Guerin* & lui ſoutinrent que dix-huit villages étaient infectés de cette peſte. Les dix-neuf citoyens échappés devaient, ſelon eux, faire révolter tout le canton. Le préſident d'*Oppède*, trompé par une information frauduleuſe de *Guerin*, demanda au roi des troupes pour appuyer la recherche & la punition des dix-neuf prétendus coupables. *François I*, trompé à ſon tour, accorda enfin les troupes. Le vice-légat d'Avignon y joignit quelques ſoldats. Enfin en 1544, d'*Oppède* & *Guerin* à leur tête mirent le feu à tous les villages ; tout fut tué, & *Aubri* rapporte dans ſon plaidoyer, que pluſieurs ſoldats aſſouvirent leur brutalité ſur les femmes & ſur les filles expirantes qui palpitaient encor. C'eſt ainſi qu'on ſervait la religion.

Quiconque a lu l'hiſtoire, ſait aſſez qu'on fit juſtice ; que le parlement de Paris fit pendre l'avocat-général, & que le préſident d'*Oppède* échappa au ſupplice qu'il avait mérité. Cette grande cauſe fut plaidée pendant cinquante audiences. On a encor les plaidoyers, ils ſont curieux. D'*Oppède* & *Guerin* alléguaient pour leur juſtification tous les paſſages de l'écriture, où il eſt dit :

Frappez les habitans par le glaive, détruiſez tout juſqu'aux animaux. (*a*)

Tuez le vieillard, l'homme, la femme & l'enfant à la mammelle. (*b*)

Tuez l'homme, la femme, l'enfant ſevré, l'enfant qui tette, le bœuf, la brebis, le chameau & l'âne. (*c*)

Ils alléguaient encor les ordres & les exemples donnés par l'égliſe contre les hérétiques. Ces exemples & ces ordres n'empêchèrent pas que *Guerin* ne fût pendu. C'eſt la ſeule proſcription de cette eſpèce qui ait été punie par les loix, après avoir été faite à l'abri de ces loix mêmes.

CONSPIRATION DE LA ST. BARTHELEMI.

Il n'y eut que vingt-huit ans d'intervalle entre les maſſacres de Mérindol & la journée de la St. Barthelemi. Cette journée fait encor dreſſer les cheveux à la tête de tous les Français, excepté ceux d'un abbé qui a oſé imprimer en 1758 une eſpèce d'apologie de cet événement exécrable. C'eſt ainſi que quelques eſprits bizarres ont eu le caprice de faire l'apologie du diable. *Ce ne fut*, dit-il, *qu'une affaire de proſcription.* Voilà une étrange excuſe ! Il ſemble qu'une affaire de proſcription ſoit une choſe d'uſage comme on dit, une affaire de barreau, une affaire d'intérêt, une affaire de calcul, une affaire d'égliſe.

Il faut que l'eſprit humain ſoit bien ſuſceptible de tous les travers, pour qu'il ſe trouve au bout de près de deux cents ans un homme qui de ſang-froid entreprend de juſtifier ce que l'Europe entière abhorre. L'archevêque *Perefixe* prétend qu'il périt cent mille Français dans cette conſpiration religieuſe. Le duc de *Sulli*

(*a*) Deut. chap. XIII.
(*b*) Joſué, chap. XVI.
(*c*) Premier liv. des rois, chap. XV.

n'en compte que soixante & dix mille. M. l'abbé abuse du martyrologe des calvinistes, lequel n'a pu tout compter, pour affirmer qu'il n'y eut que quinze mille victimes Eh ! monsieur l'abbé ! ne serait-ce rien que quinze mille personnes égorgées, en pleine paix, par leurs concitoyens !

Le nombre des morts ajoute, sans doute, beaucoup à la calamité d'une nation, mais rien à l'atrocité du crime. Vous prétendez, homme charitable, que la religion n'eut aucune part à ce petit mouvement populaire. Oubliez-vous le tableau que le pape *Grégoire XIII* fit placer dans le vatican, & au bas duquel était écrit, *Pontifex Colignii necem probat.* Oubliez-vous sa procession solemnelle de l'église St. Pierre à l'église St. Louis, le *Te Deum* qu'il fit chanter, les médailles qu'il fit frapper pour perpétuer la mémoire de l'heureux carnage de la St. Barthelemi. Vous n'avez peut-être pas vu ces médailles ; j'en ai vu entre les mains de M. l'abbé de *Rothelin.* Le pape *Grégoire* y est représenté d'un côté, & de l'autre c'est un ange qui tient une croix dans la main gauche & une épée dans la droite. En voilà-t-il assez, je ne dis pas pour vous convaincre, mais pour vous confondre ?

CONSPIRATION D'IRLANDE.

La conjuration des Irlandais catholiques contre les protestans, sous *Charles I*, en 1641, est une fidelle imitation de la St. Barthelemi. Des historiens anglais contemporains, tels que le chancelier *Clarendon* & un chevalier *Jean Temple*, assurent qu'il y eut cent cinquante mille hommes de massacrés. Le parlement d'Angleterre, dans sa déclaration du 25 Juillet 1643, en compte quatre-vingt mille : mais M. *Brooke* qui paraît très-instruit, crie à l'injustice dans un petit livre que j'ai entre les mains. Il dit qu'on se plaint à tort ; & il

ſemble prouver aſſez bien qu'il n'y eut que quarante mille citoyens d'immolés à la religion, en y comprenant les femmes & les enfans.

CONSPIRATION DANS LES VALLÉES DU PIÉMONT.

J'omets ici un grand nombre de proſcriptions particulières. Les petits déſaſtres ne ſe comptent point dans les calamités générales ; mais je ne dois point paſſer ſous ſilence la proſcription des habitans des vallées du Piémont en 1655.

C'eſt une choſe aſſez remarquable dans l'hiſtoire, que ces hommes preſque inconnus au reſte du monde, aient perſévéré conſtamment de tems immémorial dans des uſages qui avaient changé partout ailleurs. Il en eſt de ces uſages comme de la langue : une infinité de termes antiques ſe conſervent dans des cantons éloignés, tandis que les capitales & les grandes villes varient dans leur langage de ſiècle en ſiècle.

Voilà pourquoi l'ancien roman que l'on parlait du tems de *Charlemagne*, ſubſiſte encor dans le patois du pays de Vaux, qui a conſervé le nom de *pays Roman*. On retrouve des veſtiges de ce langage dans toutes les vallées des Alpes & des Pyrénées. Les peuples voiſins de Turin qui habitaient les cavernes vaudoiſes, gardèrent l'habillement, la langue, & preſque tous les rites du tems de *Charlemagne*.

On ſait aſſez que dans le huitième & dans le neuvième ſiècle, la partie ſeptentrionale de l'Occident ne connaiſſait point le culte des images ; & une bonne raiſon, c'eſt qu'il n'y avait ni peintre ni ſculpteur : rien même n'était décidé encor ſur certaines queſtions délicates, que l'ignorance ne permettait pas d'approfondir. Quand ces points de controverſe furent arrêtés & réglés ailleurs, les habitans des vallées l'ignorèrent ; & étant ignorés eux-mêmes des autres hommes, ils reſ-

tèrent dans leur ancienne croyance ; mais enfin, ils furent mis au rang des hérétiques & pourſuivis comme tels.

Dès l'année 1487, le pape *Innocent VIII* envoya dans le Piémont un légat nommé *Albertus de Capitoneis*, archidiacre de Crémone, prêcher une croiſade contr'eux. La teneur de la bulle du pape eſt ſingulière. Il recommande aux inquiſiteurs, à tous les eccléſiaſtiques & à tous les moines, « de prendre unanimement les » armes contre les Vaudois, de les écraſer comme des » aſpics, & de les exterminer ſaintement. » *In hæreticos armis inſurgant, eoſque velut aſpides venenoſos conculcent, & ad tam ſanctam exterminationem adhibeant omnes conatus.*

La même bulle octroie à chaque fidele le droit de « s'emparer de tous les meubles & immeubles des » hérétiques, ſans forme de procès. » *Bona quæcumque mobilia, & immobilia quibuſcumque licitè occupandi, &c.*

Et par la même autorité elle déclara que tous les magiſtrats qui ne prêteront pas main-forte ſeront privés de leurs dignités : *Seculares honoribus, titulis, feudis, privilegiis privandi.*

Les Vaudois ayant été vivement perſécutés, en vertu de cette bulle, ſe crurent des martyrs. Ainſi leur nombre augmenta prodigieuſement. Enfin la bulle d'*Innocent VIII* fut miſe en exécution à la lettre, en 1655. Le marquis de *Pianeſſe* entra le 15 d'Avril dans ces vallées avec deux régimens, ayant des capucins à leur tête. On marcha de caverne en caverne, & tout ce qu'on rencontra fut maſſacré. On pendait les femmes nues à des arbres, on les arroſait du ſang de leurs enfans ; & on empliſſait leur matrice de poudre à laquelle on mettait le feu.

Il faut faire entrer, ſans doute, dans ce triſte catalogue les maſſacres des Cevennes & du Vivarais qui

durèrent pendant dix ans, au commencement de ce ſiècle. Ce fut en effet un mélange continuel de proſcriptions & de guerres civiles. Les combats, les aſſaſſinats, & les mains des bourreaux ont fait périr près de cent mille de nos compatriotes, dont dix mille ont expiré ſur la roue, ou par la corde, ou dans les flammes, ſi on en croit tous les hiſtoriens contemporains des deux partis.

Eſt-ce l'hiſtoire des ſerpens & des tigres que je viens de faire? non, c'eſt celle des hommes. Les tigres & les ſerpens ne traitent point ainſi leur eſpèce. C'eſt pourtant dans le ſiècle de *Ciceron*, de *Pollion*, d'*Atticus*, de *Varius*, de *Tibulle*, de *Virgile*, d'*Horace*, qu'*Auguſte* fit ſes proſcriptions. Les philoſophes de *Thou* & *montagne*, le chancelier de *l'Hôpital* vivaient du tems de la ſaint Barthelemi : & les maſſacres des Cevennes ſont du ſiècle le plus floriſſant de la monarchie françaiſe. Jamais les eſprits ne furent plus cultivés, les talens en plus grand nombre, la politeſſe plus générale. Quel contraſte, quel chaos, quelles horribles inconſéquences compoſent ce malheureux monde! On parle des peſtes, des tremblemens de terre, des embraſemens, des déluges, qui ont déſolé le globe; heureux, dit-on, ceux qui n'ont pas vécu dans le tems de ces bouleverſemens! Diſons plutôt; heureux ceux qui n'ont pas vu les crimes que je retrace! Comment s'eſt-il trouvé des barbares pour les ordonner, & tant d'autres barbares pour les exécuter? Comment y a-t-il encor des inquiſiteurs & des familiers de l'inquiſition?

Un homme modéré, humain, né avec un caractère doux, ne conçoit pas plus qu'il y ait eu parmi les hommes des bêtes féroces ainſi altéréés de carnage, qu'il ne conçoit des métamorphoſes de tourterelles en vautours; mais il comprend encor moins que ces monſtres aient trouvé à point nommé une multitude d'exécuteurs. Si des officiers & des ſoldats courent au com-

bat ſur un ordre de leurs maîtres, cela eſt dans l'ordre de la nature; mais que ſans aucun examen ils aillent aſſaſſiner de ſang-froid un peuple ſans défenſe, c'eſt ce qu'on n'oſerait pas imaginer des furies mêmes de l'enfer. Ce tableau ſoulève tellement le cœur de ceux qui ſe pénétrent de ce qu'ils liſent, que pour peu qu'on ſoit enclin à la triſteſſe, on eſt fâché d'être né; on eſt indigné d'être homme.

La ſeule choſe qui puiſſe conſoler, c'eſt que de telles abominations n'ont été commiſes que de loin-à-loin; n'en voilà qu'environ vingt exemples principaux dans l'eſpace de près de quatre mille années. Je ſais que les guerres continuelles qui ont déſolé la terre ſont des fléaux encor plus deſtructeurs par leur nombre & par leur durée; mais enfin, comme je l'ai déjà dit, le péril étant égal des deux côtés dans la guerre, ce tableau révolte bien moins que celui des proſcriptions, qui ont toutes été faites avec lâcheté, puiſqu'elles ont été faites ſans danger, & que les *Sylla* & les *Auguſtes* n'ont été au fond que des aſſaſſins qui ont attendu des paſſans au coin d'un bois, & qui ont profité des dépouilles.

La guerre paraît l'état naturel de l'homme. Toutes les ſociétés connues ont été en guerre, hormis les brames & les primitifs que nous appellons *quakres*, & quelques autres petits peuples. Mais il faut avouer que très-peu de ſociétés ſe ſont rendues coupables de ces aſſaſſinats publics appellés *proſcriptions*. Il n'y en a aucun exemple dans la haute antiquité, excepté chez les Juifs. Le ſeul roi de l'Orient qui ſe ſoit livré à ce crime eſt *Mithridate*; & depuis *Auguſte* il n'y a eu de proſcriptions dans notre hémiſphère que chez les chrétiens qui occupent une très-petite partie du globe. Si cette rage avait ſaiſi ſouvent le genre humain, Il n'y aurait plus d'hommes ſur la terre, elle ne ſerait habitée que par les animaux qui ſont ſans

contredit beaucoup moins méchans que nous. C'eſt à la philoſophie, qui fait aujourd'hui tant de progrès, d'adoucir les mœurs des hommes; c'eſt à notre ſiècle de réparer les crimes des ſiècles paſſés. Il eſt certain que quand l'eſprit de tolérance ſera établi, on ne pourra plus dire,

Ætas parentum pejor avis tulit
Nos nequiores, mox daturos
Progeniem vitioſiorem.

On dira plutôt, mais en meilleurs vers que ceux-ci,

Nos aïeux ont été des monſtres exécrables,
Nos pères ont été méchans;
On voit aujourd'hui leurs enfans,
Etant plus éclairés devenir plus traitables.

Mais pour oſer dire que nous ſommes meilleurs que nos ancêtres, il faudrait que nous trouvant dans les mêmes circonſtances qu'eux, nous nous abſtinſſions avec horreur des cruautés dont ils ont été coupables; & il n'eſt pas démontré que nous fuſſions plus humains en pareil cas. La philoſophie ne pénètre pas toujours chez les grands qui ordonnent, & encor moins chez les hordes des petits qui exécutent. Elle n'eſt le partage que des hommes placés dans la médiocrité, également éloignés de l'ambition qui opprime, & de la baſſe férocité qui eſt à ſes gages.

Il eſt vrai qu'il n'eſt plus de nos jours de perſécutions générales. Mais on voit quelquefois de cruelles atrocités. La ſociété, la politeſſe, la raiſon inſpirent des mœurs douces; cependant quelques hommes ont cru que la barbarie était un de leurs devoirs. On les a vus abuſer de leurs miſérables emplois ſi ſouvent humiliés, juſqu'à ſe jouer de la vie de leurs ſemblables en colorant leur inhumanité du nom de juſtice; ils

ils ont été sanguinaires sans nécessité : ce qui n'est pas même le caractère des animaux carnassiers. Toute dureté qui n'est pas nécessaire est un outrage au genre humain. Les cannibales se vengent, mais ils ne font pas expirer dans d'horribles supplices un compatriote qui n'a été qu'imprudent.

Puissent ces réflexions satisfaire les ames sensibles & adoucir les autres !



CONTRADICTION.

EXEMPLES TIRÉS DE L'HISTOIRE, DE LA SAINTE ÉCRITURE, DE PLUSIEURS ÉCRIVAINS, DU FAMEUX CURÉ MÊLIER, D'UN PRÉDICANT NOMMÉ ANTOINE, &c.

ON a déjà montré ailleurs (*a*) les contradictions de nos usages, de nos mœurs, de nos loix, on n'en a pas dit assez.

Tout a été fait, surtout dans notre Europe, comme l'habit d'*Arlequin* : son maître n'avait point de drap ; quand il fallut l'habiller, il prit des vieux lambeaux de toutes couleurs : *Arlequin* fut ridicule, mais il fut vêtu.

Où est le peuple dont les loix & les usages ne se contredisent pas ? Y a-t-il une contradiction plus frappante & en même-tems plus respectable que le saint

(*a*) On peut voir dans les *Mêlanges d'histoire, de littérature & de philosophie*, l'article *Contradiction*, qui traite différemment la même matière.

empire romain ? en quoi eſt-il ſaint ? en quoi eſt-il empire ? en quoi eſt-il romain ?

Les Allemands ſont une brave nation que ni les *Germanicus*, ni les *Trajans* ne purent jamais ſubjuguer entiérement. Tous les peuples germains qui habitaient au-delà de l'Elbe, furent toujours invincibles, quoique mal armés ; c'eſt en partie de ces triſtes climats que ſortirent les vengeurs du monde. Loin que l'Allemagne ſoit l'empire romain, elle a ſervi à le détruire.

Cet empire était réfugié à Conſtantinople, quand un Allemand, un Auſtraſien alla d'Aix-la-chapelle à Rome, dépouiller pour jamais les *Céſars* grecs de ce qu'il leur reſtait en Italie. Il prit le nom de Céſar, d'*imperator ;* mais ni lui ni ſes ſucceſſeurs n'osèrent jamais réſider à Rome. Cette capitale ne peut ni ſe vanter, ni ſe plaindre que depuis *Auguſtule* dernier excrément de l'empire romain, aucun Céſar ait vécu & ſoit enterré dans ſes murs.

Il eſt difficile que l'empire ſoit *ſaint* puiſqu'il profeſſe trois religions, dont deux ſont déclarées impies, abominables, damnables & damnées, par la cour de Rome que toute la cour impériale regarde comme ſouveraine ſur ces cas.

Il n'eſt pas certainement Romain, puiſque l'empereur n'a pas dans Rome une maiſon.

En Angleterre, on ſert les rois à genoux. La maxime conſtante eſt que le roi ne peut jamais faire mal. *The king can do no wrong.* Ses miniſtres ſeuls peuvent avoir tort ; il eſt infaillible dans ſes actions comme le pape dans ſes jugemens. Telle eſt la loi fondamentale, la loi ſalique d'Angleterre. Cependant le parlement juge ſon roi *Edouard II.* vaincu & fait priſonnier par ſa femme ; on déclare qu'il a tous les torts du monde, & qu'il eſt déchu de tous droits à la cou-

ronne. *Guillaume Truſſel* vient dans ſa priſon lui faire le compliment ſuivant :

« Moi, Guillaume Truſſel, procureur du parlement » & de toute la nation anglaiſe, je révoque l'hom- » mage à toi fait autrefois ; je te défie & je te prive » du pouvoir royal, & nous ne tiendrons plus à toi do- » reſnavant. (*a*) »

Le parlement juge & condamne le roi *Richard II.* fils du grand *Edouard III.* Trente & un chefs d'accuſations ſont produits contre lui, parmi leſquels on en trouve deux ſinguliers ; Qu'il avait emprunté de l'argent ſans payer, & qu'il avait dit en préſence de témoins qu'il était le maître de la vie & des biens de ſes ſujets.

Le parlement dépoſe *Henri VI.* qui avait un très-grand tort, mais d'une autre eſpèce, celui d'être imbécille.

Le parlement déclare *Edouard IV.* traître, confiſque tous ſes biens ; & enſuite le rétablit quand il eſt heureux.

Pour *Richard III*, celui-là eut véritablement tort plus que tous les autres : c'était un *Néron*, mais un *Néron* courageux ; & le parlement ne déclara ſes torts que quand il eut été tué.

La chambre repréſentant le peuple d'Angleterre, imputa plus de torts à *Charles I.* qu'il n'en avait ; & le fit périr ſur un échaffaut. Le parlement jugea que *Jacques II.* avait de très-grands torts, & ſurtout celui de s'être enfui. Il déclara la couronne vacante, c'eſt-à-dire, il le dépoſa.

Aujourd'hui *Junius* écrit au roi d'Angleterre que ce monarque a tort d'être bon & ſage. Si ce ne ſont pas là des contradictions, je ne ſais où l'on peut en trouver.

(*a*) *Rapin Thoiras* n'a pas traduit littéralement cet acte.

DES CONTRADICTIONS DANS QUELQUES RITES.

Après ces grandes contradictions politiques qui se divisent en cent mille petites contradictions, il n'y en a point de plus forte que celle de quelques-uns de nos rites. Nous détestons le judaïsme ; il n'y a pas quinze ans qu'on brûlait encor les Juifs. Nous les regardons comme les assassins de notre DIEU, & nous nous assemblons tous les dimanches pour psalmodier des cantiques juifs : si nous ne les récitons pas en hébreu, c'est que nous sommes des ignorans. Mais les quinze premiers évêques, prêtres, diacres & troupeau de Jérusalem, berceau de la religion chrétienne, récitèrent toujours les pseaumes juifs dans l'idiome juif de la langue syriaque ; & jusqu'au tems du calife *Omar*, presque tous les chrétiens depuis Tyr jusqu'à Alep priaient dans cet idiome juif. Aujourd'hui qui réciterait les pseaumes tels qu'ils ont été composés, qui les chanterait dans la langue juive, serait soupçonné d'être circoncis, & d'être juif : il serait brûlé comme tel : il l'aurait été du moins il y a vingt ans, quoique JÉSUS-CHRIST ait été circoncis, quoique les apôtres & les disciples aient été circoncis. Je mets à part tout le fonds de notre sainte religion, tout ce qui est un objet de foi, tout ce qu'il ne faut considérer qu'avec une soumission craintive, je n'envisage que l'écorce, je ne touche qu'à l'usage ; je demande s'il y en eut jamais un plus contradictoire ?

DES CONTRADICTIONS DANS LES AFFAIRES ET DANS LES HOMMES.

Si quelque société littéraire veut entreprendre le dictionnaire des contradictions, je souscris pour vingt volumes *in-folio*.

Le monde ne subsiste que de contradictions ; que

faudrait-il pour les abolir ? Aſſembler les états du genre humain. Mais de la manière dont les hommes ſont faits, ce ſerait une nouvelle contradiction s'ils étaient d'accord. Aſſemblez tous les lapins de l'univers, il n'y aura pas deux avis différens parmi eux.

Je ne connais que deux ſortes d'êtres immuables ſur la terre, les géomètres & les animaux ; ils ſont conduits par deux règles invariables, la démonſtration & l'inſtinct : & encor les géomètres ont ils eu quelques diſputes, mais les animaux n'ont jamais varié.

DES CONTRADICTIONS DANS LES HOMMES ET DANS LES AFFAIRES.

Les contraſtes, les jours & les ombres ſous leſquels on repréſente dans l'hiſtoire les hommes publics, ne ſont pas des contradictions, ce ſont des portraits fideles de la nature humaine.

Tous les jours on condamne & on admire *Alexandre* le meurtrier de *Clitus*, mais le vengeur de la Grèce, le vainqueur des Perſes & le fondateur d'Alexandrie.

Céſar le débauché qui vole le tréſor public de Rome pour aſſervir ſa patrie, mais dont la clémence égale la valeur, & dont l'eſprit égale le courage.

Mahomet impoſteur, brigand, mais le ſeul des légiſlateurs qui ait eu du courage & qui ait fondé un grand empire.

L'enthouſiaſte *Cromwell*, fourbe dans le fanatiſme même, aſſaſſin de ſon roi en forme juridique, mais auſſi profond politique que valeureux guerrier.

Mille contraſtes ſe préſentent ſouvent en foule, & ces contraſtes ſont dans la nature ; ils ne ſont pas plus étonnans qu'un beau jour ſuivi de la tempête.

DES CONTRADICTIONS APPARENTES DANS LES LIVRES.

Il faut ſoigneuſement diſtinguer dans les écrits, &

furtout dans les livres facrés, les contradictions apparentes & les réelles. Il eft dit dans le pentateuque que *Moyfe* était le plus doux des hommes, & qu'il fit égorger vingt-trois mille Hébreux qui avaient adoré le veau d'or, & vingt-quatre mille qui avaient ou époufé comme lui, ou fréquenté des femmes Madianites. Mais des fages commentateurs ont prouvé folidement que *Moyfe* était d'un naturel très-doux, & qu'il n'avait fait qu'exécuter les vengeances de DIEU en faifant maffacrer ces quarante-fept mille Ifraélites coupables, comme nous l'avons déjà vu.

Des critiques hardis ont cru appercevoir une contradiction dans le récit où il eft dit que *Moyfe* changea toutes les eaux de l'Egypte en fang, & que les magiciens de *Pharaon* firent enfuite le même prodige, fans que l'exode mette aucun intervalle entre le miracle de *Moyfe* & l'opération magique des enchanteurs.

Il paraît d'abord impoffible que ces magiciens changent en fang ce qui eft déjà devenu fang; mais cette difficulté peut fe lever, en fuppofant que *Moyfe* avait laiffé les eaux reprendre leur première nature, pour donner au pharaon le tems de rentrer en lui-même. Cette fuppofition eft d'autant plus plaufible, que fi le texte ne la favorife pas expreffément, il ne lui eft pas contraire.

Les mêmes incrédules demandent, comment tous les chevaux ayant été tués par la grêle dans la fixième plaie, *Pharaon* put pourfuivre la nation juive avec de la cavalerie? Mais cette contradiction n'eft pas même apparente, puifque la grêle qui tua tous les chevaux qui étaient aux champs, ne put tomber fur ceux qui étaient dans les écuries.

Une des plus fortes contradictions qu'on ait cru trouver dans l'hiftoire des Rois, eft la difette totale d'armes offenfives & défenfives chez les Juifs à l'avé-

nement de *Saül*, comparée avec l'armée de trois cent trente mille combattans que *Saül* conduit contre les Ammonites qui assiégeaient Jabès en Galaad.

Il est rapporté en effet qu'alors, (*a*) & même après cette bataille, il n'y avait pas une lance, pas une seule épée chez tout le peuple Hébreu; que les Philistins empêchaient les Hébreux de forger des épées & des lances; que les Hébreux étaient obligés d'aller chez les Philistins pour faire aiguiser le soc de leurs charrues, (*b*) leurs hoyaux, leurs coignées, & leurs serpettes.

Cet aveu semble prouver que les Hebreux étaient en très-petit nombre, & que les Philistins étaient une nation puissante, victorieuse, qui tenait les Israélites sous le joug, & qui les traitait en esclaves; qu'enfin il n'était pas possible que *Saül* eût assemblé trois cent trente mille combattans, &c.

Le révérend pere *Dom Calmet* dit, (*c*) qu'il est croyable qu'*il y a un peu d'exagération dans ce qui est dit ici de Saül & de Jonathas.* Mais ce savant homme oublie que les autres commentateurs attribuent les premières victoires de *Saül* & de *Jonathas* à un de ces miracles évidens que DIEU daigna faire si souvent en faveur de son pauvre peuple. *Jonathas* avec son seul écuyer tua d'abord vingt ennemis, & les Philistins étonnés tournèrent leurs armes les uns contre les autres. L'auteur du livre des Rois dit positivement, (*a*) que ce fut comme un miracle de DIEU, *accidit quasi miraculum à* DEO. Il n'y a donc point-là de contradiction.

Les ennemis de la religion chrétienne, les *Celses*, les *Porphires*, les *Juliens*, ont épuisé la sagacité de leur esprit sur cette matière. Des auteurs juifs se sont

(*a*) I. Rois, ch. III. v. 22.
(*b*) Ch. XIII. v. 19. 20. & 21.
(*c*) Note de *Dom Calmet* sur le verset 19.
(*d*) Ch. XIV. v. 15.

prévalus de tous les avantages que leur donnait la ſupériorité de leurs connaiſſances dans la langue hébraïque pour mettre au jour ces contradictions apparentes ; ils ont été ſuivis même par des chrétiens tels que mylord *Herbert*, *Volaſton*, *Tindal*, *Toland*, *Colins*, *Shaftersburi*, *Volſton*, *Gordon*, *Bolingbroke*, & pluſieurs auteurs de divers pays. *Freret* ſecretaire perpétuel de l'académie de belles-lettres de France, le ſavant *Le Clerc* même, *Simon* de l'oratoire, ont cru appercevoir quelques contradictions qu'on pouvait attribuer aux copiſtes. Une foule d'autres critiques a voulu relever & réformer des contradictions qui leur ont paru inexplicables.

On lit dans un livre dangereux fait avec beaucoup d'art : (*a*) « *St. Matthieu* & *St. Luc* donnent chacun une généalogie de JESUS-CHRIST différentes ; & pour qu'on ne croie pas que ce ſont de ces différences légères, qu'on peut attribuer à mépriſe ou inadvertence, il eſt aiſé de s'en convaincre par ſes yeux en liſant Matthieu au chap. I. & Luc au chap. III : on verra qu'il y a quinze générations de plus dans l'une que dans l'autre ; que depuis *David* elles ſe ſéparent abſolument, qu'elles ſe réuniſſent à *Salathiel ;* mais qu'après ſon fils elles ſe ſéparent de nouveau, & ne ſe réuniſſent plus qu'à *Joſeph*.

» Dans la même généalogie *St. Matthieu* tombe encor dans une contradiction manifeſte ; car il dit qu'*Oſias* était père de *Jonathan* : & dans les paralipomènes livre premier, chap. III. ℣. 11 & 12, on trouve trois générations entr'eux, ſavoir *Joas*, *Amazias*, *Azarias*, deſquels *Luc* ne parle pas plus que *Matthieu*. De plus, cette généalogie ne fait rien à

(*a*) Analyſe de la religion chrétienne, pag. 22. attribuée à *St. Evremont*.

» celle de JESUS puiſque, ſelon notre loi, *Joſeph* n'a-
» vait eu aucun commerce avec *Marie.* »

Pour répondre à cette objection faite depuis le tems d'*Origène*, & renouvellée de ſiècle en ſiècle, il faut lire *Julius Africanus.* Voici les deux généalogies conciliées dans la table ſuivante, telle qu'elle ſe trouve dans la bibliothèque des auteurs eccléſiaſtiques.

	David.	
Salomon & ſes deſcendans rapportés par *St. Matthieu.*		*Natham* & ſes deſcendans rapportés par *St. Luc.*
	Eſtha.	
Mathan premier mari.		*Melchi*, ou plûtôt *Mathat* ſecond mari.
Jacob fils de *Mathan* premier mari.	Leur femme commune, dont on ne ſait point le nom ; mariée premiérement à *Héli*, dont elle n'a point eu d'enfant, & enſuite à *Jacob* ſon frère.	*Héli.*
Fils naturel de *Joſeph. Jacob.*		Fils d'*Héli* ſelon la loi.

Autre manière de concilier les deux généalogies par *St. Epiphane.*

Jacob Panther deſcendu de *Salomon*, eſt père de *Joſeph* & de *Cléophas.*

Joſeph a de ſa première femme ſix enfans, *Jacques*, *Joſué*, *Siméon*, *Juda*, *Marie* & *Salome.*

Il épouſe enſuite la vierge *Marie* mère de JESUS, fille de *Joachim* & d'*Anne.*

Il y a pluſieurs autres manières d'expliquer ces

deux généalogies. Voyez l'ouvrage de Dom Calmet, intitulé, *Dissertation où l'on essaie de concilier saint Matthieu avec saint Luc sur la généalogie de* JESUS-CHRIST.

Les mêmes savans incrédules qui ne sont occupés qu'à comparer des dates, à examiner les livres & les médailles, à confronter les anciens auteurs, à chercher la vérité avec la prudence humaine, & qui perdent par leur science la simplicité de la foi, reprochent à *saint Luc* de contredire les autres évangiles, & de s'être trompé dans ce qu'il avance sur la naissance du Sauveur. Voici comme s'en explique témérairement l'auteur de l'*Analyse de la religion chrétienne.*

« *St. Luc* dit que *Cirénius* avait le gouvernement de » Syrie lorsqu'*Auguste* fit faire le dénombrement de » tout l'empire. On va voir combien il se rencontre » de faussetés évidentes dans ce peu de mots. *Tacite* » & *Suétone* les plus exacts de tous les historiens, ne » disent pas un mot du prétendu dénombrement de » tout l'empire, qui assurément eût été un événement » bien singulier, puisqu'il n'y en eut jamais sous aucun » empereur; du moins aucun auteur ne rapporte qu'il » y en ait eu. 2°. *Cirénius* ne vint dans la Syrie que » dix ans après le tems marqué par *Luc;* elle était » alors gouvernée par *Quintilius Varus*, comme *Tertullien* le rapporte, & comme il est confirmé par les » médailles. »

On avouera qu'en effet il n'y eut jamais de dénombrement de tout l'empire romain, & qu'il n'y eut qu'un cens de citoyens romains, selon l'usage. Il se peut que des copistes aient écrit *dénombrement* pour *cens.* A l'égard de *Cirénius*, que les copistes ont transcrit *Cirinus*, il est certain qu'il n'était pas gouverneur de la Syrie dans le tems de la naissance de notre Sauveur, & que c'était alors *Quintilius Varus;* mais il est très-naturel que *Quintilius Varus* ait en-

voyé en Judée ce même *Cirénius* qui lui ſuccéda dix ans après dans le gouvernement de la Syrie. On ne doit pas diſſimuler que cette explication laiſſe encor quelques difficultés.

Premièrement, le cens fait ſous *Auguſte* ne ſe rapporte point au tems de la naiſſance de JESUS-CHRIST.

Secondement, les Juifs n'étaient point compris dans ce cens. *Joſeph* & ſon épouſe n'étaient point citoyens romains. *Marie* ne devait donc point, dit-on, partir de Nazareth qui eſt à l'extrêmité de la Judée, à quelques milles du mont Thabor, au milieu du déſert, pour aller accoucher à Bethléem qui eſt à quatre-vingt milles de Nazareth.

Mais il ſe peut très-aiſément que *Cirinus* ou *Cirénius* étant venu à Jéruſalem de la part de *Quintilius Varus* pour impoſer un tribut par tête, *Joſeph* & *Marie* euſſent reçu l'ordre du magiſtrat de Bethléem de venir ſe préſenter pour payer le tribut dans le bourg de Bethléem lieu de leur naiſſance ; il n'y a rien là qui ſoit contradictoire.

Les critiques peuvent tâcher d'infirmer cette ſolution, en repréſentant que c'était *Hérode* ſeul qui impoſait les tributs ; que les Romains ne levaint rien alors ſur la Judée ; qu'*Auguſte* laiſſait *Hérode* maître abſolu chez lui, moyennant le tribut que cet Iduméen payait à l'empire. Mais on peut dans un beſoin s'arranger avec un prince tributaire, & lui envoyer un intendant, pour établir de concert avec lui la nouvelle taxe.

Nous ne dirons point ici comme tant d'autres, que les copiſtes ont commis beaucoup de fautes, & qu'il y en a plus de dix mille dans la verſion que nous avons. Nous aimons mieux dire avec les docteurs & les plus éclairés, que les évangiles nous ont été donnés pour nous enſeigner à vivre ſaintement, & non pas à critiquer ſavamment.

Ces prétendues contradictions firent un effet bien terrible sur le déplorable *Jean Mêlier* curé d'Etrepigni & de But en Champagne ; cet homme, vertueux à la vérité, & très-charitable, mais sombre & mélancolique, n'ayant guère d'autres livres que la Bible & quelques pères, les lut avec une attention qui lui devint fatale ; il ne fut pas assez docile, lui qui devait enseigner la docilité à son troupeau. Il vit les contradictions apparentes, & ferma les yeux sur la conciliation. Il crut voir des contradictions affreuses entre JESUS né juif, & ensuite reconnu DIEU ; entre ce DIEU connu d'abord pour le fils de *Joseph* charpentier & le frère de *Jacques*, mais descendu d'un empirée qui n'existe point ; pour détruire le péché sur la terre, & la laissant couverte de crimes ; entre ce DIEU né d'un vil artisan, & descendant de *David* par son père qui n'était pas son père ; entre le Créateur de tous les mondes & le petit-fils de l'adultère *Betzabée*, de l'impudente *Ruth*, de l'incestueuse *Thamar*, de la prostituée de Jérico & de la femme d'*Abraham* ravie par un roi d'Egypte, ravie ensuite à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Mêlier étale avec une impiété monstrueuse toutes ces prétendues contradictions qui le frappèrent, & dont il lui aurait été aisé de voir la solution pour peu qu'il eût eu l'esprit docile. Enfin sa tristesse s'augmentant dans la solitude, il eut le malheur de prendre en horreur la sainte religion qu'il devait prêcher & aimer ; & n'écoutant plus que sa raison séduite, il abjura le christianisme par un testament olographe, dont il laissa trois copies à sa mort arrivée en 1732. L'extrait de ce testament a été imprimé plusieurs fois, & c'est un scandale bien cruel. Un curé qui demande pardon à DIEU & à ses paroissiens, en mourant, de leur avoir enseigné des dogmes chrétiens ! un curé charitable qui a le christianisme en exécration, parce

que plusieurs chrétiens sont méchans, que le faste de Rome le révolte, & que les difficultés des saints livres l'irritent! un curé qui parle du christianisme comme *Porphire*, *Jamblique*, *Epitectète*, *Marc-Aurèle*, *Julien!* & cela lorsqu'il est prêt de paraître devant DIEU! quel coup funeste pour lui & pour ceux que son exemple peut égarer!

C'est ainsi que le malheureux prédicant *Antoine*, trompé par les contradictions apparentes qu'il crut voir entre la nouvelle loi & l'ancienne, entre l'olivier franc & l'olivier sauvage, eut le malheur de quitter la religion chrétienne pour la religion juive; & plus hardi que *Jean Mêlier*, il aima mieux mourir que se rétracter.

On voit par le testament de *Jean Mêlier*, que c'étaient surtout les contrariétés apparentes des évangiles, qui avaient bouleversé l'esprit de ce malheureux pasteur d'ailleurs d'une vertu rigide, & qu'on ne peut regarder qu'avec compassion. *Mêlier* est profondément frappé des deux généalogies qui semblent se combattre; il n'en avait pas vu la conciliation; il se soulève; il se dépite, en voyant que *saint Matthieu* fait aller le père, la mère & l'enfant en Egypte, après avoir reçu l'hommage de trois mages ou rois d'Orient, & pendant que le vieil *Hérode* craignant d'être détrôné par un enfant qui vient de naître à Bethléem, fait égorger tous les enfans du pays, pour prévenir cette révolution. Il est étonné que ni *saint Luc*, ni *saint Jean*, ni *saint Marc* ne parlent de ce massacre. Il est confondu quand il voit que *saint Luc* fait rester *saint Joseph*, la bienheureuse vierge *Marie*, & JESUS notre Sauveur à Bethléem, après quoi ils se retirèrent à Nazareth. Il devait voir que la sainte famille pouvait aller d'abord en Egypte & quelque-tems après à Nazareth sa patrie.

Si *saint Matthieu* seul parle des trois mages & de l'é-

toile qui les conduisit du fond de l'Orient à Bethléem, & du massacre des enfans; si les autres évangélistes n'en parlent pas, ils ne contredisent point *saint Matthieu ;* le silence n'est point une contradiction.

Si les trois premiers évangélistes, *saint Matthieu*, *saint Marc* & *saint Luc* ne font vivre JESUS-CHRIST que trois mois depuis son baptême en Galilée jusqu'à son supplice à Jérusalem; & si *saint Jean* le fait vivre trois ans & trois mois, il est aisé de rapprocher *saint Jean* des trois autres évangélistes, puisqu'il ne dit point expressément que JESUS-CHRIST prêcha en Galilée pendant trois ans & trois mois, & qu'on l'infère seulement de ses récits. Fallait-il renoncer à sa religion sur de simples inductions, sur de simples raisons de controverse, sur des difficultés de chronologie ?

Il est impossible, dit *Mêlier*, d'accorder *saint Matthieu* & *saint Luc*, quand le premier dit que JESUS en sortant du désert alla à Capharnaum, & le second qu'il alla à Nazareth.

St. Jean dit que ce fut *André* qui s'attacha le premier à JESUS-CHRIST, les trois autres évangélistes disent que ce fut *Simon Pierre.*

Il prétend encor qu'ils se contredisent sur le jour où JESUS célébra sa pâque, sur l'heure de son supplice, sur le lieu, sur le tems de son apparition, de sa résurrection. Il est persuadé que des livres qui se contredisent, ne peuvent être inspirés par le St. Esprit; mais il n'est pas de foi que le St. Esprit ait inspiré toutes les syllabes; il ne conduisit pas la main de tous les copistes, il laissa agir les causes secondes : c'était bien assez qu'il daignât nous révéler les principaux mystères, & qu'il instituât dans la suite des tems une église pour les expliquer. Toutes ces contradictions reprochées si souvent aux évangiles avec une si grande amertume, sont mises au grand jour par les sages com-

mentateurs ; loin de ſe nuire, elles s'expliquent chez eux l'une par l'autre, elles ſe prêtent un mutuel ſecours dans les concordances, & dans l'harmonie des quatre évangiles.

Et s'il y a pluſieurs difficultés qu'on ne peut expliquer, des profondeurs qu'on ne peut comprendre, des aventures qu'on ne peut croire, des prodiges qui révoltent la faible raiſon humaine, des contradictions qu'on ne peut concilier ; c'eſt pour exercer notre foi & pour humilier notre eſprit.

CONTRADICTIONS DANS LES JUGEMENS SUR LES OUVRAGES.

J'ai quelquefois entendu dire d'un bon juge plein de goût : cet homme ne décide que par humeur. Il trouvait hier le *Pouſſin* un peintre admirable : aujourd'hui il le trouve très-médiocre. C'eſt que le *Pouſſin* en effet a mérité de grands éloges, & des critiques.

On ne ſe contredit point quand on eſt en extaſe devant les belles ſcènes d'*Horace* & de *Curiace*, du *Cid* & de *Chimène*, d'*Auguſte* & de *Cinna* ; & qu'on voit enſuite avec un ſoulèvement de cœur mêlé de la plus vive indignation quinze tragédies de ſuite ſans aucun intérêt, ſans aucune beauté, & qui ne ſont pas même écrites en français.

C'eſt l'auteur qui ſe contredit : c'eſt lui qui a le malheur d'être entiérement différent de lui-même. Le juge ſe contredirait, s'il applaudiſſait également l'excellent & le déteſtable. Il doit admirer dans *Homère* la peinture des *prières*, qui marchent après l'*injure* les yeux mouillés de pleurs ; la ceinture de *Vénus* ; les adieux d'*Hector* & d'*Andromaque* ; l'entrevue d'*Achille* & de *Priam*. Mais doit-il applaudir de même à des dieux qui ſe diſent des injures & qui ſe battent ; à l'uniformité

des combats qui ne décident rien ; à la brutale férocité des héros ; à l'avarice qui les domine presque tous ; enfin à un poëme qui finit par une trêve de onze jours, laquelle fait sans doute attendre la continuation de la guerre & la prise de Troye que cependant on ne trouve point ?

Le bon juge passe souvent de l'approbation au blâme, quelque bon livre qu'il puisse lire. Voyez *Goût*.



CONTRASTE.

CONTRASTE ; opposition de figures, de situations, de fortune, de mœurs, &c. Une bergère ingénue fait un beau contraste dans un tableau avec une princesse orgueilleuse. Le rôle de l'Imposteur & celui d'Ariste font un contraste admirable dans le *Tartuffe*.

Le petit peut contraster avec le grand dans la peinture, mais on ne peut dire qu'il lui est contraire. Les oppositions de couleurs contrastent, mais aussi il y a des couleurs contraires les unes aux autres, c'est-à-dire, qui font un mauvais effet parce qu'elles choquent les yeux lorsqu'elles sont rapprochées.

Contradictoire ne peut se dire que dans la dialectique. Il est contradictoire qu'une chose soit & ne soit pas, qu'elle soit en plusieurs lieux à la fois, qu'elle soit d'un tel nombre, d'une telle grandeur, & qu'elle n'en soit pas. Cette opinion, ce discours, cet arrêt sont contradictoires.

Les diverses fortunes de *Charles XII.* ont été contraires, mais non pas contradictoires ; elles forment dans l'histoire un beau contraste.

C'est un grand contraste, & ce sont deux choses

bien

bien contraires ; mais il n'eſt point contradictoire que le pape ait été adoré à Rome & brûlé à Londres le même jour, & que pendant qu'on l'appellait *vice-Dieu* en Italie, il ait été repréſenté en cochon dans les rues de Moſcou, pour l'amuſement de *Pierre le grand*.

Mahomet mis à la droite de DIEU dans la moitié du globe, & damné dans l'autre, eſt le plus grand des contraſtes.

Voyagez loin de votre pays, tout ſera contraſte pour vous.

Le blanc qui le premier vit un nègre fut bien étonné ; mais le premier raiſonneur qui dit que ce nègre venait d'une paire blanche, m'étonne bien davantage ; ſon opinion eſt contraire à la mienne. Un peintre qui repréſente des blancs, des nègres & des olivâtres, peut faire de beaux contraſtes.



CONVULSIONS.

ON danſa vers l'an 1724 ſur le cimetière de St. Médard ; il s'y fit beaucoup de miracles : en voici un rapporté dans une chanſon de Mad. la ducheſſe du *Maine*.

Un décroteur à la royale
Du talon gauche eſtropié,
Obtint pour grace ſpéciale
D'être boiteux de l'autre pié.

Les convulſions miraculeuſes, comme on ſait, continuèrent juſqu à ce qu'on eût mis une garde au cimetière.

De par le roi, défenſe à DIEU
De plus fréquenter en ce lieu.

Les jéſuites, comme on le ſait encor, ne pouvant plus faire de tels miracles depuis que leur *Xavier* avait épuiſé les graces de la compagnie à reſſuſciter neuf morts de compte fait, s'aviſèrent, pour balancer le crédit des janſéniſtes, de faire graver une eſtampe de JESUS-CHRIST habillé en jéſuite. Un plaiſant du parti janſéniſte, comme on le ſait encore, mit au bas de l'eſtampe.

Admirez l'artifice extrême
De ces moines ingénieux ;
Ils vous ont habillé comme eux,
Mon DIEU, de peur qu'on ne vous aime.

Les janſéniſtes pour mieux prouver que jamais JESUS-CHRIST n'avait pu prendre l'habit de jéſuite, remplirent Paris de convulſions, & attirèrent le monde à leur préau. Le conſeiller au parlement, *Carré de Montgeron*, alla préſenter au roi un recueil *in*-4°. de tous ces miracles, atteſtés par mille témoins ; il fut mis, comme de raiſon, dans un château, où l'on tâcha de rétablir ſon cerveau par le régime ; mais la vérité l'emporte toujours ſur les perſécutions ; les miracles ſe perpétuèrent trente ans de ſuite, ſans diſcontinuer. On faiſait venir chez ſoi ſœur *Roſe*, ſœur *Illuminée*, ſœur *Promiſe*, ſœur *Confite* ; elles ſe faiſaient fouetter, ſans qu'il y parût le lendemain ; on leur donnait des coups de bûches ſur leur eſtomac bien cuiraſſé, bien rembourré, ſans leur faire de mal ; on les couchait devant un grand feu, le viſage frotté de pommade, ſans qu'elles brûlaſſent ; enfin, comme tous les arts ſe perfectionnent, on a fini par leur enfoncer

des épées dans les chairs, & par les crucifier. Un fameux maître d'école même a eu auſſi l'avantage d'être mis en croix : tout cela pour convaincre le monde qu'une certaine bulle était ridicule, ce qu'on aurait pu prouver ſans tant de frais. Cependant, & jéſuites, & janséniſtes, ſe réunirent tous contre l'*Eſprit des loix*, & contre .... & contre .... & contre .... & contre .... Et nous oſons après cela nous moquer des Lappons, des Samoyèdes & des Nègres, ainſi que nous l'avons dit tant de fois !



DES COQUILLES

ET DES SYSTÊMES BATIS SUR DES COQUILLES.

IL eſt arrivé aux coquilles la même choſe qu'aux anguilles ; elles ont fait éclorre des ſyſtêmes nouveaux. On trouve dans quelques endroits de ce globe des amas de coquillages, on voit dans quelques autres des huîtres pétrifiées : delà on a conclu que malgré les loix de la gravitation & celles des fluides, & malgré la profondeur du lit de l'Océan, la mer avait couvert toute la terre il y a quelques millions d'années.

La mer ayant inondé ainſi ſucceſſivement la terre, a formé les montagnes par ſes courans, par ſes marées ; & quoique ſon flux ne s'élève qu'à la hauteur de quinze pieds dans ſes plus grandes intumeſcences ſur nos côtes, elle a produit des roches hautes de dix-huit mille pieds.

Si la mer a été partout, il y a eu un tems où le monde

n'était peuplé que de poiſſons. Peu à peu les nageoires ſont devenues des bras, la queue fourchue s'étant allongée a formé des cuiſſes & des jambes ; enfin les poiſſons ſont devenues des hommes, & tout cela s'eſt fait en conſéquence des coquilles qu'on a déterrées. Ces ſyſtêmes valent bien l'horreur du vuide, les formes ſubſtantielles, la matière globuleuſe, ſubtile, cannelée, ſtriée, la négation de l'exiſtence des corps, la baguette devinatoire de *Jacques Aimard*, l'harmonie préétablie, & le mouvement perpétuel.

Il y a, dit-on, des débris immenſes de coquilles auprès de Maſtricht. Je ne m'y oppoſe pas, quoique je n'y en aie vu qu'une très-petite quantité. La mer a fait d'horribles ravages dans ces quartiers-là ; elle a englouti la moitié de la Friſe, elle a couvert des terrains autrefois fertiles, elle en a abandonné d'autres. C'eſt une vérité reconnue, perſonne ne conteſte les changemens arrivés ſur la ſurface du globe dans une longue ſuite de ſiècles. Il ſe peut phyſiquement, & ſans oſer contredire nos livres ſacrés, qu'un tremblement de terre ait fait diſparaître l'iſle Atlantide neuf-mille ans avant *Platon*, comme il le rapporte, quoique ſes mémoires ne ſoient pas ſurs. Mais tout cela ne prouve pas que la mer ait produit le mont Caucaſe, les Pyrénées & les Alpes.

On prétend qu'*il y a des fragmens de coquillages à Montmartre & à Courtagnon auprès de Rheims*. On en rencontre preſque partout ; mais non pas ſur la cime des montagnes, comme le ſuppoſe le ſyſtême de *Maillet*.

Il n'y en a pas une ſeule ſur la chaîne des hautes montagnes depuis la Sierra-Morena juſqu'à la dernière cime de l'Apennin. J'en ai fait chercher ſur le mont St. Godard, ſur le St. Bernard, dans les montagnes de la Tarentaiſe, on n'en pas découvert.

Un ſeul phyſicien m'a écrit qu'il a trouvé une écaille

d'huître pétrifiée vers le mont Cenis. Je dois le croire, & je ſuis très-étonné qu'on n'y en ait pas vu des certaines. Les lacs voiſins nourriſſent de groſſes moules dont l'écaille reſſemble parfaitement aux huîtres ; on les appelle même *petites huîtres* dans plus d'un canton.

Eſt-ce d'ailleurs une idée tout-à-fait romaneſque de faire réflexion à la foule innombrable de pélerins qui partaient à pied de St. Jacques en Galice, & de toutes les provinces pour aller à Rome par le mont Cenis chargés de coquilles à leurs bonnets ? Il en venait de Syrie, d'Egypte, de Grèce, comme de Pologne & d'Autriche. Le nombre des romipètes a été mille fois plus conſidérable que celui des hagi qui ont viſité la Mecque & Médine, parce que les chemins de Rome ſont plus faciles, & qu'on n'était pas forcé d'aller par caravanes. En un mot, une huître près du mont Cenis ne prouve pas que l'Océan Indien ait enveloppé toutes les terres de notre hémiſphère.

On rencontre quelquefois en fouillant la terre des pétrifications étrangères, comme on rencontre dans l'Autriche des médailles frappées à Rome. Mais pour une pétrification étrangère il y en a mille de nos climats.

Quelqu'un a dit qu'il aimerait autant croire le marbre compoſé de plumes d'autruches que de croire le porphyre compoſé de pointes d'ourſin. Ce quelqu'un là avait grande raiſon, ſi je ne me trompe.

On découvrit ; ou l'on crut découvrir il y a quelques années, les oſſemens d'une renne & d'un hyppopotame près d'Etampes, & delà on conclut que le Nil & la Lapponie avaient été autrefois ſur le chemin de Paris à Orléans. Mais on aurait dû plutôt ſoupçonner qu'un curieux avait eu autrefois dans ſon cabinet le ſquelette d'une renne & celui d'un hippopotame. Cent exemples pareils invitent à examiner longtems avant que de croire.

AMAS DE COQUILLES.

Mille endroits ſont remplis de mille débris de teſtacées, de cruſtacées, de pétrifications. Mais remarquons encor une fois, que ce n'eſt preſque jamais ni ſur la croupe, ni dans les flancs de cette continuité de montagnes dont la ſurface du globe eſt traverſée ; c'eſt à quelques lieues de ces grands corps, c'eſt au milieu des terres, c'eſt dans des cavernes, dans des lieux où il eſt très-vraiſemblable qu'il y avait de petits lacs qui ont diſparu, de petites rivières dont le cours eſt changé, des ruiſſeaux conſidérables dont la ſource eſt tarie. Vous y voyez des débris de tortues, d'écreviſſes, de moules, de colimaçons, de petites cruſtacées de rivière, de petites huîtres ſemblables à celles de Lorraine. Mais de véritables corps marins, c'eſt ce que vous ne voyez jamais. S'il y en avait, pourquoi n'y aurait-on jamais vu d'os de chiens marins, de requins, de baleines ?

Vous prétendez que la mer a laiſſé dans nos terres des marques d'un très-long ſéjour. Le monument le plus ſur ferait aſſurément quelques amas de marſouins au milieu de l'Allemagne. Car vous en voyez des milliers ſe jouer ſur la ſurface de la mer Germanique dans un tems ſerein. Quand vous les aurez découverts & que je les aurai vus à Nuremberg & à Francfort, je vous croirai : mais en attendant permettez-moi de ranger la plupart de ces ſuppoſitions avec celle du vaiſſeau pétrifié trouvé dans le canton de Berne à cent pieds ſous terre, tandis qu'un de ſes ancres était ſur le mont St. Bernard.

J'ai vu quelquefois des débris de moules & de colimaçons qu'on prenait pour des coquilles de mer.

Si on ſongeait ſeulement que dans une année pluvieuſe, il y a plus de limaçons dans dix lieues de pays

que d'hommes ſur la terre, on pourrait ſe diſpenſer de chercher ailleurs l'origine de ces fragmens de coquillages dont le bord du Rhône & ceux d'autres rivières ſont tapiſſés dans l'eſpace de pluſieurs milles. Il y a beaucoup de ces limaçons dont le diamètre eſt de plus d'un pouce. Leur multitude détruit quelquefois les vignes & les arbres fruitiers. Les fragmens de leurs coques endurcies ſont partout. Pourquoi donc imaginer que des coquillages des Indes ſont venus s'amonceler dans nos climats quand nous en avons chez nous par millions? Tous ces petits fragmens de coquilles dont on fait tant de bruit pour accréditer un ſyſtême, ſont pour la plupart ſi informes, ſi uſés, ſi méconnaiſſables, qu'on pourrait également parier que ce ſont des débris d'écreviſſes ou de crocodiles, ou des ongles d'autres animaux. Si on trouve une coquille bien conſervée dans le cabinet d'un curieux, on ne ſait d'où elle vient; & je doute qu'elle puiſſe ſervir de fondement à un ſyſtême de l'univers.

Je ne nie pas, encor une fois, qu'on ne rencontre à cent milles de la mer quelques huîtres pétrifiées, des conques, des univalves, des productions qui reſſemblent parfaitement aux productions marines; mais eſt-on bien ſûr que le ſol de la terre ne peut enfanter ces foſſiles? La formation des agathes arboriſées ou herboriſées, ne doit-elle pas nous faire ſuſpendre notre jugement? Un arbre n'a point produit l'agathe qui repréſente parfaitement un arbre; la mer peut auſſi n'avoir point produit ces coquilles foſſiles qui reſſemblent à des habitations de petits animaux marins. L'expérience ſuivante en peut rendre témoignage.



OBSERVATION IMPORTANTE SUR LA FORMATION DES PIERRES ET DES COQUILLAGES.

Monſieur *Le Royer* de la Sauvagère, ingénieur en chef, & de l'académie des belles-lettres de la Rochelle, ſeigneur de la terre de Places en Touraine auprès de Chinon, atteſte qu'auprès de ſon château une partie du ſol s'eſt métamorphoſée deux fois en un lit de pierre tendre dans l'eſpace de quatre-vingts ans. Il a été témoin lui-même de ce changement. Tous ſes vaſſaux, & tous ſes voiſins l'ont vu. Il a bâti avec cette pierre qui eſt devenue très-dure étant employée. La petite carrière dont on l'a tirée recommence à ſe former de nouveau. Il y renaît des coquilles qui d'abord ne ſe diſtinguent qu'avec un microſcope, & qui croiſſent avec la pierre. Ces coquilles ſont de différentes eſpèces ; il y a des oſtracites, des griphites qui ne ſe trouvent dans aucune de nos mers ; des cames, des télines, des cœurs dont les germes ſe développent inſenſiblement, & s'étendent juſqu'à ſix lignes d'épaiſſeur.

N'y a-t-il pas là de quoi étonner du moins ceux qui affirment que tous les coquillages qu'on rencontre dans quelques endroits de la terre, y ont été dépoſés par la mer ?

Si on ajoute à tout ce que nous avons déjà dit, ce phénomène de la terre de Places ; ſi d'un autre côté on conſidère que le fleuve de Gambie & la rivière de Biſſao ſont remplis d'huîtres, que pluſieurs lacs en ont fourni autrefois, & en ont encore, ne ſera-t-on pas porté à ſuſpendre ſon jugement ? notre ſiècle commence à bien obſerver ; il appartiendra aux ſiècles ſuivans de décider ; mais probablement on ſera un jour aſſez ſavant pour ne décider pas.

DE LA GROTTE DES FÉES.

Les grottes où ſe forment les ſtalactites & les ſtalagmites ſont communes. Il y en a dans preſque toutes les provinces. Celle du Chablais eſt peut-être la moins connue des phyſiciens, & qui mérite le plus de l'être. Elle eſt ſituée dans des rochers affreux au milieu d'une forêt d'épines, à deux petites lieues de Ripaille, dans la paroiſſe de Féterne. Ce ſont trois grottes en voûte l'une ſur l'autre, taillées à pic par la nature dans un roc inabordable. On n'y peut monter que par une échelle, & il faut s'élancer enſuite dans ces cavités en ſe tenant à des branches d'arbres. Cet endroit eſt appellé par les gens du lieu *les grottes des Fées.* Chacune a dans ſon fond un baſſin dont l'eau paſſe pour avoir la même vertu que celle de Ste. Reine. L'eau qui diſtile dans la ſupérieure à travers le rocher, y a formé dans la voûte la figure d'une poule qui couve des pouſſins. Auprès de cette poule eſt une autre concrétion qui reſſemble parfaitement à un morceau de lard avec ſa couenne, de la longueur de près de trois pieds.

Dans le baſſin de cette même grotte où l'on ſe baigne, on trouve des figures de pralines telles qu'on les vend chez des confiſeurs, & à côté la forme d'un rouet ou tour à filer avec la quenouille. Les femmes des environs prétendent avoir vu dans l'enfoncement une femme pétrifiée, au-deſſous du rouet. Mais les obſervateurs n'ont point vu en dernier lieu cette femme. Peut-être les concrétions ſtalactites avaient deſſiné autrefois une figure informe de femme ; & c'eſt ce qui fit nommer cette caverne *la grotte des Fées.* Il fut un tems qu'on n'oſait en approcher ; mais depuis que la figure de la femme a diſparu, on eſt devenu moins timide.

Maintenant, qu'un philofophe à fyftême raifonne fur ce jeu de la nature, ne pourrait-il pas dire : voilà des pétrifications véritables ! Cette grotte était habitée, fans doute, autrefois par une femme ; elle filait au rouet, fon lard était pendu au plancher, elle avait auprès d'elle fa poule avec fes pouffins ; elle mangeait des pralines, lorfqu'elle fut changée en rocher elle & fes poulets, & fon lard, & fon rouet, & fa quenouille, & fes pralines ; comme *Edith* femme de *Loth* fut changée en ftatue de fel. L'antiquité fourmille de ces exemples.

Il ferait bien plus raifonnable de dire, cette femme fut pétrifiée, que de dire, ces petites coquilles viennent de la mer des Indes ; cette écaille fut laiffée ici par la mer il y a cinquante mille fiècles ; ces gloffopètres font des langues de marfouins qui s'affemblèrent un jour fur cette colline pour n'y laiffer que leurs gofiers ; ces pierres en fpirale renfermaient autrefois le poiffon *Nautilus* que perfonne n'a jamais vu.

DE FALLUN DE TOURAINE ET DE SES COQUILLES.

On regarde enfin le fallun de Touraine comme le monument le plus inconteftable de ce féjour de l'Océan fur notre continent dans une multitude prodigieufe de fiècles ; & la raifon, c'eft qu'on prétend que cette mine eft compofée de coquilles pulvérifées.

Certainement fi à trente-fix lieues de la mer il était d'immenfes bancs de coquillages marins, s'ils étaient pofés à plat par couches régulières, il ferait démontré que ces bancs ont été le rivage de la mer : & il eft d'ailleurs très-vraifemblable que des terrains bas & plats ont été tour-à-tour couverts & dégagés des eaux jufqu'à trente & quarante lieues ; c'eft l'opinion de toute l'antiquité. Une mémoire confufe s'en eft

conſervée, & c'eſt ce qui a donné lieu à tant de fables.

Nil equidem durare diù ſub imagine eadem
Crediderim. Sic ad ferrum veniſtis ab auro
Secula. Sic toties verſa eſt fortuna locorum.
Vidi ego quod fuerat quondam ſolidiſſima tellus
Eſſe fretum. Vidi factas ex æquore terras :
Et procul à pelago conchæ jacuere marinæ :
Et vetus inventa eſt in montibus anchora ſummis. (*a*)
Quodque fuit campus, vellem decurſus aquarum
Fecit : & eluvie mons eſt deductus in æquor :
Eque paludoſa ſiccis humus aret arenis :
Quæque ſitim tulerant, ſtagnata paludibus hument.

C'eſt ainſi que *Pythagore* s'explique dans *Ovide*. Voici une imitation de ces vers qui en donnera l'idée.

Le tems qui donne à tous le mouvement & l'être,
Produit, accroît, détruit, fait mourir, fait renaître,
Change tout dans les cieux, ſur la terre & dans l'air.
L'âge d'or à ſon tour ſuivra l'âge de fer.
Flore imbellit des champs l'aridité ſauvage.
La mer change ſon lit, ſon flux & ſon rivage.
Le limon qui nous porte eſt né du ſein des eaux.
Où croiſſent les moiſſons, voguèrent les vaiſſeaux.
La main lente du tems applanit les montagnes ;
Il creuſe les vallons, il étend les campagnes ;

(*a*) Cela reſſemble un peu à l'ancre de vaiſſeau qu'on prétendait avoir trouvé ſur le grand St. Bernard : auſſi s'eſt-on bien gardé d'inſérer cette chimère dans la traduction.

Tandis que l'Eternel, le ſouverain des tems
Demeure inébranlable en ces grands changemens.

Mais pourquoi cet Océan n'a-t-il formé aucune montagne ſur tant de côtes plates livrées à ſes marées ? Et pourquoi s'il a dépoſé des amas prodigieux de coquilles en Touraine, n'a-t-il pas laiſſé les mêmes monumens dans les autres provinces à la même diſtance ?

D'un côté je vois pluſieurs lieues de rivages au niveau de la mer dans la baſſe Normandie : Je traverſe la Picardie, la Flandre, la Hollande, la baſſe Allemagne, la Poméranie, la Pruſſe, la Pologne, la Ruſſie, une grande partie de la Tartarie, ſans qu'une ſeule haute montagne, faiſant partie de la grande chaîne, ſe préſente à mes yeux. Je puis franchir ainſi l'eſpace de deux mille lieues dans un terrain aſſez uni, à quelques collines près. Si la mer répandue originairement ſur notre continent avait fait les montagnes, comment n'en a-t-elle pas fait une ſeule dans cette vaſte étendue ?

De l'autre côté ces prétendus bancs de coquilles à trente à quarante lieues de la mer, méritent le plus ſérieux examen. J'ai fait venir de cette province dont je ſuis éloigné de cent cinquante lieues, une caiſſe de fallun. Le fond de cette minière eſt évidemment une eſpèce de terre calcaire & marneuſe, mêlée de talc, laquelle a quelques lieues de longueur ſur environ une & demie de largeur. Les morceaux purs de cette terre pierreuſe ſont un peu ſalés au goût. Les laboureurs l'emploient pour féconder leurs terres, & il eſt très-vraiſemblable que ſon ſel les fertiliſe : on en fait autant dans mon voiſinage avec du gyps. Si ce n'était qu'un amas de coquilles, je ne vois pas qu'il pût fumer la terre. J'aurai beau jeter dans mon champ toutes les coques deſſéchées de limaçons & des mou-

les de ma province, ce ferait comme fi javais femé fur des pierres.

Quoique je fois sûr de peu de chofes, je puis affirmer que je mourrais de faim, fi je n'avais pour vivre qu'un champ de vielles coquilles caffées. (*a*)

En un mot, il eft certain, autant que mes yeux peuvent avoir de certitude, que cette marne eft une efpèce de terre, & non pas un affemblage d'animaux marins qui feraient au nombre de plus de cent mille milliards de milliards. Je ne fais pourquoi l'académicien qui le premier après *Paliffi* fit connaître cette fingularité de la nature, a pu dire, *Ce ne font que de petits fragmens de coquilles très-reconnaiffables pour en être des fragmens; car ils ont leurs cannelures très-bien marquées, feulement ils ont perdu leur luifant & leur vernis.*

Il eft reconnu que dans cette mine de pierre calcaire & de talc on n'a jamais vu une feule écaille d'huître, mais qu'il y en a quelques-unes de moules, parce que cette mine eft entourée d'étangs. Cela feul décide la queftion contre *Bernard Paliffi*, & détruit tout le merveilleux que *Reaumur* & fes imitateurs ont voulu y mettre.

Si quelques petits fragmens de coquilles mêlés à la terre marneufe, étaient réellement des coquilles de mer, il faudrait avouer quelles font dans cette falunière depuis des tems reculés qui épouvantent l'imagination, & que c'eft un des plus anciens monumens des révolutions de notre globe. Mais auffi, comment une production enfouie quinze pieds en terre pendant tant de fiècles, peut-elle avoir l'air fi nouveau? Comment y a-t-on trouvé la coquille d'un limaçon

(*a*) Tout ce que ces coquillages pourraient opérer, ce ferait de divifer une terre trop compacte. On en fait autant avec du gravier. Des coquilles fraîches & pilées pourraient fervir par leur huile: mais des coquillages deffé-chés ne font bons à rien.

toute fraîche ? pourquoi la mer n'aurait-elle confié ces coquilles tourangeotes qu'à ce ſeul petit morceau de terre & non ailleurs ? N'eſt-il pas de la plus extrême vraiſemblance que ce fallun qu'on avait pris pour un réſervoir de petits poiſſons, n'eſt préciſément qu'une mine de pierre calcaire d'une médiocre étendue ?

D'ailleurs l'expérience de M. de *la Sauvagère* qui a vu des coquillages ſe former dans une pierre tendre, & qui rend témoignage avec ſes voiſins, ne doit-elle pas au moins nous inſpirer quelques doutes ?

Voici une autre difficulté, un autre ſujet de douter. On trouve entre Paris & Arcueil, ſur la rive gauche de la Seine, un banc de pierre très-long, tout parſemé de coquilles maritimes, ou qui du moins leur reſſemblent parfaitement. On m'en a envoyé un morceau pris au haſard à cents pieds de profondeur. Il s'en faut bien que les coquilles y ſoient amoncelées par couches ; elles y ſont éparſes & dans la plus grande confuſion. Cette confuſion ſeule contredit la régularité prétendue qu'on attribue au fallun de Touraine.

Enfin, ſi ce fallun a été produit à la longue dans la mer, elle eſt donc venue à près de quarante lieues dans un pays plat, & elle n'y a point formé de montagnes. Il n'eſt donc nullement probable que les montagnes ſoient des productions de l'Océan. De ce que la mer ſerait venue à quarante lieues, s'enſuivrait-il qu'elle aurait été partout ?

IDÉES DE PALISSI SUR LES COQUILLES PRÉTENDUES.

Avant que *Bernard Paliſſi* eut prononcé que cette mine de marne de trois lieues d'étendue n'était qu'un amas de coquilles, les agriculteurs étaient dans l'u-

ſage de ſe ſervir de cet angrais, & ne ſoupçonnaient pas que ce fuſſent uniquement des coquilles qu'ils employaſſent. N'avaient-ils pas des yeux? Pourquoi ne crut-on pas *Paliſſi* ſur ſa parole? Ce *Paliſſi* d'ailleurs était un peu viſionnaire. Il fit imprimer le livre intitulé : *Le moyen de devenir riche & la manière véritable par laquelle tous les hommes de France pourront apprendre à multiplier & à augmenter leur tréſor & poſſeſſions, par maître Bernard Paliſſi inventeur des ruſtiques figulines du roi.* Il tint à Paris une école, où il fit afficher qu'il rendait l'argent à ceux qui lui prouveraient la fauſſeté de ſes opinions. En un mot, *Paliſſi* crut avoir trouvé la pierre philoſophale. Son grand œuvre décrédita ſes coquilles juſqu'au tems où elles furent remiſes en honneur par un académicien célèbre qui enrichit les découvertes des *Swammerdam*, des *Leuvemhoeck*, par l'ordre dans lequel il les plaça, & qui voulut rendre de grands ſervices à la phyſique. L'expérience, comme on l'a déja dit, eſt trompeuſe; il faut donc examiner encor ce fallun. Il eſt certain qu'il pique la langue par une légère âcreté, c'eſt un effet que des coquilles ne produiront pas. Il eſt indubitable que le fallun eſt une terre calcaire & marneuſe. Il eſt indubitable auſſi qu'elles renferment quelques coquilles de moules à dix, à quinze pieds de profondeur. L'auteur eſtimable de l'*Hiſtoire naturelle*, auſſi profond dans ſes vues qu'attrayant par ſon ſtyle, dit expreſſément: *Je prétends que les coquilles ſont l'intermède que la nature emploie pour former la plûpart des pierres. Je prétends que les crayes, les marnes, & les pierres à chaux ne ſont compoſées que de pouſſière & de détrimens de coquilles.*

On peut aller trop loin, quelque habile phyſicien que l'on ſoit. J'avoue que j'ai examiné pendant douze ans de ſuite la pierre à chaux que j'ai employée, &

que ni moi, ni aucun des aſſiſtans n'y avons apperçu le moindre veſtige de coquilles.

A-t-on donc beſoin de toutes ces ſuppoſitions pour prouver les revolutions que notre globe a eſſuyées dans des tems prodigieuſement reculés ? Quand la mer n'aurait abandonné & couvert tour-à-tour les terrains bas de ſes rivages que le long de deux mille lieues ſur quarante de large dans les terres, ce ſerait un changement ſur la ſurface du globe de quatre-vingt mille lieues quarrées.

Les éruptions des volcans, les tremblemens, les affaiſſemens des terrains doivent avoir bouleverſé une aſſez grande quantité de la ſurface du globe ; des lacs, des rivières ont diſparu, des villes ont été englouties ; des iſles ſe ſont formées ; des terres ont été ſéparées : les mers intérieures ont pu opérer des révolutions beaucoup plus conſidérables. N'en voilà-t-il pas aſſez ? Si l'imagination aime à ſe repréſenter ces grandes viciſſitudes de la nature, elle doit être contente.

J'avoue encor qu'il eſt démontré aux yeux qu'il a fallu une prodigieuſe multitude de ſiècles pour opérer toutes les révolutions arrivées dans ce globe, & dont nous avons des témoignages inconteſtables. Les quatre cent ſoixante & dix mille ans dont les Babyloniens précepteurs des Egyptiens ſe vantaient, ne ſuffiſent peut-être pas : mais je ne veux point contredire la Genèſe que je regarde avec vénération. Je ſuis partagé entre ma faible raiſon qui eſt mon ſeul flambeau, & les livres ſacrés juifs auxquels je n'entends rien du tout. Je me borne toujours à prier DIEU que des hommes ne perſécutent pas des hommes, qu'on ne faſſe pas de cette terre ſi ſouvent bouleverſée une vallée de miſères & de larmes, dans laquelle des ſerpens deſtinés à ramper quelques minutes dans leurs trous ; dardent continuellement leur venin les uns contre les autres.

DU SYSTÊME DE MAILLET, QUI DE L'INSPECTION DES COQUILLES CONCLUT QUE LES POISSONS SONT LES PREMIERS PÈRES DES HOMMES.

Maillet, dont nous avons déjà parlé, crut s'appercevoir au grand Caire que notre continent n'avait été qu'une mer dans l'éternité paſſée ; il vit des coquilles ; & voici comme il raiſonna : Ces coquilles prouvent que la mer a été pendant des milliers de ſiècles à Memphis ; donc les Egyptiens & les ſinges viennent inconteſtablement des poiſſons marins.

Les anciens habitans des bords de l'Euphrate ne s'éloignaient pas beaucoup de cette idée, quand ils débitèrent que le fameux poiſſon *Oannes* ſortait tous les jours du fleuve pour les venir catéchiſer ſur le rivage. *Derceto* qui eſt la même que *Vénus* avait une queue de poiſſon. La *Vénus* d'*Héſiode* naquit de l'écume de la mer.

C'eſt peut-être ſuivant cette coſmogonie qu'*Homère* dit que l'Océan eſt le père de toutes choſes; mais par ce mot d'*Océan*, il n'entend, dit-on, que le Nil, & non notre mer Océane qu'il ne connaiſſait pas.

Thalès apprit aux Grecs que l'eau eſt le premier principe de la nature. Ses raiſons ſont, que la ſemence de tous les animaux eſt aqueuſe, qu'il faut de l'humidité à toutes les plantes, & qu'enfin les étoiles ſont nourries des exhalaiſons humides de notre globe. Cette dernière raiſon eſt merveilleuſe ; & il eſt plaiſant qu'on parle encor de *Thalès* & qu'on veuille ſavoir ce qu'*Athénée* & *Plutarque* en penſaient.

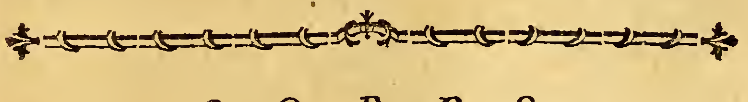
Cette nourriture des étoiles n'aurait pas réuſſi dans notre tems ; & malgré les ſermons du poiſſon *Oannès*, les argumens de *Thalès*, les imaginations de *Maillet*, malgré l'extrême paſſion qu'on a aujourd'hui pour les

généalogies, il y a peu de gens qui croient defcendre d'un turbot & d'une morue. Pour étayer ce fyftême, il fallait abfolument que toutes les efpèces & tous les élémens fe changeaffent les uns en les autres. Les *Métamorphofes* d'*Ovide* devenaient le meilleur livre de phyfique qu'on ait jamais écrit.

Notre globe a eu fans doute fes métamorphofes, fes changemens de forme ; & chaque globe a eu les fiennes, puifque tout étant en mouvement, tout a dû néceffairement changer : il n'y a que l'immobile qui foit immuable, la nature eft éternelle, mais nous autres nous fommes d'hier. Nous découvrons milles fignes de variations fur notre petite fphère. Ces fignes nous apprennent que cent villes ont été englouties, que des rivières ont difparu, que dans de longs efpaces de terrain on marche fur des débris. Ces épouvantables révolutions accablent notre efprit. Elle ne font rien du tout pour l'univers, & prefque rien pour notre globe. La mer qui laiffe des coquilles fur un rivage qu'elle abandonne, eft une goutte d'eau qui s'évapore au bord d'une petite taffe ; les tempêtes les plus horribles ne font que le léger mouvement de l'air produit par l'aile d'une mouche. Toutes nos énormes révolutions font un grain de fable à peine dérangé de fa place. Cependant, que de vains efforts pour expliquer ces petites chofes ; que de fyftêmes, que de charlatanifme pour rendre compte de ces légères vatiations fi terribles à nos yeux ! que d'animofités dans ces difputes ! les conquérans qui ont envahi le monde n'ont pas été plus orgueilleux & plus acharnés que les vendeurs d'orviétan qui ont prétendu le connaître.

La terre eft un foleil écroulé, dit celui-ci ; c'eft une comète qui a effleuré le foleil, dit celui-là. En voici un qui crie que cette huître eft une médaille du déluge. Un autre lui répond qu'elle eft pétrifiée depuis quatre mil-

liards d'années. Eh pauvres gens qui osez parler en maîtres, vous voulez m'enseigner la formation de l'univers, & vous ne savez pas celle d'un ciron, celle d'une paille !



CORPS.

CORPS & matière, c'est ici même chose, quoiqu'il n'y ait pas de synonyme à la rigueur. Il y a eu des gens qui par ce mot *corps* ont aussi entendu esprit. Ils ont dit, esprit signifie originairement *souffle*, il n'y a qu'un corps qui puisse souffler ; donc esprit & corps pourraient bien au fonds être la même chose. C'est dans ce sens que *La Fontaine* disait au célèbre duc de *la Rochefoucault* :

J'entends les esprits corps, & pêtris de matière.

C'est dans le même sens qu'il dit à Madame de *la Sablière*.

Je subtiliserais un morceau de matière,
Quintessence d'atome extrait de la lumière,
Je ne sais quoi plus vif & plus subtil encor.

Personne ne s'avisa de harceler le bon *La Fontaine*, & de lui faire un procès sur ces expressions. Si un pauvre philosophe & même un poëte en disait autant aujourd'hui, que de gens pour se faire de fête, que de folliculaires pour vendre douze sous leurs extraits, que de fripons uniquement dans le dessein de faire du mal au philosophe, au péripatéticien, au disciple de *Gassendi*, à l'écolier de *Locke* & des premiers pères, au damné !

De même que nous ne ſavons ce que c'eſt qu'un eſprit, nous ignorons ce que c'eſt qu'un corps : nous voyons quelques propriétés ; mais quel eſt ce ſujet en qui ces propriétés réſident ? Il n'y a que des corps, diſaient *Démocrite* & *Epicure* ; il n'y point de corps, diſaient les diſciples de *Zénon* d'Elée.

L'évêque de Cloine, *Berklay*, eſt le dernier, qui par cent ſophiſmes captieux a prétendu prouver que les corps n'exiſtent pas. Ils n'ont, dit-il, ni couleurs, ni odeurs, ni chaleur ; ces modalités ſont dans vos ſenſations, & non dans les objets. Il pouvait s'épargner la peine de prouver cette vérité ; elle était aſſez connue. Mais delà il paſſe à l'étendue, à la ſolidité qui ſont des eſſences du corps, & il croit prouver qu'il n'y a pas d'étendue dans une piéce de drap verd, parce que ce drap n'eſt pas verd en effet ; cette ſenſation du verd n'eſt qu'en vous ; donc cette ſenſation de l'étendue n'eſt auſſi qu'en vous. Et après avoir ainſi détruit l'étendue, il conclut que la ſolidité qui y eſt attachée tombe d'elle-même ; & qu'ainſi il n'y a rien au monde que nos idées. De ſorte que, ſelon ce docteur, dix mille hommes tués par dix mille coups de canon, ne ſont dans le fonds que dix mille appréhenſions de notre entendement ; & quand un homme fait un enfant à ſa femme, ce n'eſt qu'une idée qui ſe loge dans une autre idée, dont il naîtra une troiſième idée.

Il ne tenait qu'à M. l'évêque de Cloine de ne point tomber dans l'excès de ce ridicule. Il croit montrer qu'il n'y a point d'étendue, parce qu'un corps lui a paru avec ſa lunette quatre fois plus gros qu'il ne l'était à ſes yeux, & quatre fois plus petit à l'aide d'un autre verre. Delà il conclut qu'un corps ne pouvant à la fois avoir quatre pieds, ſeize pieds, & un ſeul pied d'étendue, cette étendue n'exiſte pas ; donc il n'y a rien. Il n'avait qu'à prendre une meſure, & dire : De quelque

étendue qu'un corps me paraiſſe, il eſt étendu de tant de ces meſures.

Il lui était bien aiſé de voir qu'il n'en eſt pas de l'étendue & de la ſolidité comme des ſons, des couleurs, des ſaveurs, des odeurs, &c. Il eſt clair que ce ſont en nous des ſentimens excités par la configuration des parties; mais l'étendue n'eſt point un ſentiment. Que ce bois allumé s'éteigne, je n'ai plus chaud; que cet air ne ſoit plus frappé, je n'entends plus; que cette roſe ſe fane, je n'ai plus d'odorat pour elle; mais ce bois, cet air, cette roſe, ſont étendus ſans moi. Le paradoxe de *Berklay* ne vaut pas la peine d'être réfuté.

C'eſt ainſi que les *Zénons* d'Elée, les *Parménides* argumentaient autrefois; & ces gens-là avaient beaucoup d'eſprit: ils vous prouvaient qu'une tortue doit aller auſſi vîte qu'*Achille*; qu'il n'y a point de mouvement: il agitaient cent autres queſtions auſſi utiles. La plupart des Grecs jouèrent des gobelets avec la philoſophie, & tranſmirent leurs tréteaux à nos ſcholaſtiques. *Bayle* lui-même a été quelquefois de la bande; il a brodé des toiles d'araignées comme un autre; il argumente à l'article *Zénon* contre l'étendue diviſible de la matière & la contiguité des corps; il dit tout ce qui ne ſerait pas permis de dire à un géomètre de ſix mois.

Il eſt bon de ſavoir ce qui avait entraîné l'évêque *Berklay* dans ce paradoxe. J'eus, il y a long-tems, quelques converſations avec lui; il me dit que l'origine de ſon opinion venait de ce qu'on ne peut concevoir ce que c'eſt que ce ſujet qui reçoit l'étendue. Et en effet, il triomphe dans ſon livre, quand il demande à *Hilas* ce que c'eſt que ce ſujet, ce *ſubſtratum*, cette ſubſtance; C'eſt le corps étendu, répond *Hilas*; alors l'évêque, ſous le nom de *Philonoüs*, ſe moque de lui; & le pauvre *Hilas* voyant qu'il a dit

que l'étendue eſt le ſujet de l'étendue, & qu'il a dit une ſottiſe, demeure tout confus & avoue qu'il n'y comprend rien, qu'il n'y a point de corps, que le monde matériel n'exiſte pas, qu'il n'y a qu'un monde intellectuel.

Philonoüs devait dire ſeulement à *Hilas:* Nous ne ſavons rien ſur le fonds de ce ſujet, de cette ſubſtance étendue, ſolide, diviſible, mobile, figurée, &c.; je ne la connais pas plus que le ſujet penſant, ſentant & voulant; mais ce ſujet n'en exiſte pas moins, puiſqu'il a des propriétés eſſentielles dont il ne peut être dépouillé.

Nous ſommes tous comme la plupart des dames de Paris; elles font grande chère ſans ſavoir ce qui entre dans les ragoûts; de même nous jouiſſons des corps, ſans ſavoir ce qui les compoſe. De quoi eſt fait le corps? De parties, & ces parties ſe réſolvent en d'autres parties. Que ſont ces dernières parties? Toujours des corps; vous diviſez ſans ceſſe, & vous n'avancez jamais.

Enfin, un ſubtil philoſophe remarquant qu'un tableau eſt fait d'ingrédiens, dont aucun n'eſt un tableau, & une maiſon de matériaux dont aucun n'eſt une maiſon, imagina que les corps ſont bâtis d'une infinité de petits êtres qui ne ſont pas corps; & cela s'appelle *des monades.* Ce ſyſtême ne laiſſe pas d'avoir ſon bon; & s'il était révélé, je le croirais très-poſſible; tous ces petits êtres ſeraient des points mathématiques, des eſpèces d'ames qui n'attendraient qu'un habit pour ſe mettre dedans: ce ſerait une métempſycoſe continuelle. Ce ſyſtême en vaut bien un autre; je l'aime bien autant que la déclinaiſon des atomes, les formes ſubſtantielles, la grace verſatile, & les vampires.



COUTUME.

IL y a cent quarante-quatre coutumes en France qui ont force de loi ; ces loix sont presque toutes différentes. Un homme qui voyage dans ce pays change de loi presque autant de fois qu'il change de chevaux de poste. La plupart de ces coutumes ne commencèrent à être rédigées par écrit que du tems de *Charles VII* ; la grande raison, c'est qu'auparavant très-peu de gens savaient écrire. On écrivit donc une partie d'une partie de la coutume de Ponthieu ; mais ce grand ouvrage ne fut achevé par les Picards que sous *Charles VIII.* Il n'y en eut que seize de rédigées du tems de *Louis XII.* Enfin, aujourd'hui la jurisprudence s'est tellement perfectionnée, qu'il n'y a guère de coutume qui n'ait plusieurs commentateurs ; & tous, comme on croit bien, d'un avis différent. Il y en a déjà vingt-six sur la coutume de Paris. Les juges ne savent auquel entendre ; mais pour les mettre à leur aise, on vient de faire la coutume de Paris en vers. C'est ainsi qu'autrefois la prêtresse de Delphe rendait ses oracles.

Les mesures sont aussi différentes que les coutumes ; de sorte que ce qui est vrai dans le fauxbourg de Montmartre, devient faux dans l'abbaye de St. Denis. DIEU ait pitié de nous !





DES CRIMES ou DÉLITS

DE TEMS ET DE LIEU.

UN Romain tue malheureuſement en Egypte un chat conſacré ; & le peuple en fureur punit ce ſacrilège en déchirant le Romain en piéces. Si on avait mené ce Romain au tribunal, & ſi les juges avaient eu le ſens commun, ils l'auraient condamné à demander pardon aux Egyptiens & aux chats, à payer une forte amende ſoit en argent, ſoit en ſouris. Ils lui auraient dit qu'il faut reſpecter les ſottiſes du peuple quand on n'eſt pas aſſez fort pour les corriger.

Le vénérable chef de la juſtice lui aurait parlé à-peu-près ainſi : Chaque pays a ſes impertinences légales, & ſes délits de tems & de lieu. Si dans votre Rome devenue ſouveraine de l'Europe, de l'Afrique, & de l'Aſie mineure, vous alliez tuer un poulet ſacré dans le tems qu'on lui donne du grain pour ſavoir au juſte la volonté des dieux, vous feriez ſévérement puni. Nous croyons que vous n'avez tué notre chat que par mégarde. La cour vous admoneſte. Allez en paix ; ſoyez plus circonſpect.

C'eſt une choſe très-indifférente d'avoir une ſtatue dans ſon veſtibule. Mais ſi l'orſqu'*Octave* ſurnommé *Auguſte* était maître abſolu, un Romain eût placé chez lui une ſtatue de *Brutus*, il eût été puni comme séditieux. Si un citoyen avait, ſous un empereur régnant, la ſtatue du compétiteur à l'empire, c'était, diſait-on, un crime de lèze-majeſté, de haute trahiſon.

Un Anglais, ne ſachant que faire, s'en va à Rome ; il rencontre le prince *Charles-Edouard* chez un cardinal ; il en eſt fort content. De retour chez lui, il boit dans un cabaret à la ſanté du prince *Charles-Edouard*. Le voilà accuſé de *haute* trahiſon. Mais qui a-t-il trahi *hautement*, lorſqu'il a dit, en buvant, qu'il ſouhaitait que ce prince ſe portât bien ? S'il a conjuré pour le mettre ſur le trône, alors il eſt coupable envers la nation : mais juſques-là on ne voit pas que dans l'exacte juſtice le parlement puiſſe exiger de lui autre choſe que de boire quatre coups à la ſanté de la maiſon de *Hanovre*, s'il en a bu deux à la ſanté de la maiſon de *Stuart*.

DES CRIMES DE TEMS ET DE LIEU QU'ON DOIT IGNORER.

On ſait combien il faut reſpecter Notre-Dame de Lorette, quand on eſt dans la marche d'Ancône. Trois jeunes gens y arrivent ; ils font de mauvaiſes plaiſanteries ſur la maiſon de Notre-Dame qui a voyagé par l'air, qui eſt venue en Dalmatie, qui a changé deux ou trois fois de place, & qui enfin ne s'eſt trouvée commodément qu'à Lorette. Nos trois étourdis chantent à ſouper une chanſon faite autrefois par quelque huguenot contre la tranſlation de la *ſanta caſa* de Jéruſalem au fond du golphe Adriatique. Un fanatique eſt inſtruit par haſard de ce qui s'eſt paſſé à leur ſoupé ; il fait des perquiſitions ; il cherche des témoins ; il engage un monſignor à lâcher un monitoire. Ce monitoire alarme les conſciences. Chacun tremble de ne pas parler. Tourières, bedeaux, cabaretiers, laquais, ſervantes ont bien entendu tout ce qu'on n'a point dit, ont vu tout ce qu'on n'a point fait ; c'eſt un vacarme, un ſcandale épouvantable dans toute la marche d'Ancône. Déjà l'on dit à une

demi-lieue de Lorette que ces enfans ont tué Notre-Dame; à une lieue plus loin on assure qu'ils ont jeté la *santa casa* dans la mer. Enfin, ils sont condamnés. La sentence porte que d'abord on leur coupera la main, qu'ensuite on leur arrachera la langue, qu'après cela on les mettra à la torture pour savoir d'eux (au moins par signes) combien il y avait de couplets à la chanson; & qu'enfin ils seront brûlés à petit feu.

Un avocat de Milan, qui dans ce tems se trouvait à Lorette, demanda au principal juge à quoi donc il aurait condamné ces enfans s'ils avaient violé leur mère, & s'ils l'avaient ensuite égorgée pour la manger? Oh oh! répondit le juge, il y a bien de la différence; violer, assassiner & manger son père & sa mère n'est qu'un délit contre les hommes.

Avez-vous une loi expresse, dit le Milanais, qui vous force à faire périr par un si horrible supplice des jeunes gens à peine sortis de l'enfance pour s'être moqués indiscrétement de la *santa casa* dont on rit d'un rire de mépris dans le monde entier, excepté dans la marche d'Ancône? Non, dit le juge, la sagesse de notre jurisprudence laisse tout à notre discrétion. --- Fort bien; vous deviez donc avoir la discrétion de songer que l'un de ces enfans est le petit-fils d'un général qui a versé son sang pour la patrie, & le neveu d'une abbaisse aimable & respectable: cet enfant & ses camarades sont des étourdis qui méritent une correction paternelle. Vous arrachez à l'état des citoyens qui pourraient un jour le servir, vous vous souillez du sang innocent, & vous êtes plus cruels que les Cannibales. Vous vous rendez exécrables à la dernière postérité. Quel motif a été assez puissant pour éteindre ainsi en vous la raison, la justice, l'humanité, & pour vous changer en bêtes féroces? --- Le malheureux juge répondit enfin,

nous avions eu des quereiles avec le clergé d'Ancône : il nous accusait d'être trop zélés pour les libertés de l'église Lombarde, & par conséquent de n'avoir point de religion. J'entends, dit le Milanais, vous avez été assassins pour paraître chrétiens ; à ces mots le juge tomba par terre comme frappé de la foudre : ses confrères perdirent depuis leurs emplois, ils crièrent qu'on faisait injustice, ils oubliaient celle qu'ils avaient faite ; & ne s'appercevaient pas que la main de DIEU était sur eux.

Pour que sept personnes se donnent légalement l'amusement d'en faire périr une huitième en public à coups de barre de fer sur un théatre ; pour qu'ils jouissent du plaisir secret & mal démêlé dans leur cœur, de voir comment cet homme souffrira son supplice, & d'en parler ensuite à table avec leurs femmes & leurs voisins ; pour que des exécuteurs qui font gaiement ce métier, comptent d'avance l'argent qu'ils vont gagner ; pour que le public courre à ce spectacle comme à la foire &c. ; il faut que le crime mérite évidemment ce supplice du consentement de toutes les nations policées, & qu'il soit nécessaire au bien de la société : car il s'agit ici de l'humanité entière. Il faut surtout que l'acte du délit soit démontré comme une proposition de géométrie.

Si contre cent probabilités que l'accusé est coupable, il y en a une seule qu'il est innocent, cette seule peut balancer toutes les autres.

QUESTION SI DEUX TÉMOINS SUFFISENT POUR FAIRE PENDRE UN HOMME ?

On s'est imaginé long-tems, & le proverbe en est resté, qu'il suffit de deux témoins pour faire pendre un homme en sûreté de conscience. Encor une équivoque ! Les équivoques gouvernent donc le monde ? Il est dit dans

St. Matthieu, (ainſi que nous l'avons déjà remarqué) *Il ſuffira de deux ou trois témoins pour réconcilier deux amis brouillés*; & d'après ce texte, on a réglé la juriſprudence criminelle, au point de ſtatuer que c'eſt une loi divine de tuer un citoyen ſur la dépoſition uniforme de deux témoins qui peuvent être des ſcélérats! Une foule de témoins uniformes ne peut conſtater une choſe improbable, niée par l'accuſé; on l'a déjà dit. Que faut-il donc faire en ce cas? Attendre, remettre le jugement à cent ans, comme faiſaient les Athéniens.

Rapportons ici un exemple frappant de ce qui vient de ſe paſſer ſous nos yeux à Lyon. Une femme ne voit pas revenir ſa fille chez elle vers les onze heures du ſoir; elle court partout; elle ſoupçonne ſa voiſine d'avoir caché ſa fille; elle la redemande; elle l'accuſe de l'avoir proſtituée. Quelques ſemaines après, des pêcheurs trouvent dans le Rhône à Condrieux une fille noyée & toute en pourriture. La femme dont nous avons parlé croit que c'eſt ſa fille. Elle eſt perſuadée par les ennemis de ſa voiſine qu'on a déshonoré ſa fille chez cette voiſine même, qu'on l'a étranglée, qu'on l'a jetée dans le Rhône. Elle le dit; elle le crie; la populace le répète. Il ſe trouve bientôt des gens qui ſavent parfaitement les moindres détails de ce crime. Toute la ville eſt en rumeur; toutes les bouches crient vengeance. Il n'y a rien juſques-là que d'aſſez commun dans une populace ſans jugement. Mais voici le rare, le prodigieux. Le propre fils de cette voiſine, un enfant de cinq ans & demi accuſe ſa mère d'avoir fait violer ſous ſes yeux cette malheureuſe fille retrouvée dans le Rhône, de l'avoir fait tenir par cinq hommes pendant que le ſixième jouiſſait d'elle. Il a entendu les paroles que prononçait la violée, il peint ſes attitudes; il a vu ſa mère & ces ſcélérats étrangler cette infortunée immédiatement après la

consommation. Il a vu sa mère & les assassins la jeter dans un puits, l'en retirer, l'envelopper dans un drap; il a vu ces monstres la porter en triomphe dans les places publiques, danser autour du cadavre & le jeter enfin dans le Rhône. Les juges sont obligés de mettre aux fers tous les prétendus complices, des témoins déposent contr'eux. L'enfant est d'abord entendu, & il soutient avec la naïveté de son âge tout ce qu'il a dit d'eux & de sa mère. Comment imaginer que cet enfant n'ait pas dit la pure vérité? Le crime n'est pas vraisemblable; mais il l'est encor moins qu'à cinq ans & demi on calomnie ainsi sa mère; qu'un enfant répète avec uniformité toutes les circonstances d'un crime abominable & inoui, s'il n'en a pas été le témoin oculaire, s'il n'en a point été vivement frappé, si la force de la vérité ne les arrache à sa bouche.

Tout le peuple s'attend à repaître ses yeux du supplice des accusés.

Quelle est la fin de cet étrange procès criminel? Il n'y avait pas un mot de vrai dans l'accusation. Point de fille violée, point de jeunes gens assemblés chez la femme accusée, point de meurtre, pas la moindre aventure, pas le moindre bruit. L'enfant avait été suborné, & par qui? chose étrange, mais vraie! par deux autres enfans qui étaient fils des accusateurs. Il avait été sur le point de faire brûler sa mère pour avoir des confitures.

Tous les chefs d'accusation réunis etaient impossibles. Le présidial de Lyon sage & éclairé, après avoir déféré à la fureur publique au point de rechercher les preuves les plus surabondantes pour & contre les accusés, les absout pleinement & d'une voix unanime.

Peut-être autrefois aurait-on fait rouer & brûler tous ces accusés innocens, à l'aide d'un monitoire, pour avoir le plaisir de faire ce qu'on appelle *une justice*, qui est la tragédie de la canaille.



CRIMINALISTE.

DANS les antres de la chicane, on appelle *grand criminaliſte*, un barbare en robe qui ſait faire tomber les accuſés dans le piége, qui ment impudemment pour découvrir la vérité, qui intimide des témoins, & qui les force, ſans qu'ils s'en apperçoivent, à dépoſer contre le prévenu : s'il y a une loi antique & oubliée, portée dans un tems de guerres civiles, il la fait revivre, il la réclame dans un tems de paix. Il écarte, il affaiblit tout ce qui peut ſervir à juſtifier un malheureux; il amplifie, il aggrave tout ce qui peut ſervir à le condamner; ſon rapport n'eſt pas d'un juge, mais d'un ennemi. Il mérite d'être pendu à la place du citoyen qu'il fait pendre.



CRIMINEL.

PROCÈS CRIMINEL.

ON a puni ſouvent par la mort des actions très-innocentes : c'eſt ainſi qu'en Angleterre *Richard III* & *Edouard IV* firent condamner par des juges ceux qu'ils ſoupçonnaient de ne leur être pas attachés. Ce ne ſont pas là des procès criminels, ce ſont des aſſaſſinats commis par des meurtriers privilégiés. Le dernier degré de la perverſité eſt de faire ſervir les loix à l'injuſtice.

On a dit que les Athéniens puniſſaient de mort tout étranger qui entrait dans l'égliſe, c'eſt-à-dire, dans l'aſſemblée du peuple. Mais ſi cet étranger n'était qu'un

curieux, rien n'était plus barbare que de le faire mourir. Il eſt dit dans l'*Eſprit des loix* qu'on uſait de cette rigueur, *parce que cet homme uſurpait les droits de la ſouveraineté.* Mais un Français qui entre à Londres dans la chambre des communes pour entendre ce qu'on y dit, ne prétend point faire le ſouverain. On le reçoit avec bonté. Si quelque membre de mauvaiſe humeur demande le *Clear the houſe*, éclairciſſez la chambre, mon voyageur l'éclaircit en s'en allant; il n'eſt point pendu. Il eſt croyable que ſi les Athéniens ont porté cette loi paſſagère, c'était dans un tems où l'on craignait qu'un étranger ne fût un eſpion, & non parce qu'il s'arrogeait les droits de ſouverain. Chaque Athénien opinait dans ſa tribu; tous ceux de la tribu ſe connaiſſaient; un étranger n'aurait pu aller porter ſa fêve.

Nous ne parlons ici que des vrais procès criminels. Chez les Romains tout procès criminel était public. Le citoyen accuſé des plus énormes crimes avait un avocat qui plaidait en ſa préſence, qui faiſait même des interrogations à la partie adverſe, qui diſcutait tout devant ſes juges. On produiſait à portes ouvertes tous les témoins pour ou contre, rien n'était ſecret. *Ciceron* plaida pour *Milon* qui avait aſſaſſiné *Clodius* en plein jour à la vue de mille citoyens. Le même *Ciceron* prit en main la cauſe de *Roſcius Amérinus* accuſé de parricide. Un ſeul juge n'interrogeait pas en ſecret des témoins, qui ſont d'ordinaire des gens de la lie du peuple, auxquels on fait dire ce qu'on veut.

Un citoyen romain n'était pas appliqué à la torture ſur l'ordre arbitraire d'un autre citoyen romain qu'un contrat eût revêtu de ce droit cruel. On ne faiſait pas cet horrible outrage à la nature humaine dans la perſonne de ceux qui étaient regardés comme les premiers des hommes, mais ſeulement dans celle des eſclaves regardés à peine comme des hommes. Il eût mieux valu

ne point employer la torture contre les esclaves mêmes. (Voyez *Torture.*)

L'instruction d'un procès criminel se ressentait à Rome de la magnanimité & de la franchise de la nation.

Il en est ainsi à-peu-près à Londres. Le secours d'un avocat n'y est refusé à personne en aucun cas ; tout le monde est jugé par ses pairs. Tout citoyen peut, de trente-six bourgeois jurés, en récuser douze sans cause, douze en alléguant des raisons, & par conséquent choisir lui-même les douze autres pour ses juges. Ces juges ne peuvent aller ni en-deçà, ni en-delà de la loi ; nulle peine n'est arbitraire, nul jugement ne peut être exécuté que l'on n'en ait rendu compte au roi qui peut & qui doit faire grace à ceux qui en sont dignes, & à qui la loi ne la peut faire ; ce cas arrive assez souvent. Un homme violemment outragé aura tué l'offenseur dans un mouvement de colère pardonnable ; il est condamné par la rigueur de la loi, & sauvé par la miséricorde qui doit être le partage du souverain.

Remarquons bien attentivement que dans ce pays où les loix sont aussi favorables à l'accusé que terribles pour le coupable, non-seulement un emprisonnement fait sur la dénonciation fausse d'un accusateur est puni par les plus grandes réparations & les plus fortes amendes ; mais que si un emprisonnement illégal a été ordonné par un ministre d'état à l'ombre de l'autorité royale, le ministre est condamné à payer deux guinées par heure pour tout le tems que le citoyen a demeuré en prison.

PROCÉDURE CRIMINELLE CHEZ CERTAINES NATIONS.

Il y a des pays où la jurisprudence criminelle fut fondée sur le droit canon, & même sur les procédures de l'inquisition, quoique ce nom y soit détesté

depuis

depuis long-tems. Le peuple dans ces pays eſt demeuré encor dans une eſpèce d'eſclavage. Un citoyen pourſuivi par l'homme du roi eſt d'abord plongé dans un cachot , ce qui eſt déjà un véritable ſupplice pour un homme qui peut être innocent. Un ſeul juge , avec ſon greffier , entend ſecrétement chaque témoin aſſigné l'un après l'autre.

Comparons ſeulement ici en quelques points la procédure criminelle des Romains avec celle d'un pays de l'Occident qui fut autrefois une province romaine.

Chez les Romains les témoins étaient entendus publiquement en préſence de l'accuſé , qui pouvait leur répondre , les interroger lui-même , ou leur mettre en tête un avocat. Cette procédure était noble & franche : elle reſpirait la magnanimité romaine.

En France , en pluſieurs endroits de l'Allemagne , tout ſe fait ſecrétement. Cette pratique établie ſous *François I.* fut autoriſée par les commiſſaires qui rédigèrent l'ordonnance de *Louis XIV* en 1670 : une mépriſe ſeule en fut la cauſe.

On s'était imaginé en liſant le code *de Teſtibus*, que ces mots , *teſtes intrare judicii ſecretum* , ſignifiaient que les témoins étaient interrogés en ſecret. Mais *ſecretum* ſignifie ici le cabinet du juge. *Intrare ſecretum* , pour dire , parler ſecrétement , ne ferait pas latin. Ce fut un ſoléciſme qui fit cette partie de notre juriſprudence.

Les dépoſans ſont pour l'ordinaire des gens de la lie du peuple , & à qui le juge enfermé avec eux peut faire dire tout ce qu'il voudra. Ces témoins ſont entendus une ſeconde fois toujours en ſecret , ce qui s'appelle *récolement* ; & ſi après le récolement ils ſe rétractent dans leurs dépoſitions , ou s'ils les changent dans des circonſtances eſſentielles , ils ſont punis comme faux témoins. De ſorte que lorſqu'un homme d'un eſprit ſimple , & ne ſachant pas s'exprimer , mais ayant le

cœur droit, & se souvenant qu'il en a dit trop ou trop peu, qu'il a mal entendu le juge, ou que le juge l'a mal entendu, révoque par esprit de justice ce qu'il a dit par imprudence, il est puni comme un scélérat : ainsi il est forcé souvent de soutenir un faux témoignage par la seule crainte d'être traité en faux témoin.

L'accusé en fuyant s'expose à être condamné, soit que le crime ait été prouvé, soit qu'il ne l'ait pas été. Quelques jurisconsultes, à la vérité, ont assuré que le contumace ne devait pas être condamné, si le crime n'était pas clairement prouvé. Mais d'autres jurisconsultes, moins éclairés & peut-être plus suivis, ont eu une opinion contraire ; ils ont osé dire que la fuite de l'accusé était une preuve du crime ; que le mépris qu'il marquait pour la justice, en refusant de comparaître, méritait le même châtiment que s'il était convaincu. Ainsi, suivant la secte des jurisconsultes que le juge aura embrassée, l'innocent sera absous ou condamné.

C'est un grand abus dans la jurisprudence, que l'on prenne souvent pour loi les rêveries & les erreurs, quelquefois cruelles, d'hommes sans aveu qui ont donné leurs sentimens pour des loix.

Sous le règne de *Louis XIV* on a fait en France deux ordonnances, qui sont uniformes dans tout le royaume. Dans la première, qui a pour objet la procédure civile, il est défendu aux juges de condamner, en matière civile, par défaut, quand la demande n'est pas prouvée ; mais dans la seconde, qui règle la procédure criminelle, il n'est point dit que, faute de preuves, l'accusé sera renvoyé. Chose étrange ! La loi dit qu'un homme, à qui l'on demande quelqu'argent, ne sera condamné par défaut qu'au cas que la dette soit avérée ; mais s'il s'agit de la vie, c'est une controverse au barreau, de savoir si l'on doit condamner le contumace, quand le crime n'est pas prouvé ; & la loi ne résout pas la difficulté.

EXEMPLE TIRÉ DE LA CONDAMNATION D'UNE FAMILLE ENTIÈRE.

Voici ce qui arriva à cette famille infortunée dans le tems que des confréries insensées de prétendus pénitens, le corps enveloppé dans une robe blanche, & le visage masqué, avaient élevé dans une des principales églises de Toulouse un catafalque superbe à un jeune protestant homicide de lui-même, qu'ils prétendaient avoir été assassiné par son père & sa mère pour avoir abjuré la religion réformée; dans ce tems même où toute la famille de ce protestant révéré en martyr, était dans les fers, & que tout un peuple enivré d'une superstition également folle & barbare, attendait avec une dévote impatience le plaisir de voir expirer sur la roue ou dans les flammes cinq ou six personnes de la probité la plus reconnue.

Dans ce tems funeste, dis-je, il y avait auprès de Castres un honnête homme de cette même religion protestante, nommé *Sirven*, exerçant dans cette province la profession de feudiste. Ce père de famille avait trois filles. Une femme qui gouvernait la maison de l'évêque de Castres, lui propose de lui amener la seconde fille de *Sirven* nommée *Elizabeth*, pour la faire catholique, apostolique & romaine: elle l'amène en effet: l'évêque la fait enfermer chez les jésuitesses qu'on nomme *les dames régentes*, ou *les dames noires*. Ces dames lui enseignent ce qu'elles savent; elles lui trouvèrent la tête un peu dure, & lui imposèrent des pénitences rigoureuses pour lui inculquer des vérités qu'on pouvait lui apprendre avec douceur; elle devint folle; les dames noires la chassent; elle retourne chez ses parens; sa mère en la faisant changer de chemise trouve tout son corps couvert de meurtrissures: la folie augmente, elle se change

en fureur mélancolique ; elle s'échappe un jour de la maison, tandis que le père était à quelques milles de là occupé publiquement de ses fonctions dans le château d'un seigneur voisin. Enfin vingt jours après l'évasion d'*Elizabeth*, des enfans la trouvent noyée dans un puits, le 4 Janvier 1761.

C'était précisément le tems où l'on se préparait à rouer *Calas* dans Toulouse. Le mot de *parricide*, & qui pis est de *huguenot*, volait de bouche en bouche dans toute la province. On ne douta pas que *Sirven*, sa femme & ses deux filles n'eussent noyé la troisiéme par principe de religion. C'était une opinion universelle que la religion protestante ordonne positivement aux pères & aux mères de tuer leurs enfans, s'ils veulent être catholiques. Cette opinion avait jeté de si profondes racines dans les têtes mêmes des magistrats, entraînés malheureusement alors par la clameur publique, que le conseil & l'église de Genève furent obligés de démentir cette fatale erreur, & d'envoyer au parlement de Toulouse une attestation juridique, que non-seulement les protestans ne tuent point leurs enfans, mais qu'on les laisse maîtres de tous leurs biens quand ils quittent leur secte pour une autre. On sait que *Calas* fut roué malgré cette attestation.

Un nommé *Landes*, juge de village, assisté de quelques gradués aussi savans que lui, s'empressa de faire toutes les dispositions pour bien suivre l'exemple qu'on venait de donner dans Toulouse. Un médecin de village, aussi éclairé que les juges, ne manqua pas d'assurer à l'inspection du corps, au bout de vingt jours, que cette fille avait été étranglée & jetée ensuite dans le puits. Sur cette déposition le juge décrète de prise de corps le père, la mère & les deux filles.

La famille justement effrayée par la catastrophe des *Calas* & par les conseils de ses amis, prend incontinent la fuite ; ils marchent au milieu des neiges pen-

dant un hiver rigoureux ; & de montagnes en montagnes ils arrivent jusqu'à celles des Suisses. Celle des deux filles, qui était mariée & grosse, accouche avant terme parmi les glaces.

La première nouvelle que cette famille apprend quand elle est en lieu de sûreté, c'est que le père & la mère sont condamnés à être pendus ; les deux filles à demeurer sous la potence pendant l'exécution de leur mère, & à être reconduites par le bourreau hors du territoire, sous peine d'être pendues si elle reviennent. C'est ainsi qu'on instruit *la contumace*.

Ce jugement était également absurde & abominable. Si le père, de concert avec sa femme, avait étranglé sa fille, il fallait le rouer comme *Calas* ; & brûler la mère, au moins après qu'elle aurait été étranglée ; parce que ce n'est pas encor l'usage de rouer les femmes dans le pays de ce juge. Se contenter de pendre en pareille occasion, c'était avouer que le crime n'était pas avéré, & que dans le doute la corde était un parti mitoyen qu'on prenait faute d'être instruit. Cette sentence blessait également la loi & la raison.

La mère mourut de désespoir ; & toute la famille, dont le bien était confisqué, allait mourir de misère, si elle n'avait pas trouvé des secours.

On s'arrête ici pour demander s'il y a quelque loi & quelque raison qui puisse justifier une telle sentence ? On peut dire au juge : Quelle rage vous a porté à condamner à la mort un père & une mère ? C'est qu'ils se sont enfuis, répond le juge. Eh misérable ! voulais-tu qu'ils restassent pour assouvir ton imbécille fureur ? Qu'importe qu'ils paraissent devant toi chargés de fers pour te répondre, ou qu'ils lèvent les mains au ciel contre toi loin de ta face ! Ne peux-tu pas voir sans eux la vérité qui doit te frapper ? Ne peux-tu pas voir que le père était à une lieue de sa fille au milieu de vingt personnes, quand cette

malheureuſe fille s'échappa des bras de ſa mère ? Peux-tu ignorer que toute la famille l'a cherchée pendant vingt jours & vingt nuits ? Tu ne réponds à cela que ces mots, *contumace, contumace.* Quoi ! parce qu'un homme eſt abſent, il faut qu'on le condamne à être pendu, quand ſon innocence eſt évidente ! C'eſt la juriſprudence d'un ſot & d'un monſtre. Et la vie, les biens, l'honneur des citoyens dépendront de ce code d'Iroquois.

La famille *Sirven* traîna ſon malheur loin de ſa patrie pendant plus de huit années. Enfin, la ſuperſtition ſanguinaire qui déshonorait le Languedoc, ayant été un peu adoucie, & les eſprits étant devenus plus éclairés, ceux qui avaient conſolé les *Sirven* pendant leur exil, leur conſeillèrent de venir demander juſtice au parlement de Touloufe même, lorſque le ſang des *Calas* ne fumait plus, & que pluſieurs ſe repentaient de l'avoir répandu. Les *Sirven* furent juſtifiés.

Erudimini qui judicatis terram.



CRITIQUE.

L'ARTICLE *Critique* fait par M. de *Marmontel* dans l'Encyclopédie, eſt ſi bon qu'il ne ferait pas pardonnable d'en donner ici un nouveau, ſi on n'y traitait pas une matière toute différente ſous le même titre. Nous entendons ici cette critique née de l'envie, auſſi ancienne que le genre humain. Il y a environ trois mille ans qu'*Héſiode* a dit, le potier porte envie au potier, le forgeron au forgeron, le muſicien au muſicien.

Le duc de *Sulli* dans ſes mémoires, trouve le cardinal d'*Oſſat*, & le ſecretaire d'état *Villeroi*, de mauvais miniſtres ; *Louvois* faiſait ce qu'il pouvait pour ne pas eſtimer le grand *Colbert* ; mais ils n'imprimaient rien l'un contre l'autre : le duc de *Marlborough* ne fit rien imprimer contre le comte *Péterboroug* : c'eſt une ſottiſe qui n'eſt d'ordinaire attachée qu'à la littérature, à la chicane, & à la théologie. C'eſt dommage que les œconomies politiques & royales ſoient tachées quelquefois de ce défaut.

La Motte Houdart était un homme de mérite en plus d'un genre ; il a fait de très-belles ſtances.

Quelquefois au feu qui la charme
Réſiſte une jeune beauté,
Et contre elle-même elle s'arme
D'une pénible fermeté.
Hélas ! cette contrainte extrême
La prive du vice qu'elle aime,
Pour fuir la honte qu'elle hait.
Sa ſévérité n'eſt que faſte,
Et l'honneur de paſſer pour chaſte
La réſolut à l'être en effet.

❁❁

En vain ce ſévère ſtoïque
Sous mille défauts abattu,
Se vante d'une ame héroïque
Toute vouée à la vertu ;
Ce n'eſt point la vertu qu'il aime,
Mais ſon cœur ivre de lui-même
Voudrait uſurper les autels ;
Et par ſa ſageſſe frivole

Il ne veut que parer l'idole
Qu'il offre au culte des mortels.

❁ ❁

Les champs de Pharſale & d'Arbelle
Ont vu triompher deux vainqueurs,
L'un & l'autre digne modèle
Que ſe propoſent les grands cœurs.
Mais le ſuccès a fait leur gloire;
Et ſi le ſceau de la victoire
N'eût conſacré ces demi-dieux,
Alexandre aux yeux du vulgaire,
N'aurait été qu'un téméraire,
Et Céſar qu'un ſéditieux.

Cet auteur, dis-je, était un ſage qui prêta plus d'une fois le charme des vers à la philoſophie. S'il avait toujours écrit de pareilles ſtances, il ferait le premier des poëtes lyriques; cependant c'eſt alors qu'il donnait ces beaux morceaux, que l'un de ſes contemporains l'appellait

Certain oiſon, gibier de baſſe-cour.

Il dit de *La Motte* en un autre endroit :

De ſes diſcours l'ennuyeuſe beauté.

Il dit dans un autre :

...... Je n'y vois qu'un défaut,
C'eſt que l'auteur les devait faire en proſe.
Ces odes-là ſentent bien le Quinault.

Il le pourſuit partout; il lui reproche partout la ſéchereſſe, & le défaut d'harmonie.

Seriez-vous curieux de voir les odes que fit quelques années après ce même cenſeur qui jugeait *La Motte* en maître, & qui le décriait en ennemi? Liſez.

Cette influence ſouveraine
N'eſt pour lui qu'une illuſtre chaîne
Qui l'attache au bonheur d'autrui;
Tous les brillans qui l'embelliſſent,
Tous les talens qui l'ennobliſſent
Sont en lui, mais non pas à lui.
Il n'eſt rien que le tems n'abſorbe, ne dévore;
Et les faits qu'on ignore
Sont bien peu différens des faits non avenus
La bonté qui brille en elle
De ſes charmes les plus doux,
Eſt une image de celle
Qu'elle voit briller en vous.
Et par vous ſeule enrichie,
Sa politeſſe affranchie
Des moindres obſcurités,
Eſt la lueur réfléchie
De vos ſublimes clartés.

❁ ❁

Ils ont vu par ta bonne foi
De leurs peuples troublés d'effroi
La crainte heureuſement déçue,
Et déracinée à jamais
La haine ſi ſouvent reçue
En ſurvivance de la paix.

❁ ❁

Dévoilé à ma vue empreſſée
Ces déïtés d'adoption,

Synonymes de la penſée,
Symboles de l'abſtraction.

❂ ❂

N'eſt-ce pas une fortune,
Quand d'une charge commune
Deux moitiés portent le faix ?
Que la moindre le réclame,
Et que du bonheur de l'ame,
Le corps ſeul faſſe les frais ?

Il ne fallait pas, ſans doute, donner de ſi déteſtables ouvrages pour modèles à celui qu'on critiquait avec tant d'amertude ; il eût mieux valu laiſſer jouir en paix ſon adverſaire de ſon mérite, & conſerver celui qu'on avait. Mais que voulez-vous le *genus irritable vatum*, eſt malade de la même bile qui le tourmentait autrefois. Le public pardonne ces pauvretés aux gens à talent, parce que le public ne ſonge qu'à s'amuſer.

On eſt accoutumé chez toutes les nations, aux mauvaiſes critiques de tous les ouvrages qui ont du ſuccés. Le *Cid* trouva ſon *Scudéri* ; & *Corneille* fut long-tems après vexé par l'abbé d'*Aubignac* prédicateur du roi, ſoi-diſant légiſlateur du théâtre, & auteur de la plus ridicule tragédie, toute conforme aux règles qu'il avait données. Il n'y a fortes d'injures qu'il ne diſe à l'auteur de *Cinna* & des *Horaces*. L'abbe d'*Aubignac* prédicateur du roi aurait bien dû prêcher contre d'*Aubignac*.

On a vu chez les nations modernes qui cultivent les lettres, des gens qui ſe ſont établis critiques de profeſſion, comme on a créé des languayeurs de porcs, pour examiner ſi ces animaux qu'on amène au marché ne ſont pas malades. Les languayeurs de la littérature ne trouvent aucun auteur bien ſain ; ils rendent compte deux ou trois fois par mois de toutes les

maladies régnantes, des mauvais vers faits dans la capitale & dans les provinces, des romans insipides dont l'Europe est inondée, des systêmes de physique nouveaux, des secrets pour faire mourir les punaises. Ils gagnent quelque argent à ce métier, surtout quand ils disent du mal des bons ouvrages, & du bien des mauvais. On peut les comparer aux crapauds qui passent pour sucer le venin de la terre, & pour le communiquer à ceux qui les touchent. Il y eut un nommé *Denni*, qui fit ce métier pendant soixante ans à Londres, -- & qui ne laissa pas d'y gagner sa vie. L'auteur qui a cru être un nouvel *Arétin* & s'enrichir en Italie par sa *frusta lettéraria*, n'y a pas fait fortune.

L'ex-jésuite *Giot Desfontaines* qui embrassa cette profession au sortir de Bissêtre, y amassa quelque argent. C'est lui qui lorsque le lieutenant de police le menaçait de le renvoyer à Bissêtre, & lui demandait pourquoi il s'occupait d'un travail si odieux, répondit, *il faut que je vive.* Il attaquait les hommes les plus estimables à tort & à travers sans avoir seulement lu, ni pu lire les ouvrages de mathématiques & de physique dont il rendait compte.

Il prit un jour l'*Alcifron* de Berklay évêque de Cloine pour un livre contre la religion. Voici comme il s'exprime.

« J'en ai trop dit pour vous faire mépriser un livre » qui dégrade également l'esprit & la probité de l'au- » teur ; c'est un tissu de sophismes libertins forgés à » plaisir pour détruire les principes de la religion, » de la politique & de la morale. »

Dans un autre endroit il prend le mot anglais *kake* qui signifie *gâteau* en anglais, pour le géant *Cacus.* Il dit à propos de la tragédie de la *Mort de César*, que *Brutus était un fanatique barbare, un quakre.* Il ignorait que les quakres sont les plus pacifiques des hommes, & ne versent jamais le sang. C'est avec

ce fonds de ſcience qu'il cherchait à rendre ridicules les deux écrivains le plus éſtimables de leur tems, *Fontenelle* & *La Motte*.

Il fut remplacé dans cette charge de *Zoïle* ſubalterne par un autre ex-jéſuite nommé *Fréron*, dont le nom ſeul eſt devenu un opprobre. On nous fit lire, il n'y a pas long-tems, une de ſes feuilles dont il infecte la baſſe littérature. *Le tems de Mahomet II*, dit-il, *eſt le tems de l'entrée des Arabes en Europe*. Quelle foule de bévues en peu de paroles!

Quiconque a reçu une éducation tolérable, ſait que les Arabes aſſiégèrent Conſtantinople ſous le calife *Moavia* dès notre ſeptième ſiècle, qu'ils conquirent l'Eſpagne dans l'année de notre ère 713, & bientôt après une partie de la France, environ ſept cents ans avant *Mahomet II*.

Ce *Mahomet II*, fils d'*Amurath II*, n'était point Arabe, mais Turc.

Il s'en fallait beaucoup qu'il fût le premier prince Turc qui eût paſſé en Europe; *Orcan*, plus de cent ans avant lui, avait ſubjugué la Thrace, la Bulgarie & une partie de la Grèce.

On voit que ce folliculaire parlait à tort & à travers des choſes les plus aiſées à ſavoir, & dont il ne ſavait rien. Cependant il inſultait l'académie, les plus honnêtes gens, les meilleurs ouvrages, avec une inſolence égale à ſon abſurdité; mais ſon excuſe était celle de Giot Desfontaines, *Il faut que je vive*. C'eſt auſſi l'excuſe de tous les malfaicteurs dont on fait juſtice.

On ne doit pas donner le nom de *critiques* à ces gens-là. Ce mot vient de *krites*, *juge*, *eſtimateur*, *arbitre*. Critique, ſignifie *bon juge*. Il faut être un *Quintilien* pour oſer juger les ouvrages d'autrui; il faut du moins écrire comme *Bayle* écrivit ſa *République des lettres*; il a eu quelques imitateurs, mais en petit nombre. Les journaux de Trévoux ont été décriés par leur partialité

poussée jusqu'au ridicule, & pour leur mauvais goût.

Quelquefois les journaux se négligent, ou le public s'en dégoûte par pure lassitude, ou les auteurs ne fournissent pas des matières assez agréables : alors les journaux, pour réveiller le public, ont recours à un peu de satyre. C'est ce qui a fait dire à *La Fontaine* :

Tout faiseur de journal doit tribut au malin.

Mais il vaut mieux ne payer son tribut qu'à la raison & à l'équité.

Il y a d'autres critiques qui attendent qu'un bon ouvrage paraisse pour faire vîte un livre contre lui. Plus le libelliste attaque un homme accrédité, plus il est sûr de gagner quelqu'argent ; il vit quelques mois de la réputation de son adversaire. Tel était un nommé *Faidit* qui tantôt écrivait contre *Bossuet*, tantôt contre *Tillemont*, tantôt contre *Fénélon*. Tel a été un polisson qui s'intitule *Pierre de Chiniac de la Bastide Duclaux, avocat au parlement.* Ciceron avait trois noms comme lui. Puis viennent les critiques contre *Pierre de Chiniac*, puis les réponses de *Pierre de Chiniac* à ses critiques. Ces beaux livres sont accompagnés de brochures sans nombre, dans lesquelles les auteurs font le public juge entr'eux & leurs adversaires ; mais le juge qui n'a jamais entendu parler de leur procès, est fort en peine de prononcer. L'un veut qu'on s'en rapporte à sa dissertation insérée dans le journal littéraire, l'autre à ses éclaircissemens donnés dans le mercure. Celui-ci crie qu'il a donné une version exacte d'une demi-ligne de *Zoroastre*, & qu'on ne l'a pas plus entendu qu'il n'entend le persan. Il duplique à la contre-critique qu'on a faite de sa critique d'un passage de *Chaufepié.*

Enfin, il n'y a pas un seul de ces critiques qui ne se croie juge de l'univers, & écouté de l'univers.

eh l'ami, qui te savait là !



CROIRE.

NOUS avons vu à l'article *Certitude* qu'on doit être ſouvent très-incertain quand on eſt certain, & qu'on peut manquer de bon ſens quand on juge ſuivant ce qu'on appelle *le ſens commun*. Mais qu'appellez-vous *croire*?

Voici un Turc qui me dit, « Je crois que l'ange » *Gabriel* deſcendait ſouvent de l'empirée pour ap- » porter à *Mahomet* des feuillets de l'alcoran, écrits » en lettres d'or ſur du velin bleu. »

Eh bien, *Mouſtapha*, ſur quoi ta tête raſe croit-elle cette choſe incroyable?

« Sur ce que j'ai les plus grandes probabilités qu'on » ne m'a point trompé dans le récit de ces prodiges » improbables; ſur ce qu'*Abubekre* le beau-père, *Ali* » le gendre, *Aisha* ou *Aiſſé* la fille, *Omar*, *Otman*, » certifièrent la vérité du fait en préſence de cinquante » mille hommes, recueillirent tous les feuillets, les » lurent devant les fideles, & atteſtèrent qu'il n'y » avait pas un mot de changé.

» Sur ce que nous n'avons jamais eu qu'un alcoran » qui n'a jamais été contredit par un autre alcoran. Sur » ce que DIEU n'a jamais permis qu'on ait fait la moin- » dre altération dans ce livre.

» Sur ce que les préceptes & les dogmes ſont la » perfection de la raiſon. Le dogme conſiſte dans l'unité » d'un DIEU pour lequel il faut vivre & mourir, dans » l'immortalité de l'ame, dans les récompenſes éter- » nelles des juſtes, & la punition des méchans, & dans » la miſſion de notre grand prophête *Mahomet*, prou- » vée par des victoires.

» Les préceptes ſont d'être juſte & vaillant, de faire » l'aumône aux pauvres, de nous abſtenir de cette » énorme quantité de femmes que les princes orientaux » & ſurtout les roitelets Juifs épouſaient ſans ſcrupule. » De renoncer au bon vin d'Engaldi & de Talmor, que » ces ivrognes d'Hébreux ont tant vantés dans leurs li- » vres, de prier DIEU cinq fois par jour, &c.

» Cette ſublime religion a été confirmée par le plus » beau & le plus conſtant des miracles, & le plus » avéré dans l'hiſtoire du monde ; c'eſt que *Mahomet* » perſécuté par les groſſiers & abſurdes magiſtrats ſcho- » laſtiques qui le décrétèrent de priſe de corps, *Maho-* » *met* obligé de quitter ſa patrie n'y revint qu'en vic- » torieux ; qu'il fit de ſes juges imbécilles & ſanguinaires » l'eſcabeau de ſes pieds ; qu'il combattit toute ſa vie » les combats du Seigneur ; qu'avec un petit nombre il » triompha toujours du grand nombre ; que lui & ſes » ſucceſſeurs convertirent la moitié de la terre, & que » DIEU aidant nous convertirons un jour l'autre » moitié. »

Rien n'eſt plus éblouiſſant. Cependant *Mouſtapha* en croyant ſi fermement, ſent toujours quelques petits nuages de doute s'élever dans ſon ame, quand on lui fait quelques difficultés ſur les viſites de l'ange *Gabriel*, ſur le ſura ou le chapitre apporté du ciel, pour déclarer que le grand prophête n'eſt point cocu ; ſur la jument *Borak* qui le tranſporte en une nuit de la Mecque à Jéruſalem. *Mouſtapha* bégaie, il fait de très-mauvaiſes réponſes, il en rougit ; & cependant non-ſeulement il dit qu'il croit, mais il veut auſſi vous engager à croire. Vous preſſez *Mouſtapha*, il reſte la bouche béante, les yeux égarés, & va ſe laver en l'honneur d'*Alla*, en commençant ſon ablution par le coude, & en finiſſant par le doigt index.

Mouſtapha eſt-il en effet perſuadé, convaincu de tout ce qu'il nous a dit ? eſt-il parfaitement ſûr que

Mahomet fut envoyé de DIEU, comme il eſt ſûr que la ville de Stamboul exiſte, comme il eſt ſûr que l'impératrice *Catherine II* a fait aborder une flotte du fond de la mer hyperborée dans le Péloponèſe, choſe auſſi étonnante que le voyage de la Mecque à Jéruſalem en une nuit, & que cette flotte a détruit celle des Ottomans auprès des Dardanelles ?

Le fonds de *Mouſtapha* eſt qu'il croit ce qu'il ne croit pas. Il s'eſt accoutumé à prononcer comme ſon molla, certaines paroles qu'il prend pour des idées. Croire, c'eſt très-ſouvent douter.

Sur quoi crois-tu cela ? dit *Harpagan*. Je le crois ſur ce que je le crois, répond maître *Jacques*. La plupart des hommes pourraient répondre de même.

Croyez-moi pleinement, mon cher lecteur ; il ne faut pas croire de léger.

Mais que dirons-nous de ceux qui veulent perſuader aux autres ce qu'ils ne croient point ? Et que dirons-nous des monſtres qui perſécutent leurs confrères dans l'humble & raiſonnable doctrine du doute & de la défiance de ſoi-même ?



CROMWELL.

OLIVIER *Cromwell* fut regardé avec admiration par les puritains & les indépendans d'Angleterre ; il eſt encor leur héros. Mais *Richard Cromwell* ſon fils eſt mon homme.

Le premier eſt un fanatique qui ſerait ſifflé aujourd'hui dans la chambre des communes, s'il y prononçait une ſeule des inintelligibles abſurdités qu'il débitait avec tant de confiance devant d'autres fanatiques,

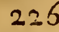
ques, qui l'écoutaient la bouche béante, & les yeux égarés au nom du Seigneur. S'il disait qu'il faut chercher le Seigneur, & combattre les combats du Seigneur; s'il introduisait le jargon juif dans le parlement d'Angleterre à la honte éternelle de l'esprit humain, il serait bien plus prêt d'être conduit à Bedlam, que d'être choisi pour commander des armées.

Il était brave sans doute, les loups le sont aussi : il y a même des singes aussi furieux que des tigres. De fanatique il devint politique habile, c'est-à-dire, que de loup il devint renard, monta par la fourberie des premiers degrés où l'enthousiasme enragé du tems l'avait placé, jusqu'au faîte de la grandeur; & le fourbe marcha sur les têtes des fanatiques prosternés. Il régna, mais il vécut dans les horreurs de l'inquiétude. Il n'eut ni des jours sereins, ni des nuits tranquilles. Les consolations de l'amitié & de la société n'approchèrent jamais de lui; il mourut avant le tems, plus digne sans doute du dernier supplice, que le roi qu'il fit conduire d'une fenêtre de son palais même à l'échaffaut.

Richard Cromwell au contraire, né avec un esprit doux & sage, refuse de garder la couronne de son père aux dépens du sang de trois ou quatre factieux qu'il pouvait sacrifier à son ambition. Il aime mieux être réduit à la vie privée que d'être un assassin tout-puissant. Il quitte le protectorat sans regret pour vivre en citoyen. Libre & tranquille à la campagne, il y jouit de la santé; il y possède son ame en paix pendant quatre-vingt-dix années, aimé de ses voisins, dont il est l'arbitre & le père.

Lecteurs, prononcez. Si vous aviez à choisir entre le destin du père & celui du fils, lequel prendriez-vous ?







C U.

ON répétera ici ce qu'on a déjà dit ailleurs, & ce qu'il faut répéter toujours, jusqu'au tems où les Français se seront corrigés ; c'est qu'il est indigne d'une langue aussi polie & aussi universelle que la leur, d'employer si souvent un mot déshonnête & ridicule pour signifier des choses communes, qu'on pourrait exprimer autrement sans le moindre embarras.

Pourquoi nommer *cu-d'âne* & *cu-de-cheval* des orties de mer ? Pourquoi donner le nom de *cu-blanc* à l'ænante, & de *cu-rouge* à l'épeiche ? Cette épeiche est une espèce de pi-vert, & l'ænante une espèce de moineau cendré. Il y a un oiseau qu'on nomme *fétu-en-cu*, ou *paille-en-cu* On avait cent manières de le désigner d'une expression beaucoup plus précise. N'est-il pas impertinent d'appeller *cu-de-vaisseau* le fond de la pouppe ?

Plusieurs auteurs nomment encor *à-cu* un petit mouillage, un ancrage, une grève, un sable, une anse où les barques se mettent à l'abri des corsaires. *Il y a un petit à-cu à Palo comme à Ste. Marintée.* (Voyage d'Italie.)

On se sert continuellement du mot *cu-de-lampe* pour exprimer un fleuron, un petit cartouche, un pendantif, un encorbellement, une base de pyramide, un placard, une vignette.

Un graveur se sera imaginé que cet ornement ressemble à la base d'une lampe ; il l'aura nommé *cu-de-lampe* pour avoir plutôt fait ; & les acheteurs auront répété ce mot après lui. C'est ainsi que les langues se forment. Ce sont les artisans qui ont nommé leurs ouvrages & leurs instrumens.

Certainement il n'y avait nulle néceſſité de donner le nom de *cu-de-four* aux voûtes ſphériques, d'autant plus que ces voûtes n'ont rien de celle d'un four qui eſt toujours ſurbaiſſée.

Le fond d'un artichaud eſt formé & creuſé en ligne courbe, & le nom de *cu* ne lui convient en aucune manière. Les chevaux ont quelquefois une tache verdâtre dans les yeux, on l'appelle *cu-de-verre*. Une autre maladie des chevaux, qui eſt une eſpèce d'éréſipèle, eſt appellée le *cu-de-poule*. Le haut d'un chapeau eſt un *cu-de-chapeau*. Il y a des boutons à compartimens qu'on appelle *boutons-à-cu-de-dé*.

Comment a-t-on pu donner le nom du *cu-de-ſac* à l'*angiportus* des Romains? Les Italiens ont pris le nom d'*angiporto*, pour ſignifier *ſtrada ſenza uſcita*. On lui donnait autrefois chez nous le nom d'*impaſſe*, qui eſt expreſſif & ſonore. C'eſt une groſſiéreté énorme que le mot de *cu-de-ſac* ait prévalu.

Le terme de *culage* a été aboli. Pourquoi tous ceux que nous venons d'indiquer, ne le ſont-ils pas? Ce terme infame de *culage* ſignifiait le droit que s'étaient donnés pluſieurs ſeigneurs dans les tems de la tyrannie féodale, d'avoir à leur choix les prémices de tous les mariages dans l'étendue de leurs terres. On ſubſtitua enſuite le mot de *cuiſſage* à celui de *culage*. Le tems ſeul peut corriger toutes les façons vicieuſes de parler. Voyez *Cuiſſage*.

Il eſt triſte qu'en fait de langue, comme en d'autres uſages plus importans, ce ſoit la populace qui dirige les premiers d'une nation.





CUISSAGE OU CULAGE,

DROIT DE PRÉLIBATION, DE MARQUETTE, &c.

DION *Caſſius* ce flatteur d'*Auguſte*, ce détracteur de *Ciceron*, (parce que *Ciceron* avait défendu la cauſe de la liberté) cet écrivain ſec & diffus, ce gazetier des bruits populaires ; ce *Dion Caſſius* rapporte que des ſénateurs opinèrent pour récompenſer *Céſar* de tout le mal qu'il avait fait à la république, de lui donner le droit de coucher à l'âge de cinquante-ſept ans avec toutes les dames qu'il daignerait honorer de ſes faveurs. Et il ſe trouve encor parmi nous des gens aſſez bons pour croire cette ineptie. L'auteur même de l'*Eſprit des loix* la prend pour une vérité ; & en parle comme d'un décret qui aurait paſſé dans le ſénat romain ſans l'extrême modeſtie du dictateur, qui ſe ſentit peu propre à remplir les vœux du ſénat. Mais ſi les empereurs Romains n'eurent pas ce droit par un ſénatus conſulte appuyé d'un plébiſcite, il eſt très-vraiſemblable qu'ils l'obtinrent par la courtoiſie des dames. Les *Marc-Aurèles*, les *Juliens* n'usèrent point de ce droit ; mais tous les autres l'étendirent autant qu'ils le purent.

Il eſt étonnant que dans l'Europe chrétienne on ait fait très-long-tems une eſpèce de loi féodale, & que du moins on ait regardé comme un droit coutumier, l'uſage d'avoir le pucelage de ſa vaſſale. La première nuit des noces de la fille au villain appartenait ſans contredit au ſeigneur.

Ce droit s'établit comme celui de marcher avec un oiſeau ſur le poing, & de ſe faire encenſer à la

meſſe. Les ſeigneurs, il eſt vrai, ne ſtatuèrent pas que les femmes de leurs villains leur appartiendraient, ils ſe bornèrent aux filles; la raiſon en eſt plauſible. Les filles ſont honteuſes, il faut un peu de tems pour les apprivoiſer. La majeſté des loix les ſubjugue tout-d'un-coup; les jeunes fiancées donnaient donc ſans réſiſtance la première nuit de leurs noces au ſeigneur châtelain, ou au baron, quand il les jugeait dignes de cet honneur.

On prétend que cette juriſprudence commença en Ecoſſe; je le croirais volontiers: les ſeigneurs Ecoſſais avaient un pouvoir encor plus abſolu ſur leurs clans, que les barons Allemands & Français ſur leurs ſujets.

Il eſt indubitable que des abbés, des évêques s'attribuèrent cette prérogative en qualité de ſeigneurs temporels: & il n'y a pas bien long-tems que des prélats ſe ſont déſiſtés de cet ancien privilège pour des redevances en argent, auxquelles ils avaient autant de droit qu'aux pucelages des filles.

Mais remarquons bien que cet excès de tyrannie ne fut jamais approuvé par aucune loi publique. Si un ſeigneur ou un prélat avait aſſigné pardevant un tribunal réglé une fille fiancée à un de ſes vaſſaux, pour venir lui payer ſa redevance, il eût perdu, ſans doute ſa cauſe avec dépens.

Saiſiſſons cette occaſion d'aſſurer qu'il n'y a jamais eu de peuple un peu civiliſé qui ait établi des loix formelles contre les mœurs; je ne crois pas qu'il y en ait un ſeul exemple. Des abus s'établiſſent, on les tolère; ils paſſent en coutume; les voyageurs les prennent pour des loix fondamentales. Ils ont vu, diſent-ils, dans l'Aſie des ſaints mahométans bien craſſeux marcher tout nuds, & de bonnes dévotes venir leur baiſer ce qui ne mérite pas de l'être; mais je les défie de trouver dans l'Alcoran une permiſſion à

des gueux de courir tout nuds & de faire baiſer leur vilenie par des dames.

On me citera pour me confondre le *Phallum* que les Egyptiens portaient en proceſſion, & l'idole *Jaganat* des Indiens. Je répondrai que cela n'eſt pas plus contre les mœurs que de s'aller faire couper le prépuce en cérémonie à l'âge de huit ans. On a porté dans quelques unes de nos villes le ſaint prépuce en proceſſion; on le garde encor dans quelques ſacriſties, ſans que cette facétie ait cauſé le moindre trouble dans les familles. Je puis encor aſſurer qu'aucun concile, aucun arrêt de parlement n'a jamais ordonné qu'on fêterait le ſaint prépuce.

J'appelle *loi contre les mœurs* une loi publique, qui me prive de mon bien, qui m'ôte ma femme pour la donner à un autre; & je dis que la choſe eſt impoſſible.

Quelques voyageurs prétendent qu'en Lapponie des maris ſont venus leur offrir leurs femmes par politeſſe; c'eſt une plus grande politeſſe à moi de les croire. Mais je leur ſoutiens qu'ils n'ont jamais trouvé cette loi dans le code de la Lapponie; de même que vous ne trouverez ni dans les conſtitutions de l'Allemagne, ni dans les ordonnances des rois de France, ni dans les regiſtres du parlement d'Angleterre, aucune loi poſitive qui adjuge le droit de cuiſſage aux barons.

Des loix abſurdes, ridicules, barbares, vous en trouverez partout; des loix contre les mœurs nulle part.





LE CURÉ DE CAMPAGNE.

SECTION PREMIÈRE.

UN curé, que dis-je, un curé ? un iman même, un talapoin, un brame doit avoir honnêtement de quoi vivre. Le prêtre en tout pays doit être nourri de l'autel, puifqu'il fert la république. Qu'un fanatique fripon ne s'avife pas de dire ici que je mets au niveau un curé & un brame, que j'affocie la vérité avec l'impofture. Je ne compare que les fervices rendus à la fociété; je ne compare que la peine & le falaire.

Je dis que quiconque exerce une fonction pénible doit être bien payé de fes concitoyens; je ne dis pas qu'il doive régorger de richeffes, fouper comme *Lucullus*, être infolent comme *Clodius*. Je plains le fort d'un curé de campagne obligé de difputer une gerbe de blé à fon malheureux paroiffien, de plaider contre lui, d'exiger la dixme des lentilles, & des pois, d'être haï, & de haïr, de confumer fa miférable vie dans des querelles continuelles, qui aviliffent l'ame autant qu'elles l'aigriffent.

Je plains encor davantage le curé à portion congrue, à qui des moines, nommés *gros décimateurs*, ofent donner un falaire de quarante ducats, pour aller faire, pendant toute l'année, à deux ou trois milles de fa maifon, le jour, la nuit, au foleil, à la pluie, dans les neiges, au milieu des glaces, les fonctions les plus défagréables, & fouvent les plus inutiles. Cependant l'abbé, gros décimateur, boit fon vin de Volney, de Baune, de Chambertin, de Silleri, mange

ſes perdrix & ſes faiſans, dort ſur le duvet avec ſa voiſine, & fait bâtir un palais. La diſproportion eſt trop grande.

On imagina du tems de *Charlemagne* que le clergé, outre ſes terres, devait poſſéder la dixme des terres d'autrui : & cette dixme eſt au moins le quart en comptant les frais de culture. Pour aſſurer ce paiement, on ſtipula qu'il étoit de droit divin. Et comment était-il de droit divin ? DIEU était-il deſcendu ſur la terre pour donner le quart de mon bien à l'abbé du Mont-Caſſin, à l'abbé de St. Denis, à l'abbé de Foulde ? non pas, que je ſache. Mais on trouva qu'autrefois dans le déſert d'Ethan, d'Oreb, de Cadés-Barné, on avait donné aux lévites quarante-huit villes, & la dixme de tout ce que la terre produiſait.

Eh bien, gros décimateurs, allez à Cadés-Barné, habitez les quarante-huit villes qui ſont dans ce déſert inhabitable ; prenez la dixme des cailloux que la terre y produit ; & grand bien vous faſſe.

Mais *Abraham* ayant combattu pour Sodome donna la dixme à *Melchiſédec* prêtre & roi de Salem. Eh bien combattez pour Sodome, mais que *Melchiſedec* ne me prenne pas le blé que j'ai ſemé.

Dans un pays chrétien de douze cent mille lieues quarrées, dans tout le Nord, dans la moitié de l'Allemagne, dans la Hollande, dans la Suiſſe, on paie le clergé de l'argent du tréſor royal. Les tribunaux n'y retentiſſent point des procès mûs entre les ſeigneurs & les curés, entre le gros & le pétit décimateur, entre le paſteur demandeur, & l'ouaille intimée, en conſéquence du troiſième concile de Latran dont l'ouaille n'a jamais entendu parler.

Le roi de Naples cette année 1772, vient d'abolir la dixme dans une de ſes provinces ; les curés ſont mieux payés, & la province le bénit.

Les prêtres Egyptiens, dit-on, ne prenaient point

la dixme. Non; mais on nous assure qu'ils avaient le tiers de toute l'Egypte en propre. O miracle! ô chose du moins difficile à croire! ils avaient le tiers du pays, & ils n'eurent pas bientôt les deux autres!

Ne croyez pas, mon cher lecteur, que les Juifs, qui étaient un peuple de col roide, ne se soient jamais plaints de l'impôt de la dixme.

Donnez-vous la peine de lire le talmud de Babylone; & si vous n'entendez pas le caldaïque, lisez la traduction faite par *Gilbert Gaumin*, avec les notes, le tout imprimé par les soins de *Fabricius*. Vous y verrez l'aventure d'une pauvre veuve avec le grand-prêtre *Aaron*, & comment le malheur de cette veuve fut la cause de la querelle entre *Dathan*, *Coré* & *Abiron*, d'un côté, & *Aaron* de l'autre.

« Une veuve n'avait qu'une seule brebis, (*a*) elle » voulut la tondre; *Aaron* vient qui prend la laine » pour lui; elle m'appartient, dit-il, selon la loi, *Tu* » *donneras les prémices de la laine à* DIEU. La veuve » implore en pleurant la protection de *Coré*. *Coré* » va trouver *Aaron*. Ses priéres sont inutiles; *Aaron* » répond que par la loi la laine est à lui. *Coré* donne » quelque argent à la femme & s'en retourne plein » d'indignation.

» Quelque-tems après la brebis fait un agneau, » *Aaron* revient & s'empare de l'agneau. La veuve » vient encor pleurer auprès de *Coré* qui veut en vain » fléchir *Aaron*. Le grand-prêtre lui répond, il est écrit » dans la loi, *Tout mâle premier né de ton troupeau* » *appartiendra à ton* DIEU; il mangea l'agneau, & » *Coré* s'en alla en fureur.

» La veuve au désespoir tue sa brebis. *Aaron* arrive » encor, il en prend l'épaule & le ventre; *Coré* vient

(*a*) Pag. 165. N°. 297.

» encor ſe plaindre. *Aaron* lui répond, il eſt écrit,
» *Tu donneras le ventre & l'épaule aux prêtres.*

» La veuve ne pouvant plus contenir ſa douleur, » dit *anathême* à ſa brebis. *Aaron* alors dit à la veu- » ve, il eſt écrit, *Tout ce qui ſera anathême dans* » *Iſraël ſera à toi*, & il emporta la brebis toute » entière. »

Ce qui n'eſt pas ſi plaiſant, mais qui eſt fort ſingulier, c'eſt que dans un procès entre le clergé de Rheims & les bourgeois, cet exemple tiré du Talmud fut cité par l'avocat des citoyens. *Gaumin* aſſure qu'il en fut témoin. Cependant, on peut lui répondre que les décimateurs ne prennent pas tout au peuple; les commis des fermes ne le ſouffriraient pas. Chacun partage, comme il eſt bien juſte.

Au reſte, nous penſons que ni *Aaron*, ni aucun de nos curés ne ſe ſont appropriés les brebis & les agneaux des veuves de notre pauvre pays.

Nous ne pouvons mieux finir cet article honnête du *Curé de campagne* que par ce dialogue, dont une partie a déjà été imprimée.

SECTION SECONDE.

DIALOGUE.

ARISTON.

Eh bien, mon cher Téotime, vous allez donc être curé de campagne?

TEOTIME.

Oui; on me donne une petite paroiſſe, & je l'aime mieux qu'une grande, Je n'ai qu'une portion limitée d'intelligence & d'activité; je ne pourrais certainement pas diriger ſoixante & dix mille ames, attendu que je n'en

ai qu'une ; un grand troupeau m'effraie, mais je pourrai faire quelque bien à un petit. J'ai étudié aſſez de juriſprudence pour empêcher, autant que je le pourrai, mes pauvres paroiſſiens de ſe ruiner en procès. J'ai aſſez de connaiſſance de l'agriculture pour leur donner quelquefois des conſeils utiles. Le ſeigneur du lieu & ſa femme ſont d'honnêtes gens qui ne ſont point dévots, & qui m'aideront à faire du bien. Je me flatte que je vivrai aſſez heureux, & qu'on ne ſera pas malheureux avec moi.

ARISTON.

N'êtes-vous pas fâché de n'avoir point de femme ? ce ſeroit une grande conſolation ; il ſerait doux après avoir prôné, chanté, confeſſé, communié, baptiſé, enterré, conſolé des malades, appaiſé des querelles, conſumé votre journée au ſervice du prochain, de trouver dans votre logis une femme douce, agréable & honnête, qui aurait ſoin de votre linge & de votre perſonne, qui vous égaieroit dans la ſanté, qui vous ſoignerait dans la maladie, qui vous ferait de jolis enfans, dont la bonne éducation ſerait utile à l'état. Je vous plains vous qui ſervez les hommes, d'être privé d'une conſolation ſi néceſſaire aux hommes.

TEOTIME.

L'égliſe grecque a grand ſoin d'encourager les curés au mariage ; l'égliſe anglicane & les proteſtans ont la même ſageſſe ; l'égliſe latine a une ſageſſe contraire ; il faut m'y ſoumettre. Peut-être aujourd'hui que l'eſprit philoſophique a fait tant de grogrès, un concile ferait des loix plus favorables à l'humanité. Mais en attendant, je dois me conformer aux loix préſentes ; il en coûte beaucoup, je le ſais ; mais tant de gens qui valaient mieux que moi s'y ſont ſoumis, que je ne dois pas murmurer.

ARISTON.

Vous êtes ſavant, & vous avez une éloquence ſage; comment comptez-vous prêcher devant des gens de campagne ?

TEOTIME.

Comme je prêcherais devant les rois. Je parlerai toujours de morale, & jamais de controverſe ; DIEU me préſerve d'approfondir la grace concomitante, la grace efficace, à laquelle on réſiſte, la ſuffiſante qui ne ſuffit pas ; d'examiner ſi les anges qui mangèrent avec *Abraham* & avec *Loth* avaient un corps, ou s'ils firent ſemblant de manger, ſi le diable *Aſmodée* était effectivement amoureux de la femme du jeune *Tobie ;* quelle eſt la montagne ſur laquelle JESUS-CHRIST fut emporté par un autre diable ; & ſi JESUS-CHRIST envoya deux mille diables, ou deux diables ſeulement dans le corps de deux mille cochons, &c. &c. Il y a bien des choſes que mon auditoire n'entendrait pas, ni moi non plus. Je tâcherai de faire des gens de bien, & de l'être ; mais je ne ferai point de théologiens, & je le ferai le moins que je pourrai.

ARISTON.

Oh le bon curé ! Je veux acheter une maiſon de campagne dans votre paroiſſe. Dites-moi, je vous prie, comment vous en uſerez dans la confeſſion ?

TEOTIME.

La confeſſion eſt une choſe excellente, un frein aux crimes, inventé dans l'antiquité la plus reculée ; on ſe confeſſait dans la célébration de tous les anciens myſtères ; nous avons imité & ſanctifié cette ſage pratique ; elle eſt très-bonne pour engager les cœurs ulcérés de haine à pardonner, & pour faire rendre par les petits voleurs ce qu'ils peuvent avoir dérobé à leur prochain. Elle a quelques inconvéniens. Il y a beaucoup de confeſſeurs

indiſcrets, ſurtout parmi les moines, qui apprennent quelquefois plus de ſottiſes aux filles que tous les garçons d'un village ne pourraient leur en faire. Point de détails dans la confeſſion ; ce n'eſt point un interrogatoire juridique, c'eſt l'aveu de ſes fautes qu'un pécheur fait à l'Etre-ſuprême entre les mains d'un autre pécheur qui va s'accuſer à ſon tour Cet aveu ſalutaire n'eſt point fait pour contenter la curioſité d'un homme.

ARISTON.

Et des excommunications, en uſerez-vous ?

TEOTIME.

Non ; il y a des rituels où l'on excommunie les ſauterelles, les ſorciers & les comédiens. Je n'interdirai point l'entrée de l'égliſe aux ſauterelles, attendu qu'elles n'y vont jamais. Je n'excommunierai point les ſorciers, parce qu'il n'y a point de ſorciers : & à l'égard des comédiens, comme ils ſont penſionnés par le roi, & autoriſés par le magiſtrat, je me garderai bien de les diffamer. Je vous avouerai même comme à mon ami, que j'ai du goût pour la comédie, quand elle ne choque point les mœurs. J'aime paſſionnément le *Miſantrope*, & toutes les tragédies où il y a des mœurs. Le Seigneur de mon village fait jouer dans ſon château quelques-unes de ces piéces, par de jeunes perſonnes qui ont du talent : ces repréſentations inſpirent la vertu par l'attrait de plaiſir ; elles forment le goût, elles apprennent à bien parler & à bien prononcer. Je ne vois rien là que de très-innocent, & même de très-utile ; je compte bien aſſiſter quelquefois à ces ſpectacles pour mon inſtruction, mais dans une loge grillée, pour ne point ſcandaliſer les faibles.

ARISTON.

Plus vous me découvrez vos ſentimens, & plus j'ai envie de devenir votre paroiſſien. Il y a un point bien

important qui m'embarraſſe. Comment ferez-vous pour empêcher les payſans de s'enivrer les jours de fêtes? c'eſt-là leur grande manière de les célébrer. Vous voyez les uns accablés d'un poiſon liquide, la tête penchée vers les genoux, les mains pendantes, ne voyant point, n'entendant rien, réduits à un état fort au-deſſous de celui des brutes, reconduits chez eux en chancelant par leurs femmes éplorées, incapables de travail le lendemain, ſouvent malades & abrutis pour le reſte de leur vie. Vous en voyez d'autres devenus furieux par le vin, exciter des querelles ſanglantes, frapper & être frappés, & quelquefois finir par le meurtre ces ſcènes affreuſes, qui ſont la honte de l'eſpèce humaine. Il le faut avouer, l'état perd plus de ſujets par les fêtes que par batailles; comment pourrez-vous diminuer dans votre paroiſſe un abus ſi exécrable?

TEOTIME.

Mon parti eſt pris; je leur permettrai, je les preſſerai même de cultiver leurs champs les jours de fêtes après le ſervice divin que je ferai de très-bonne heure. C'eſt l'oiſiveté de la férie qui les conduit au cabaret. Les jours ouvrables ne ſont point les jours de la débauche & du meurtre. Le travail modéré contribue à la ſanté du corps & à celle de l'ame: de plus, ce travail eſt néceſſaire à l'état. Suppoſons cinq millions d'hommes qui font par jour pour dix ſous d'ouvrage l'un portant l'autre, & ce compte eſt bien modéré; vous rendez ces cinq millions d'hommes inutiles trente jours de l'année. C'eſt donc trente fois cinq millions de piéces de dix ſous que l'état perd en main d'œuvre. Or certainement, DIEU n'a jamais ordonné, ni cette perte, ni l'ivrognerie.

ARISTON.

Ainſi vous concilierez la prière & le travail; DIEU ordonne l'un & l'autre. Vous ſervirez DIEU & le pro-

chain ; mais dans les difputes eccléfiaftiques, quel parti prendrez-vous ?

TEOTIME.

Aucun. On ne difpute jamais fur la vertu, parce qu'elle vient de DIEU : on fe querelle fur des opinions qui viennent des hommes.

ARISTON.

Oh le bon curé ! le bon curé !



CURIOSITÉ.

SUAVE mari magno turbantibus æquora ventis,
E terra magnum alterius fpectare laborem ;
Non quia vexari quemquam eft jucunda voluptas,
Sed quibus ipfe malis careas, quia cernere fuave eft ;
Suave etiam belli certamina magna tueri
Per campos inftructa tuá fine parte pericli ;
Sed nil dulcius eft, bene quam munita tenere
Edita doctriná fapientum templa ferená,
Defpicere undè queas alios, paffimque videre
Errare atque viam palantes quærere vitæ
Certare ingenio, contendere nobilitate,
Noctes atque dies niti præftante labore
Ad fummas emergere opes rerumque potiri.
O miferas hominum mentes ! ô pectora cæca !

On voit avec plaifir dans le fein du repos,
Des mortels malheureux lutter contre les flots ;

On aime à voir de loin deux terribles armées
Dans les champs de la mort au combat animées ;
Non que le mal d'autrui ſoit un plaiſir ſi doux ;
Mais ſon danger nous plaît quand il eſt loin de nous.
Heureux qui retiré dans le temple des ſages
Voit en paix ſous ſes pieds ſe former les orages,
Qui rit en contemplant les mortels inſenſés.
De leur joug volontaire eſclaves empreſſés,
Inquiets, incertains du chemin qu'il faut ſuivre,
Sans penſer, ſans jouir, ignorans l'art de vivre,
Dans l'agitation conſumant leurs beaux jours,
Pourſuivant la fortune, & rempant dans les cours.
O vanité de l'homme ! ô faibleſſe ! ô misère !

Pardon, *Lucrèce*, je ſoupçonne que vous vous trompez ici en morale comme vous vous trompez toujours en phyſique. C'eſt, à mon avis, la curioſité ſeule qui fait courir ſur le rivage pour voir un vaiſſeau que la tempête va ſubmerger. Cela m'eſt arrivé ; & je vous jure que mon plaiſir mêlé d'inquiétude & de mal-aiſe, n'était point du tout le fruit de ma réflexion ; il ne venait point d'une comparaiſon ſecrète entre ma ſécurité & le danger de ces infortunés ; j'étais curieux & ſenſible.

A la bataille de Fontenoy les petits garçons & les petites filles montaient ſur les arbres d'alentour pour voir tuer du monde.

Les dames ſe firent apporter des ſiéges ſur un baſtion de la ville de Liége, pour jouir du ſpectacle à la bataille de Rocou.

Quand j'ai dit, *heureux qui voit en paix ſe former les orages*, mon bonheur était d'être tranquille & de chercher le vrai ; & non pas de voir ſouffrir des êtres penſans perſecutés

persécutés pour l'avoir cherché, opprimés par des fanatiques, ou par des hypocrites.

Si l'on pouvait supposer un ange volant sur six belles ailes du haut de l'empirée, s'en allant regarder par un soupirail de l'enfer les tourmens & les contorsions des damnés, & se réjouissant de ne rien sentir de leurs inconcevables douleurs, cet ange tiendrait beaucoup du caractère de *Belzébuth*.

Je ne connais point la nature des anges parce que je ne suis qu'homme ; il n'y a que les théologiens qui la connaissent. Mais en qualité d'homme, je pense par ma propre expérience & par celle de tous les badauts mes confrères, qu'on ne court à aucun spectacle de quelque genre qu'il puisse être, que par pure curiosité.

Cela me semble si vrai, que le spectacle a beau être admirable, on s'en lasse à la fin. Le public de Paris ne va plus guère au *Tartuffe* qui est le chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre de *Molière* ; pourquoi ? c'est qu'il y est allé souvent ; c'est qu'il le sait par cœur. Il en est ainsi d'*Andromaque*.

Perrin Dandin a bien malheureusement raison quand il propose à la jeune *Isabelle* de la mener voir comment on donne la question ; cela fait, dit-il, passer une heure ou deux. Si cette anticipation du dernier supplice, plus cruelle souvent que le supplice même, était un spectacle public, toute la ville de Toulouse aurait volé en foule pour contempler le vénérable *Calas* souffrant à deux reprises ces tourmens abominables sur les conclusions du procureur-général. Pénitens blancs, pénitens gris & noirs, femmes, filles, maîtres des jeux floraux, étudians, laquais, servantes, filles de joie, docteurs en droit-canon, tout se serait pressé. On se serait étouffé à Paris pour voir passer dans un tombereau le malheureux général *Lalli* avec un bâillon de six doigts dans la bouche.

Mais si ces tragédies de Cannibales qu'on représente

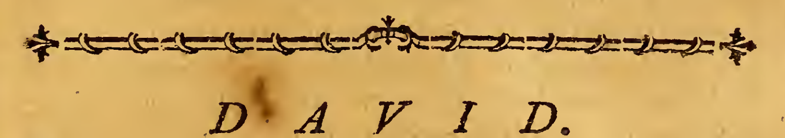
quelquefois chez la plus frivole des nations & la plus ignorante en général dans les principes de la jurisprudence & de l'équité ; si les spectacles donnés par quelques tigres à des singes, comme ceux de la St. Barthelemi & ses diminutifs, se renouvellaient tous les jours ; on déserterait bientôt un tel pays ; on le fuirait avec horreur ; on abandonnerait sans retour la terre infernale où ces barbaries seraient fréquentes.

Quand les petits garçons & les petites filles déplument leurs moineaux, c'est purement par esprit de curiosité, comme lorsqu'elles mettent en piéces les jupes de leurs poupées. C'est cette passion seule qui conduit tant de monde aux exécutions publiques, comme nous l'avons vu. *Etrange empressement de voir des misérables !* a dit l'auteur d'une tragédie.

Je me souviens, qu'étant à Paris lorsqu'on fit souffrir à *Damiens* une mort des plus recherchées & des plus affreuses qu'on puisse imaginer, toutes les fenêtres qui donnaient sur la place furent louées chèrement par les dames ; aucune d'elles assurément ne faisait la réflexion consolante qu'on ne la tenaillerait point aux mammelles, qu'on ne verserait point du plomb fondu & de la poix résine bouillante dans ses plaies, & que quatre chevaux ne tireraient point ses membres disloqués & sanglans. Un des bourreaux jugea plus sainement que *Lucrèce ;* car lorsqu'un des académiciens de Paris voulut entrer dans l'enceinte pour examiner la chose de plus près, & qu'il fut repoussé par les archers ; *laissez entrer*, *Monsieur*, dit-il, *c'est un amateur.* C'est-à-dire, c'est un curieux ; ce n'est pas par méchanceté qu'il vient ici, ce n'est pas par un retour sur soi-même, pour goûter le plaisir de n'être pas écartelé : c'est uniquement par curiosité comme on va voir des expériences de physique.

La curiosité est naturelle à l'homme, aux singes & aux petits chiens. Menez avec vous un petit chien dans votre carrosse, il mettra continuellement ses pattes à la por-

tière pour voir ce qui ſe paſſe. Un ſinge fouille partout, il a l'air de tout conſidérer. Pour l'homme, vous ſavez comme il eſt fait ; Rome, Londres, Paris, paſſent leur tems à demander ce qu'il y a de nouveau.



DAVID.

NOUS devons révérer *David* comme un prophête, comme un roi, comme un ancêtre du ſaint époux de *Marie*, comme un homme qui a mérité la miſéricorde de DIEU par ſa pénitence.

Je dirai hardiment que l'article *David* qui ſuſcita tant d'ennemis à *Bayle*, premier auteur d'un dictionnaire de faits & de raiſonnemens, ne méritait pas le bruit étrange que l'on fit alors. Ce n'était pas *David* qu'on voulait défendre, c'était *Bayle* qu'on voulait perdre. Quelques prédicans de Hollande ſes ennemis mortels, furent aveuglés par leur haine, au point de le reprendre d'avoir donné des louanges à des papes qu'il en croyait dignes, & d'avoir réfuté les calomnies débitées contr'eux.

Cette ridicule & honteuſe injuſtice fut ſignée de douze théologiens le 20 Décembre 1698, dans le même conſiſtoire où ils feignaient de prendre la défenſe du roi *David*. Comment oſaient-ils manifeſter hautement une paſſion lâche que le reſte des hommes s'efforce toujours de cacher ? Ce n'était pas ſeulement le comble de l'injuſtice & du mépris de toutes les ſciences ; c'était le comble du ridicule que de défendre à un hiſtorien d'être impartial, & à un philoſophe d'être raiſonnable. Un homme ſeul n'oſerait être inſolent & injuſte à ce point : mais dix ou douze perſonnes raſſemblées avec quelque eſpèce

d'autorité, font capables des injuftices les plus abfurdes. C'eft qu'elles font foutenues les unes par les autres, & qu'aucune n'eft chargée en fon propre nom de la honte de la compagnie.

Une grande preuve que cetre condamnation de *Bayle* fut perfonnelle ; eft ce qui arriva en 1761 à M. *Hutte* membre du parlement d'Angleterre. Les docteurs *Chandler* & *Palmer* avaient prononcé l'oraifon funèbre du roi *George II*, & l'avaient, dans leurs difcours, comparé au roi *David*, felon l'ufage de la plupart des prédicateurs qui croient flatter les rois.

M. *Hutte* ne regarda point cette comparaifon comme une louange ; il publia la fameufe differtation *The Man after God's own heart.* Dans cet écrit il veut faire voir que *George II*. roi beaucoup plus puiffant que *David*, n'étant pas tombé dans les fautes du melk Juif & n'ayant pu par conféquent faire la même pénitence, ne pouvait lui être comparé.

Il fuit pas-à-pas les livres des Rois. Il examine toute la conduite de *David* beaucoup plus févèrement que *Bayle* ; & il fonde fon opinion fur ce que le St. Efprit ne donne aucune louange aux actions qu'on peut reprocher à *David.* L'auteur Anglais juge le roi de Judée uniquement fur les notions que nous avons aujourd'hui du jufte & de l'injufte.

Il ne peut approuver que *David* raffemble une bande de voleurs au nombre de quatre cents, qu'il fe faffe armer par le grand-prêtre *Abimelec* de l'épée de *Goliath*, & qu'il en reçoive les pains confacrés. Livre I. des Rois, chap. XXI & XXII.

Qu'il defcende chez l'agriculteur *Nabal* pour mettre chez lui tout à feu & à fang, parce que *Nabal* a refufé des contributions à fa troupe de brigands ; que *Nabal* meure peu de jours après, & que *David* époufe la veuve. Chap. XXV.

Il réprouve fa conduite avec le roi *Achis*, poffef-

ſeur de cinq ou ſix villages dans le canton de Geth. *David* était alors à la tête de ſix cents bandits, allait faire des courſes chez les alliés de ſon bienfaicteur *Achis*; il pillait tout, il égorgeait tout, vieillards, femmes, enfans à la mammelle. Et pourquoi maſſacrait-il les enfans à la mammelle ? *C'eſt*, dit le texte, *de peur que ces enfans n'en portaſſent la nouvelle au roi Achis*. Chap XXVII.

Cependant *Saül* perd une bataille contre les Philiſtins, & il ſe fait tuer par ſon écuyer. Un juif en apporte la nouvelle à *David* qui lui donne la mort pour ſa récompenſe. Livre II. des Rois, chap. I.

Isboſeth ſuccède à ſon père *Saül*. *David* eſt aſſez fort pour lui faire la guerre. Enfin, *Isboſeth* eſt aſſaſſiné.

David s'empare de tout le royaume; il ſurprend la petite ville ou le village de Raba, & il fait mourir tous les habitans par des ſupplices aſſez extraordinaires; on les ſcie en deux, on les déchire avec des herſes de fer, on les brûle dans des fours à briques. Livre II. des Rois, chap. XII.

Après ces expéditions, il y a une famine de trois ans dans le pays. En effet, à la manière dont on faiſait la guerre, les terres devaient être mal enſemencées.

On conſulte le Seigneur, & on lui demande pourquoi il y a famine ? La réponſe était fort aiſée; c'était aſſurément parce que dans un pays qui à peine produit du blé, quand on a fait cuire les laboureurs dans des fours à briques, & qu'on les a ſciés en deux, il reſte peu de gens pour cultiver la terre : mais le Seigneur répond que c'eſt parce que *Saül* avait tué autrefois des Gabaonites.

Que fait auſſi-tôt *David* ? il aſſemble les Gabaonites, il leur dit que *Saül* a eu grand tort de leur faire la guerre; que *Saül* n'était point comme lui, ſelon le cœur de DIEU, qu'il eſt juſte de punir ſa race, & il leur donne ſept petits fils de *Saül* à pendre, leſquels

furent pendus, parce qu'il y avait eu famine. Livre II. des Rois, chap. XXI.

M. *Hutte* a la juſtice de ne point inſiſter ſur l'adultère avec *Betzabé* & ſur le meurtre d'*Urie*, puiſque ce crime fut pardonné à *David* lorſqu'il ſe repentit. Le crime eſt horrible, abominable : mais enfin le Seigneur transféra ſon péché ; l'auteur Anglais le transfère auſſi.

Perſonne ne murmura en Angleterre contre l'auteur ; ſon livre fut réimprimé avec l'approbation publique : la voix de l'équité ſe fait entendre tôt ou tard chez les hommes. Ce qui paraiſſait téméraire il y a quatre-vingts ans, ne paraît aujourd'hui que ſimple & raiſonnable, pourvu qu'on ſe tienne dans les bornes d'une critique ſage & du reſpect qu'on doit aux livres divins.

D'ailleurs il n'en va pas en Angleterre aujourd'hui comme autrefois. Ce n'eſt plus le tems où un verſet d'un livre hébreu, mal traduit d'un jargon barbare en un jargon plus barbare encore, mettait en feu trois royaumes. Le parlement prend peu d'intérêt à un roitelet d'un petit canton de la Syrie.

Rendons juſtice à *Dom Calmet* ; il n'a point paſſé les bornes dans ſon dictionnaire de la Bible à l'article David. *Nous ne prétendons point*, dit-il, *approuver la conduite de David ; il eſt croyable qu'il ne tomba dans ces excès de cruauté qu'avant qu'il eût reconnu le crime qu'il avait commis avec Betzabé.* Nous ajouterons que probablement il les reconnut tous ; car ils ſont aſſez nombreux.

Faiſons ici une queſtion qui nous paraît très-importante. Ne s'eſt-on pas ſouvent mépris ſur l'article *David* ? S'agit-il de ſa perſonne, de ſa gloire, du reſpect dû aux livres canoniques ? Ce qui intéreſſe le genre humain n'eſt-ce pas que l'on ne conſacre jamais le crime ? Qu'importe le nom de celui qui égorgeait les femmes & les enfans de ſes alliés, qui faiſait pendre les petits fils de ſon roi, qui faiſait ſcier en deux,

brûler dans des fours, déchirer fous des herbes des citoyens malheureux ? Ce font ces actions que nous jugeons ; & non les lettres qui compofent le nom du coupable ; le nom n'augmente ni ne diminue le crime.

Plus on révère *David* comme réconcilié avec DIEU par fon repentir, & plus on condamne les cruautés dont il s'eft rendu coupable.



DÉFLORATION.

IL femble que le Dictionnaire encyclopédique, à l'article *Défloration*, faffe entendre qu'il n'était pas permis par les loix romaines de faire mourir une fille, à moins qu'auparavant on ne lui ôtât fa virginité. On donne pour exemple la fille de *Séjan*, que le bourreau viola dans la prifon avant de l'étrangler, pour n'avoir pas à fe reprocher d'avoir étranglé une pucelle ? & pour fatisfaire à la loi.

Premièrement, *Tacite* ne dit point que la loi ordonnât qu'on ne fît jamais mourir les pucelles. Une telle loi n'a jamais exifté ; & fi une fille de vingt ans, vierge ou non, avait commis un crime capital, elle aurait été punie comme une vieille mariée ; mais la loi portait qu'on ne punirait pas de mort les enfans, parce qu'on les croyait incapables de crimes.

La fille de *Séjan* était enfant auffi bien que fon frère ; & fi la barbarie de *Tibère*, & la lâcheté du fénat les abandonnèrent au bourreau, ce fut contre toutes les loix. De telles horreurs ne fe feraient pas commifes du tems des *Scipions* & de *Caton* le cenfeur. *Ciceron* n'aurait pas fait mourir une fille de *Catilina* âgée de fept à huit ans. Il n'y avait que *Tibère* & le fénat de

Tibère qui puſſent outrager ainſi la nature. Le bourreau qui commit les deux crimes abominables de déflorer une fille de huit ans, & de l'étrangler enſuite, méritait d'être un des favoris de *Tibère.*

Heureuſement *Tacite* ne dit point que cette exécrable exécution ſoit vraie ; il dit qu'on l'a rapportée, *tradunt* ; & ce qu'il faut bien obſerver, c'eſt qu'il ne dit point que la loi défendît d'infliger le dernier ſupplice à une vierge ; il dit ſeulement que la choſe était inouie, *inauditum.* Quel livre immenſe on compoſerait de tous les faits qu'on a crus, & dont il fallait douter !



DÉJECTION.

EXCRÉMENS, LEUR RAPPORT AVEC LE CORPS DE L'HOMME, AVEC SES IDÉES ET SES PASSIONS.

L'HOMME n'a jamais pu produire par l'art, rien de ce que fait la nature. Il a cru faire de l'or, & il n'a jamais pu faire ſeulement de la boue, quoiqu'il en ſoit pêtri. On nous a fait voir un canard artificiel qui marchait, qui béquetait, mais on n'a pu réuſſir à le faire digérer, & à former des vraies déjections.

Quel art pourrait produire une matière qui ayant été préparée par les glandes ſalivaires, enſuite par le ſuc gaſtrique, puis par la bile hépatique, & par le ſuc pancréatique, ayant fourni dans ſa route un chile qui s'eſt changé en ſang, devient enfin ce compoſé fétide & putride, qui ſort de l'inteſtin rectum par la force étonnante des muſcles.

Il y a ſans doute autant d'induſtrie & de puiſſance à

former ainſi cette déjection qui rebute la vue, & à lui préparer les conduits qui ſervent à ſa ſortie, qu'à produire la ſemence qui fit naître *Alexandre*, *Virgile* & *Newton*, & les yeux avec leſquels *Galilée* vit de nouveaux cieux. La décharge de ces excrémens eſt néceſſaire à la vie comme la nourriture.

Le même artifice les prépare, les pouſſe, & les évacue chez l'homme & chez les animaux.

Ne nous étonnons pas que l'homme avec tout ſon orgueil, naiſſe entre la matière fécale & l'urine, puiſque ces parties de lui-même plus ou moins élaborées, plus ſouvent, ou plus rarement expulſées, plus ou moins putrides, décident de ſon caractère & de la plupart des actions de ſa vie.

Sa merde commence à ſe former dans le duodenum quand ſes alimens ſortent de ſon eſtomac & s'impreignent de la bile de ſon foie. Qu'il ait une diarrhée, il eſt languiſſant & doux, la force lui manque pour être méchant. Qu'il ſoit conſtipé, alors les ſels & les ſoufres de ſa merde entrent dans ſon chile, portent l'acrimonie dans ſon ſang, fourniſſent ſouvent à ſon cerveau des idées atroces. Tel homme (& le nombre en eſt grand) n'a commis de crimes qu'à cauſe de l'acrimonie de ſon ſang, qui ne venait que de ſes excrémens par leſquels ce ſang était altéré.

O homme! qui oſes te dire l'image de DIEU, dis-moi ſi DIEU mange, & s'il a un boyau rectum!

Toi l'image de DIEU! & ton cœur & ton eſprit dépend d'une ſelle!

Toi l'image de DIEU ſur ta chaiſe percée! Le premier qui dit cette impertinence, la proféra-t-il par une extrême bêtiſe, ou par un extrême orgueil?

Plus d'un penſeur (comme vous le verrez ailleurs) a douté qu'une ame immatérielle & immortelle, pût venir je ne ſais d'où, ſe loger pour ſi peu de tems entre de la matière fécale & de l'urine.

Qu'avons-nous, disent-ils, au-dessus des animaux? plus d'idées, plus de mémoire, la parole, & deux mains adroites. Qui nous les a données? celui qui donne des ailes aux oiseaux & des écailles aux poissons. Si nous sommes ses créatures, comment pouvons-nous être son image?

Nous répondons à ces philosophes que nous ne sommes l'image de DIEU que par la pensée. Il nous repliquent que la pensée est un don de DIEU, qui n'est point du tout sa peinture; & que nous ne sommes images de DIEU en aucune façon. Nous les laissons dire, & nous le renvoyons à messieurs de Sorbonne.

Plusieurs animaux mangent nos excrémens; & nous mangeons ceux de plusieurs animaux, ceux des grives, des bécasses, des ortolans, des alouettes.

Voyez à l'article *Ezéchiel* pourquoi le Seigneur lui ordonna de manger de la merde sur son pain, & se borna ensuite à la fiente de vache.

Nous avons connu le trésorier *Paparel* qui mangeait les déjections des laitières; mais ce cas est rare, & c'est celui de ne pas disputer des goûts.



DÉLUGE UNIVERSEL.

NOUS commençons par déclarer que nous croyons le déluge universel, parce qu'il est rapporté dans les saintes écritures hébraïques transmises aux chrétiens.

Nous le regardons comme un miracle, 1° Parce que tous les faits où DIEU daigne intervenir dans les sacrés cahiers sont autant de miracles.

2°. Parce que l'Océan n'aurait pu s'élever de quinze coudées, ou vingt & un pieds & demi de roi au-dessus

des plus hautes montagnes, sans laisser son lit à sec, & sans violer en même tems toutes les loix de la pesanteur & de l'équilibre des liqueurs; ce qui exigeait évidemment un miracle.

3° Parce que quand même il aurait pu parvenir à la hauteur proposée, l'arche n'aurait pu contenir, selon les loix de la physique, toutes les bêtes de l'univers & leur nourriture pendant si long-tems, attendu que les lions, les tigres, les panthères, les léopards, les onces, les rhinoceros, les ours, les loups, les hiennes, les aigles, les éperviers, les milans, les vautours, les faucons, & tous les animaux carnassiers, qui ne se nourrissent que de chair, seraient morts de faim même après avoir mangé toutes les autres espèces.

On imprima autrefois à la suite des *Pensées* de *Pascal* une dissertation d'un marchand de Rouen nommé *Pelletier*, dans laquelle il propose la manière de bâtir un vaisseau où l'on puisse faire entrer tous les animaux, & les nourrir pendant un an. On voit bien que ce marchand n'avait jamais gouverné de basse-cour. Nous sommes obligés d'envisager M. *le Pelletier* architecte de l'arche, comme un visionnaire qui ne se connaissait pas en ménagerie, & le déluge comme un miracle adorable terrible, & incompréhensible à la faible raison du Sr. *le Pelletier*, tout comme à la nôtre.

4° Parce que l'impossibilité physique d'un déluge universel par des voies naturelles, est démontrée en rigueur; en voici la démonstration.

Toutes les mers couvrent la moitié du globe; en prenant une mesure commune de leur profondeur vers les rivages & en haute mer, on compte cinq cents pieds.

Pour qu'elles couvrissent les deux hémisphères seulement de cinq cents pieds, il faudrait non-seulement un Océan de cinq cents pieds de profondeur sur toute la terre habitable; mais il faudrait encor une nouvelle mer pour envelopper notre Océan actuel; sans quoi les

loix de la pesanteur & des fluides feraient écouler ce nouvel amas d'eau profond de cinq cents pieds, que la terre supporterait.

Voilà donc deux nouveaux Océans pour couvrir seulement de cinq cents pieds le globe terraquée.

En ne donnant aux montagnes que vingt mille pieds de hauteur, ce serait donc quarante Océans de cinq cents pieds de hauteur chacun, qu'il serait nécessaire d'établir les uns sur les autres pour égaler seulement la cime des hautes montagnes. Chaque Océan supérieur contiendrait tous les autres, & le dernier de tous ces Océans serait d'une circonférence qui contiendrait quarante fois celle du premier.

Pour former cette masse d'eau, il aurait fallu la créer du néant. Pour la retirer, il aurait fallu l'anéantir.

Donc l'événement du déluge est un double miracle, & le plus grand qui ait jamais manifesté la puissance de l'Eternel souverain de tous les globes.

Nous sommes très-surpris que des savans aient attribué à ce déluge quelques coquilles répandues çà & là sur notre continent; & que d'autres savans aient prétendu que des couches régulières de coquilles (qui n'existent point) sont des marques certaines du séjour de la mer pendant des millions de siècles sur la terre que nous habitons. (Voyez *Coquilles*.)

Nous sommes encore plus surpris de ce que nous lisons à l'article *Déluge* du grand Dictionnaire encyclopédique; on y cite un auteur qui dit des choses si profondes, (*a*) qu'on les prendrait pour creuses. C'est toujours *Pluche*; il prouve du déluge par l'histoire des géans qui firent la guerre aux Dieux.

Briarée, selon lui, est visiblement le déluge, car il signifie la *perte de la sérénité*; & en quelle langue

(*a*) *Hist. du ciel*, tom. I. depuis la page 105.

ſignifie-t-il cette perte ? En hébreu. Mais *Briarée* eſt un mot grec qui veut dire *robuſte*. Ce n'eſt point un un mot hébreu. Quand par haſard il le ferait, gardons-nous d'imiter *Bochart* qui fait dériver tant de mots grecs, latins, français même, de l'idiome hébraïque. Il eſt certain que les Grecs ne connaiſſaient pas plus l'idiome juif que la langue chinoiſe.

Le géant *Othus* eſt auſſi en hébreu, ſelon Pluche, le *dérangement des ſaiſons*. Mais c'eſt encor un mot grec qui ne ſignifie rien, du moins que je ſache ; & quand il ſignifierait quelque choſe, quel rapport s'il vous plaît avec l'hébreu.

Porphirion eſt un *tremblement de terre* en hébreu ; mais en grec c'eſt du *porphyre*. Le déluge n'a que faire là.

Mimas, c'eſt une *grande pluie* ; pour le coup en voilà une qui peut avoir quelque rapport au déluge. Mais en grec *Mimas* veut dire *imitateur*, *comédien* ; & il n'y a pas moyen de donner au déluge une telle origine.

Encelade, autre preuve du déluge en hébreu ; car, ſelon *Pluche*, c'eſt la *fontaine du tems* ; mais malheureuſement en grec c'eſt du *bruit*.

Ephialtes, autre démonſtration du déluge en hébreu ; car *éphialtes* qui ſignifie *ſauteur*, *oppreſſeur*, *incube* en en grec eſt, ſelon *Pluche*, un *grand amas de nuées*.

Or les Grecs ayant tout pris chez les Hébreux qu'ils né connaiſſaient pas, ont évidemment donné à leurs géans tous ces mots que *Pluche* tire de l'hébreu comme il peut ; le tout en mémoire du déluge.

Deucalion, ſelon lui, ſignifie l'*affaibliſſement du ſoleil*. Cela n'eſt pas vrai ; mais n'importe.

C'eſt ainſi que raiſonne *Pluche* ; c'eſt lui qui cite l'auteur de l'article *Déluge* ſans le réfuter. Parle-t-il ſérieuſement ? ſe mocque-t-il ? je n'en ſais rien. Tout ce que je ſais, c'eſt qu'il n'y a guère de ſyſtème dont on puiſſe parler ſans rire.

J'ai peur que cet article du grand Dictionnaire, at-

tribué à M. *Boulanger* ne soit sérieux ; en ce cas nous demandons si ce morceau est philosophique ? La philosophie se trompe si souvent, que nous n'osons prononcer contre M. *Boulanger.*

Nous osons encor moins demander ce que c'est que l'abyme qui se rompit, & les cataractes du ciel qui s'ouvrirent. *Isaac Vossius* nie l'universalité du déluge ; (*a*) *hoc est pie nugari.* Calmet la soutient en assurant que les corps ne pèsent dans l'air que par la raison que l'air les comprime. *Calmet* n'était pas physicien, & la pesanteur de l'air n'a rien à faire avec le déluge. Contentons-nous de lire & de respecter tout ce qui est dans la Bible sans en comprendre un mot.

Je ne comprend pas comment DIEU créa une race pour la noyer & pour lui substituer une race plus méchante encore.

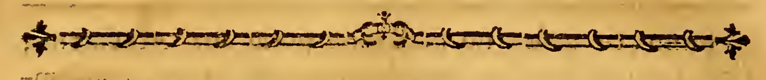
Comment sept paires de toutes les espèces d'animaux inondés vinrent des quatre quarts du globe, avec deux paires des immondes, sans que les loups mangeassent les brebis en chemin ; & sans que les éperviers mangeassent les pigeons, &c. &c.

Comment huit personnes purent gouverner, nourrir, abreuver tant d'embarqués pendant près de deux ans ; car il fallut encor un an après la cessation du déluge pour alimenter tous ces passagers, vu que l'herbe était courte.

Je ne suis pas comme M. *Pelletier.* J'admire tout ; & je n'explique rien.

(*a*) *Commentaire sur la Genèse*, page 197. &c.





DÉMOCRATIE.

LE pire des états c'eſt l'état populaire.

Cinna s'en explique ainſi à *Auguſte*. Mais auſſi *Maxime ſoutient que*

Le pire des états c'eſt l'état monarchique.

Bayle ayant plus d'une fois, dans ſon Dictionnaire ſoutenu le pour & le contre, fait à l'article de *Périclès* un portrait fort hideux de la démocratie, & ſurtout de celle d'Athènes.

Un républicain, grand amateur de la démocratie, qui eſt l'un de nos faiſeurs de queſtions, nous envoie ſa réfutation de *Bayle* & ſon apologie d'Athènes. Nous expoſerons ſes raiſons. C'eſt le privilége de quiconque écrit de juger les vivans & les morts? mais on eſt jugé ſoi-même par d'autres, qui le feront à leur tour; & de ſiècle en ſiècle toutes les ſentences ſont réformées.

Bayle donc, après quelques lieux communs, dit ces propres mots; *Qu'on chercherait envain, dans l'hiſtoire de Macédoine, autant de tyrannie que l'hiſtoire d'Athènes nous en préſente.*

Peut-être *Bayle* était-il mécontent de la Hollande quand il écrivait ainſi, & probablement mon républicain qui le réfute eſt content de ſa petite ville démocratique, *quant à préſent*.

Il eſt difficile de peſer dans une balance bien juſte les iniquités de la république d'Athènes, & celles de la cour de Macédoine. Nous reprochons encor aujourd'hui aux Athéniens le banniſſement de *Cimon*, d'*Ariſtide*, de *Thémiſtocle*, d'*Alcibiade*, les jugemens à morts portés contre *Phocion* & contre *Socrate*, jugemens qui reſſemblent à ceux de quelques-uns de nos tribunaux abſurdes & cruels.

Enfin, ce qu'on ne pardonne point aux Athéniens, c'eſt la mort de leurs ſix généraux victorieux, condamnés pour n'avoir pas eu le tems d'enterrer leurs morts après la victoire, & pour en avoir été empêchés par une tempête. Cet arrêt eſt à la fois ſi ridicule & ſi barbare, il porte un tel caractère de ſuperſtition & d'ingratitude, que ceux de l'inquiſition, ceux qui furent rendus contre *Urbain Grandier*, & contre la maréchale d'*Ancre*, contre *Morin*, contre tant de ſorciers, &c. ne ſont pas des ineptes plus atroces.

On a beau dire pour excuſer les Athéniens, qu'ils croyaient d'après *Homère*, que les ames des morts étaient toujours errantes, à moins qu'elles n'euſſent reçu les honneurs de la ſépulture ou du bûcher. Une ſottiſe n'excuſe point une barbarie.

Le grand mal que les ames de quelques Grecs ſe fuſſent promenés une ſemaine ou deux au bord de la mer. Le mal eſt de livrer des vivans aux bourreaux, & des vivans qui vous ont gagné une bataille, & des vivans que vous deviez remercier à genoux.

Voilà donc les Athéniens convaincus d'avoir été les plus ſots & les plus barbares juges de la terre.

Mais il faut mettre à préſent dans la balance les crimes de la cour de Macédoine ; on verra que cette cour l'emporte prodigieuſement ſur Athènes en fait de tyrannie & de ſcélérateſſe.

Il n'y a d'ordinaire nulle comparaiſon à faire entre les crimes des grands qui ſont toujours ambitieux, & les crimes du peuple qui ne veut jamais, & qui ne peut vouloir que la liberté & l'égalité. Ces deux ſentimens *liberté & égalité*, ne conduiſent point droit à la calomnie, à la rapine, à l'aſſaſſinat, à l'empoiſonnement, à la dévaſtation des terres de ſes voiſins, &c. ; mais la grandeur ambitieuſe, & la rage du pouvoir précipitent dans tous ces crimes en tout tems & en tous lieux.

On ne voit dans cette Macédoine, dont *Bayle* oppo-

ſe

ſe la vertu à celle d'athènes, qu'un tiſſu de crimes épouvantables, pendant deux cents années de ſuite.

C'eſt *Ptolomée* oncle d'*Alexandre le grand*, qui aſſaſſine ſon frère *Alexandre*, pour uſurper le royaume.

C'eſt *Philippe* ſon frère, qui paſſe ſa vie à tromper & à violer, & qui finit par être poignardé par *Pauſanias*.

Olimpias fait jeter la reine *Cléopatre* & ſon fils dans une cuve d'airain brûlante. Elle aſſaſſine Aridée.

Antigone aſſaſſine *Eumènes*.

Antigone Gonathas ſon fils empoiſonne le gouverneur de la citadelle de Corinthe; épouſe ſa veuve, la chaſſe, & s'empare de la citadelle.

Philippe ſon petit-fils empoiſonne *Démétrius*, & ſouille toute la Macédoine de meurtres.

Perſée tue ſa femme de ſa propre main, & empoiſonne ſon frère.

Ces perfidies & ces barbaries ſont fameuſes dans l'hiſtoire.

Ainſi donc pendant deux ſiècles la fureur du deſpotiſme fait de la Macédoine le théatre de tous les crimes; & dans le même eſpace de tems vous ne voyez le gouvernement populaire d'Athènes ſouillé que de cinq ou ſix iniquités judiciaires, de cinq ou ſix jugemens atroces, dont le peuple s'eſt toujours repenti, & dont il a fait amende honorable. Il demanda pardon à *Socrate* après ſa mort, & lui érigea le petit temple du *Socrateion*. Il demanda pardon à *Phocion*, & lui éleva une ſtatue. Il demanda pardon aux ſix généraux condamnés avec tant de ridicule, & ſi indignement exécutés. Ils mirent aux fers le principal accuſateur, qui n'échappa qu'à peine à la vengeance publique. Le peuple Athénien était donc naturellement auſſi bon que léger. Dans quel état deſpotique a-t-on jamais pleuré ainſi l'injuſtice de ſes arrêts précipités?

Bayle a donc tort cette fois; mon républicain a donc raiſon. Le gouvernement populaire eſt donc par

lui-même moins inique, moins abominable que le pouvoir tyrannique.

Le grand vice de la démocratie n'eſt certainement pas la tyrannie & la cruauté; il y eut des républicains montagnards, ſauvages & féroces; mais ce n'eſt pas l'eſprit républicain qui les fit tels, c'eſt la nature. L'Amérique ſeptentrionale était toute en républiques. C'étaient des ours.

Le véritable vice d'une république civiliſée eſt dans la fable turque du dragon à pluſieurs têtes, & du dragon à pluſieurs queues. La multitude des têtes ſe nuit, & la multitude des queues obéit à une ſeule tête qui veut tout dévorer.

La démocratie ne ſemble convenir qu'à un très-petit pays, encor faut-il qu'il ſoit heureuſement ſitué. Tout petit qu'il ſera il fera beaucoup de fautes, parce qu'il ſera compoſé d'hommes. La diſcorde y régnera comme dans un couvent de moines; mais il n'y aura ni St. Barthelemi, ni maſſacres d'Irlande, ni vêpres ſiciliennes, ni inquiſition, ni condamnation aux galères, pour avoir pris de l'eau dans la mer ſans payer, à moins qu'on ne ſuppoſe cette république compoſée de diables dans un coin de l'enfer.

Après avoir pris le parti de mon Suiſſe contre l'ambidextre *Bayle*; j'ajouterai.

Que les Athéniens furent guerriers comme les Suiſſes, & polis comme les Pariſiens l'ont été ſous *Louis XIV*.

Qu'ils ont réuſſi dans tous les arts qui demandent le génie & la main, comme les Florentins du tems de *Médicis*.

Qu'ils ont été les maîtres des Romains dans les ſciences & dans l'éloquence, du tems même de *Ciceron*.

Que ce petit peuple qui avait à peine un territoire, & qui n'eſt aujourd'hui qu'une troupe d'eſclaves ignorans, cent fois moins nombreux que les Juifs, & ayant perdu ſon nom, l'emporte pourtant ſur l'empire romain

par ſon antique réputation qui triomphe des ſiècles & de l'eſclavage.

L'Europe a vu une république dix fois plus petite encor qu'Athènes, attirer pendant cent cinquante ans les regards de l'Europe, & ſon nom placé à côté du nom de Rome, dans le tems que Rome commandait encor aux rois ; qu'elle condamnait un *Henri* ſouverain de la France, & qu'elle abſolvait & fouettait un autre *Henri* le premier homme de ſon ſiècle, dans le tems même que Veniſe conſervait ſon ancienne ſplendeur, & que la nouvelle république des ſept Provinces-Unies étonnait l'Europe & les Indes par ſon établiſſement & par ſon commerce.

Cette fourmillière imperceptible ne put être écraſée par le roi démon du Midi & dominateur des deux mondes, ni par les intrigues du vatican qui faiſaient mouvoir les reſſorts de la moitié de l'Europe. Elle réſiſta par la parole & par les armes ; & à l'aide d'un Picard qui écrivait, & d'un petit nombre de Suiſſes qui combattit, elle s'affermit, elle triompha ; elle put dire, *Rome & moi.* Elle tint tous les eſprits partagés entre les riches pontifes ſucceſſeurs des Scipions, *Romanos rerum dominos*, & les pauvres habitans d'un coin de terre long-tems ignoré dans le pays de la pauvreté & des goîtres.

Il s'agiſſait alors de ſavoir comment l'Europe penſerait ſur des queſtions que perſonne n'entendait. C'était la guerre de l'eſprit humain. On eut des *Calvin*, des *Bèze*, des *Turrettins* pour ſes *Démoſthènes*, ſes *Platons* & ſes *Ariſtotes.*

L'abſurdité de la plupart des queſtions de controverſe qui tenaient l'Europe attentive ayant été enfin reconnue, la petite république ſe tourna vers ce qui paraît ſolide, l'acquiſition des richeſſes. Le ſyſtême de *Laſs* plus chimérique & non moins funeſte que ceux des ſupralapſaires, & des infralapſaires, engagea dans l'arithmétique ceux qui ne pouvaient plus ſe faire un nom en théo-

morianique. Ils devinrent riches, & ne furent plus rien.

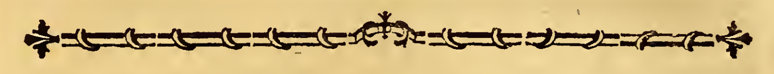
On croit qu'il n'y a aujourd'hui de républiques qu'en Europe. Ou je me trompe, ou je l'ai dit auſſi quelque part; mais c'eût été une très-grande inadvertence. Les Eſpagnols trouvèrent en Amérique la république de Tlaſcala très-bien établie. Tout ce qui n'a pas été ſubjugué dans cette partie du monde eſt encor république. Il n'y avait dans tout ce continent que deux royaumes lorſqu'il fut découvert; & cela pourrait bien prouver que le gouvernement républicain eſt le plus naturel. Il faut s'être bien rafiné, & avoir paſſé par bien des épreuves pour ſe ſoumettre au gouvernement d'un ſeul.

En Afrique les Hottentots, les Cafres & pluſieurs peuplades de Nègres ſont des démocraties. On prétend que les pays où l'on vend le plus de Nègres ſont gouvernés par des rois. Tripoli, Tunis, Alger ſont des républiques de ſoldats & de pirates. Il y en a aujourd'hui de pareilles dans l'Inde: les Marates, pluſieurs hordes de Patanes, les Seiks n'ont point des chefs quand ils vont piller.

Telles ſont encor pluſieurs ſociétés de Tartares. L'empire turc même a été très-long-tems une république de janiſſaires qui étranglaient ſouvent leur ſultan, quand leur ſultan ne les faiſait pas décimer.

On demande tous les jours ſi un gouvernement républicain eſt préférable à celui d'un roi? La diſpute finit toujours par convenir qu'il eſt fort difficile de gouverner les hommes. Les Juifs eurent pour maître DIEU même; voyez ce qui leur en eſt arrivé: ils ont été preſque toujours battus & eſclaves; & aujourd'hui ne trouvez-vous pas qu'ils font une belle figure?





DÉMONIAQUES,

POSSÉDÉS DU DÉMON, ENERGUMÈNES, EXORCISÉS,

ou plutôt,

MALADES DE LA MATRICE, DES PALES COULEURS, HYPOCONDRIAQUES, EPILEPTIQUES, CATALEPTIQUES, GUÉRIS PAR LES ÉMOLLIENS DE M. POMME GRAND EXORCISTE.

LES vaporeux, les épileptiques, les femmes travaillées de l'uterus, pafsèrent toujours pour être les victimes des efprits malins, des démons malfaifans, des vengeances des dieux. Nous avons vu que ce mal s'appellait le *mal facré*, & que les prêtres de l'antiquité s'emparèrent partout de ces maladies, attendu que les médecins étaient de grans ignorans.

Quand les fymptomes étaient fort compliqués, c'eft qu'on avait plufieurs démons dans le corps; un démon de fureur, un de luxure, un de contradiction, un de roideur, un d'éblouiffement, un de *furdité*; & l'exorcifeur avait à coup sûr un démon d'*abfurdité* joint à un de friponnerie.

Nous avons vu que les Juifs chaffaient les diables du corps des poffédés avec la racine barath & des paroles, que notre Sauveur les chaffait par une vertu divine, qu'il communiqua cette vertu à fes apôtres, mais que cette vertu eft aujourd'hui fort affaiblie.

On a voulu renouveller depuis peu l'hiftoire de *St.*

Paulin. Ce ſaint vit à la voûte d'une égliſe un pauvre démoniaque qui marchait ſous cette voûte ou ſur cette voûte, la tête en bas & les pieds en haut, à-peu-près comme une mouche. *St. Paulin* vit bien que cet homme était poſſédé ; il envoya vîte chercher à quelques lieues delà des reliques de *St. Felix* de Nole : on les appliqua au patient comme des veſſicatoires. Le démon qui ſoutenait cet homme contre la voûte s'enfuit auſſi-tôt, & le démoniaque tomba ſur le pavé.

Nous pouvons douter de cette hiſtoire en conſervant le plus profond reſpect pour les vrais miracles ; & il nous ſera permis de dire que ce n'eſt pas ainſi que nous guériſſons aujourd'hui les démoniaques. Nous les ſaignons, nous les baignons, nous les purgeons doucement, nous leur donnons des émolliens ; voilà comme M. *Pomme* les traite ; & il a opéré plus de cures que les prêtres d'*Iſis* & de *Diane* ou autres, n'ont jamais fait de miracles.

Quant aux démoniaques qui ſe diſent poſſédés pour gagner de l'argent, au lieu de les baigner on les fouette.

Il arrivait ſouvent que des épileptiques ayant les fibres & les muſcles deſſéchés, peſaient moins qu'un pareil volume d'eau, & ſurnageaient quand on les mettait dans le bain. On criait miracle ; on diſait c'eſt un poſſedé ou un ſorcier ; on allait chercher de l'eau bénite ou un bourreau. C'était une preuve indubitable, ou que le démon s'était rendu maître du corps de la perſonne ſurnageante, ou qu'elle s'était donnée à lui. Dans le premier cas elle était exorciſée ; dans le ſecond elle était brûlée.

C'eſt ainſi que nous avons raiſonné & agi pendant quinze ou ſeize cents ans ; & nous avons oſé nous moquer des Cafres ! c'eſt une exclamation qui peut ſouvent échapper.

En 1603, dans une petite ville de la Franche-Comté, une femme de qualité faiſait lire les vies des ſaints à ſa

belle-fille devant ses parens ; cette jeune personne un peu trop instruite, mais ne sachant pas l'orthographe, substitua le mot d'*histoires* à celui de *vies*. Sa marâtre qui la haïssait, lui dit aigrement, *pourquoi ne lisez-vous pas comme il y a ?* la petite fille rougit, trembla, n'osa répondre ; elle ne voulut pas décéler celle de ses compagnes qui lui avait appris le mot propre mal orthographié, qu'elle avait eu la pudeur de ne pas prononcer. Un moine confesseur de la maison prétendit que c'était le diable qui lui avait enseigné ce mot. La fille aima mieux se taire que se justifier : son silence fut regardé comme un aveu. L'inquisition la convainquit d'avoir fait un pacte avec le diable. Elle fut condamnée à être brûlée, parce qu'elle avait beaucoup de bien de sa mère ; & que la confiscation appartenait de droit aux inquisiteurs : elle fut la cent milliéme victime de la doctrine des démoniaques, des possédés, des exorcismes, & des véritables diables qui ont régné sur la terre.



DE St. DENIS L'ARÉOPAGITE,

ET DE LA FAMEUSE ÉCLIPSE.

L'AUTEUR de l'article *Apocryphe* a négligé une centaine d'ouvrages reconnus pour tels, & qui étant entiérement oubliés, semblaient ne pas mériter d'entrer dans sa liste. Nous avons cru devoir ne pas omettre *St. Denis* surnommé l'*aréopagite*, qu'on a prétendu longtems avoir été disciple de *St. Paul* & d'un *Hierothée* compagnon de *St. Paul*, qu'on n'a jamais connu. Il fut, dit-on, sacré évêque d'Athènes par *St. Paul* lui-même. Il est dit dans sa vie, qu'il alla rendre une visite dans Jé-

rusalem à la Ste. Vierge, & qu'il la trouva si belle & si majestueuse, qu'il fut tenté de l'adorer.

Après avoir long-tems gouverné l'église d'Athènes, il alla conférer avec *St. Jean* l'évangéliste à Ephèse, ensuite à Rome avec le pape *Clément ;* delà il alla exercer son apostolat en France ; *& sachant*, dit l'histoire, *que Paris était une ville riche, peuplée, abondante, & comme la capitale des autres, il vint y planter une citadelle pour battre l'enfer & l'infidélité en ruine.*

On le regarda très-long-tems comme le premier évêque de Paris. *Harduinus*, l'un de ses historiens, ajoute qu'à Paris on l'exposa aux bêtes ; mais qu'ayant fait le signe de la croix sur elles, les bêtes se prosternèrent à ses pieds. Les payens Parisiens le jetèrent alors dans un four chaud ; il en sortit frais & en parfaite santé. On le crucifia ; quand il fut crucifié, il se mit à prêcher du haut de la potence.

On le ramena en prison avec *Rustique* & *Eleuthère* ses compagnons. Il y dit la messe ; *St. Rustique* servit de diacre, & *Eleuthère* de sous-diacre. Enfin on les mena tous trois à Montmartre, & on leur trancha la tête, après quoi ils ne dirent plus de messe.

Mais, selon *Harduinus*, il arriva un bien plus grand miracle ; le corps de *St. Denis* se leva debout, prit sa tête entre ses mains, les anges l'accompagnaient en chantant : *Gloria tibi Domine, alleluia.* Il porta sa tête jusqu'à l'endroit où on lui bâtit une église, qui est la fameuse église de St. Denis.

Metaphraste, *Harduinus*, *Hincmar* évêque de Rheims, disent qu'il fut martyrisé à l'âge de quatre-vingt-onze ans ; mais le cardinal *Baronius* prouve qu'il en avait cent dix, (*a*) en quoi il est suivi par *Ribadeneira* savant auteur de la *Fleur des saints.* C'est sur quoi nous ne prenons point de parti.

(*a*) *Baron.* tom. II. pag. 37.

On lui attribue dix-ſept ouvrages, dont malheureuſement nous avons perdu ſix. Les onze qui nous reſtent; ont été traduits du grec par *Jean Scot*, *Hugues de St. Victor*. *Albert* dit *le grand*, & pluſieurs autres ſavans illuſtres.

Il eſt vrai que depuis que la ſaine critique s'eſt introduite dans le monde, on eſt convenu que tous les livres qu'on attribue à *Denis* furent écrits par un impoſteur (*a*) l'an 362 de notre ère, & il ne reſte plus ſur cela de difficultés.

DE LA GRANDE ÉCLIPSE OBSERVÉE PAR DENIS.

Ce qui a ſurtout excité une grande querelle entre les ſavans, c'eſt ce que rapporte un des auteurs inconnus de la vie de *St. Denis*. On a prétendu que ce premier évêque de Paris étant en Egypte dans la ville de Dioſpolis ou No-Ammon, à l'âge de vingt-cinq ans, & n'étant pas encor chrétien, il y fut témoin avec un de ſes amis de la fameuſe éclipſe du ſoleil arrivée dans la pleine lune à la mort de JESUS-CHRIST, & qu'il s'écria en grec; *Ou* DIEU *pâtit*, *ou il s'afflige avec le patient.*

Ces paroles ont été diverſement rapportées par divers auteurs; mais dès le tems d'*Euſèbe* de Céſarée on prétendait que deux hiſtoriens, l'un nommé *Phlegon* & l'autre *Thallus*, avaient fait mention de cette éclipſe miraculeuſe. *Euſèbe* de Céſarée cite *Phlegon*, mais nous n'avons plus ſes ouvrages. Il diſait, à ce qu'on prétend, que cette éclipſe arriva la quatrième année de la deux centième olympiade, qui ſerait la dix-huitième année de *Tibère*. Il y a ſur cette anecdote pluſieurs leçons, & on peut ſe défier de toutes, d'autant plus qu'il reſte à ſavoir ſi on comptait encor par olympiades du tems de *Phlegon*; ce qui eſt fort douteux.

(*a*) Voyez *Cave*.

Ce calcul important intéreſſa tous les aſtronomes ; *Hodgſon*, *Wiſton*, *Gale*, *Maurice* & le fameux *Halley* ont démontré qu'il n'y avait point eu d'éclipſe de ſoleil cette année ; mais que dans la première année de la deux cent deuxième olympiade, le 24 Novembre, il en arriva une qui obſcurcit le ſoleil pendant deux minutes à une heure & un quart à Jéruſalem.

On a été encor plus loin ; un jéſuite nommé *Greslon* prétendit que les Chinois avaient conſervé dans leurs annales la mémoire d'une éclipſe arrivée à-peu-près dans ce tems-là, contre l'ordre de la nature. On pria les mathématiciens d'Europe d'en faire le calcul. Il était aſſez plaiſant de prier des aſtronomes de calculer une éclipſe qui n'était pas naturelle. Enfin, il fut avéré que les annales de la Chine ne parlent en aucune manière de cette éclipſe.

Il réſulte de l'hiſtoire de *St. Denis* l'aréopagite, & du paſſage de *Phlegon*, & de la lettre du jéſuite *Greslon*, que les hommes aiment fort à en impoſer. Mais cette prodigieuſe multitude de menſonges, loin de faire tort à la religion chrétienne, ne ſert au contraire qu'à en prouver la divinité, puiſqu'elle s'eſt affermie de jour en jour malgré eux.



DÉNOMBREMENT.

LES plus anciens dénombremens que l'hiſtoire nous ait laiſſés, ſont ceux des Iſraélites. Ceux-là ſont indubitables puiſqu'ils ſont tirés des livres juifs.

On ne croit pas qu'il faille compter pour un dénombrement la fuite des Iſraélites au nombre de ſix cent mille hommes de pied, parce que le texte ne les ſpé-

cifie pas tribu ; (*a*) il ajoute qu'une troupe innombrable de gens ramaſſés ſe joignit à eux ; ce n'eſt qu'un récit.

Le premier dénombrement circonſtancié eſt celui qu'on voit dans le livre du Vaiedaber, & que nous nommons les *Nombres*. Par le recenſement que *Moyſe* & *Aaron* firent du peuple dans le déſert, (*b*) on trouva en comptant toutes les tribus, excepté celle de Lévi, ſix cent trois mille cinq cent cinquante hommes en état de porter les armes ; & ſi vous joignez la tribu de Lévi ſuppoſée égale en nombre aux autres tribus, le fort portant le faible, vous aurez ſix cent cinquante-trois mille neuf cent trente-cinq hommes, auxquels il faut ajouter un nombre égal de vieillards, de femmes & d'enfans, ce qui compoſera deux millions ſix cent quinze mille ſept cent quarante-deux perſonnes parties de l'Egypte.

Lorſque *David*, à l'exemple de *Moyſe*, ordonna le recenſement de tout le peuple, (*c*) il ſe trouva huit cent mille guerriers des tribus d'Iſraël, & cinq cent mille de celle de Juda, ſelon le livre des Rois ; mais, ſelon les Paralipomènes, (*d*) on compta onze cent mille guerriers dans Iſraël, & moins de cinq cent mille dans Juda.

Le livre des Rois exclut formellement Lévi & Benjamin ; & les Paralipomènes ne les comptent pas. Si donc on joint ces deux tribus aux autres, proportion gardée, le total des guerriers ſera de dix-neuf cent vingt mille. C'eſt beaucoup pour le petit pays de la Judée, dont la moitié eſt compoſée des rochers affreux & de cavernes. Mais c'était un miracle.

(*a*) Exord. ch. XII. v. 37 & 38.
(*b*) Nomb. ch. I.
(*c*) Liv. II. des Rois, ch. XXIV.
(*d*) Livre I. des Paralip. ch. XXI. v. 5.

Ce n'eſt pas à nous d'entrer dans les raiſons pour leſquelles le ſouverain arbitre des rois & des peuples punit *David* de cette opération qu'il avait commandée lui-même à *Moyſe.* Il nous appartient encor moins de rechercher pourquoi DIEU étant irrité contre *David*, c'eſt le peuple qui fut puni pour avoir été dénombré. Le prophête *Gad* ordonna au roi de la part de DIEU de choiſir la guerre, la famine ou la peſte; *David* accepta la peſte, & il en mourut ſoixante & dix mille juifs en trois jours.

St. Ambroiſe dans ſon livre de la *pénitence*, & *St. Auguſtin* dans ſon livre contre *Fauſte*, reconnaiſſent que l'orgueil & l'ambition avaient déterminé *David* à faire cette revue. Leur opinion eſt d'un grand poids, & nous ne pouvons que nous ſoumettre à leur déciſion, en éteignant toutes les lumières trompeuſes de notre eſprit.

L'Ecriture rapporte un nouveau dénombrement du tems d'*Eſdras*, (*a*) lorſque la nation juive revint de la captivité. *Toute cette multitude*, diſent également Eſdras & Néhémie, (*b*) *étant comme un ſeul homme; ſe montait à quarante-deux mille trois cent ſoixante perſonnes.* Ils les nomment toutes par familles, & ils comptent le nombre des Juifs de chaque famille & le nombre des prêtres. Mais non-ſeulement il y a dans ces deux auteurs des différences entre les nombres & les noms des familles; on voit encor une erreur de calcul dans l'un & dans l'autre. Par le calcul d'*Eſdras*, au lieu de quarante-deux mille hommes, on n'en trouve, après voir tout additionné, que vingt-neuf mille huit cent dix-huit; & par celui des *Néhémie* on en trouve trente & un mille quatre-vingt-neuf.

Il faut ſur cette mépriſe apparente, conſulter les

(*a*) Liv. I. d'*Eſdras*. ch. II. v. 64.

(*b*) Liv. II. d'*Eſdras*, qui eſt l'hiſt. de *Néhémie*, ch. VII. v. 66.

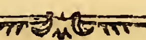
commentateurs, & ſurtout *Dom Calmet*, qui ajoutant à un de ces deux comptes ce qui manque à l'autre, & ajoutant encor ce qui leur manque à tous deux, réſout toute la difficulté. Il manque à la ſupputation d'*Eſdras* & de *Néhémie*, rapprochées par *Calmet*, dix mille ſept cent ſoixante & dix-ſept perſonnes ; mais on les retrouve dans les familles qui n'ont pu donner leur généalogie : d'ailleurs s'il y avait quelque faute de copiſte, elle ne pourrait nuire à la véracité du texte divinement inſpiré.

Il eſt à croire que les grands rois voiſins de la Paleſtine, avaient les dénombremens de leurs peuples autant qu'il eſt poſſible. *Hérodote* nous donne le calcul de tous ceux qui ſuivirent *Xerxès*, (*a*) ſans y faire entrer ſon armée navale. Il compte dix-ſept cent mille hommes, & il prétend que pour parvenir à cette ſupputation, on les faiſait paſſer en diviſions de dix mille dans une enceinte qui ne pouvait tenir que ce nombre d'hommes très-preſſés. Cette méthode eſt bien fautive ; car ſe preſſant un peu moins, il ſe pouvait aiſément que chaque diviſion de dix mille ne fût en effet que de huit à neuf. De plus, cette méthode n'eſt nullement guerrière ; & il eût été beaucoup plus aiſé de voir le complet, en faiſant marcher les ſoldats par rang & par files.

Il faut encore obſerver combien il était difficile de nourrir dix-ſept cent mille hommes dans le pays de la Grèce qu'il allait conquérir. On pourrait bien douter de ce nombre & de la manière de le compter, & du fouet donné à l'Helleſpont, & du ſacrifice de mille bœufs fait à *Minerve* par un roi Perſan qui ne la connaiſſait pas, & qui ne vénérait que le ſoleil comme l'unique ſymbole de la Divinité.

Le dénombrement des dix-ſept cent mille hommes

(*a*) *Hérodote*, liv. VII. ou *Polimnie*.



n'eſt pas d'ailleurs complet, de l'aveu même d'*Hérodote*, puiſque *Xerxès* mena encor avec lui tous les peuples de la Thrace & de la Macédoine, qu'il força, dit-il, chemin faiſant de le ſuivre, apparemment pour affamer plus vîte ſon armée. On doit donc faire ici ce que les hommes ſages font à la lecture de toutes les hiſtoires anciennes, & même modernes, ſuſpendre ſon jugement & douter beaucoup.

Le premier dénombrement que nous ayons d'une nation profane, eſt celui que fit *Servius Tullius* ſixième roi de Rome. Il ſe trouva, dit *Tite-Live*, quatre-vingt mille combattans, tous citoyens Romains. Cela ſuppoſe trois cent quarante mille citoyens au moins, tant vieillards que femmes & enfans; à quoi il faut ajouter au moins vingt mille domeſtiques tant eſclaves que libres.

Or on peut raiſonnablement douter que le petit état Romain contînt cette multitude. *Romulus* n'avait régné (ſuppoſé qu'on puiſſe l'appeller *roi*) que ſur environ trois mille bandits raſſemblés dans un petit bourg entre des montagnes. Ce bourg était le plus mauvais terrain de l'Italie. Tout ſon pays n'avait pas trois mille de circuit. *Servius* était le ſixième chef ou roi de cette peuplade naiſſante. La règle de *Newton*, qui eſt indubitable pour les royaumes électifs, donne à chaque roi vingt & un ans de règne, & contredit par-là tous les anciens hiſtoriens qui n'ont jamais obſervé l'ordre des tems, & qui n'ont donné aucune date préciſe. Les cinq rois de Rome doivent avoir régné environ cent ans.

Il n'eſt certainement pas dans l'ordre de la nature qu'un terrain ingrat qui n'avait pas cinq lieues en long & trois en large, & qui devait avoir perdu beaucoup d'habitans dans ſes petites guerres preſque continuelles, pût être peuplé de trois cent quarante mille ames. Il n'y en a pas la moitié dans le même territoire où Rome aujourd'hui eſt la métropole du monde chrétien, où l'affluence des étrangers & des ambaſſadeurs de tant

de nations doit servir à peupler la ville, où l'or coule de la Pologne, de la Hongrie, de la moitié de l'Allemagne, de l'Espagne, & de la France, par mille canaux dans la bourse de la daterie, & doit faciliter encor la population, si d'autres causes ne l'interceptent.

L'histoire de Rome ne fut écrite que plus de cinq cents ans après sa fondation. Il ne ferait point du tout surprenant que les historiens eussent donné libéralement quatre-vingt mille guerriers à *Servius Tullius* au lieu de huit mille, par un faux zèle pour la patrie. Le zèle eût été plus grand & plus vrai, s'ils avaient avoué les faibles commencemens de leur république. Il est plus beau de s'être élevé d'une si petite origine à tant de grandeur, que d'avoir eu le double des soldats d'*Alexandre* pour conquérir environ quinze lieues de pays en quatre cents années.

Le cens ne s'est jamais fait que des citoyens romains. On prétend que sous *Auguste* il était de quatre millions soixante-trois mille, l'an 29 avant notre ère vulgaire, selon *Tillemont* qui est assez exact; mais il cite *Dion Cassius* qui ne l'est guère.

Laurent Echard n'admet qu'un dénombrement de quatre millions cent trente-sept mille hommes l'an 14 de notre ère. Le même *Echard* parle d'un dénombrement général de l'empire pour la première année de la même ère; mais il ne cite aucun auteur romain, & ne spécifie aucun calcul du nombre des citoyens. *Tillemont* ne parle en aucune manière de ce dénombrement.

On a cité *Tacite* & *Suétone*; mais c'est très-mal-à-propos. Le cens dont parle *Suétone* n'est point un dénombrement de citoyens, ce n'est qu'une liste de ceux auxquels le plublic fournissait du blé.

Tacite ne parle au livre II. que d'un cens établi dans les seules Gaules pour y lever plus de tributs par têtes. Jamais *Auguste* ne fit un dénombrement des autres su-

jets de ſon empire, parce que l'on ne payait point ailleurs la capitation qu'il voulut établir en Gaule.

Tacite dit (*a*) qu'*Auguſte avait un mémoire écrit de ſa main, qui contenait les revenus de l'empire, les flottes, les royaumes tributaires.* Il ne parle point d'un dénombrement.

Dion Caſſius ſpécifie un cens, (*b*) mais il n'articule aucun nombre.

Joſeph, dans ſes *Antiquités*, dit (*c*) que l'an 759 de Rome (tems qui répond à l'onzième année de notre ère) *Cirénius* établi alors gouverneur de Syrie, ſe fit donner une liſte de tous les biens des Juifs, ce qui cauſa une révolte. Cela n'a aucun rapport à un dénombrement général, & prouve ſeulement que ce *Cirénius* ne fut gouverneur de la Judée (qui était alors une petite province de Syrie) que dix ans après la naiſſance de notre Sauveur, & non pas au tems de ſa naiſſance.

Voilà, ce me ſemble, ce qu'on peut recueillir de principal dans les profanes touchant les dénombremens attribués à *Auguſte.* Si nous nous en rapportons à eux, JESUS-CHRIST ſerait né ſous le gouvernement de *Varus* & non ſous celui de *Cirénus*; il n'y aurait point eu de dénombrement univerſel. Mais *ſaint Luc* dont l'autorité doit prévaloir ſur *Joſeph*, *Suétone*, *Tacite*, *Dion Caſſius* & tous les écrivains de Rome, *ſaint Luc* affirme poſitivement qu'il y eut un dénombrement univerſel de toute la terre, & que *Cirénius* était gouverneur de Judée. Il faut donc s'en rapporter uniquement à lui, ſans même chercher à le concilier avec *Flavien Joſeph*, ni avec aucun autre hiſtorien.

Au reſte, ni le nouveau teſtament, ni l'ancien ne nous ont été donnés pour éclaircir des points d'hiſtoire, mais pour nous annoncer des vérités ſalutaires, devant
leſquelles

(*a*) Annales, liv. I.
(*b*) Liv. XLIII.
(*c*) *Joſeph*, liv. XVIII. ch. I.

lesquelles tous les événemens & toutes les opinions doivent disparaître. C'est toujours ce que nous répondons aux faux calculs, aux contradictions, aux absurdités, aux fautes énormes de géographie, de chronologie, de physique; & même de sens commun, dont les philosophes nous disent sans cesse que la sainte écriture est remplie : nous ne cessons de leur dire, qu'il n'est point ici question de raison, mais de foi & de piété.

DÉNOMBREMENT.

Section seconde.

A l'égard du dénombrement des peuples modernes, les rois n'ont point à craindre aujourd'hui qu'un docteur *Gad* vienne leur proposer de la part de DIEU, la famine, la guerre ou la peste, pour les punir d'avoir voulu savoir leur compte. Aucun d'eux ne le fait.

On conjecture, on devine, & toujours à quelques millions d'hommes près.

J'ai porté le nombre d'habitans qui composent l'empire de Russie, à vingt-quatre millions, sur les mémoires qui m'ont été envoyés; mais je n'ai point garanti cette évaluation, car je connais très-peu de choses que je voulusse garantir.

J'ai cru que l'Allemagne possède autant de monde en comptant les Hongrois. Si je me suis trompé d'un million ou deux, on sait que c'est une bagatelle en pareil cas.

Je demande pardon au roi d'Espagne si je ne lui accorde que sept millions de sujets dans notre continent. C'est bien peu de chose; mais *Dom Ustaris* employé dans le ministère, ne lui en donne pas davantage.

On compte environ neuf à dix millions d'êtres libres dans les trois royaumes de la Grande-Bretagne.

On balance en France entre ſeize & vingt millions. C'eſt une preuve que le docteur *Gad* n'a rien à reprocher au miniſtère de France. Quand aux villes capitales, les opinions ſont encor partagées. Paris, ſelon quelques calculateurs, a ſept cent mille habitans; &, ſelon d'autres, cinq cents. Il en eſt ainſi de Londres, de Conſtantinople, du grand Caire.

Pour les ſujets du pape, ils feront la foule en paradis; mais la foule eſt médiocre ſur terre. Pourquoi cela? C'eſt qu'ils ſont ſujets du pape. *Caton* le cenſeur aurait-il jamais cru que les Romains en viendraient là? Voyez *Population*.



DESTIN.

De tous les livres de l'Occident qui ſont parvenus juſqu'à nous, le plus ancien eſt *Homère*; c'eſt-là qu'on trouve les mœurs de l'antiquité profane, des héros groſſiers, des dieux groſſiers, faits à l'image de l'homme. Mais c'eſt-là que parmi les rêveries & les inconſéquences on trouve auſſi les ſemences de la philoſophie, & ſurtout l'idée du deſtin qui eſt maître des dieux, comme les dieux ſont les maîtres du monde.

Quand le magnanime *Hector* veut abſolument combattre le magnanime *Achille*, & que pour cet effet il ſe met à fuir de toutes ſes forces, & fait trois fois le tour de la ville avant de combattre, afin d'avoir plus de vigueur; quand *Homère* compare *Achille* aux-pieds-légers qui le pourſuit à un homme qui dort; quand madame *Dacier* s'extaſie d'admiration ſur l'art & le grand ſens de ce paſſage; alors *Jupiter* veut ſauver le grand *Hector* qui lui a fait tant de ſacrifices: & il conſulte les deſtinées; il pèſe dans une balance les deſ-

tins d'*Hector* & d'*Achille* ; (*a*) il trouve que le Troyen doit absolument être tué par le Grec ; il ne peut s'y opposer, & dès ce moment *Apollon*, le génie gardien d'*Hector*, est obligé de l'abandonner. Ce n'est pas qu'*Homère* ne prodigue souvent, & surtout en ce même endroit, des idées toutes contraires, suivant le privilége de l'antiquité : mais enfin, il est le premier chez qui on trouve la notion du destin. Elle était donc très en vogue de son tems.

Les pharisiens, chez le petit peuple Juif, n'adoptèrent le destin que plusieurs siècles après. Car ces pharisiens eux-mêmes, qui furent les premiers lettrés d'entre les Juifs, étaient très-nouveaux. Ils mêlèrent dans Alexandrie une partie des dogmes des stoïciens, aux anciennes idées juives. *St. Jérôme* prétend même que leur secte n'est pas de beaucoup antérieure à notre ère vulgaire.

Les philosophes n'eurent jamais besoin ni d'*Homère*, ni des pharisiens, pour se persuader que tout se fait par des loix immuables, que tout est arrangé, que tout est un effet nécessaire. Voici comme ils raisonnaient.

Ou le monde subsiste par sa propre nature, par ses loix physiques, ou un Etre suprême l'a formé selon ses loix suprêmes : dans l'un & l'autre cas ces loix sont immuables ; dans l'un & l'autre cas, tout est nécessaire ; les corps graves tendent vers le centre de la terre, sans pouvoir tendre à se reposer en l'air. Les poiriers ne peuvent jamais porter d'ananas. L'instinct d'un épagneul ne peut être l'instinct d'une autruche ; tout est arrangé, engrené & limité.

L'homme ne peut avoir qu'un certain nombre de dents, de cheveux & d'idées ; il vient un tems où il perd nécessairement ses dents, ses cheveux & ses idées.

Il est contradictoire que ce qui fut hier n'ait pas été, que ce qui est aujourd'hui ne soit pas ; il est aussi con-

(*a*) *Iliade*, liv. XXII.

tradictoire que ce qui doit être, puiſſe ne pas devoir être.

Si tu pouvais déranger la deſtinée d'une mouche, il n'y aurait nulle raiſon qui pût t'empêcher de faire le deſtin de toutes les autres mouches, de tous les autres animaux, de tous les hommes, de toute la nature; tu te trouverais au bout du compte plus puiſſant que DIEU.

Des imbécilles diſent : mon médecin a tiré ma tante d'une maladie mortelle, il a fait vivre ma tante dix ans de plus qu'elle ne devait vivre : d'autres qui font les capables diſent : l'homme prudent fait lui-même ſon deſtin.

Nullum numen abeſt ſi ſit prudentia, ſed nos
Te facimus fortuna Deam cæloque locamus.

La fortune n'eſt rien ; c'eſt en vain qu'on l'adore.
La prudence eſt le Dieu qu'on doit ſeul implorer.

Mais ſouvent le prudent ſuccombe ſous ſa deſtinée, loin de la faire ; c'eſt le deſtin qui fait les prudens.

De profonds politiques aſſurent que ſi on avait aſſaſſiné *Cromwell*, *Ludlow*, *Ireton*, & une douzaine d'autres parlementaires, huit jours avant qu'on coupât la tête à *Charles I*, ce roi aurait pu vivre encor & mourir dans ſon lit ; ils ont raiſon ; ils peuvent ajouter encor que ſi toute l'Angleterre avait été engloutie dans la mer, ce monarque n'aurait pas péri ſur un échaffaut auprès de *Whitehall la ſalle blanche* : mais les choſes étaient arrangées de façon que *Charles* devait avoir le cou coupé.

Le cardinal d'*Oſſat* était ſans doute plus prudent qu'un fou des petites-maiſons ; mais n'eſt-il pas évident que les organes du ſage d'*Oſſat* étaient autrement faits que ceux de cet écervelé ? de même que les organes d'un renard ſont différens de ceux d'une grue & d'une alouette ?

Ton médecin a ſauvé ta tante ; mais certainement il

n'a pas en cela contredit l'ordre de la nature, il l'a suivi Il est clair que ta tante ne pouvait pas s'empêcher de naître dans une telle ville, qu'elle ne pouvait pas s'empêcher d'avoir dans un tel tems une certaine maladie, que le médecin ne pouvait pas être ailleurs que dans la ville où il était, que ta tante devait l'appeller, qu'il devait lui prescrire les drogues qui l'ont guérie, ou qu'on a cru l'avoir guérie, lorsque la nature était le seul médecin.

Un paysan croit qu'il a grêlé par hasard sur son champ, mais le philosophe sait qu'il n'y a point de hasard, & qu'il était impossible, dans la constitution de ce monde, qu'il ne grêlât pas ce jour-là en cet endroit.

Il y a des gens qui étant effrayés de cette vérité en accordent la moitié, comme des débiteurs qui offrent moitié à leurs créanciers, & demandent répit pour le reste. Il y a, disent-ils, des événemens nécessaires, & d'autres qui ne le sont pas. Il serait plaisant qu'une partie de ce monde fût arrangée, & que l'autre ne le fût point; qu'une partie de ce qui arrive dût arriver, & qu'une autre partie de ce qui arrive ne dût pas arriver. Quand on y regarde de près, on voit que la doctrine contraire à celle du destin est absurde; mais il y a beaucoup de gens destinés à raisonner mal, d'autres à ne point raisonner du tout, d'autres à persécuter ceux qui raisonnent.

Quelques-uns vous disent: ne croyez pas au fatalisme; car alors tout vous paraissant inévitable, vous ne travaillerez à rien, vous croupirez dans l'indifférence, vous n'aimerez ni les richesses, ni les honneurs, ni les louanges; vous ne voudrez rien acquérir, vous vous croirez sans mérite comme sans pouvoir: aucun talent ne sera cultivé, tout périra par l'apathie.

Ne craignez rien, messieurs, nous aurons toujours des passions & des préjugés, puisque c'est notre destinée d'être soumis aux préjugés & aux passions: nous saurons bien qu'il ne dépend pas plus de nous d'avoir beaucoup de mérite & de grands talens, que d'avoir les cheveux

bien plantés & la main belle : nous ferons convaincus qu'il ne faut tirer vanité de rien, & cependant nous aurons toujours de la vanité.

J'ai nécessairement la passion d'écrire ceci, & toi, tu as la passion de me condamner ; nous sommes tous deux également sots, également les jouets de la destinée. Ta nature est de faire du mal, la mienne est d'aimer la vérité, & de la publier malgré toi.

Le hibou qui se nourrit de souris dans sa masure a dit au rossignol : cesse de chanter sous tes beaux ombrages, viens dans mon trou, afin que je t'y dévore ; & le rossignol a répondu : Je suis né pour chanter ici, & pour me moquer de toi.

Vous me demandez ce que deviendra la liberté ? Je ne vous entends pas. Je ne sais ce que c'est que cette liberté dont vous parlez ; il y a si long-tems que vous disputez sur sa nature, qu'assurément vous ne la connaissez pas. Si vous voulez, ou plutôt si vous pouvez examiner paisiblement avec moi ce que c'est, passez à la lettre L.



DÉVOT.

L'évangile au chrétien ne dit en aucun lieu :
Sois dévot : elle dit ; sois doux, simple, équitable ;
Car d'un dévot souvent au chrétien véritable
La distance est cent fois plus grande, à mon avis,
Que du pole antarctique au détroit de Davis.

BOILEAU, *satyre* XI.

IL est bon de remarquer dans nos Questions, que *Boileau* est le seul poëte qui ait jamais fait *évangile* féminin. On ne dit point la sainte évangile, mais le saint

évangile. Ces inadvertences échappent aux meilleurs écrivains ; il n'y a que des pédans qui en triomphent. Il est aisé de mettre à la place :

L'évangile au chrétien ne dit en aucun lieu ;
Sois dévot ; mais il dit : sois doux, simple, équitable.

A l'égard de *Davis*, il n'y a point de détroit de Davis, mais un détroit de David. Les Anglais mettent un *s* au singulier, & c'est la source de la méprise. Car au tems de *Boileau* personne en France n'apprenait l'anglais, qui est aujourd'hui l'objet de l'étude des gens de lettres. C'est un habitant du mont Krapac qui a inspiré aux Français le goût de cette langue, & qui leur ayant fait connaître la philosophie & la poésie anglaise, a été pour cela persécuté par des Welches.

Venons à présent au mot *dévot*, il signifie *dévoué*, & dans le sens rigoureux du terme ; cette qualification ne devrait appartenir qu'aux moines & aux religieuses qui font des vœux. Mais comme il n'est pas plus parlé de vœux que de dévots dans l'évangile, ce titre ne doit en effet appartenir à personne. Tout le monde doit être également juste. Un homme qui se dit dévot ressemble à un roturier qui se dit marquis ; il s'arroge une qualité qu'il n'a pas. Il croit valoir mieux que son prochain. On pardonne cette sottise à des femmes ; leur faiblesse & leur frivolité les rendent excusables ; les pauvres créatures passent d'un amant à un directeur avec bonne foi ; mais on ne pardonne pas aux fripons qui les dirigent, qui abusent de leur ignorance, qui fondent le trône de leur orgueil sur la crédulité du sexe. Ils se forment un petit serrail mystique, composé de sept ou huit vieilles beautés, subjuguées par le poids de leur désœuvrement ; & presque toujours ces sujettes paient des tributs à leur nouveau maître. Point de jeune femme sans amant : point de vieilles dévotes sans un

directeur. Oh ! que les Orientaux sont plus sensés que nous ! Jamais un pacha n'a dit : nous soupâmes hier avec l'aga des janissaires qui est l'amant de ma sœur, & le vicaire de la mosquée, qui est le directeur de ma femme.



DICTIONNAIRE.

LA méthode des dictionnaires inconnue à l'antiquité, est d'une utilité qu'on ne peut contester ; & l'Encyclopédie imaginée par Mrs. *d'Alembert* & *Diderot*, achevée par eux & par leurs associés avec tant de succès malgré ses défauts, en est un assez bon témoignage. Ce qu'on y trouve à l'article *Dictionnaire* doit suffire ; il est fait de main de maître.

Je ne veux parler ici que d'une nouvelle espèce de dictionnaires historiques qui renferment des mensonges & des satyres par ordre alphabétique ; tel est le *Dictionnaire historique, littéraire & critique, contenant une idée abrégée de la vie des hommes illustres en tout genre*, & imprimé en 1758 en six volumes 8°. sans nom d'auteur.

Les compilateurs de cet ouvrage commencent par déclarer qu'il a été entrepris *sur les avis de l'auteur de la gazette ecclésiastique*, *écrivain redoutable*, disent-ils, *dont la flèche déjà comparée à celle de Jonathas, n'est jamais retournée en arrière, & est toujours teinte du sang des morts*, *du carnage des plus vaillans : A sanguine interfectorum*, *ab adipe fortium sagitta Jonathæ nunquam rediit retrorsum.*

On conviendra sans peine que *Jonathas* fils de *Saül*, tué à la bataille de Gelboé, a un rapport immédiat avec un convulsionnaire de Paris qui barbouillait

les nouvelles eccléſiaſtiques dans un grenier en 1758.

L'auteur de cette préface y parle du grand *Colbert.* On croit d'abord que c'eſt du miniſtre d'état qui a rendu de ſi grands ſervices à la France ; point du tout, c'eſt d'un évêque de Montpellier. Il ſe plaint qu'un autre dictionnaire n'ait pas aſſez loué le célèbre abbé d'*Asfeld*, l'illuſtre *Bourſier*, le fameux *Gennes*, l'immortel *la Borde*, & qu'on n'ait pas dit aſſez d'injures à l'archevêque de Sens *Languet*, & à un nommé *Fillot*, tous gens connus, à ce qu'il prétend, des colonnes d'Hercule à la mer glaciale. Il promet qu'il ſera *vif*, *fort & piquant par principe de religion ; qu'il rendra ſon viſage plus ferme que le viſage de ſes ennemis*, *& ſon front plus dur que leur front*, *ſelon la parole d'Ezéchiel.* Il déclare qu'il a mis à contribution tous les journaux & tous les ana, & il finit par eſpérer que le ciel répandra ſes bénédictions ſur ſon travail.

Dans ces eſpèces de dictionnaires qui ne ſont que des ouvrages de parti, on trouve rarement ce qu'on cherche, & ſouvent ce qu'on ne cherche pas. Au mot *Adonis*, par exemple, on apprend que *Vénus* fut amoureuſe de lui ; mais pas un mot du culte d'*Adonis*, ou *Adonaï* chez les Phéniciens ; rien ſur ces fêtes ſi antiques & ſi célèbres, ſur les lamentations ſuivies de réjouiſſances qui étaient des allégories manifeſtes, ainſi que les fêtes de *Cérès*, celles d'*Iſis* & tous les myſtères de l'antiquité. Mais en récompenſe on trouve la religieuſe *Adkichomia* qui traduiſit en vers les pſeaumes de *David* au ſeizième ſiècle, & *Adkichomius* qui était apparemment ſon parent, & qui fit la *Vie de* JESUS-CHRIST en bas-allemand.

On peut bien penſer que tous ceux de la faction dont était le rédacteur ſont accablés de louanges, & les autres d'injures. L'auteur, ou la petite horde d'auteurs qui ont broché ce vocabulaire d'inepties, dit de *Nicolas Boindin*, procureur-général des tréſoriers de

France, de l'académie des belles-lettres, qu'il était *poëte & athée.*

Ce magiſtrat n'a pourtant jamais fait imprimer de vers; & n'a rien écrit ſur la métaphyſique ni ſur la religion.

Il ajoute que *Boindin* ſera mis par la poſtérité au rang des *Vanini*, des *Spinoſa* & des *Hobbes.* Il ignore qu'*Hobbes* n'a jamais profeſſé l'athéïſme, qu'il a ſeulement ſoumis la religion à la puiſſance ſouveraine, qu'il appelle le *Léviatham.* Il ignore que *Vanini* ne fut point athée. Que le mot d'*athée* même ne ſe trouve pas dans l'arrêt qui le condamna; qu'il fut accuſé d'impiété pour s'être élevé fortement contre la philoſophie d'*Ariſtote*, & pour avoir diſputé aigrement & ſans retenue contre un conſeiller au parlement de Toulouſe nommé *Francon* ou *Franconi*, qui eut le crédit de le faire brûler, parce qu'on fait brûler qui on veut, témoin la *Pucelle d'Orléans*, *Michel Servet*, le conſeiller *Du bourg*, la maréchale d'*Ancre*, *Urbain Grandier*, *Morin* & les livres des janſéniſtes. Voyez d'ailleurs l'apologie de *Vanini* par le ſavant *La Croſe*; & à l'article *Athéïſme.*

Le vocabuliſte traite Boindin de *ſcélérat*; ſes parens voulaient attaquer en juſtice & faire punir un auteur qui mérite ſi bien le nom qu'il oſe donner à un magiſtrat, à un ſavant eſtimable. Mais le calomniateur ſe cachait ſous un nom ſuppoſé comme la plupart des libelliſtes.

Immédiatement après avoir parlé ſi indignement d'un homme reſpectable pour lui, il le regarde comme un témoin irréfragable, parce que *Boindin* dont la mauvaiſe humeur était connue, a laiſſé un mémoire très-mal fait & très-téméraire, dans lequel il accuſe *La Motte* le plus honnête homme du monde, un géomètre & un marchand quincaillier d'avoir fait les vers infames qui firent condamner *Jean-Baptiſte Rouſſeau.* Enfin, dans la liſte des ouvrages de *Boindin*, il omet exprès ſes

excellentes dissertations imprimées dans le *Recueil de l'académie des belles-lettres*, dont il était un membre très-distingué.

L'article *Fontenelle* n'est qu'une satyre de cet ingénieux & savant académicien dont l'Europe littéraire estime la science & les talens. L'auteur a l'impudence de dire que *son Histoire des oracles ne fait pas honneur à sa religion.* Si Vandale auteur de l'*Histoire des oracles*, & son rédacteur Fontenelle avaient vécu du tems des Grecs & de la république romaine, on pourrait dire avec raison, qu'ils étaient plutôt de bons philosophes que de bons payens; mais, en bonne foi, quel tort font-ils à la religion chrétienne en faisant voir que les prêtres payens étaient des fripons? Ne voit-on pas que les auteurs de ce libelle intitulé *Dictionnaire*, plaident leur propre cause? *Jam proximus ardet Ucalegon.* Mais serait-ce insulter à la religion chrétienne que de prouver la friponnerie des convulsionnaires? Le gouvernement a fait plus; il les a punis sans être accusé d'irréligion.

Le libelliste ajoute, qu'il soupçonne *Fontenelle* de n'avoir rempli ses devoirs de chrétien que par mépris pour le christianisme même. C'est une étrange démence dans ces fanatiques de crier toujours qu'un philosophe ne peut être chrétien; il faudrait les excommunier & les punir pour cela seul : car c'est assurément vouloir détruire le christianisme, que d'assurer qu'il est impossible de bien raisonner & de croire une religion si raisonnable & si sainte.

Des-Ivetaux précepteur de *Louis XIII*, est accusé d'avoir vécu & d'être mort sans religion. Il semble que les compilateurs n'en aient aucune, ou du moins qu'en violant tous les préceptes de la véritable, ils cherchent partout des complices.

Le galant homme auteur de ces articles, se complaît à rapporter tous les mauvais vers contre l'académie française, & des anecdotes aussi ridicules que fausses.

C'eſt apparemment encor par zèle de religion.

Je ne dois pas perdre une occaſion de réfuter le conte abſurde qui a tant couru, & qu'il répète fort mal-à-propos à l'article de l'abbé *Gédouin*, ſur lequel il ſe fait un plaiſir de tomber, parce qu'il avait été jéſuite dans ſa jeuneſſe ; faibleſſe paſſagère dont je l'ai vu ſe repentir toute ſa vie.

Le dévot & ſcandaleux rédacteur du dictionnaire, prétend que l'abbé *Gédouin* coucha avec la célèbre *Ninon l'Enclos*, le jour même quelle eut quatre-vingts ans accomplis. Ce n'était pas aſſurément à un prêtre de conter cette aventure dans un prétendu *Dictionnaire des hommes illuſtres.* Une telle ſottiſe n'eſt nullement vraiſemblable ; & je puis certifier que rien n'eſt plus faux. On mettait autrefois cette anecdote ſur le compte de l'abbé de *Châteauneuf*, qui n'était pas difficile en amour, & qui, diſait-on, avait eu les faveurs de *Ninon* âgée de ſoixante ans, ou plutôt lui avait donné les ſiennes. J'ai beaucoup vu dans mon enfance l'abbé de *Gédouin*, l'abbé de *Châteauneuf* & Mdlle. *l'Enclos ;* je puis aſſurer qu'à l'âge de quatre-vingts ans ſon viſage portait les marques les plus hideuſes de la vieilleſſe ; que ſon corps en avait toutes les infirmités, & qu'elle avait dans l'eſprit les maximes d'un philoſophe auſtère.

A l'article *Deshoulières*, le rédacteur prétend que c'eſt elle qui eſt déſignée ſous le nom de *précieuſe* dans la ſatyre de *Boileau* contre les femmes. Jamais perſonne n'eut moins ce défaut que madame *Deshoulières* ; elle paſſa toujours pour la femme du meilleur commerce ; elle était très-ſimple & très-agréable dans la converſation.

L'article *La Motte* eſt plein d'injures atroces contre cet académicien ; homme très-aimable, poëte-philoſophe, qui a fait des ouvrages eſtimables dans tous les genres. Enfin l'auteur, pour vendre ſon livre en ſix volumes, en a fait un libelle diffamatoire.

Son héros eſt *Carré de Montgeron* qui préſenta au roi

un recueil des miracles opérés par les convulſionnaires dans le cimetière de St. Médard ; & ſon héros était un ſot qui eſt mort fou.

L'intérêt du public, de la littérature & de la raiſon, exigeait qu'on livrât à l'indignation publique ces libelliſtes à qui l'avidité d'un gain ſordide pourrait ſuſciter des imitateurs ; d'autant plus que rien n'eſt ſi aiſé que de copier des livres par ordre alphabétique, & d'y ajouter des platitudes, des calomnies & des injures.

EXTRAIT DES RÉFLEXIONS D'UN ACADÉMICIEN, SUR LE DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE.

J'aurais voulu rapporter l'étymologie naturelle & inconteſtable de chaque mot, comparer l'emploi, les diverſes ſignifications, l'énergie de ce mot avec l'emploi, les acceptions diverſes, la force ou la faibleſſe du terme qui répond à ce mot dans les langues étrangères ; enfin, citer les meilleurs auteurs qui ont fait uſage de ce mot ; faire voir le plus ou moins d'étendue qu'ils lui ont donné, remarquer s'il eſt plus propre à la poéſie qu'à la proſe.

Par exemple, j'obſervais que l'*inclémence* des airs eſt ridicule dans une hiſtoire, parce que ce terme d'*inclémence* a ſon origine dans la colère du ciel qu'on ſuppoſe manifeſtée par l'intempérie, les dérangemens, les rigueurs des ſaiſons, la violence du froid, la corruption de l'air, les tempêtes, les orages, les vapeurs peſtilentielles, &c. Ainſi donc *inclémence* étant une métaphore, eſt conſacrée à la poéſie.

Je donnais au mot *impuiſſance* toutes les acceptions qu'il reçoit. Je faiſais voir dans quelle faute eſt tombé un hiſtorien qui parle de l'impuiſſance du roi *Alphonſe*, en n'exprimant pas ſi c'était celle de réſiſter à ſon frère, ou celle dont ſa femme l'accuſait.

Je tâchais de faire voir que les épithètes *irréſiſtible*, *incurable*, exigeaint un grand ménagement. Le premier

qui a dit, l'*impulſion irréſiſtible du génie*, a très-bien rencontré, parce qu'en effet il s'agiſſait d'un grand génie qui s'était livré à ſon talent malgré tous les obſtacles. Les imitateurs qui ont employé cette expreſſion pour des hommes médiocres, ſont des plagiaires qui ne ſavent pas placer ce qu'ils dérobent.

Le mot *incurable* n'a été encor enchâſſé dans un vers que par l'induſtrieux Racine.

D'un incurable amour remèdes impuiſſans.

Voilà ce que Boileau appelle *des mots trouvés.*

Dès qu'un homme de génie a fait un uſage nouveau d'un terme de la langue, les copiſtes ne manquent pas d'employer cette même expreſſion mal-à-propos en vingt endroits, & n'en font jamais honneur à l'inventeur.

Je ne crois pas qu'il y ait un ſeul de ces mots trouvés, une ſeule expreſſion neuve de génie dans aucun auteur tragique depuis *Racine*, excepté ces années dernières. Ce ſont pour l'ordinaire des termes lâches, oiſeux, rebattus, ſi mal mis en place qu'il en réſulte un ſtyle barbare; & à la honte de la nation, ces ouvrages viſigots & vandales, furent quelque-tems prônés, célébrés, admirés dans les journaux, dans les mercures ſurtout quand ils furent protégés par je ne ſais quelle dame qui ne s'y connaiſſait point du tout. On en eſt revenu aujourd'hui; & à un ou deux près, ils ſont pour jamais anéantis.

Je ne prétendais pas faire toutes ces réflexions, mais mettre le lecteur en état de les faire.

Je faiſais voir à la lettre E que nos *e* muets qui nous ſont reprochés par un Italien, ſont préciſément ce qui forme la délicieuſe harmonie de notre langue. *Empire*, *couronne*, *diadême*, *épouvantable*, *ſenſible*; cet *e* muet qu'on fait ſentir, ſans l'articuler, laiſſe dans l'oreille un ſon mélodieux, comme celui d'un timbre qui réſonne

encor quand il n'eſt plus frappé. C'eſt ce que nous avons déjà répondu à un Italien homme de lettres, qui était venu à Paris pour enſeigner ſa langue, & qui ne devait pas y décrier la nôtre.

Il ne ſentait pas la beauté & la néceſſité de nos rimes féminines; elles ne ſont que des *e* muets. Cet entrelaſſement de rimes maſculines & féminines fait le charme de nos vers.

De ſemblables obſervations ſur l'alphabet & ſur les mots, auraient pu être de quelque utilité; mais l'ouvrage eût été trop long.



DIEU. DIEUX

SECTION PREMIÈRE.

JE crains toujours de me tromper; mais tous les monumens me font voir avec évidence que les anciens peuples policés reconnaiſſaient un DIEU ſuprême. Il n'y a pas un ſeul livre, une médaille, un bas relief, une inſcription où il ſoit parlé de *Junon*, de *Minerve*, de *Neptune*, de *Mars* & des autres dieux, comme d'un Etre formateur, ſouverain de toute la nature. Au contraire, les plus anciens livres profanes que nous ayons, *Héſiode* & *Homère*, repréſentent leur *Zeus* comme ſeul lançant la foudre, comme ſeul maître des dieux & des hommes; il punit même les autres dieux; il attache *Junon* à une chaîne, il chaſſe *Apollon* du ciel.

L'ancienne religion des bracmanes, la première qui admit des créatures céleſtes, la première qui parla de leur rebellion, s'explique d'une manière ſublime ſur l'unité & la puiſſance de DIEU, comme nous l'avons vu à l'article *Ange*.

Les Chinois, tout anciens qu'ils ſont, ne viennent qu'après les Indiens; ils ont reconnu un ſeul DIEU de tems immémorial, point de dieux ſubalternes, point de génies ou démons médiateurs entre DIEU & les hommes, point d'oracles, point de dogmes abſtraits, point de diſputes théologiques chez les lettrés; l'empereur fut toujours le premier pontife, la religion fut toujours auguſte & ſimple : c'eſt ainſi que ce vaſte empire, quoique ſubjugué deux fois, s'eſt toujours conſervé dans ſon intégrité, qu'il a ſoumis ſes vainqueurs à ſes loix, & que malgré les crimes & les malheurs attachés à la race humaine, il eſt encor l'état le plus floriſſant de la terre.

Les mages de Caldée, les Sabéens ne reconnaiſſaient qu'un ſeul DIEU ſuprême, & l'adoraient dans les étoiles qui ſont ſon ouvrage.

Les Perſans l'adoraient dans le ſoleil. La ſphère poſée ſur le frontiſpice du temple de Memphis, était l'emblême d'un DIEU unique & parfait, nommé *Knef* par les Egyptiens.

Le titre de *Deus optimus maximus*, n'a jamais été donné par les Romains qu'au ſeul Jupiter, *Hominum ſator atque Deorum*. On ne peut trop répéter cette grande vérité que nous indiquons ailleurs. (*a*).

Cette adoration d'un DIEU ſuprême eſt confirmée depuis *Romulus* juſqu'à la deſtruction entière de l'empire, & à celle de ſa religion. Malgré toutes les folies du peuple qui vénérait des dieux ſécondaires & ridicules, & malgré les épicuriens qui au fond n'en reconnaiſſaient aucun, il eſt avéré que les magiſtrats & les ſages adorèrent dans tous les tems un DIEU ſouverain.

Dans le grand nombre de témoignages qui nous reſtent

(*a*) Le prétendu *Jupiter* né en Crète, n'était qu'une fable hiſtorique ou poétique, comme celles des autres dieux. *Jovis*, depuis *Jupiter*, était la traduction du mot grec *Zeus*; & *Zeus* était la traduction du mot phénicien *Jeova*.

tent de cette vérité, je choisirai d'abord celui de *Maxime* de Tyr qui florissait sous les *Antonins*, ces modèles de la vraie piété, puisqu'ils l'étaient de l'humanité. Voici ses paroles dans son discours intitulé, *De* DIEU *selon platon*. Le lecteur qui veut s'instruire est prié de les bien peser.

Les hommes ont eu la faiblesse de donner à DIEU *une figure humaine, parce qu'ils n'avaient rien vu au-dessus de l'homme. Mais il est ridicule de s'imaginer avec Homère, que Jupiter, ou la suprême Divinité, a les sourcils noirs & les cheveux d'or, & qu'il ne peut les secouer sans ébranler le ciel.*

Quand on interroge les hommes sur la nature de la Divinité, toutes leurs réponses sont différentes. Cependant, au milieu de cette prodigieuse variété d'opinions, vous trouverez un même sentiment par toute la terre, c'est qu'il n'y a qu'un seul DIEU *qui est le père de tous, &c.*

Que deviendront après cet aveu formel & après les discours immortels des *Cicerons*, des *Antonins*, des *Epictètes*, que deviendront, dis-je, les déclamations que tant de pédans ignorans répètent encor aujourd'hui ? A quoi serviront ces éternels reproches d'un polytéisme grossier & d'une idolâtrie puérile, qu'à nous convaincre que ceux qui les font n'ont pas la plus légère connaissance de la saine antiquité ? Ils ont pris les rêveries d'*Homère* pour la doctrine des sages.

Faut-il un témoignage encor plus fort & plus expressif ? vous le trouverez dans la lettre de *Maxime* de Madaure à *St. Augustin*; tous deux étaient philosophes & orateurs ; du moins ils s'en piquaient, ils s'écrivaient librement ; ils étaient amis autant que peuvent l'être un homme de l'ancienne religion & un de la nouvelle.

Lisez la lettre de *Maxime* de Madaure, & la réponse de l'évêque d'Hippone.

LETTRE DE MAXIME DE MADAURE.

« Or qu'il y ait un DIEU fouverain qui foit fans com-
» mencement, & qui fans avoir rien engendré de fem-
» blable à lui, foit néanmoins le père & le formateur
» de toutes chofes, quel homme eft affez groffier, affez
» ftupide pour en douter ? C'eft celui dont nous ado-
» rons fous des noms divers l'éternelle puiffance, répan-
» due dans toutes les parties du monde ; ainfi honorant
» féparément par diverfes fortes de cultes, ce qui eft
» comme fes divers membres, nous l'adorons tout en-
» tier. . . . qu'ils vous confervent ces dieux *fubalternes*,
» fous le nom defquels, & par lefquels tout autant de
» mortels que nous fommes fur la terre, nous adorons
» le *Père commun des dieux & des hommes*, par diffé-
» rentes fortes de cultes, à la vérité, mais qui s'ac-
» cordent tous dans leur variété même, & ne tendent
» qu'à la même fin. »

Qui écrivait cette lettre ? Un Numide, un homme du pays d'Alger.

RÉPONSE D'AUGUSTIN.

« Il y a dans votre place publique deux ftatues de
» *Mars*, nud dans l'une & armé dans l'autre, & tout
» auprès la figure d'un homme qui avec trois doigts
» qu'il avance vers *Mars*, tient en bride cette divi-
» nité dangereufe à toute la ville. Sur ce que vous me
» dites que de pareils dieux font comme les membres
» du feul véritable DIEU, je vous avertis avec toute
» la liberté que vous me donnez, de ne pas tomber dans
» de pareils facrilèges, car ce feul DIEU dont vous
» parlez, eft fans doute celui qui eft reconnu de tout
» le monde, & fur lequel les ignorans conviennent
» avec les favans, comme quelques anciens ont dit.

» Or, direz-vous que celui dont la force, pour ne » pas dire la cruauté, eſt réprimée par un homme » mort ſoit un membre de celui-là ? Il me ſerait aiſé » de vous pouſſer ſur ce ſujet ; car vous voyez bien ce » qu'on pourrait dire ſur cela ; mais je me retiens de » peur que vous ne diſiez que ce ſont les armes de la » rhétorique que j'emploie contre vous plutôt que celles » de la vérité. » (*a*)

Nousne ſavons pas ce que ſignifiaient ces deux ſtatues dont il ne reſte aucun veſtige ; mais toutes les ſtatues dont Rome était remplie, le Panthéon & tous les temples conſacrés à tous les dieux ſubalternes, & même aux douze grands dieux, n'empêchèrent jamais que *Deus optimus maximus*, DIEU *très-bon & très-grand*, ne fût reconnu dans tout l'empire.

Le malheur des Romains était donc d'avoir ignoré la loi moſaïque, & enſuite d'ignorer la loi des diſciples de notre Sauveur JESUS-CHRIST, de n'avoir pas eu la foi, d'avoir mêlé au culte d'un DIEU ſuprême le culte de *Mars*, de *Vénus*, de *Minerve*, d'*Apollon* qui n'exiſtaient pas, & d'avoir conſervé cette religion juſqu'au tems des *Théodoſes*. Heureuſement les Gots, les Huns, les Vandales, les Hérules, les Lombards, les Francs qui détruiſirent cet empire, ſe ſoumirent à la vérité, & jouirent d'un bonheur qui fut refuſé aux *Scipions*, aux *Catons*, aux *Metellus*, aux *Emiles*, aux *Cicerons*, aux *Varrons*, aux *Virgiles* & aux *Horaces*. (Voyez l'article *Idolâtrie*.)

Tous ces grands hommes ont ignoré JESUS-CHRIST qu'ils ne pouvaient connaître ; mais ils n'ont point adoré le diable, comme le répètent tous les jours tant de pédants. Comment auraient-ils adoré le diable puiſqu'ils n'en avaient jamais entendu parler ?

(*a*) Traduct. de *Dubois*, précepteur du dernier duc de *Guiſe*.

D'UNE CALOMNIE DE WARBURTON CONTRE CICERON, AU SUJET D'UN DIEU SUPRÊME.

Warburton a calomnié *Ciceron* & l'ancienne Rome, (*a*) ainſi que ſes contemporains. Il ſuppoſe hardiment que *Ciceron* a prononcé ces paroles dans ſon oraiſon pour *Flaccus* : IL EST INDIGNE DE LA MAJESTÉ DE L'EMPIRE D'ADORER UN SEUL DIEU. *Majeſtatem imperii non decuit ut unus tantum* DEUS *colatur.*

Qui le croirait ? il n'y a pas un mot de cela dans l'oraiſon pour *Flaccus*, ni dans aucun ouvrage de *Ciceron.* Il s'agit de quelques vexations dont on accuſait *Flaccus*, qui avait exercé la prêture dans l'Aſie mineure. Il était ſecrétement pourſuivi par les Juifs, dont Rome était était alors inondée ; car ils avaient obtenu à force d'argent des privilèges à Rome, dans le tems même que *Pompée* après *Craſſus* ayant pris Jéruſalem, avait fait pendre leur roitelet *Alexandre* fils d'*Ariſtobule. Flaccus* avait défendu qu'on fît paſſer des eſpèces d'or & d'argent à Jéruſalem, parce que ces monnoies en revenaient altérées & que le commerce en ſouffrait ; il avait fait ſaiſir l'or qu'on y portait en fraude. Cet or, dit *Ciceron*, eſt encor dans le tréſor ; *Flaccus* s'eſt conduit avec autant de déſintéreſſement que *Pompée.*

Enſuite *Ciceron* avec ſon ironie ordinaire prononce ces paroles. « Chaque pays a ſa religion, nous avons » la nôtre. Lorſque Jéruſalem était encor libre, & que » les Juifs étaient en paix, ces Juifs n'avaient pas moins » en horreur la ſplendeur de cet empire, la dignité » du nom romain, les inſtitutions de nos ancêtres. Au- » jourd'hui cette nation a fait voir plus que jamais par » la force de ſes armes ce qu'elle doit penſer de l'empire

(*a*) Préface de la II partie du tome II de la légation de *Moyſe*, p. 19.

» romain. Elle nous a montré par sa valeur combien elle » est chère aux dieux immortels; elle nous l'a prouvé » en étant vaincue, dispersée, tributaire. »

Stantibus Hierosolimis, pacatisque Judæis, tamen istorum religio sacrorum à splendore hujus imperii, gravitate nominis nostri, majorum institutis abhorrebat: nunc verò hoc magis, quid illa gens, quid de imperio nostro sentiret, ostendit armis: quam cara Diis immortalibus esset, docuit, quòd est victa, quòd elocata, quòd servata.

Il est donc très-faux que jamais ni *Ciceron*, ni aucun Romain ait dit, qu'il ne convenait pas à la majesté de l'empire de reconnaître un DIEU suprême. Leur *Jupiter* ce *Zeus* des Grecs, ce *Jehova* des Phéniciens, fut toujours regardé comme le maître des dieux secondaires. On ne peut trop inculquer cette grande vérité.

LES ROMAINS ONT-ILS PRIS TOUS LEURS DIEUX DES GRECS ?

Les Romains n'auraient-ils pas eu plusieurs dieux qu'ils ne tenaient pas des Grecs ?

Par exemple, ils ne pouvaient avoir été plagiaires en adorant *Cœlum*, quand les Grecs adoraient *Ouranon*; en s'adressant à *Saturnus* & à *Tellus* quand les Grecs s'adressaient à *Gé* & à *Cronos*.

Ils appellaient *Cérès* celle que les Grecs nommaient *Deo* & *Demiter*.

Leur Neptune était *Poseidon*; leur Vénus était *Aphrodite*; leur Junon s'appellait en grec *Era*; leur Proserpine *Coré*; enfin, leur favori Mars, *Arès*; & leur favorite Bellone *Enio*. Il n'y a pas là un nom qui se ressemble.

Les beaux esprits grecs & romains s'étaient-ils rencontrés, ou les uns avaient-ils pris des autres, la chose dont ils déguisaient le nom ?

Il est assez naturel que les Romains, sans consulter

les Grecs, se soient faits des dieux du ciel, du tems, d'un être qui préside à la guerre, à la génération, aux moissons, sans aller demander des dieux de la Grèce, comme ensuite ils allèrent leur demander des loix. Quand vous trouvez un nom qui ne ressemble à rien, il paraît juste de le croire originaire du pays.

Mais *Jupiter* le maître de tous les dieux, n'est-il pas un mot appartenant à toutes les nations, depuis l'Euphrate jusqu'au Tibre? C'était *Jov*, *Jovis* chez les premiers Romains, *Zeus* chez les Grecs, *Jehova* chez les Phéniciens, les Syriens, les Egyptiens.

Cette ressemblance ne paraît-elle pas servir à confirmer que tous ces peuples avaient la connaissance de l'Etre suprême? connaissance confuse à la vérité; mais quel homme peut l'avoir distincte?

SECTION SECONDE.

Examen de Spinosa.

Spinosa ne put s'empêcher d'admettre une intelligence agissante dans la matière, & faisant un tout avec elle.

Je dois conclure, dit-il, (*a*) *que l'être absolu n'est ni pensée, ni étendue exclusivement l'un de l'autre, mais que l'étendue & la pensée sont les attributs nécessaires de l'être absolu.*

C'est en quoi il paraît différer de tous les athées de l'antiquité, *Ocellus Lucanus*, *Héraclite*, *Démocrite*, *Leucipe*, *Straton*, *Epicure*, *Pythagore*, *Diagore*, *Zenon* d'Elée, *Anaximandre* & tant d'autres. Il en diffère surtout par sa méthode qu'il avait entiérement puisée dans la lecture de *Descartes*, dont il a imité jusqu'au style.

(*a*) Page 13 édition de *Foppens*.

Ce qui étonnera furtout la foule de ceux qui crient *Spinofa*, (*a*) *Spinofa*, & qui ne l'ont jamais lu, c'eft fa déclaration fuivante. Il ne l'a pas fait pour éblouir les hommes, pour appaifer des théologiens, pour fe donner des protecteurs, pour défarmer un parti; il parle en philofophe fans fe nommer, fans s'afficher; il s'exprime en latin pour être entendu d'un très-petit nombre. Voici fa profeffion de foi.

PROFESSION DE FOI DE SPINOSA.

« Si je concluais auffi que l'idée de DIEU comprife » fous celle de l'infinité de l'univers, (*b*) me difpenfe » de l'obéiffance, de l'amour & du culte, je ferais en- » cor un plus pernicieux ufage de ma raifon; car il m'eft » évident que les loix que j'ai reçues, non par le rap- » port ou l'entremife des autres hommes, mais immé- » diatement de lui, font celles que la lumière natu- » relle me fait connaître pour véritables guides d'une » conduite raifonnable. Si je manquais d'obéiffance à cet » égard, je pécherais non-feulement contre le principe » de mon être & contre la fociété de mes pareils, mais » contre moi-même, en me privant du plus folide avan- » tage de mon exiftence. Il eft vrai que cette obéiffance » ne m'engage qu'aux devoirs de mon état, & qu'elle » me fait envifager tout le refte comme des pratiques » frivoles, inventées fuperftitieufement, ou par l'u- » tilité de ceux qui les ont inftituées.

» A l'égard de l'amour de DIEU, loin que cette idée » le puiffe affaiblir, j'eftime qu'aucun autre n'eft plus » propre à l'augmenter, puifqu'elle me fait connaître » que DIEU eft intime à mon être; qu'il me donne » l'exiftence & toutes mes propriétés; mais qu'il me » les donne libéralement fans reproche, fans intérêt,

(*a*) *Spinofa* dit qu'il aime DIEU. (*b*) Page 44.

» ſans m'aſſujettir à autre choſe qu'à ma propre nature. » Elle bannit la crainte, l'inquiétude, la défiance, & » tous les défauts d'un amour vulgaire ou intéreſſé. Elle » me fait ſentir que c'eſt un bien que je ne puis perdre, » & que je poſsède d'autant mieux que je le connais & » que je l'aime. »

Eſt-ce le vertueux & tendre *Fénélon*, eſt-ce *Spinoſa* qui a écrit ces penſées ? Comment deux hommes ſi oppoſés l'un à l'autre ont-ils pu ſe rencontrer dans l'idée d'aimer DIEU pour lui-même, avec des notions de DIEU ſi différentes ? (Voyez *Amour de* DIEU.)

Il le faut avouer ; ils allaient tous deux au même but, l'un en chrétien, l'autre en homme qui avait le malheur de ne le pas être. Le ſaint archevêque en philoſophe perſuadé que DIEU eſt diſtingué de la nature, l'autre en diſciple très-égaré de *Deſcartes*, qui s'imaginait que DIEU eſt la nature entière.

Le premier était orthodoxe ; le ſecond ſe trompait, j'en dois convenir : mais tous deux étaient dans la bonne foi ; tous deux eſtimables dans leur ſincérité comme dans leurs mœurs douces & ſimples ; quoiqu'il n'y ait eu d'ailleurs nul rapport entre l'imitateur de l'*Odiſſée* & un cartéſien ſec, hériſſé d'argumens ; entre un très-bel eſprit de la cour de *Louis XIV*, revêtu de ce qu'on nomme une *grande dignité*, & un pauvre Juif déjudaïſé, vivant avec trois cents florins de rente (*a*) dans l'obſcurité la plus profonde.

S'il eſt entr'eux quelque reſſemblance, c'eſt que *Fénélon* fut accuſé devant le ſanhédrin de la nouvelle loi, & l'autre devant une ſynagogue ſans pouvoir comme ſans raiſon ; mais l'un ſe ſoumit & l'autre ſe révolta.

(*a*) On vit après ſa mort, par ſes comptes, qu'il n'avait quelquefois dépenſé que quatre ſous & demi en un jour pour ſa nourriture. Ce n'eſt pas-là un repas de moines aſſemblés en chapitre.

DU FONDEMENT DE LA PHILOSOPHIE DE SPINOSA.

Le grand dialecticien *Bayle* a réfuté *Spinofa*. (*a*) Ce fyftême n'eft donc pas démontré comme une propofition d'*Euclide*. S'il l'était, on ne faurait le combattre. Il eft donc au moins obfcur.

J'ai toujours eu quelque foupçon que *Spinofa* avec fa fuftance univerfelle, fes modes & fes accidens, avait entendu autre chofe que ce que *Bayle* entend ; & que par conféquent *Bayle* peut avoir eu raifon, fans avoir confondu *Spinofa*. J'ai toujours cru furtout que *Spinofa* ne s'entendait pas fouvent lui-même, & que c'eft la principale raifon pour laquelle on ne l'a pas entendu.

Il me femble qu'on pourrait battre les remparts du fpinofifme par un côté que *Bayle* a négligé. *Spinofa* penfe qu'il ne peut exifter qu'une feule fubftance ; (*b*) & il paraît partout fon livre qu'il fe fonde fur la méprife de Defcartes *que tout eft plein*. Or, il eft auffi faux que tout foit plein, qu'il eft faux que tout foit vide. Il eft démontré aujourd'hui que le mouvement eft auffi impoffible dans le plein abfolu, qu'il eft impoffible que dans une balance égale un poids de deux livres élève un poids de quatre.

Or fi tous les mouvemens exigent abfolument des efpaces vides, que deviendra la fubftance unique de *Spinofa* ? Comment la fubftance d'une étoile entre laquelle & nous eft une efpace vide fi immenfe, fera-t-elle précifément la fubftance de notre terre, la fubftance de moi-même, (*c*) la fubftance d'une mouche mangée par une araignée ?

(*a*) Voyez l'article *Spinofa*, Dictionnaire de *Bayle*.

(*b*) *Spinofa* croit que DIEU eft tout, & qu'il n'y a qu'une feule fubftance.

(*c*) Ce qui fait que *Bayle* n'a pas preffé cet argument, c'eft qu'il n'était pas inftruit des démonftrations de *Newton*, de *Keil*, de *Grégori*, de *Halley*, que le vide eft néceffaire pour le mouvement.

Je me trompe peut-être ; mais je n'ai jamais conçu comment *Spinosa* admettant une ſubſtance infinie dont la penſée & la matière ſont les deux modalités, admettant la ſubſtance qu'il appelle *Dieu*, & dont tout ce que nous voyons eſt mode ou accident, a pu cependant rejetter les cauſes finales ? Si cet être infini, univerſel, penſe, comment n'aurait-il pas des deſſeins ? s'il a des deſſeins, comment n'aurait-il pas une volonté ? Nous ſommes, dit *Spinoſa*, des modes de cet Etre abſolu, néceſſaire, infini. Je dis à *Spinoſa*, nous avons des deſſeins, nous qui ne ſommes que des modes ; donc cet Etre infini, néceſſaire, abſolu ne peut en être privé ; donc il a volonté, deſſeins, puiſſance.

Je ſais bien que pluſieurs philoſophes, & ſurtout *Lucrèce*, ont nié les cauſes finales ; (*a*) & je ſais que *Lucrèce*, quoique peu châtié, eſt un très-grand poëte dans ſes deſcriptions & dans ſa morale ; mais en philoſophie il me paraît, je l'avoue, fort au-deſſous d'un portier de collège & d'un bedaut de paroiſſe. Affirmer que ni l'œil n'eſt fait pour voir, ni l'oreille pour entendre, ni l'eſtomac pour digérer, n'eſt-ce pas là la plus énorme abſurdité, la plus révoltante folie qui ſoit jamais tombée dans l'eſprit humain ? Tout douteur que je ſuis, cette démence me paraît évidente, & je le dis.

Pour moi je ne vois dans la nature comme dans les arts, que des cauſes finales ; & je crois un pommier fait pour porter des pommes comme je crois une montre faite pour marquer l'heure.

Je dois avertir ici que ſi *Spinoſa* dans pluſieurs endroits de ſes ouvrages ſe moque des cauſes finales, il les reconnaît plus expreſſément que perſonne dans ſa première partie de l'*Etre en général & en particulier.*

Voici ſes paroles.

(*a*) Cauſes finales.

« Qu'il me ſoit permis de m'arrêter ici quelque inſ-
» tant, (*a*) pour admirer la merveille diſpenſation de
» la nature, laquelle ayant enrichi la conſtitution de
» l'homme de tous les reſſorts néceſſaires pour pro-
» longer juſqu'à certain terme la durée de ſa fragile
» exiſtence, & pour animer la connaiſſance qu'il a de
» lui-même par celle d'une infinité de choſes éloignées,
» ſemble avoir exprès négligé de lui donner des mo-
» yens pour bien connaître celle dont il eſt obligé de
» faire un uſage plus ordinaire, & même les individus
» de ſa propre eſpèce. Cependant, à le bien prendre,
» c'eſt moins l'effet d'un refus que celui d'une extrême
» libéralité; puiſque s'il y avait quelque être intelli-
» gent qui en pût pénétrer un autre contre ſon gré,
» il jouirait d'un tel avantage au-deſſus de lui, que par
» cela même il ferait exclu de ſa ſociété, au lieu que
» dans l'état préſent, chaque individu jouiſſant de lui-
» même avec une pleine indépendance, ne ſa commu-
» que qu'autant qu'il lui convient. »

Que conclurat-je delà ? que *Spinoſa* ſe contrediſait ſouvent, (*b*) qu'il n'avait pas toujours des idées nettes, que dans le grand naufrage des ſyſtêmes il ſe ſauvait tantôt ſur une planche, tantôt ſur une autre; qu'il reſſemblait par cette faibleſſe à *Mallebranche*, à *Arnaud*, à *Boſſuet*, à *Claude*, qui ſe ſont contredits quelquefois dans leurs diſputes; qu'il était comme tant de métaphyſiciens & de théologiens. Je conclurai que je dois me défier à plus forte raiſon de toutes mes idées en métaphyſique, que je ſuis un animal très-faible, marchant ſur des ſables mouvans qui ſe dérobent continuellement ſous moi, & qu'il n'y a peut-être rien de ſi fou que de croire avoir toujours raiſon.

(a) Cauſes finales admiſes par *Spinoſa*, pag. 14.

(*b*) *Spinoſa* ſe contredit.

Vous êtes très-confus, *Baruc* (*a*) *Spinosa*; mais êtes-vous aussi dangereux qu'on le dit? je soutiens que non; & ma raison, c'est que vous êtes confus, que vous avez écrit en mauvais latin, & qu'il n'y pas dix personnes en Europe qui vous lisent d'un bout à l'autre, quoiqu'on vous ait traduit en français. Quel est l'auteur dangereux? c'est celui qui est lu par les oisifs de la cour & par les dames.

SECTION TROISIÈME.

Du Systême de la nature.

L'auteur du *Systême de la nature* a eu l'avantage de se faire lire des savans, des ignorans, des femmes; il a donc dans le style des mérites que n'avait pas *Spinosa*. Souvent de la clarté, quelquefois de l'éloquence, quoi qu'on puisse lui reprocher de répéter, de déclamer, & se contredire comme tous les autres. Pour le fonds des choses, il faut s'en défier très-souvent en physique & en morale. Il s'agit ici de l'intérêt du genre humain. Examinons donc si sa doctrine est vraie & utile, & soyons courts si nous pouvons.

(*b*) *L'ordre & le désordre n'existent point*, &c.

Quoi! en physique un enfant né aveugle ou privé de ses jambes, un monstre n'est pas contraire à la nature de l'espèce? N'est-ce pas la régularité ordinaire de la nature qui fait l'ordre, & l'irrégularité qui est le désordre? N'est-ce pas un très-grand dérangement, un désordre funeste qu'un enfant à qui la nature a donné la faim, & a bouché l'œsophage? Les évacuations de toute

(*a*) Il s'appellait *Baruc* & non *Benoît*, car il ne fut jamais baptisé.

(*b*) Ire. parte, page 60.

eſpèce ſont néceſſaires, & ſouvent les conduits manquent d'orifices ; on eſt obligé d'y remédier : ce déſordre a ſa cauſe ſans doute. Point d'effet ſans cauſe ; mais c'eſt un effet très-déſordonné.

L'aſſaſſinat de ſon ami, de ſon frère, n'eſt-il pas un déſordre horrible en morale ? Les calomnies d'un *Garaſſe*, d'un *le Tellier*, d'un *Doucin* contre des janſéniſtes, & celle des janſéniſtes contre des jéſuites, les impoſtures des *Patouillet* & *Paulian* ne ſont-elles pas de petits déſordres ? La St. Barthelemi, les maſſacres d'Irlande, &c. &c., ne ſont-ils pas des déſordres exécrables ? Ce crime a ſa cauſe dans des paſſions, mais l'effet eſt exécrable ; la cauſe eſt fatale ; ce déſordre fait frémir. Reſte à découvrir, ſi l'on peut, l'origine de ce déſordre ; mais il exiſte.

(*a*) *L'expérience prouve que les matières que nous regardons comme inertes & mortes, prennent de l'action, de l'intelligence, de la vie, quand elles ſont combinées d'une certaine façon.*

C'eſt-là préciſément la difficulté. Comment un germe parvient-il à la vie ? l'auteur & le lecteur n'en ſavent rien. Dès-là les deux volumes du *Syſtême*, & tous les ſyſtêmes du monde, ne ſont-ils pas des rêves ?

(*b*) *Il faudrait définir la vie, & c'eſt ce que j'eſtime impoſſible.*

Cette définition n'eſt-elle pas très-aiſée, très-commune ? la vie n'eſt-elle pas organiſation avec ſentiment ? Mais que vous teniez ces deux propriétés du mouvement ſeul de la matière, c'eſt ce dont il eſt impoſſible de donner une preuve : & ſi on ne peut le prouver, pourquoi l'affirmer ? pourquoi dire tout haut, *je ſais*, quand on ſe dit tout bas, *j'ignore ?*

(*c*) *L'on demandera ce que c'eſt que l'homme*, &c.

(*a*) Page 69.
(*b*) Page 78.
(*c*) Page 80.



Cet article n'eſt pas aſſurément plus clair que les plus obſcurs de *Spinoſa*, & bien des lecteurs s'indigneront de ce ton ſi déciſif que l'on prend ſans rien expliquer.

(*a*) *La matière eſt éternelle & néceſſaire, mais ſes formes & ſes combinaiſons ſont paſſagères & contingentes*, &c.

Il eſt difficile de comprendre comment la matière étant néceſſaire, & aucun être libre n'exiſtant, ſelon l'auteur, il y aurait quelque choſe de contingent. On entend par contingence ce qui peut être & ne pas être. Mais tout devant être d'une néceſſité abſolue, toute manière d'être qu'il appelle ici mal-à-propos *contingent*, eſt d'une néceſſité auſſi abſolue que l'être même. C'eſt-là où l'on ſe trouve encor plongé dans un labyrinthe où l'on ne voit point d'iſſue.

Lorſqu'on oſe aſſurer qu'il n'y a point de DIEU, que la matière agit par elle-même par une néceſſité éternelle, il faut le démontrer comme une propoſition d'*Euclide*; ſans quoi vous n'appuyez votre ſyſtême que ſur un peut-être. Quel fondement pour la choſe qui intéreſſe le plus le genre-humain!

(*b*) *Si l'homme d'après ſa nature eſt forcé d'aimer ſon bien-être, il eſt forcé d'en aimer les moyens. Il ſerait inutile & peut-être injuſte de demander à un homme d'être vertueux s'il ne peut l'être ſans ſe rendre malheureux. Dès que le vice le rend heureux, il doit aimer le vice.*

Cette maxime eſt encor plus exécrable en morale que les autres ne ſont fauſſes en phyſique. Quand il ſerait vrai qu'un homme ne pourrait être vertueux ſans ſouffrir, il faudrait l'encourager à l'être. La propoſition de l'auteur ſerait viſiblement la ruine de la ſociété. D'ailleurs, comment ſaura-t-il qu'on ne peut être heureux

(*a*) Page 82. (*b*) Page 152.

ſans avoir des vices ? n'eſt-il pas au contraire prouvé par l'expérience, que la ſatisfaction de les avoir domptés eſt cent fois plus grande que le plaiſir d'y avoir ſuccombé ; plaiſir toujours empoiſonné, plaiſir qui mène au malheur. On acquiert en domptant ſes vices la tranquillité, le témoignage conſolant de ſa conſcience ; on perd en s'y livrant ſon repos, ſa ſanté ; on riſque tout. L'auteur lui-même en vingt endroits veut qu'on ſacrifie tout à la vertu. Qu'eſt-ce donc qu'un ſyſtême rempli de ces contradictions ?

(*a*) *Ceux qui rejettent avec tant de raiſon les idées innées, auraient dû ſentir que cette intelligence ineffable que l'on place au gouvernail du monde, & dont nos ſens ne peuvent conſtater ni l'exiſtence, ni les qualités, eſt un être de raiſon.*

En vérité, de ce que nous n'avons point d'idées innées, comment s'enſuit-il qu'il n'y a point de DIEU ? cette conſéquence n'eſt-elle pas abſurde ? y a-t-il quelque contradiction à dire que DIEU nous donne des idées par nos ſens ? n'eſt-il pas au contraire de la plus grande évidence que s'il eſt un Etre tout-puiſſant dont nous tenons la vie, nous lui devons nos idées & nos ſens comme tout le reſte ? Il faudrait avoir prouvé auparavant que DIEU n'exiſte pas ; & c'eſt ce que l'auteur n'a point fait ; c'eſt même ce qu'il n'a pas encor tenté de faire juſqu'à cette page du chapitre X.

Dans la crainte de fatiguer les lecteurs par l'examen de tous ces morceaux détachés, je viens au fondement du livre, & l'erreur étonnante ſur laquelle il a élevé ſon ſyſtême. Je dois abſolument répéter ici ce qu'on a dit ailleurs.

(*a*) Page 167.

(*a*) HISTOIRE DES ANGUILLES SUR LESQUELLES EST FONDÉ LE SYSTÊME.

Il y avait en France vers l'an 1750 un jéſuite Anglais nommé *Néedham*, déguiſé en ſéculier, qui ſervait alors de précepteur au neveu de M. *Dillon* archevêque de Toulouſe. Cet homme faiſait des expériences de phyſique, & ſurtout de chymie.

Après avoir mis de la farine de ſeigle ergoté dans des bouteilles bien bouchées, & du jus de mouton bouilli dans d'autres bouteilles, il crut que ſon jus de mouton & ſon ſeigle avaient fait naître des anguilles, leſquelles même en reproduiſaient bientôt d'autres; & qu'ainſi une race d'anguilles, ſe formait indifféremment d'un jus de viande, ou d'un grain de ſeigle.

(*b*) Un phyſicien qui avait de la réputation, ne douta pas que ce *Néedham* ne fût un profond athée. Il conclut que puiſque l'on faiſait des anguilles avec de la farin ede ſeigle, on pouvait faire des hommes avec de la farine de froment, que la nature & la chymie produiſaient tout; & qu'il était démontré qu'on peut ſe paſſer d'un DIEU formateur de toutes choſes.

Cette propriété de la farine trompa aiſément un homme malheureuſement égaré alors dans des idées qui doivent faire trembler pour la faibleſſe de l'eſprit humain. Il voulait creuſer un trou juſqu'au centre de la terre pour voir le feu central, diſſéquer des Patagons pour connaître la nature de l'ame; enduire les malades de poix réſine pour les empêcher de tranſpirer; exalter ſon ame pour prédire l'avenir. Si on ajoutait qu'il fut encor plus malheureux en cherchant à opprimer deux de ſes confrères, cela ne ferait pas d'honneur à l'athéiſme,

(*a*) Voyez l'article *Anguilles.*
(*b*) Page 7.

me, & servirait seulement à nous faire rentrer en nous-mêmes avec confusion.

Il est bien étrange que des hommes en niant un créateur, se soient attribués le pouvoir de créer des anguilles.

Ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que des physiciens plus instruits adoptèrent le ridicule systême du jésuite *Néedham*, & le joignirent à celui de *Maillet*, qui prétendait que l'Océan avait formé les Pyrénées & les Alpes, & que les hommes étaient originairement des marsouins, dont la queue fourchue se changea en cuisses & en jambes dans la suite des tems, ainsi que nous l'avons dit. De telles imaginations peuvent être mises avec les anguilles formées par de la farine.

Il n'y a pas long-tems qu'on assura qu'à Bruxelles un lapin avait fait une demi-douzaine de lapreaux à une poule.

Cette transmutation de farine & de jus de mouton en anguilles fut démontrée aussi fausse & aussi ridicule qu'elle l'est en effet, par M. *Spalanzani*, un peu meilleur observateur que *Néedham*

On n'avait pas besoin même de ces observations pour démontrer l'extravagance d'une illusion si palpable. Bientôt les anguilles de *Néedham* allèrent trouver la poule de Bruxelles.

Cependant en 1768 le traducteur exact, élégant & judicieux de *Lucrèce*, se laissa surprendre au point que non-seulement il rapporte dans ses notes du livre VIII, pag. 361, les prétendues expériences de *Néedham*, mais qu'il fait ce qu'il peut pour en constater la validité.

Voilà donc le nouveau fondement du *Systême de la Nature*. L'auteur dès le second chapitre s'exprime ainsi.

(*a*) *En humectant de la farine avec de l'eau, & en renfermant ce mêlange, on trouve au bout de quelque tems, à l'aide du microscope qu'il a produit, des êtres*

(*a*) Ire. partie, pag. 23.

organisés dont on croyait la farine & l'eau incapables. C'est ainsi que la nature inanimée peut passer à la vie, qui n'est elle-même qu'un assemblage de mouvemens.

Quand cette sottise inouie serait vraie, je ne vois pas, à raisonner rigoureusement, qu'elle prouvât qu'il n'y a point de DIEU, car il se pourrait très-bien qu'il y eût un Etre suprême, intelligent & puissant, qui ayant formé le soleil & tous les astres, daigna former aussi des animalcules sans germe. Il n'y a point là de contradiction dans les termes. Il faudrait chercher ailleurs une preuve démonstrative que DIEU n'existe pas, & c'est ce qu'assurément personne n'a trouvé ni ne trouvera.

L'auteur traite avec mépris les causes finales, parce que c'est un argument rebattu. Mais cet argument si méprisé est de *Ciceron* & de *Newton*. Il pourrait par cela seul faire entrer les athées en quelque défiance d'eux-mêmes. Le nombre est assez grand des sages qui en observant le cours des astres, & l'art prodigieux qui règne dans la structure des animaux & des végétaux, reconnaissent une main puissante qui opère ces continuelles merveilles.

L'auteur prétend que la matière aveugle & sans choix produit des animaux intelligens. Produire sans intelligence des êtres qui en ont ! cela est-il concevable ? ce systême est-il appuyé sur la moindre vraisemblance ? Une opinion si contradictoire exigerait des preuves aussi étonnantes qu'elle-même. L'auteur n'en donne aucune ; il ne prouve jamais rien, & il affirme tout ce qu'il avance. Quel chaos, quelle confusion, mais quelle témérité !

Spinosa du moins avouait une intelligence agissante dans ce grand tout, qui constituait la nature ; il y avait là de la philosophie. Mais je suis forcé de dire que je n'en trouve aucune dans le nouveau systême.

La matière est étendue, solide, gravitante, divisi-

ble ; j'ai tout cela auſſi bien que cette pierre. Mais a-t-on jamais vu une pierre ſentante & penſante ? Si je ſuis étendu, ſolide, diviſible, je le dois à la matière. Mais j'ai ſenſations & penſées ; à qui le dois-je ? ce n'eſt pas à de l'eau, à de la fange ; il eſt vraiſemblable que c'eſt à quelque choſe de plus puiſſant que moi. C'eſt à la combinaiſon ſeule des élémens, me dites-vous. Prouvez-le-moi donc ; faites-moi donc voir nettement qu'une cauſe intelligente ne peut m'avoir donné l'intelligence. Voilà où vous êtes réduit.

L'auteur combat avec ſuccès le dieu des ſcholaſtiques, un dieu compoſé de qualités diſcordantes, un dieu auquel on donne, comme à ceux d'*Homère*, les paſſions des hommes ; un dieu capricieux, inconſtant, vindicatif, inconſéquent, abſurde ; mais il ne peut combattre le DIEU des ſages. Les ſages en contemplant la nature admettent un pouvoir intelligent & ſuprême. Il eſt peut-être impoſſible à la raiſon humaine deſtitué du ſecours divin de faire un pas plus avant.

L'auteur demande où réſide cet Etre ? & de ce que perſonne ſans être infini ne peut dire où il réſide, il conclut qu'il n'exiſte pas. Cela n'eſt pas philoſophique ; car de ce que nous ne pouvons dire où eſt la cauſe d'un effet, nous ne devons pas conclure qu'il n'y a point de cauſe. Si vous n'aviez jamais vu de canonnier, & que vous viſſiez l'effet d'une batterie de canon, vous ne devriez pas dire : elle agit toute ſeule par ſa propre vertu.

Ne tient-il donc qu'à dire, il n'y a point de DIEU, pour qu'on vous en croie ſur votre parole ?

Enfin, ſa grande objection eſt dans les malheurs & dans les crimes du genre humain, objection auſſi ancienne que philoſophique ; objection commune, mais fatale & terrible, à laquelle on ne trouve de réponſe que dans l'eſpérance d'une vie meilleure. Et quelle eſt encor cette eſpérance ? nous n'en pouvons

V 2

avoir aucune certitude par la raifon. Mais j'ofe dire que quand il nous eft prouvé qu'un vafte édifice conftruit avec le plus grand art eft bâti par un architecte quel qu'il foit, nous devons croire à cet architecte, quand même l'édifice ferait teint de notre fang, fouillé de nos crimes, & qu'il nous écraferait par fa chûte. Je n'examine pas encor fi l'architecte eft bon, fi je dois être fatisfait de fon édifice, fi je dois en fortir plutôt que d'y demeurer ; fi ceux qui font logés comme moi dans cette maifon pour quelques jours, en font contens. J'examine feulement s'il eft vrai qu'il y ait un architecte, ou fi cette maifon remplie de tant de beaux appartemens & de vilains galetas, s'eft bâtie toute feule.

SECTION QUATRIÈME.

De la néceffité de croire un Etre fuprême.

Le grand objet, le grand intérêt, ce me femble, n'eft pas d'argumenter en métaphyfique, mais de pefer s'il faut pour le bien commun de nous autres animaux miférables & penfans, admettre un DIEU rémunérateur & vengeur, qui nous ferve à la fois de frein & de confolation, ou rejetter cette idée en nous abandonnant à nos calamités fans efpérances, & à nos crimes fans remords ?

Hobbes dit, que fi dans une république où l'on ne reconnaîtrait point de DIEU, quelque citoyen en propofait un, il le ferait pendre.

Il entendait apparemment par cette étrange exagération, un citoyen qui voudrait dominer au nom de DIEU ; un charlatan qui voudrait fe faire tyran. Nous entendons des citoyens qui fentant la faibleffe humaine, fa perverfité & fa misère, cherchent un point fixe pour affurer leur morale, & un appui qui les foutienne

dans les langueurs & dans les horreurs de cette vie.

Depuis *Job* jufqu'à nous, un très-grand nombre d'hommes a maudit fon exiftence ; nous avons donc un befoin perpétuel de confolation & d'efpoir. Votre philofophie nous en prive. La fable de *Pandore* valait mieux, elle nous laiffait l'efpérance, & vous nous la raviffez ! La philofophie, felon vous, ne fournit aucune preuve d'un bonheur à venir. Non ; mais vous n'avez aucune démonftration du contraire. Il fe peut qu'il y ait en nous une monade indeftructible qui fente & qui penfe, fans que nous fachions le moins du monde comment cette monade eft faite. La raifon ne s'oppofe point abfolument à cette idée, quoique la raifon feule ne la prouve pas. Cette opinion n'a-t-elle pas un prodigieux avantage fur la vôtre ? La mienne eft utile au genre humain, la vôtre eft funefte ; elle peut (quoique vous en difiez) encourager les *Néron*, les *Alexandre VI* & les *Cartouche* ; la mienne peut les réprimer.

Marc-Antonin, *Epictète*, croyaient que leur monade (de quelque efpèce qu'elle fût) fe rejoindrait à la monade du grand Etre ; & ils furent les plus vertueux des hommes.

Dans le doute où nous fommes tous deux, je ne vous dis pas avec Pafcal, *prenez le plus sûr.* Il n'y a rien de sûr dans l'incertitude. Il ne s'agit pas ici de parier, mais d'examiner ; il faut juger, & notre volonté ne détermine pas notre jugement. Je ne vous propofe pas de croire des chofes extravagantes pour vous tirer d'embarras ; je ne vous dis pas : allez à la Mecque baifer la pierre noire pour vous inftruire ; tenez une queue de vache à la main ; affublez-vous d'un fcapulaire, foyez imbécille & fanatique pour acquérir la faveur de l'Etre des êtres. Je vous dis : continuez à cultiver la vertu, à être bienfaifant, à regarder toute fuperftition avec horreur ou avec pitié ; mais adorez avec moi le deffein

qui se manifeste dans toute la nature, & par conséquent l'auteur de ce dessein, la cause primordiale & finale de tout ; espérez avec moi que notre monade qui raisonne sur le grand Etre éternel, pourra être heureuse par ce grand Etre même. Il n'y a point là de contradiction. Vous ne m'en démontrerez pas l'impossibilité ; de même que je ne puis vous démontrer mathématiquement que la chose est ainsi. Nous ne raisonnons guère en métaphysique que sur des probabilités : nous nageons tous dans une mer dont nous n'avons jamais vu le rivage. Malheur à ceux qui se battent en nageant. Abordera qui pourra, mais celui qui me crie : vous nagez en vain, il n'y a point de port, me décourage & m'ôte toutes mes forces.

De quoi s'agit-il dans notre dispute ? de consoler notre malheureuse existence. Qui la console ? vous ou moi ?

Vous avouez vous-même dans quelques endroits de votre ouvrage, que la croyance d'un DIEU a retenu quelques hommes sur le bord du crime : cet aveu me suffit. Quand cette opinion n'aurait prévenu que dix assassinats, dix calomnies, dix jugemens iniques sur la terre, je tiens que la terre entière doit l'embrasser.

La religion, dites-vous, a produit des milliasses de forfaits ; dites la superstition, qui règne sur notre triste globe ; elle est la plus cruelle ennemie de l'adoration pure qu'on doit à l'Etre suprême. Détestons ce monstre qui a toujours déchiré le sein de sa mère : ceux qui le combattent sont les bienfaicteurs du genre humain, c'est un serpent qui entoure la religion de ses replis, il faut lui écraser la tête sans blesser celle qu'il infecte & qu'il dévore.

Vous craignez qu'*en adorant* DIEU *on ne revienne bientôt superstitieux & fanatique*. Mais n'est-il pas à craindre qu'en le niant on ne s'abandonne aux passions

les plus atroces, & aux crimes les plus affreux ? Entre ces deux excès, n'y a-t-il pas un milieu très-raisonnable ? Où est l'asyle entre ces deux écueils ? le voici. DIEU & des loix sages.

Vous affirmez qu'il n'y a qu'un pas de l'adoration à la superstition. Il y a l'infini pour les esprits bien faits, & ils sont aujourd'hui en grand nombre ; ils sont à la tête des nations, ils influent sur les mœurs publiques, & d'année en année le fanatisme qui couvrait la terre se voit enlever ses détestables usurpations.

Je répondrai encor un mot à vos paroles de la page 223. *Si l'on présume des rapports entre l'homme & cet Etre incroyable, il faudra lui élever des autels, lui faire des présens*, &c. ; *si l'on ne conçoit rien à cet Etre, il faudra s'en rapporter à des prêtres qui*.......... &c. &c. &c. Le grand mal de s'assembler aux tems des moissons pour remercier DIEU du pain qu'il nous a donné ! qui vous dit de faire des présens à DIEU ! l'idée en est ridicule : mais où est le mal de charger un citoyen qu'on appellera *vieillard* ou *prêtre*, de rendre des actions de grace à la divinité au nom des autres citoyens, pourvu que ce prêtre ne soit pas un *Grégoire VII* qui marche sur la tête des rois, ou un *Alexandre VI* souillant par un inceste le sein de sa fille qu'il a engendré par un stupre, & assassinant, empoisonnant, à l'aide de son bâtard, presque tous les princes ses voisins, pourvu que dans une paroisse ce prêtre ne soit pas un fripon volant dans la poche des pénitens qu'il confesse, & employant cet argent à séduire les petites-filles qu'il catéchise ; pourvu que ce prêtre ne soit pas un *le Tellier*, qui met tout un royaume en combustion par des fourberies dignes du pilori ; un *Warburton* qui viole les loix de la société en manifestant les papiers secrets d'un membre du parlement pour le perdre, & qui calomnie quiconque n'est pas de son

avis ? Ces derniers cas ſont rares. L'état du ſacerdoce eſt un frein qui force à la bienſéance.

Un ſot prêtre excite le mépris ; un mauvais prêtre inſpire l'horreur : un bon prêtre, doux, pieux, ſans ſuperſtition, charitable, tolérant, eſt un homme qu'on doit chérir & reſpecter. Vous craignez l'abus, & moi auſſi. Uniſſons-nous pour le prévenir, mais ne condamnons pas l'uſage quand il eſt utile à la ſociété, quand il n'eſt pas perverti par le fanatiſme ou par la méchanceté frauduleuſe.

J'ai une choſe très-importante à vous dire. Je ſuis perſuadé que vous êtes dans une grande erreur : mais je ſuis également convaincu que vous vous trompez en honnête homme. Vous voulez qu'on ſoit vertueux, même ſans DIEU, quoique vous ayez dit malheureuſement que *dès que le vice rend l'homme heureux, il doit aimer le vice*. Propoſition affreuſe que vos amis auraient dû vous faire effacer. Partout ailleurs vous inſpirez la probité. Cette diſpute philoſophique ne ſera qu'entre vous & quelques philoſophes répandus dans l'Europe : le reſte de la terre n'en entendra pas parler. Le peuple ne nous lit point. Si quelque théologien voulait vous perſécuter, il ſerait un méchant, il ſerait un imprudent qui ne ſervirait qu'à vous affermir, & à faire de nouveaux athées.

Vous avez tort ; mais les Grecs n'ont point perſécuté *Epicure*, les Romains n'ont point perſécuté *Lucrèce*. Vous avez tort ; mais il faut reſpecter votre génie & votre vertu en vous réfutant de toutes ſes forces.

Le plus bel hommage, à mon gré, qu'on puiſſe rendre à DIEU, c'eſt de prendre ſa défenſe ſans colère ; comme le plus indigne portrait qu'on puiſſe faire de lui eſt de le peindre vindicatif & furieux. Il eſt la vérité même : la vérité eſt ſans paſſion. C'eſt être diſciple de DIEU que de l'annoncer d'un cœur doux, & d'un eſprit inaltérable.

Je penſe avec vous que le fanatiſme eſt un monſtre mille fois plus dangereux que l'athéiſme philoſophique. *Spinoſa* n'a pas commis une ſeule mauvaiſe action. *Châtel* & *Ravaillac*, tous deux dévots, aſſaſſinèrent *Henri IV*.

L'athée de cabinet eſt preſque toujours un philoſophe tranquille ; le fanatique eſt toujours turbulent ; mais l'athée de cour, le prince athée pourrait être le fléau du genre humain. *Borgia* & ſes ſemblables ont fait preſqu'autaut de mal que les fanatiques de Munſter & des Cevennes : je dis les fanatiques des deux partis. Le malheur des athées de cabinet eſt de faire des athées de cour. C'eſt *Chiron* qui élève *Achille* : il le nourrit de moëlle de lion. Un jour *Achille* traînera le corps d'*Hector* autour des murailles de Troye, & immolera douze captifs innocens à ſa vengeance.

DIEU nous garde d'un abominable prêtre qui hâche un roi en morceaux avec ſon couperet ſacré, ou de celui qui, le caſque en tête & la cuiraſſe ſur le dos, à l'âge de ſoixante & dix ans, oſe ſigner de ſes trois doigts enſanglantés la ridicule excommunication d'un roi de France, ou de ... ou de ... ou de ....

Mais que DIEU nous préſerve auſſi d'un deſpote colère & barbare, qui ne croyant point un DIEU, ferait ſon Dieu à lui-même ; qui ſe rendrait indigne de ſa place ſacrée en foulant aux pieds les devoirs que cette place impoſe, qui ſacrifierait ſans remords ſes amis, ſes parens, ſes ſerviteurs, ſon peuple à ſes paſſions. Ces deux tigres, l'un tondu, l'autre couronné, ſont également à craindre. Par quel frein pourrons-nous les retenir ? &c. &c.

Si l'idée d'un DIEU, auquel nos ames peuvent ſe rejoindre, a fait des *Titus*, des *Trajans*, des *Antonins*, des *Marc-Aurèles*, & ces grands empereurs Chinois, dont la mémoire eſt ſi précieuſe dans le ſecond des plus anciens & des plus vaſtes empires du monde ; ces exem-

ples ſuffiſent pour ma cauſe. Et ma cauſe eſt celle de tous les hommes.

Je ne crois pas que dans toute l'Europe il y ait un ſeul homme d'état, un ſeul homme un peu verſé dans les affaires du monde, qui n'ait le plus profond mépris pour toutes les légendes dont nous avons été inondés plus que nous le ſommes aujourd'hui de brochures. Si la religion n'enfante plus de guerres civiles, c'eſt à la philoſophie ſeule qu'on en eſt redevable ; les diſputes théologiques commencent à être regardées du même œil que les querelles de *Gilles* & de *Pierrot* à la foire. Une uſurpation également odieuſe & ridicule, fondée d'un côté ſur la fraude & de l'autre ſur la bêtiſe, & minée chaque inſtant par la raiſon qui établit ſon règne. La bulle *in Cœna Domini*, le chef-d'œuvre de l'inſolence & de la folie, n'oſe plus paraître dans Rome même. Si un régiment de moines fait la moindre évolution contre les loix de l'état, il eſt caſſé ſur le champ. Mais quoi ! parce qu'on a chaſſé les jéſuites, faut-il chaſſer DIEU ? au contraire, il faut l'en aimer davantage.



AMOUR DE DIEU.

LES diſputes ſur l'amour de DIEU ont allumé autant de haines qu'aucune querelle théologique. Les jéſuites & les janſéniſtes ſe ſont battus pendant cent ans, à qui aimerait DIEU d'une façon plus convenable, & à qui déſolerait plus ſon prochain.

Dès que l'auteur du *Télémaque* qui commençait à jouir d'un grand crédit à la cour de *Louis XIV*, voulut qu'on aimât DIEU d'une manière qui n'était pas celle de l'auteur des *Oraiſons funèbres ;* celui-ci qui était un

grand ferrailleur, lui déclara la guerre, & le fit condamner dans l'ancienne ville de *Romulus*, où DIEU était ce qu'on aimait le mieux après la domination, les richesses, l'oisiveté, le plaisir & l'argent.

Si madame *Guion* avait su le conte de la bonne vieille qui apportait un réchaut pour brûler le paradis, & une cruche d'eau pour éteindre l'enfer, afin qu'on n'aimât DIEU que pour lui-même, elle n'aurait peut-être pas tant écrit. Elle eût dû sentir qu'elle ne pouvait rien dire de mieux. Mais elle aimait DIEU & le galimatias si cordialement, qu'elle fut quatre fois en prison pour sa tendresse : traitement rigoureux & injuste. Pourquoi punir comme une criminelle une femme qui n'avait d'autre crime que celui de faire des vers dans le style de l'abbé *Cotin*, & de la prose dans le goût de *Polichinelle* ? Il est étrange que l'auteur de *Télémaque* & des froides amours d'*Eucharis* ait dit, dans ses *Maximes des saints*, d'après le bienheureux François de Sales, *Je n'ai presque point de desirs ; mais si j'étais à renaître je n'en aurais point du tout. Si* DIEU *venait à moi, j'irais aussi à lui ; s'il ne voulait pas venir à moi, je me tiendrais là & n'irais pas à lui.*

C'est sur cette proposition que roule tout son livre ; on ne condamna point *saint François de Sales ;* mais on condamna *Fénélon*. Pourquoi ? c'est que *François de Sales* n'avait point un violent ennemi à la cour de Turin, & que *Fénélon* en avait un à Versailles.

Ce qu'on a écrit de plus sensé sur cette controverse mystique, se trouve peut-être dans la satyre de *Boileau*, sur l'*amour de* DIEU, quoique ce ne ne soit pas assurément son meilleur ouvrage.

Qui fait exactement ce que ma loi commande,
A pour moi, dit ce DIEU, l'amour que je demande.

S'il faut passer des épines de la théologie, à celles de

la philoſophie qui ſont moins longues & moins piquantes, il paraît clair qu'on peut aimer un objet ſans aucun retour ſur ſoi-même, ſans aucun mêlange d'amour-propre, intéreſſé. Nous ne pouvons comparer les choſes divines aux terreſtres, l'amour de DIEU à un autre amour. Il manque préciſément un infini d'échellons pour nous élever de nos inclinations humaines à cette amour ſublime. Cependant, puiſqu'il n'y a pour nous d'autre point d'appui que la terre, tirons nos comparaiſons de la terre. Nous voyons un chef-d'œuvre de l'art en peinture, en ſculpture, en architecture, en poéſie, en éloquence, nous entendons une muſique qui enchante nos oreilles & notre ame, nous l'admirons, nous l'aimons ſans qu'il nous en revienne le plus léger avantage, c'eſt un ſentiment pur ; nous allons même juſqu'à ſentir quelquefois de la vénération, de l'amitié pour l'auteur ; & s'il était là nous l'embraſſerions.

C'eſt à-peu-près la ſeule manière dont nous puiſſions expliquer notre profonde admiration & les élans de notre cœur envers l'éternel architecte du monde. Nous voyons l'ouvrage avec un étonnement de reſpect, & d'anéantiſſement ; & notre cœur, s'élève autant qu'il le peut vers l'ouvrier.

Mais quel eſt ce ſentiment ? je ne ſais quoi de vaſte & d'interminé, un ſaiſiſſement qui ne tient rien de nos affections ordinaires ; une ame plus ſenſible qu'une autre, plus déſoccupée, peut-être ſi touchée du ſpectacle de la nature, qu'elle voudrait s'élancer juſqu'au maître éternel qui l'a formée. Une telle affection de l'eſprit, un ſi puiſſant attrait peut-il encourir la cenſure ? A-t-on pu condamner le tendre archevêque de Cambrai ? Malgré les expreſſions de *ſaint François de Sales* que nous avons rapportées, il s'en tenait à cette aſſertion, qu'on peut aimer l'auteur uniquement pour la beauté de ſes ouvrages. Quelle héréſie avait-on à lui reprocher ? les extravagances du ſtyle d'une dame de Montargis, &

quelques expreſſions peu meſurées de ſa part, lui nuiſirent.

Où était le mal ? on n'en ſait plus rien aujourd'hui. Cette querelle eſt anéantie comme tant d'autres. Si chaque ergoteur voulait bien ſe dire à ſoi-même, Dans quelques années perſonne ne ſe ſouciera de mes ergotiſmes, on ergoterait beaucoup moins. Ah, *Louis XIV*! *Louis XIV*! il fallait laiſſer deux hommes de génie ſortir de la ſphère de leurs talens, au point d'écrire ce qu'on a jamais écrit de plus obſcur & de plus ennuyeux dans votre royaume.

Pour finir tous ces débats là,
Tu n'avais qu'à les laiſſer faire.

Remarquons à tous les articles de morale & d'hiſtoire par quelle chaîne inviſible, par quels reſſorts inconnus toutes les idées qui troublent nos têtes & tous les événemens qui empoiſonnent nos jours ſont liés enſemble, ſe heurtent & forment nos deſtinées. *Fénélon* meurt dans l'exil pour avoir eu deux ou trois converſations myſtiques avec une femme un peu extravagante. Le cardinal de *Bouillon*, le neveu du grand *Turenne*, eſt perſécuté pour n'avoir pas lui-même perſécuté à Rome l'archevêque de Cambrai ſon ami : il eſt contraint de ſortir de France, & il perd toute ſa fortune.

C'eſt par ce même enchaînement que le fils d'un procureur de Vire trouve, dans une douzaine de phraſes obſcures d'un livre imprimé dans Amſterdam, de quoi remplir de victimes tous les cachots de la France ; & à la fin, il ſort de ces cachots mêmes un cri dont le retentiſſement fait tomber par terre toute une ſociété habile & tyrannique fondée par un fou ignorant.





DE DIODORE DE SICILE ET D'HÉRODOTE.

IL eſt juſte de commencer par *Hérodote* comme le plus ancien.

Quand *Henri Etienne* intitula ſa comique rapſodie, *Apologie d'Hérodote*, on ſait aſſez que ſon deſſein n'était pas de juſtifier les contes de ce père de l'hiſtoire; il ne voulait que ſe moquer de nous, & faire voir que les turpitudes de ſon tems étaient pires que celles des Egyptiens & des Perſes. Il uſa de la liberté que ſe donnait tout proteſtant contre ceux de l'égliſe catholique apoſtolique & romaine. Il leur reproche aigrement leurs débauches, leur avarice, leurs crimes expiés à prix d'argent, leurs indulgences publiquement vendues dans les cabarets, les fauſſes reliques ſuppoſées par leurs moines; il les appelle *idolâtres*. Il oſe dire que ſi les Egyptiens adoraient, à ce qu'on dit, des chats & des oignons, les catholiques adoraient des os de morts. Il oſe les appeller dans ſon diſcours préliminaire, *théophages*, & même *théokeſes*. (*a*) Nous avons quatorze éditions de ce livre; car nous aimons les injures qu'on nous dit en commun, autant que nous regimbons contre celles qui s'adreſſent à nos perſonnes en notre propre & privé nom.

Henri Etienne ne ſe ſervit donc d'*Hérodote* que pour

(*a*) *Théokeſes* ſignifie qui rend Dieu à la ſelle, proprement ch... Dieu: ce reproche affreux, cette injure aviliſſante n'a pas cependant effrayé le commun des catholiques: preuve évidente que les livres n'étant point lus par le peuple, n'ont point d'influence ſur le peuple.

nous rendre exécrables & ridicules. Nous avons un dessein tout contraire ; nous prétendons montrer que les histoires modernes de nos bons auteurs depuis *Guichardin*, sont en général aussi sages, aussi vraies que celles de *Diodore* & d'*Hérodote* sont folles & fabuleuses.

1°. Que veut dire le père de l'histoire dès le commencement de son ouvrage : *Les historiens Perses rapportent que les Phéniciens furent les auteurs de toutes les guerres. De la mer Rouge ils entrèrent dans la nôtre ?* &c. Il semblerait que les Phéniciens se fussent embarqués au golphe de Suez, qu'arrivés au détroit de Babel-Mandel ils eussent côtoyé l'Ethiopie, passé la ligne, doublé le cap des Tempêtes, appellé depuis le *cap de Bonne-Espérance*, remonté au loin entre l'Afrique & l'Amérique qui est le seul chemin, repassé la ligne, entré de l'Océan dans la Méditerranée par les colonnes d'Hercule ; ce qui aurait été un voyage de plus de quatre mille de nos grandes lieues marines, dans un tems où la navigation était dans son enfance.

2°. La première chose que font les Phéniciens c'est d'aller vers Argos enlever la fille du roi *Inachus*, après quoi les Grecs à leur tour vont enlever *Europe* fille du roi de Tyr.

3°. Immédiatement après vint *Candale* roi de Lydie, qui rencontrant un de ses soldats aux gardes nommé *Gigès*, lui dit : Il faut que je te montre ma femme toute nue ; il n'y manque pas. La reine l'ayant su, dit au soldat, comme de raison, Il faut que tu meures, ou que tu assassines mon mari, & que tu règnes avec moi ; ce qui fut fait sans difficulté.

4°. Suit l'histoire d'*Orion* porté par un marsouin sur la mer du fond de la Calabre jusqu'au cap de Matapan, ce qui fait un voyage assez extraordinaire d'environ cent lieues.

5°. De conte en conte (& qui n'aime pas les contes?) on arrive à l'oracle infaillible de Delphe, qui tantôt de-

vine que *Crésus* fait cuire un quartier d'agneau & une tortue dans une tourtière de cuivre, & tantôt lui prédit qu'il sera détrôné par un mulet.

6°. Parmi les inconcevables fadaises dont toute l'histoire ancienne regorge, en est-il beaucoup qui approchent de la famine qui tourmenta pendant vingt-huit ans les Lydiens ? Ce peuple qu'*Hérodote* nous peint plus riche en or que les Péruviens, au lieu d'acheter des vivres chez l'étranger, ne trouva d'autre secret que celui de jouer aux dames de deux jours l'un, sans manger pendant vingt-huit années de suite.

7°. Connaissez-vous rien de plus merveilleux que l'histoire de *Cyrus*? son grand-père le Mède *Astiage* qui, comme vous voyez avait un nom grec, rêve une fois que sa fille *Mandane* (autre nom grec) inonde toute l'Asie en pissant ; une autre fois, que de sa matrice il sort une vigne dont toute l'Asie mange les raisins. Et là-dessus, le bon homme *Astiage* ordonne à un *Harpage*, autre Grec, de faire tuer son petit-fils *Cyrus ;* car il n'y a certainement point de grand-père qui n'égorge toute sa race après de tels rêves. *Harpage* n'obéit point. Le bon *Astiage* qui était prudent & juste fait mettre en capilotade le fils d'*Harpage*, & le fait manger à son père, selon l'usage des anciens héros.

8°. *Hérodote*, non moins bon naturaliste qu'historien exact, ne manque pas de vous dire que la terre à froment devers Babylone, rapporte trois cents pour un. Je connais un petit pays qui rapporte trois pour un. J'ai envie d'aller me transporter dans le Diabek quand les Turcs en seront chassés par *Catherine II*, qui a de très-beaux blés aussi, mais non pas trois cents pour un.

9°. Ce qui m'a toujours semblé très-honnête & très-édifiant chez *Hérodote*, c'est la belle coutume religieuse établie dans Babylone, & dont nous avons parlé, que toutes les femmes mariées allassent se prostituer dans le temple

temple de *Milita* pour de l'argent au premier étranger qui fe préfentait. On comptait deux millions d'habitans dans cette ville. Il devait y avoir de la preffe aux dévotions. Cette loi eft furtout très-vraifemblable chez les Orientaux qui ont toujours renfermé leurs femmes, & qui plus de dix fiècles avant *Hérodote* imaginèrent de faire des eunuques qui leur répondiffent de la chafteté de leurs femmes. (*a*) Je m'arrête ; fi quelqu'un veut fuivre l'ordre de ces numéros, il fera bientôt à cent.

Tout ce que dit *Diodore* de Sicile, fept fiècles après *Hèrodote*, eft de la même force dans tout ce qui regarde les antiquités & la phyfique. L'abbé *Terraffon* nous difait : Je traduis le texte de *Diodore* dans toute fa turpitude. Il nous en lifait quelquefois des morceaux chez M. de *la Faye* ; & quand on riait, il difait, vous verrez bien autre chofe. Il était tout le contraire de *Dacier*.

Le plus beau morceau de *Diodore* eft la charmante defcription de l'ifle Pancaie, *Panchaica tellus*, célébrée par *Virgile*. Ce font des allées d'arbres odoriférans, à perte de vue, de la myrrhe & de l'encens pour en fournir au monde entier fans s'épuifer ; des fontaines qui forment une infinité de canaux bordés de fleurs ; des oifeaux ailleurs inconnus qui chantent fous d'éternels ombrages ; un temple de marbre de quatre mille pieds de longueur, orné de colonnes & de ftatues coloffales, &c. &c.

(*a*) Remarquez qu'*Hérodote* vivait du tems de *Xerxès*, lorfque Babylone était dans fa plus grande fplendeur : les Grecs ignoraient la langue caldéenne. Quelque interprète fe moqua de lui, ou *Hérodote* fe moqua des Grecs. Lorfque les *Muficos* d'Amfterdam étaient dans leur plus grande vogue, on aurait bien pu faire accroire à un étranger que les premières dames de la ville venaient fe proftituer aux matelots qui revenaient de l'Inde, pour les récompenfer de leurs peines. Le plus plaifant de tout ceci, c'eft que des pédans Welches ont trouvé la coutume de Babylone très-vraifemblable & très-honnête.

Cela fait fouvenir du duc de *la Ferté* qui, pour flatter le goût de l'abbé *Servien*, lui difait un jour, Ah! fi vous aviez vu mon fils qui eft mort à l'âge de quinze ans! quels yeux! quelle fraîcheur de teint! quelle taille admirable! l'Antinoüs du Belvedère n'était auprès de lui qu'un magot de la Chine. Et puis, quelle douceur de mœurs! faut-il que ce qu'il y a jamais eu de plus beau m'ait été enlevé! L'abbé *Servien* s'attendrit; le duc de *la Ferté* s'échauffant par fes propres paroles, s'attendrit auffi. Tous deux enfin fe mirent à pleurer; après quoi il avoua qu'il n'avait jamais eu de fils.

Un certain abbé *Bazin* avait relevé avec fa difcrétion ordinaire un autre conte de *Diodore*. C'était à propos du roi d'Egypte *Séfoftris*, qui probablement n'a pas plus exifté que l'ifle Pancaie. Le père de *Séfoftris* qu'on ne nomme point, imagina, le jour que fon fils naquit, de lui faire conquérir toute la terre dès qu'il ferait majeur. C'eft un beau projet. Pour cet effet, il fit élever auprès de lui tous les garçons qui étaient nés le même jour en Egypte; & pour en faire des conquérans, on ne leur donnait à déjeûner qu'après leur avoir fait courir cent quatre-vingt ftades, qui font environ huit de nos grandes lieues.

Quand *Séfoftris* fut majeur, il partit avec fes coureurs pour aller conquérir le monde. Ils étaient encor au nombre de dix-fept cents; & probablement la moitié était morte, felon le train ordinaire de la nature, & furtout de la nature de l'Egypte, qui de tout tems fut défolée par une pefte deftructive, au moins une fois en dix ans.

Il fallait donc qu'il fût né trois mille quatre cents garçons en Egypte le même jour que *Séfoftris*. Et comme la nature produit prefque autant de filles que de garçons, il nâquit ce jour-là environ fix mille perfonnes au moins; mais on accouche tous les jours: & fix mille naiffances par jour produifent au bout de l'année deux

millions cent quatre-vingt dix mille enfans. Si vous les multipliez par trente-quatre, felon la règle de *Kerfeboum*, vous aurez en Egypte plus de foixante & quatorze millions d'habitans, dans un pays qui n'eft pas fi grand que l'Efpagne ou que la France.

Tout cela parut énorme à l'abbé *Bazin* qui avait un peu vu le monde, & qui favait comme il va.

Mais un *Larcher* qui n'était jamais forti du collège Mazarin, prit violemment le parti de *Séfoftris* & de fes coureurs. Il prétendit qu'*Hérodote* en parlant aux Grecs, ne comptait pas par ftades de la Grèce, & que les héros de *Séfoftris* ne couraient que quatre grandes lieues pour avoir à déjeûner. Il accabla ce pauvre abbé *Bazin* d'injures telles que jamais favant en *us*, ou en *es* n'en avait pas encor dites. Il ne s'en tint pas même aux dix-fept cents petits garçons; il alla jufqu'à prouver par les prophêtes que les femmes, les filles, les niéces des rois de Babylone, toutes les femmes des fatrapes & des mages, allaient par dévotion coucher dans les allées du temple de Babylone pour de l'argent, avec tous les chameliers & tous les muletiers de l'Afie. Il traita de mauvais chrétien, de damné, & d'ennemi de l'état, quiconque ofait défendre l'honneur des dames de Babylone.

Il prit auffi le parti des boucs qui avaient communément les faveurs des jeunes Egyptiennes. Sa grande raifon, difait-il, c'eft qu'il était allié pour les femmes à un parent de l'évêque de Meaux *Boffuet*, auteur d'un difcours éloquent fur l'*Hiftoire non-univerfelle*; mais ce n'eft pas là une raifon péremptoire.

Gardez-vous des contes bleus en tout genre.

Diodore de Sicile fut le plus grand compilateur de ces contes. Ce Sicilien n'avait pas un efprit de la trempe de fon compatriote *Archimède* qui chercha & trouva tant de vérités mathématiques.

Diodore examine férieufement l'hiftoire des Amazo-

nes & de leur reine *Mirine* , l'hiſtoire des Gorgones qui combattirent contre les Amazones , celle des Titans , celle de tous les dieux. Il approfondit l'hiſtoire de *Priape* & d'*Hermaphrodite*. On ne peut donner plus de détails ſur *Hercule* : ce héros parcourt tout l'hémiſphère, tantôt à pied & tout ſeul comme un pélerin , tantôt comme un général d'une grande armée. Tous ſes travaux y ſont fidélement diſcutés ; mais ce n'eſt rien en comparaiſon de l'hiſtoire des die ux de Crète.

Diodore juſtifie *Jupiter* du reproche que d'autres graves hiſtoriens lui ont fait d'avoir détrôné & mutilé ſon père. On voit comment ce *Jupiter* alla combattre des géans , les uns dans ſon iſle, les autres en Phrygie, & enſuite en Macédoine & en Italie.

Aucun des enfans qu'il eut de ſa ſœur *Junon* & de ſes favorites n'eſt omis.

On voit enſuite comment il devint dieu , & dieu ſuprême.

C'eſt ainſi que toutes les hiſtoires anciennes ont été écrites. Ce qu'il y a de plus fort , c'eſt qu'elles étaient ſacrées ; & en effet, ſi elles n'avaient pas été ſacrées , elles n'auraient jamais été lues.

Il n'eſt pas mal d'obſerver que, quoiqu'elles fuſſent ſacrées, elles étaient toutes différentes, & de province en province, d'iſle en iſle , chacune avait une hiſtoire des dieux , des demi-dieux & des héros contradictoire avec celle de ſes voiſins. Mais auſſi , ce qu'il faut bien obſerver, c'eſt que les peuples ne ſe battirent jamais pour cette mythologie.

L'hiſtoire honnête de *Thucidide* , & qui a quelques lueurs de vérité , commence à *Xerxès* : mais avant cette époque que de tems perdu !





DIRECTEUR.

CE n'eſt ni d'un directeur de finances, ni d'un directeur d'hôpitaux, ni d'un directeur des bâtimens du roi, &c. &c. que je prétends parler, mais d'un directeur de conſcience; car celui-là dirige tous les autres, il eſt le précepteur du genre humain. Il ſait & enſeigne ce qu'on doit faire & ce qu'on doit omettre dans tous les cas poſſibles.

Il eſt clair qu'il ſerait utile que dans toutes les cours il y eut un homme *conſcientieux*, que le monarque conſultât en ſecret dans plus d'une occaſion, & qui lui dît hardiment, *non licet.* Louis le juſte n'aurait pas commencé ſon triſte & malheureux règne par aſſaſſiner ſon premier miniſtre & par empriſonner ſa mère. Que de guerres auſſi funeſtes qu'injuſtes de bons directeurs nous auraient épargnés! que de cruautés ils auraient prévenues!

Mais ſouvent on croit conſulter un agneau & on conſulte un renard. *Tartuffe* était le directeur d'*Orgon.* Je voudrais bien ſavoir quel fut le directeur de conſcience qui conſeilla la St. Barthelemi.

Il n'eſt pas plus parlé de directeurs que de confeſſeurs dans l'évangile. Chez les peuples que notre courtoiſie ordinaire nomme *payens*, nous ne voyons pas que *Scipion*, *Fabricius*, *Caton*, *Titus*, *Trajan*, les *Antonins* euſſent des directeurs. Il eſt bon d'avoir un ami ſcrupuleux qui vous rappelle à vos devoirs. Mais votre conſcience doit être le chef de votre conſeil.

Un huguenot fut bien étonné quand une dame catholique lui apprit qu'elle avait un confeſſeur pour l'abſoudre de ſes péchés, & un directeur pour l'empêcher d'en commettre. Comment votre vaiſſeau, lui

dit-il, madame, a-t-il pu faire eau si souvent, ayant deux si bons pilotes?

Les doctes observent qu'il n'appartient pas à tout le monde d'avoir un directeur. Il en est de cette charge dans une maison comme de celle d'écuyer; cela n'appartient qu'aux grandes dames. L'abbé *Gobelin*, homme processif & avide, ne dirigeait que madame de *Maintenon*. Les directeurs à la ville servent souvent quatre ou cinq dévotes à la fois; ils les brouillent tantôt avec leurs maris, tantôt avec leurs amans, & remplissent quelquefois les places vacantes.

Pourquoi les femmes ont-elles des directeurs, & les hommes n'en ont-ils point? c'est par la raison que madame de *la Valière* se fit carmélite quand elle fut quittée par *Louis XIV*; & que M. de *Turenne* étant trahi par madame de *Coetquen* ne se fit pas moine.

St. Jérôme & *Rufin* son antagoniste étaient grands directeurs de femmes & de filles; ils ne trouvèrent pas un sénateur romain, pas un tribun militaire à gouverner. Il faut à tous ces gens-là du *devoto femineo sexu*. Les hommes ont pour eux trop de barbe au menton, & souvent trop de force dans l'esprit. *Boileau* a fait dans la satyre des femmes le portrait d'un directeur.

Nul n'est si bien soigné qu'un directeur de femmes;
Quelque léger dégoût vient-il le travailler,
Une froide vapeur le fait-elle bailler,
Un escadron coëffé d'abord court à son aide:
L'une chauffe un bouillon, l'autre apprête un remède;
Chez lui sirops exquis, ratafias vantés,
Confitures, surtout, volent de tous côtés. &c.

Ces vers sont bons pour *Brossette*. Il y avait, ce me semble, quelque chose de mieux à nous dire.



DISPUTE.

On a toujours difputé, & fur tous les fujets. *Mundum tradidit difputationi eorum.* Il y a eu de violentes querelles pour favoir fi le tout eft plus grand que fa partie ; fi un corps peut être en plufieurs endroits à la fois ; fi la matiere eft toujours impénétrable ; fi la blancheur de la neige peut fubfifter fans neige ; fi la douceur du fucre peut fe faire fentir fans fucre ; fi on peut penfer fans tête.

Je ne fais aucun doute que dès qu'un janfénifte aura fait un livre pour démontrer que deux & un font trois, il ne fe trouve un molinifte qui démontre que deux & un font cinq.

Nous avons cru inftruire le lecteur, & lui plaire en mettant fous fes yeux cette piéce de vers fur les difputes. Elle eft fort connue de tous les gens de goût de Paris ; mais elle ne l'eft point des favans qui difputent encor fur la prédeftination gratuite, & fur la grace concomitante, & fur la queftion fi la mer a produit les montagnes.

Lifez les vers fuivans fur les difputes ; voilà comme on en faifait dans le bon tems.

DISCOURS EN VERS, SUR LES DISPUTES.

Vingt têtes, vingt avis, nouvel an, nouveau goût,
Autre ville, autres mœurs, tout change, on détruit tout.
Examine pour toi ce que ton voifin penfe ;
Le plus beau droit de l'homme eft cette indépendance.
Mais ne difpute point ; les deffeins éternels
Cachés au fein de Dieu font trop loin des mortels ;

Le peu que nous ſavons d'une façon certaine,
Frivole comme nous ne vaut pas tant de peine.
Le monde eſt plein d'erreurs, mais delà je conclus
Que prêcher la raiſon n'eſt qu'une erreur de plus.

En parcourant au loin la planète où nous ſommes,
Que verrons-nous ? Les torts & les travers des hommes.
Ici c'eſt un ſynode, & là c'eſt un divan,
Nous verrons le muphti, le derviche, l'iman,
Le bonze, le lama, le talapoin, le pope,
Les antiques rabins, & les abbés d'Europe,
Nos moines, nos prélats, nos docteurs agrégés;
Etes-vous diſputeurs, mes amis ? Voyagez.

Qu'un jeune ambitieux ait ravagé la terre,
Qu'un regard de Vénus ait allumé la guerre,
Qu'à Paris, au palais l'honnête citoyen
Plaide pendant vingt ans pour un mur mitoyen,
Qu'au fond d'un diocèſe un vieux prêtre gémiſſe,
Quand un abbé de cour enlève un bénéfice,
Et que dans le parterre un poëte envieux
Ait en battant des mains un feu noir dans les yeux,
Tel eſt le cœur humain : mais l'ardeur inſenſée
D'aſſervir ſes voiſins à ſa propre penſée,
Comment la concevoir ? Pourquoi, par quel moyen
Veux-tu que ton eſprit ſoit la règle du mien ?

Je hais ſurtout, je hais tout cauſeur incommode,
Tous ces demi-ſavans gouvernés par la mode,
Ces gens qui pleins de feu, peut-être pleins d'eſprit,
Soutiendront contre vous ce que vous aurez dit.
Un peu muſiciens, philoſophes, poëtes,
Et grands-hommes d'état formés par les gazettes;

Sachant tout, lisant tout, prompts à parler de tout,
Et qui contrediraient *Voltaire* sur le goût,
Montesquieu sur les loix, de *Broglie* sur la guerre,
Ou la jeune d'*Egmont* sur le talent de plaire.
Voyez-les s'emporter sur les moindres sujets,
Sans cesse repliquant sans répondre jamais,
» Je ne céderais pas au prix d'une couronne......
» Je sens... le sentiment ne consulte personne......
» Et le roi serait là..... je verrais là le feu.....
» Messieurs, la vérité mise une fois en jeu,
» Doit-il nous importer de plaire ou de déplaire ?.....
C'est bien dit ; mais pourquoi cette roideur austère ?
Hélas ! c'est pour juger de quelques nouveaux airs
Ou des deux Poinsinet lequel fait mieux des vers.
Auriez-vous par hasard connu feu monsieur d'Aube,(*a*)
Qu'une ardeur de dispute éveillait avant l'aube ?
Contiez-vous un combat de votre régiment,
Il savait mieux que vous, où, contre qui, comment.
Veus seul en auriez eu toute la renommée,
N'importe, il vous citait ses lettres de l'armée ;
Et Richelieu présent il aurait raconté
Ou Gènes défendue, ou Mahon emporté.
D'ailleurs homme de sens, d'esprit & de mérite,
Mais son meilleur ami redoutait sa visite.
L'un bientôt rebuté d'une vaine clameur
Gardait en l'écoutant un silence d'humeur.
J'en ai vus dans le feu d'une dispute aigrie,

(*a*) Oui je l'ai connu ; il était précisément tel que le dépeint M. de *Rulière*, auteur de cette épître. Ce fut sa rage de disputer contre tout venant sur les plus petites choses, qui lui fit ôter l'intendance dont il était revêtu.

Prêts de l'injurier le quitter de furie ;
Et rejettant la porte à ſon double battant ,
Ouvrir à leur colère un champ libre en ſortant.
Ses neveux qu'a ſa ſuite attachait l'eſpérance
Avaient vu dérouter toute leur complaiſance.
Un voiſin aſmatique en l'embraſſant un ſoir ,
Lui dit : mon médecin me défend de vous voir.
Et parmi cent vertus cette unique faibleſſe
Dans un triſte abandon réduiſit ſa vieilleſſe.
Au ſortir d'un ſermon la fiévre le ſaiſit ,
Las d'avoir écouté ſans avoir contredit.
Et tout prêt d'expirer , gardant ſon caractère ,
Il faiſait diſputer le prêtre & le notaire.

Que la bonté divine arbitre de ſon ſort
Lui donne le repos que nous rendit ſa mort !
Si du moins il s'eſt tû devant ce grand arbitre.

Un jeune bachelier docteur en titre ,
Doit , ſuivant une affiche , un tel jour , en tel lieu ,
Répondre à tout venant ſur l'eſſence de Dieu.
Venez-y , venez voir comme ſur un théatre ,
Une diſpute en règle , un choc opiniâtre ,
L'entimême ſerré , les dilemmes preſſans ,
Poignards à double lame , & frappant en deux ſens ,
Et le grand ſyllogiſme en forme régulière ,
Et le ſophiſme vain de ſa fauſſe lumière ,
Des moines échauffés vrai fléau de docteurs ,
De pauvres Hibernois complaiſans diſputeurs ,
Qui fuyant leur pays pour les ſaintes promeſſes ,
Viennent vivre à Paris d'argumens & de meſſes ,
Et l'honnête public qui même écoutant bien ,

A la ſaine raiſon de n'y comprendre rien.
Voilà donc les leçons qu'on prend dans vos écoles!

Mais tous les argumens ſont-ils faux ou frivoles?
Socrate diſputait juſques dans les feſtins,
Et tout nud quelquefois argumentait aux bains.
Etait-ce dans un ſage une folle manie?
La contrariété fait ſortir le génie.
La veine d'un caillou recèle un feu qui dort,
Image de ces gens, froids au premier abord,
Et qui dans la diſpute, à chaque répartie
Sont pleins d'une chaleur qu'on n'avait point ſentie.

C'eſt un bien, j'y conſens. Quant au mal le voici.
Plus on a diſputé, moins on s'eſt éclairci.
On ne redreſſe point l'eſprit faux ni l'œil louche,
Ce mot *j'ai tort*, ce mot nous déchire la bouche.
Nos cris & nos efforts ne frappent que le vent,
Chacun dans ſon avis demeure comme avant.
C'eſt mêler ſeulement aux opinions vaines
Le tumulte inſenſé des paſſions humaines.
Le vrai peut quelquefois n'être point de ſaiſon;
Et c'eſt un très-grand tort que d'avoir trop raiſon.

Autrefois la juſtice & la vérité nues,
Chez les premiers humains furent long-tems connues;
Elles régnaient en ſœurs: mais on ſait que depuis
L'une a fui dans le ciel & l'autre dans un puits.
La vaine opinion règne ſur tous les âges,
Son temple eſt dans les airs porté ſur les nuages,
Une foule de dieux, de démons, de lutins
Sont au pied de ſon trône, & tenant dans leurs mains
Mille riens enfantés par un pouvoir magique,

Nous les montrent de loin ſous des verres d'optique.
Autour d'eux nos vertus, nos biens, nos maux divers
En boules de ſavon ſont épars dans les airs ;
Et le ſouffle des vents y promène ſans ceſſe
De climats en climats le temple & la déeſſe.
Elle fuit & revient. Elle place un mortel
Hier ſur un bûcher, demain ſur un autel.
Le jeune Antinoüs eut autrefois des prêtres.
Nous rions maintenant des mœurs de nos ancêtres,
Et qui rit de nos mœurs ne fait que prévenir
Ce qu'en doivent penſer les ſiècles à venir.
Une beauté frappante & dont l'éclat étonne,
Les Français la peindront ſous les traits de *Brionne*,
Sans croire qu'autrefois un petit front ſerré,
Un front à cheveux d'or fut toujours adoré :
Ainſi l'opinion changeante & vagabonde
Soumet la beauté même autre reine du monde.
Ainſi dans l'univers ſes magiques effets
Des grands événemens ſont les reſſorts ſecrets.
Comment donc eſpérer qu'un jour aux pieds d'un ſage
Nous la voyons tomber du haut de ſon nuage,
Et que la vérité ſe montrant auſſi-tôt,
Vienne au bord de ſon puits voir ce qu'on fait en-haut.

Il eſt pour les ſavans & pour les ſages même
Une autre illuſion : cet eſprit de ſyſtême,
Qui bâtit en rêvant des mondes enchantés,
Et fonde mille erreurs ſur quelques vérités.
C'eſt par lui qu'égarés après de vaines ombres,
L'inventeur du calcul chercha Dieu dans les nombres,
L'auteur du *mécaniſme* attacha follement

La liberté de l'homme aux loix du mouvement ;
L'un du ſoleil éteint veut compoſer la terre ,
» La terre, dit un autre, eſt un globe de verre. » (*a*)
Delà ces différends ſoutenus à grands cris ,
Et ſur un tas poudreux d'inutiles écrits ,
La diſpute s'aſſied dans l'aſile du ſage.
La contrariété tient ſouvent au langage ;
On peut s'entendre moins , formant un même ſon ,
Que ſi l'un parlait baſque & l'autre bas-breton.
C'eſt-là , qui le croirait ? un fléau redoutable ;
Et la pâle famine , & la peſte effroyable
N'égalent point les maux & les troubles divers
Que les mal-entendus ſèment dans l'univers.
Peindrai-je des dévots les diſcordes funeſtes ,
Les ſaints emportemens de ces ames céleſtes ,
Le fanatiſme au meurtre excitant les humains ,
Des poiſons , des poignards, des flambeaux dans les mains,
Nos villages déſerts , nos villes embraſées ,
Sous nos foyers détruits nos mères écraſées ,
Dans nos temples ſanglans abandonnés du ciel ,
Les miniſtres rivaux égorgés ſur l'autel ,
Tous les crimes unis , meurtre , inceſte , pillage ,
Les fureurs du plaiſir ſe mêlant au carnage ,
Sur des corps expirans d'infames raviſſeurs
Dans leurs embraſſemens reconnoiſſant leurs ſœurs ,
L'étranger dévorant le ſein de ma patrie ,
Et ſous la piété déguiſant ſa furie ,
Les pères conduiſant leurs enfans aux bourreaux ,
Et les vaincus toujours traînés aux échaffauts ? .....

(*a*) C'eſt une des rêveries de *Buffon*.

Dieu puiſſant ! permettez que ces tems déplorables,
Un jour par nos neveux ſoient mis au rang des fables.
Mais je vois s'avancer un fâcheux diſputeur,
Son air d'humilité couvre mal ſa hauteur,
Et ſon auſtérité, pleine de l'évangile,
Paraît offrir à Dieu le venin qu'il diſtile.
« Monſieur, tout ceci cache un dangereux poiſon ;
» Perſonne, ſelon vous, n'a ni tort ni raiſon,
» Et ſur la vérité n'ayant point de meſure,
» Il faut ſuivre pour loi l'inſtinct de la nature ! »
Monſieur, je n'ai pas dit un mot de tout cela.....
» Eh ! quoique vous ayez déguiſé ce ſens-là,
» En vous interprétant la choſe devient claire. »
Mais en termes précis j'ai dit tout le contraire.
Cherchons la vérité ; mais d'un commun accord,
Qui diſcute a raiſon, & qui diſpute a tort.
Voilà ce que j'ai dit ; & d'ailleurs qu'à la guerre,
A la ville, à la cour ſouvent il faut ſe taire......
» Mon cher monſieur, ceci cache toujours deux ſens ;
» Je diſtingue.... » Monſieur, diſtinguez, j'y conſens.
J'ai dit mon ſentiment, je vous laiſſe les vôtres,
En demandant pour moi ce que j'accorde aux autres.....
» Mon fils, nous vous avons défendu de penſer,
» Et pour vous convertir je cours vous dénoncer. »
Heureux ! ô trop heureux qui loin des fanatiques,
Des cauſeurs importuns & des jaloux critiques,
En paix ſur l'hélicon pourrait cueillir des fleurs !
Tels on voit dans les champs de ſages laboureurs,
D'une ruche irritée évitans les bleſſures,
En dérober le miel à l'abri des piquures.



DE LA DISTANCE.

UN homme qui connaît combien on compte de pas d'un bout de sa maison à l'autre, s'imagine que la nature lui a enseigné tout-d'un-coup cette distance, & qu'il n'a eu besoin que d'un coup d'œil, comme lorsqu'il a vu des couleurs. Il se trompe; on ne peut connaître les différens éloignemens des objets que par expérience, par comparaison, par habitude. C'est ce qui fait qu'un matelot, en voyant sur mer un vaisseau voguer loin du sien, vous dira sans hésiter à quelle distance on est à-peu-près de ce vaisseau; & le passager n'en pourra former qu'un doute très-confus.

La distance n'est qu'une ligne de l'objet à nous. Cette ligne se termine à un point; nous ne sentons donc que ce point; & soit que l'objet existe à mille lieues, ou qu'il soit à un pied, ce point est toujours le même dans nos yeux.

Nous n'avons donc aucun moyen immédiat pour appercevoir tout-d'un-coup la distance, comme nous en avons pour sentir par l'attouchement, si un corps est dur ou mou; par le goût, s'il est doux ou amer; par l'ouie, si de deux sons l'un est grave & l'autre aigu. Car, qu'on y prenne bien garde, les parties d'un corps qui cèdent à mon doigt, sont la plus prochaine cause de ma sensation du son. Or si je ne puis avoir ainsi immédiatement une idée de distance, il faut donc que je connaisse cette distance par le moyen d'une autre idée intermédiaire; mais il faut au moins que j'apperçoive cette idée intermédiaire; car une idée que je n'aurai point, ne servira certainement pas à m'en faire avoir une autre.

On dit, qu'une telle maiſon eſt à un mille d'une telle rivière ; mais ſi je ne ſais pas où eſt cette rivière, je ne ſais certainement pas où eſt cette maiſon. Un corps cède aiſément à l'impreſſion de ma main ; je conclus immédiatement ſa molleſſe. Un autre réſiſte ; je ſens immédiatement ſa dureté. Il faudrait donc que je ſentiſſe les angles formés dans mon œil, pour en conclure immédiatement les diſtances des objets. Mais la plupart des hommes ne ſavent pas même ſi ces angles exiſtent : donc il eſt évident que ces angles ne peuvent être la cauſe immédiate de ce que vous connaiſſez les diſtances.

Celui qui, pour la première fois de ſa vie, entendrait le bruit du canon, ou le ſon d'un concert, ne pourrait juger, ſi on tire ce canon, ou ſi on exécute ce concert, à une lieue ou à trente pas. Il n'y a que l'expérience qui puiſſe l'accoutumer à juger de la diſtance qui eſt entre lui & l'endroit d'où part ce bruit. Les vibrations, les ondulations de l'air portent un ſon à ſes oreilles, ou plutôt à ſon *ſenſorium* ; mais ce bruit n'avertit pas plus ſon *ſenſorium* de l'endroit où le bruit commence, qu'il ne lui apprend la forme du canon ou des inſtrumens de muſique. C'eſt la même choſe préciſément par rapport aux rayons de lumière qui partent d'un objet ; ils ne nous apprennent point du tout où eſt cet objet.

Ils ne nous font pas connaître davantage les grandeurs, ni même les figures. Je vois de loin une petite tour ronde. J'avance, j'apperçois, & je touche un grand bâtiment quadrangulaire. Certainement ce que je vois, & ce que je touche, n'eſt pas ce que je voyais. Ce petit objet rond, qui était dans mes yeux, n'eſt point ce grand bâtiment quarré. Autre choſe eſt donc, par rapport à nous, l'objet meſurable & tangible, autre choſe eſt l'objet viſible. J'entends de ma chambre le bruit d'un carroſſe : j'ouvre la fenêtre, & je le vois ; je deſcends,

cends, & j'entre dedans. Or ce carroſſe que j'ai vu, ce carroſſe que j'ai touché, ſont trois objets abſolument divers de trois de mes ſens, qui n'ont aucun rapport immédiat les uns avec les autres.

Il y a bien plus : il eſt démontré qu'il ſe forme dans mon œil un angle une fois plus grand, à très-peu de choſe près, quand je vois un homme à quatre pieds de moi, que quand je vois le même homme à huit pieds de moi. Cependant je vois toujours cet homme de la même grandeur. Comment mon ſentiment contredit-il ainſi le mécaniſme de mes organes ? l'objet eſt réellement une fois plus petit dans mes yeux, & je vois une fois plus grand. C'eſt en vain qu'on veut expliquer ce myſtère par le chemin, ou par la forme que prend le cryſtallin dans nos yeux. Quelque ſuppoſition que l'on faſſe, l'angle ſous lequel je vois un homme à quatre pieds de moi, eſt toujours à-peu-près double de l'angle ſous lequel je le vois à huit pieds. La géométrie ne réſoudra jamais ce problême : la phyſique y eſt également impuiſſante ; car vous avez beau ſuppoſer que l'œil prend une nouvelle conformation, que le cryſtallin s'avance, que l'angle s'agrandit ; tout cela s'opérera également pour l'objet qui eſt à huit pas, & pour l'objet qui eſt à quatre. La proportion ſera toujours la même ; ſi vous voyez l'objet à huit pas ſous un angle de moitié plus grand, vous voyez auſſi l'objet à quatre pas ſous un angle de moitié plus grand ou environ. Donc ni la géométrie, ni la phyſique ne peuvent expliquer cette difficulté.

Ces lignes & ces angles géométriques ne ſont pas plus réellement la cauſe de ce que nous voyons les objets à leur place, que de ce que nous les voyons de telles grandeurs, & à telle diſtance. L'ame ne conſidère pas ſi telle partie va ſe peindre au bas de l'œil ; elle ne rapporte rien à des lignes qu'elle ne voit point. L'œil ſe baiſſe ſeulement, pour voir ce qui eſt près de

la terre, & se relève pour voir ce qui est au-dessus de la terre. Tout cela ne pouvait être éclairci, & mis hors de toute contestation, que par quelque aveugle-né à qui on aurait donné le sens de la vue. Car si cet aveugle, au moment qu'il eût ouvert les yeux, eût jugé des distances, des grandeurs & des situations, il eût été vrai que les angles optiques, formés tout-d'un-coup dans sa rétine, eussent été les causes immédiates de ses sentimens. Aussi le docteur *Berclay* assurait, après M. *Locke*, (& allant même en cela plus loin que *Locke*) que ni situation, ni grandeur, ni distance, ni figure, ne serait aucunement discernée par cet aveugle, dont les yeux recevraient tout-d'un-coup la lumière.

On trouva enfin en 1729 l'aveugle-né, dont dépendait la décision indubitable de cette question. Le célèbre *Cheselden*, un de ces fameux chirurgiens qui joignent l'adresse de la main aux plus grandes lumières de l'esprit, ayant imaginé qu'on pouvait donner la vue à cet aveugle-né, en lui abaissant ce qu'on appelle des *cataractes*, qu'il soupçonnait formées dans ses yeux presqu'au moment de sa naissance, il proposa l'opération. L'aveugle eut de la peine à y consentir. Il ne concevait pas trop, que le sens de la vue pût beaucoup augmenter ses plaisirs. Sans l'envie qu'on lui inspira d'apprendre à lire & à écrire, il n'eût point desiré de voir. Il vérifiait par cette indifférence, *qu'il est impossible d'être malheureux, par la privation des biens dont on n'a pas d'idée ;* vérité bien importante. Quoiqu'il en soit, l'opération fut faite & réussit. Ce jeune homme d'environ quatorze ans vit la lumière pour la première fois. Son expérience confirma tout ce que *Locke* & *Berclay* avaient si bien prévu. Il ne distingua de long-tems ni grandeur, ni situation, ni même figure. Un objet d'un pouce, mis devant son œil, & qui lui cachait une maison, lui paraissait aussi grand que la maison. Tout ce qu'il voyait lui semblait d'abord être sur ses yeux, & les toucher comme les ob-

jets du tact touchent la peau. Il ne pouvait distinguer d'abord ce qu'il avait jugé rond à l'aide de ses mains, d'avec ce qu'il avait jugé angulaire ; ni discerner avec ses yeux, si ce que ses mains avaient senti être en haut ou en bas, était en effet en haut ou en bas. Il était si loin de connaître les grandeurs, qu'après avoir enfin conçu par la vue, que sa maison était plus grande que sa chambre, il ne concevait pas comment la vue pouvait donner cette idée. Ce ne fut qu'au bout de deux mois d'expérience, qu'il put appercevoir que les tableaux représentaient des corps saillans. Et lorsqu'après ce long tâtonnement d'un sens nouveau en lui, il eut senti que des corps, & non des surfaces seules, étaient peints dans les tableaux, il y porta la main, & fut étonné de ne point trouver avec ses mains ces corps solides, dont il commençait à appercevoir les représentations. Il demandait quel était le trompeur, du sens du toucher, ou du sens de la vue.

Ce fut donc une décision irrévocable, que la manière dont nous voyons les choses, n'est point du tout la suite immédiate des angles formés dans nos yeux. Car ces angles mathématiques étaient dans les yeux de cet homme, comme dans les nôtres ; & ne lui servaient de rien sans le secours de l'expérience & des autres sens.

L'aventure de l'aveugle-né fut connue en France vers l'an 1735. L'auteur des *Elémens de Newton*, qui avait beaucoup vu *Chefelden*, fit mention de cette découverte importante ; mais à peine y prit-on garde. Et même lorsqu'on fit ensuite à Paris la même opération de la cataracte sur un jeune homme qu'on prétendait privé de la vue dès son berceau, on négligea de suivre le développement journalier du sens de la vue en lui, & la marche de la nature. Le fruit de cette opération fut perdu pour les philosophes.

Comment nous représentons-nous les grandeurs, & les distances? De la même façon dont nous imaginons

les paſſions des hommes, par les couleurs qu'elles peignent ſur leurs viſages, & par l'altération qu'elles portent dans leurs traits. Il n'y a perſonne, qui ne liſe tout-d'un-coup ſur le front d'un autre, la douleur, ou la colère. C'eſt la langue que la nature parle à tous les yeux; mais l'expérience ſeule apprend ce langage. Auſſi l'expérience ſeule nous apprend, que quand un objet eſt trop loin, nous le voyons confuſément & faiblement. Delà nous formons des idées, qui enſuite accompagnent toujours la ſenſation de la vue. Ainſi tout homme qui, à dix pas, aura vu ſon cheval haut de cinq pieds, s'il voit, quelques minutes après, ce cheval gros comme un mouton, ſon ame, par un jugement involontaire, conclut à l'inſtant que ce cheval eſt très-loin.

Il eſt bien vrai, que quand je vois mon cheval de la groſſeur d'un mouton, il ſe forme alors dans mon œil une peinture plus petite, un angle plus aigu; mais c'eſt-là ce qui accompagne, non ce qui cauſe mon ſentiment. De même il ſe fait un autre ébranlement dans mon cerveau, quand je vois un homme rougir de honte, que quand je le vois rougir de colère; mais ces différentes impreſſions ne m'apprendraient rien de ce qui ſe paſſe dans l'ame de cet homme, ſans l'expérience, dont la voix ſeule ſe fait entendre.

Loin que cet angle ſoit la cauſe immédiate de ce que je juge qu'un grand cheval eſt très-loin, quand je vois ce cheval fort petit; il arrive au contraire, à tous les momens, que je vois ce même cheval également grand, à dix pas, à vingt, à trente, à quarante pas, quoique l'angle à dix pas ſoit double, triple, quadruple. Je regarde de fort loin, par un petit trou, un homme poſté ſur un toit; le lointain & le peu de rayons m'empêchent d'abord de diſtinguer ſi c'eſt un homme: l'objet me parût très-petit, je crois voir une ſtatue de deux pieds tout au plus: l'objet ſe remue, je juge que c'eſt un homme: & dès ce même inſtant cet homme me paraît

de la grandeur ordinaire. D'où viennent ces deux jugemens si différens ? Quand j'ai cru voir une statue, je l'ai imaginée de deux pieds, parce que je la voyais sous un tel angle : nulle expérience ne pliait mon ame à démentir les traits imprimés dans ma rétine ; mais dès que j'ai jugé que c'était un homme, la liaison mise par l'expérience dans mon cerveau, entre l'idée d'un homme & l'idée de la hauteur de cinq à six pieds, me force, sans que j'y pense, à imaginer, par un jugement soudain, que je vois un homme de telle hauteur, & à voir une telle hauteur en effet.

Il faut absolument conclure de tout ceci, que les distances, les grandeurs, les situations ne sont pas, à proprement parler, des choses visibles, c'est-à-dire, ne sont pas les objets propres & immédiats de la vue. L'objet propre & immédiat de la vue n'est autre chose que la lumière colorée ; tout le reste nous ne le sentons qu'à la longue & par expérience. Nous apprenons à voir, précisément comme nous apprenons à parler & à lire. La différence est, que l'art de voir est plus facile, & que la nature est également à tous notre maître.

Les jugemens soudains, presque uniformes, que toutes nos ames, à un certain âge, portent des distances, des grandeurs, des situations, nous font penser, qu'il n'y a qu'à ouvrir les yeux, pour voir de la manière dont nous voyons. On se trompe ; il y faut le secours des autres sens. Si les hommes n'avaient que le sens de la vue, ils n'auraient aucun moyen pour connaître l'étendue en longueur, largeur & profondeur ; & un pur esprit ne la connaîtrait pas peut-être, à moins que DIEU ne la lui révélât. Il est très-difficile de séparer dans notre entendement l'extension d'un objet d'avec les couleurs de cet objet. Nous ne voyons jamais rien que d'étendu, & delà nous sommes tous portés à croire, que nous voyons en effet l'étendue. Nous ne pouvons guère distinguer dans notre ame ce jaune, que nous

voyons dans un louis-d'or, d'avec ce louis-d'or dont nous voyons le jaune. C'eſt comme, lorſque nous entendons prononcer ce mot *louis-d'or*, nous ne pouvons nous empêcher d'attacher malgré nous l'idée de cette monnoie au ſon que nous entendons prononcer.

Si tous les hommes parlaient la même langue, nous ſerions toujours prêts à croire qu'il y aurait une connexion néceſſaire entre les mots & les idées. Or tous les hommes ont ici le même langage, en fait d'imagination. La nature leur dit à tous : Quand vous aurez vu des couleurs pendant un certain tems, votre imagination vous repréſentera à tous, de la même façon, les corps auxquels ces couleurs ſemblent attachées. Ce jugement prompt & involontaire que vous formerez, vous ſera utile dans le cours de votre vie; car s'il fallait attendre, pour eſtimer les diſtances, les grandeurs, les ſituations, de tout ce qui vous environne, que vous euſſiez examiné des angles & des rayons viſuels, vous feriez morts avant que de ſavoir ſi les choſes dont vous avez beſoin ſont à dix pas de vous, ou à cent millions de lieues, & ſi elles ſont de la groſſeur d'un ciron, ou d'une montagne. Il vaudrait beaucoup mieux pour vous être nés aveugles.

Nous avons donc peut-être grand tort, quand nous diſons que nos ſens nous trompent. Chacun de nos ſens fait la fonction à laquelle la nature l'a deſtiné. Ils s'aident mutuellement, pour envoyer à notre ame, par les mains de l'expérience, la meſure des connaiſſances que notre être comporte. Nous demandons à nos ſens ce qu'ils ne ſont point faits pour nous donner. Nous voudrions que nos yeux nous fiſſent connaître la ſolidité, la grandeur, la diſtance, &c. ; mais il faut que le toucher s'accorde en cela avec la vue, & que l'expérience les ſeconde. Si le père *Mallebranche* avait enviſagé la nature par ce côté, il eût attribué peut-être moins d'erreurs à nos ſens, qui ſont les ſeules ſources de toutes nos idées.

Il ne faut pas, ſans doute, étendre à tous les cas cette eſpèce de métaphyſique que nous venons de voir. Nous ne devons l'appeller au ſecours, que quand les mathématiques nous ſont inſuffiſantes.



DIVORCE.

IL eſt dit dans l'Encyclopédie à l'article *Divorce* que l'*uſage du divorce ayant été porté dans les Gaules par les Romains, ce fut ainſi que Biſſine ou Bazine quitta le roi de Thuringe ſon mari, pour ſuivre Childéric qui l'épouſa.* C'eſt comme ſi on diſait que les Troyens ayant établi le divorce à Sparte, *Hélène* répudia *Menelas* ſuivant la loi, pour s'en aller avec *Pâris* en Phrygie.

La fable agréable de *Pâris*, & la fable ridicule de *Childéric* qui n'a jamais été roi de France, & qu'on prétend avoir enlevé *Bazine* femme de *Bazin*, n'ont rien de commun avec la loi du divorce.

On cite encor *Cherebert*, régule de la petite ville de Lutèce près d'Iſſy, *Lutetia Pariſiorum*, qui répudia ſa femme. L'abbé *Velly*, dans ſon *Hiſtoire de France*, dit que ce *Cheribert*, ou *Caribert*, répudia ſa femme *Ingoberge* pour épouſer *Mireſleur* fille d'un artiſan, & enſuite *Theudegilde* fille d'un berger, qui *fut élevée ſur le premier trône de l'empire français.*

Il n'y avait alors ni premier, ni ſecond chez ces barbares, que l'empire romain ne reconnut jamais pour rois. Il n'y avait point d'empire *français.*

L'empire des Francs ne commença que par *Charlemagne.* Il eſt fort douteux que le mot *Mireſleur* fût en uſage dans la langue welche ou gauloiſe, qui était un patois du jargon celte. Ce patois n'avait pas des expreſſions ſi douces.

Il eſt dit encore que le réga, ou régule *Chilpéric*, ſeigneur de la province du Soiſſonnais, & qu'on appelle *roi de France*, fit un divorce avec la reine *Andove* ou *Andovère ;* & voici la raiſon de ce divorce.

Cette *Andovère* après avoir donné au ſeigneur de Soiſſons trois enfans mâles, accoucha d'une fille. Les Francs étaient en quelque façon chrétiens depuis *Clovis. Andovère* étant relevée de chouche préſenta ſa fille au baptême. *Chilpéric* de Soiſſons, qui apparemment était fort las d'elle, lui déclara que c'était un crime irrémiſſible d'être marraine de ſon enfant, qu'elle ne pouvait plus être ſa femme par les loix de l'égliſe, & il épouſa *Fredegonde ;* après quoi il chaſſa *Fredegonde*, épouſa une Viſigote, & puis reprit *Fredegonde.*

Tout cela n'a rien de bien légal, & ne doit pas plus être cité que ce qui ſe paſſait en Irlande & dans les iſles Orcades.

Le code juſtinien que nous avons adopté en pluſieurs points, autoriſe le divorce. Mais le droit canonique que les catholiques ont encore plus adopté, ne le permet pas.

L'auteur de l'article dit, *que le divorce ſe pratique dans les états d'Allemagne de la confeſſion d'Ausbourg.*

On peut ajouter que cet uſage eſt établi dans tous les pays du Nord, chez tous les réformés de toutes les confeſſions poſſibles, & dans toute l'égliſe grecque.

Le divorce eſt probablement de la même date à-peu-près que le mariage. Je crois pourtant que le mariage eſt de quelques ſemaines plus ancien, c'eſt-à-dire, qu'on ſe querella avec ſa femme au bout de quinze jours, qu'on la battit au bout d'un mois, & qu'on s'en ſépara après ſix ſemaines de cohabitation.

Juſtinien qui raſſembla toutes les loix faites avant lui, auxquelles il ajouta les ſiennes, non-ſeulement confirme celle du divorce, mais il lui donne encore plus d'étendue, au point que toute femme dont le mari était

non pas esclave, mais simplement prisonnier de guerre pendant cinq ans, pouvait après les cinq ans révolus contracter un autre mariage.

Justinien était chrétien, & même théologien ; comment donc arriva-t-il que l'église dérogeât à ses loix ? ce fut quand l'église devint souveraine & législatrice. Les papes n'eurent pas de peine à substituer leurs décrétales au code dans l'Occident, plongé dans l'ignorance & dans la barbarie. Ils profitèrent tellement de la stupidité des hommes, qu'*Honorius III*, *Grégoire IX*, *Innocent III*, défendirent par leurs bulles qu'on enseignât le droit civil. On peut dire de cette hardiesse ; Cela n'est pas croyable, mais cela est vrai.

Comme l'église jugea seule du mariage, elle jugea seule du divorce. Point de prince qui ait fait un divorce, & qui ait épousé une seconde femme sans l'ordre du pape, avant *Henri VIII* roi d'Angleterre, qui ne se passa du pape qu'après avoir long-tems sollicité son procès en cour de Rome.

Cette coutume établie dans des tems d'ignorance, se perpétua dans les tems éclairés, par la seule raison qu'elle existait. Tout abus s'éternise de lui-même ; c'est l'écurie d'*Augias* ; il faut un *Hercule* pour la nétoyer.

Henri IV ne put être père d'un roi de France que par une sentence du pape : encore fallut-il, comme on l'a déjà remarqué, non pas prononcer un divorce, mais mentir en prononçant qu'il n'y avait point eu de mariage.





DOGMES.

ON ſait que toute croyance enſeignée par l'égliſe, eſt un dogme qu'il faut embraſſer. Il eſt triſte qu'il y ait des dogmes reçus par l'égliſe latine & rejettés par l'égliſe grecque. Mais ſi l'unanimité manque, la charité la remplace. C'eſt ſurtout entre les cœurs qu'il faudrait de la réunion.

Je crois que nous pouvons à ce propos rapporter un ſonge qui a déjà trouvé grace devant quelques perſonnes pacifiques.

Le 18 Février de l'an 1763 de l'ère vulgaire, le ſoleil entrant dans le ſigne des poiſſons, je fus tranſporté au ciel, comme le ſavent tous mes amis. Ce ne fut point la jument *Borac* de *Mahomet* qui fut ma monture; ce ne fut point le char enflammé d'*Elie* qui fut ma voiture; je ne fus porté ni ſur l'éléphant de *Sammonocodom* le Siamois, ni ſur le cheval de *St. George* patron de l'Angleterre, ni ſur le cochon de *St. Antoine*: j'avoue avec ingénuité que mon voyage ſe fit je ne ſais comment.

On croira bien que je fus ébloui; mais ce qu'on ne croira pas, c'eſt que je vis juger tous les morts. Et qui étaient les juges? c'étaient, ne vous en déplaiſe, tous ceux qui ont fait du bien aux hommes, *Confucius*, *Solon*, *Socrate*, *Titus*, les *Antonins*, *Epictète*, *Charon*, de *Thou*, le chancelier de l'*Hôpital*, tous les grands hommes qui ayant enſeigné & pratiqué les vertus que DIEU exige, ſemblaient ſeuls être en droit de prononcer ſes arrêts.

Je ne dirai point ſur quels trônes ils étaient aſſis, ni combien de millions d'êtres céleſtes étaient proſternés devant l'éternel architecte de tous les globes, ni

quelle foule d'habitans de ces globes innombrables comparut devant les juges. Je ne rendrai compte ici que de quelques petites particularités tout-à-fait intéressantes dont je fus frappé.

Je remarquai que chaque mort qui plaidait sa cause & qui étalait ses beaux sentimens, avait à côté de lui tous les témoins de ses actions. Par exemple, quand le cardinal de *Lorraine* se vantait d'avoir fait adopter quelques-unes de ses opinions par le concile de Trente, & que pour prix de son orthodoxie il demandait la vie éternelle, tout aussi-tôt paraissaient autour de lui vingt courtisannes ou dames de la cour, portant toutes sur le front le nombre de leurs rendez-vous avec le cardinal. On voyait ceux qui avaient jeté avec lui les fondemens de la ligue; tous les complices de ses desseins pervers venaient l'environner.

Vis-à-vis du cardinal de *Lorraine* était *Jean Chauvin*, qui se vantait dans son patois grossier d'avoir donné des coups de pied à l'idole papale, après que d'autres l'avaient abattue. J'ai écrit contre la peinture & la sculpture, disait-il; j'ai fait voir évidemment que les bonnes œuvres ne servent à rien du tout, & j'ai prouvé qu'il est diabolique de danser le menuet; chassez vîte d'ici le cardinal de *Lorraine*, & placez-moi à côté de *St. Paul*

Comme il parlait, on vit auprès de lui un bûcher enflammé; un spectre épouvantable portant au cou une fraise espagnole à moitié brûlée, sortait du milieu des flammes avec des cris affreux: monstre, s'écriait-il, monstre exécrable, tremble, reconnais ce *Servet* que tu as fait périr par le plus cruel des supplices, parce qu'il avait disputé contre toi sur la manière dont trois personnes peuvent faire une seule substance. Alors tous les juges ordonnèrent que le cardinal de *Lorraine* serait précipité dans l'abyme, mais que *Calvin* serait puni plus rigoureusement.

Je vis une foule prodigieuſe de morts qui diſaient : j'ai cru, j'ai cru ; mais ſur leur front il était écrit : j'ai fait, & ils étaient condamnés.

Le jéſuite *le Tellier* paraîſſait fiérement la bulle *Unigenitus* à la main. Mais à ſes côtés s'éleva tout-d'un-coup un monceau de deux mille lettres de cachet. Un janſéniſte y mit le feu, *le Tellier* fut brûlé juſqu'aux os, & le janſéniſte, qui n'avait pas moins cabalé que le jéſuite, eut ſa part de la brûlure.

Je voyais arriver à droite & à gauche des troupes de faquirs, de talapoins, de bonzes, de moines blancs, noirs & gris, qui s'étaient tous imaginés que pour faire leur cour à l'Etre ſuprême il fallait ou chanter, ou ſe fouetter, ou marcher tout nuds. J'entendis une voix terrible qui leur demanda : quel bien avez-vous fait aux hommes ? A cette voix ſuccéda un morne ſilence, aucun n'oſa répondre, & ils furent tous conduits aux petites-maiſons de l'univers ; c'eſt un des plus grands bâtimens qu'on puiſſe imaginer.

L'un criait, c'eſt aux métamorphoſes de *Xaca* qu'il faut croire ; l'autre, c'eſt à celles de *Sammonocodom* ; *Bacchus* arrêta le ſoleil & la lune, diſait celui-ci ; les dieux reſſuſcitèrent *Pelops*, diſait celui-là. Voici la bulle *in Cœna Domini*, diſait un nouveau venu, & l'huiſſier des juges criait : au petites-maiſons, aux petites-maiſons.

Quand tous ces procès furent vuidés, j'entendis alors promulguer cet arrêt.

De par l'éternel créateur,
Conſervateur, rémunérateur,
Vengeur, pardonneur, &c. &c.

Soit notoire à tous les habitans de cent mille millions de milliards de mondes qu'il nous a plû de former, que que nous ne jugerons jamais aucun deſdits habitans ſur

leurs idées creuſes, mais uniquement ſur leurs actions, car telle eſt notre juſtice.

J'avoue que ce fut la première fois que j'entendis un tel édit ; tous ceux que j'avais lus ſur le petit grain de ſable où je ſuis né, finiſſaient par ces mots ; *car tel eſt notre plaiſir.*



DONATIONS.

LA république romaine qui s'empara de tant d'états, en donna auſſi quelques-uns.

Scipion fit *Maſſiniſſe*, roi de Numidie.

Lucullus, *Sylla*, *Pompée* donnèrent une demi-douzaine de royaumes.

Cléopatre reçut l'Egypte de *Céſar*. *Antoine*, & enſuite *Octave*, donnèrent le petit royaume de Judée à *Hérode*.

Sous *Trajan* on frappa la fameuſe médaille *Regna aſſignata* ; les royaumes accordés.

Des villes, des provinces données en ſouveraineté à des prêtres, à des collèges pour la plus grande gloire de DIEU, ou des dieux : c'eſt ce qu'on ne voit dans aucun pays.

Mahomet & les califes ſes vicaires, prirent beaucoup d'états pour la propagation de leur foi ; mais on ne leur fit aucune donation. Ils ne tenaient rien que de leur alcoran & de leur ſabre.

La religion chrétienne qui fut d'abord une ſociété de pauvres, ne vécut long-tems que d'aumônes. La première donation eſt celle d'*Anania* & de *Saphira* ſa femme. Elle fut en argent comptant, & ne réuſſit pas aux donateurs.



DONATION DE CONSTANTIN.

La célèbre donation de Rome & de toute l'Italie au pape *Sylvestre* par l'empereur *Constantin*, fut soutenue comme une partie du symbole jusqu'au seizième siècle. Il fallait croire que *Constantin* étant à Nicomédie, fut guéri de la lèpre à Rome, par le baptême qu'il reçut de l'évêque *Sylvestre*, (quoi qu'il ne fut point baptisé) & que pour récompense il donna sur le champ sa ville de Rome & toutes ses provinces occidentales à ce *Sylvestre*. Si l'acte de cette donation avait été dressé par le docteur de la comédie italienne, il n'aurait pas été plus plaisamment conçu. On ajoute que *Constantin* déclara tous les chanoines de Rome consuls & patrices, *patricios & consules effici*; qu'il tint lui-même la bride de la haquenée sur laquelle monta le nouvel empereur évêque, *tenentes frenum equi illius.*

Quand on fait réflexion que cette belle histoire a été en Italie une espèce d'article de foi, & une opinion révérée du reste de l'Europe pendant huit siècles, qu'on a poursuivi comme des hérétiques ceux qui en doutaient, il ne faut plus s'étonner de rien.

DONATION DE PEPIN.

Aujourd'hui on n'excommunie plus personne pour avoir douté que *Pepin* l'usurpateur ait donné & pu donner au pape l'exarcat de Ravenne. C'est tout au plus une mauvaise pensée, un péché véniel qui n'entraîne point la perte du corps & de l'ame.

Voici ce qui pourrait excuser les jurisconsultes Allemands qui ont des scrupules sur cette donation.

1°. Le bibliothécaire *Anastase*, dont le témoignage

eſt toujours cité, écrivait cent quarante ans après l'événement.

2°. Il n'était point vraiſemblable que *Pepin* mal affermi en France, & à qui l'Aquitaine faiſait la guerre, allât donner en Italie des états qu'il avouait appartenir à l'empereur réſidant à Conſtantinople.

3°. Le pape *Zacharie* reconnaiſſait l'empereur romain-grec pour ſouverain de ces terres diſputées par les Lombards, & lui en avait prêté ferment, comme il ſe voit par les lettres de cet évêque de Rome *Zacharie* à l'évêque de Mayence *Boniface*. Donc *Pepin* ne pouvait donner au pape les terres impériales.

4°. Quand le pape *Etienne II* fit venir une lettre du ciel, écrite de la propre main de *St. Pierre* à *Pepin*, pour ſe plaindre des vexations du roi des Lombards Aſtolphe, *ſaint Pierre* ne dit point du tout dans ſa lettre que *Pepin* eût fait préſent de l'exarcat de Ravenne au pape; & certainement *ſaint Pierre* n'y aurait pas manqué, pour peu que la choſe eût été ſeulement équivoque; il entend trop bien ſes intérêts.

5°. Enfin, on ne vit jamais l'acte de cette donation; & ce qui eſt plus fort, on n'oſa pas même en fabriquer un faux. Il n'eſt pour toute preuve que des récits vagues mêlés de fables. On n'a donc au lieu de certitude que des écrits de moines abſurdes, copiés de ſiècle en ſiècle.

L'avocat Italien qui écrivit en 1722, pour faire voir qu'originairement Parme & Plaiſance avaient été concédés au St. Siége comme une dépendance de l'exarcat, (*a*) aſſure que *les empereurs grecs furent juſtement dépouillés de leurs droits*, *parce qu'ils avaient ſoulevé les peuples contre* DIEU. C'eſt de nos jours qu'on écrit ainſi! mais c'eſt à Rome. Le cardinal *Bellarmin* va plus loin; *Les premiers chrétiens*, dit-il, *ne*

(*a*) Page 120. ſeconde partie.

ſupportaient les empereurs que parce qu'ils n'étaient pas les plus forts. L'aveu eſt franc ; & je ſuis perſuadé que Bellarmin a raiſon.

DONATION DE CHARLEMAGNE.

Dans le tems que la cour de Rome croyait avoir beſoin de titres , elle prétendit que *Charlemagne* avait confirmé la donation de l'exarcat , & qu'il y avait ajouté la Sicile , Veniſe , Bénévent , la Corſe , la Sardaigne. Mais comme *Charlemagne* ne poſſédait aucun de ces états , il ne pouvait les donner ; & quant à la ville de Ravenne , il eſt bien clair qu'il la garda , puiſque dans ſon teſtament il fait un legs à *ſa ville de Ravenne*, ainſi qu'à *ſa ville de Rome.* C'eſt beaucoup que les papes aient eu Ravenne & la Romagne avec le tems. Mais pour Veniſe , il n'y a pas d'apparence qu'ils faſſent valoir dans la place St. Marc le diplôme qui leur en accorde la ſouveraineté.

On a diſputé pendant des ſiècles ſur tous ces actes , inſtrumens , diplômes. Mais c'eſt une opinion conſtante, dit *Giannone* ce martyr de la vérité , que toutes ces piéces furent forgées du tems de Grégoire VII. (*a*). *E coſtante opinione preſſo i piu gravi ſcrittori che tutti queſti inſtromenti e diplomi furono ſuppoſti ne' tempi d'Ildebrando.*

DONATION DE BÉNÉVENT PAR L'EMPEREUR HENRI III.

La première donation bien avérée qu'on ait faite au ſiége de Rome , fut celle de Bénévent ; & ce fut un échange de l'empereur *Henri III* avec le pape *Léon IX* ; il

(*a*) Lib. IX. cap. III.

il n'y manqua qu'une formalité, c'eſt qu'il eût fallu que l'empereur qui donnait Bénévent, en fût le maître. Elle appartenait aux ducs de Bénévent ; & les empereurs Romains-grecs réclamaient leurs droits ſur ce duché. Mais l'hiſtoire n'eſt autre choſe que la liſte de ceux qui ſe ſont accommodés du bien d'autrui.

DONATION DE LA COMTESSE MATHILDE.

La plus conſidérable des donations & la plus authentique, fut celle de tous les biens de la fameuſe comteſſe *Mathilde* à *Grégoire VIII.* C'était une jeune veuve qui donnait tout à ſon directeur. Il paſſe pour conſtant que l'acte en fut réïtéré deux fois, & enſuite confirmé par ſon teſtament.

Cependant, il reſte encore quelque difficulté. On a toujours cru à Rome que *Mathilde* avait donné tous ſes états, tous ſes biens préſens & à venir à ſon ami *Grégoire VII*, par un acte ſolemnel dans ſon château de Canoſſa en 1077, pour le remède de ſon ame & de l'ame de ſes parens. Et pour corroborer ce ſaint inſtrument, on nous en montre un ſecond de l'an 1102, par lequel il eſt dit, que c'eſt à Rome qu'elle a fait cette donation, laquelle s'eſt égarée, & qu'elle la renouvelle, & toujours pour le remède de ſon ame.

Comment un acte ſi important était-il égaré ? la cour romaine eſt-elle négligente ? comment cet inſtrument écrit à Canoſſa avait-il été écrit à Rome ? que ſignifient ces contradictions ? Tout ce qui eſt bien clair, c'eſt que l'ame des donataires ſe portait mieux que l'ame de la donatrice qui avait beſoin pour ſe guérir de ſe dépouiller de tout en faveur de ſes médecins.

Enfin, voilà donc en 1102 une ſouveraine réduite par un acte en forme à ne pouvoir pas diſpoſer d'un arpent de terre ; & depuis cet acte juſqu'à ſa mort en 1115, on trouve encore des donations de terres

considérables faites par cette même *Mathilde* à des chanoines & à des moines. Elle n'avait donc pas tout donné. Et enfin, cet acte de 1102 pourrait bien avoir été fait après sa mort par quelque habile homme.

La cour de Rome ajouta encore à tous ses droits le testament de *Mathilde* qui confirmait ses donations. Les papes ne produisirent jamais ce testament.

Il fallait encore savoir si cette riche comtesse avait pu disposer de ses biens, qui étaient la plupart des fiefs de l'empire.

L'empereur *Henri V* son héritier s'empara de tout, ne reconnut ni testament, ni donations, ni fait, ni droit. Les papes en temporisant gagnèrent plus que les empereurs en usant de leur autorité, & avec le tems ces césars devinrent si faibles, qu'enfin les papes ont obtenu de la succession de *Mathilde* ce qu'on appelle aujourd'hui le *patrimoine de saint Pierre.*

DONATION DE LA SUZERAINETÉ DE NAPLES AUX PAPES.

Les gentilshommes Normands qui furent les premiers instrumens de la conquête de Naples & de Sicile, firent le plus bel exploit de chevalerie dont on ait jamais entendu parler. Quarante à cinquante hommes seulement délivrent Salerne au moment qu'elle est prise par une armée de Sarrasins. Sept autres gentilshommes Normands, tous frères, suffisent pour chasser ces mêmes Sarrasins de toute la contrée, & pour l'ôter à l'empereur Grec qui les avait payés d'ingratitude. Il est bien naturel que les peuples dont ces héros avaient ranimé la valeur, s'accoutumassent à leur obéir par admiration & par reconnaissance.

Voilà les premiers droits à la couronne des deux Siciles. Les évêques de Rome ne pouvaient pas don-

ner ces états en fief plus que le royaume de Boutan ou de Cachemire.

Ils ne pouvaient même en accorder l'investiture quand on la leur aurait demandée ; car dans le tems de l'anarchie des fiefs, quand un seigneur voulait tenir son bien allodial en fief pour avoir une protection, il ne pouvait s'adresser qu'à son seigneur suzerain. Or certainement le pape n'était pas seigneur suzerain de Naples, de la Pouille, & de la calabre.

On a beaucoup écrit sur cette vassalité prétendue, mais on n'a jamais remonté à la source. J'ose dire que c'est le défaut de presque tous les jurisconsultes, comme de tous les théologiens. Chacun tire bien ou mal, d'un principe reçu, les conséquences les plus favorables à son parti. Mais ce principe est-il vrai ? Ce premier fait sur lequels ils s'appuient, est-il incontestable ? C'est ce qu'ils se donnent bien de garde d'examiner. Ils ressemblent à nos anciens romanciers qui supposaient tous que *Francus* avait apporté en France le casque d'*Hector*. Ce casque était impénétrable sans doute : mais *Hector* en effet l'avait-il porté ? Le lait de la vierge est aussi très-respectable ; mais vingt sacristies qui se vantent d'en posséder une roquille, la possèdent-ils en effet ?

Les hommes de ce tems-là aussi méchans qu'imbécilles, ne s'effrayaient pas des plus grands crimes, & redoutaient une excommunication qui les rendait exécrables aux peuples encore plus méchans qu'eux, & beaucoup plus sots.

Robert Guiscard & *Richard* vainqueurs de la Pouille & de la Calabre, furent d'abord excommuniés par le pape *Léon IX*. Ils s'étaient déclarés vassaux de l'empire : mais l'empereur *Henri III* mécontent de ces feudataires conquérans, avait engagé *Léon IX* à lancer l'excommunication à la tête d'une armée d'Allemands. Les Normands qui ne craignaient point ces

foudres comme les princes d'Italie les craignaient, battirent les Allemands & prirent le pape prisonnier. Mais pour empêcher désormais les empereurs & les papes de venir les troubler dans leurs possessions, ils offrirent leurs conquêtes à l'église sous le nom d'*Oblata*. C'est ainsi que l'Angleterre avait payé le *denier de saint Pierre*, c'est ainsi que les premiers rois d'Espagne & de Portugal, en recouvrant leurs états contre les Sarrasins, promirent à l'église de Rome deux livres d'or par an. Ni l'Angleterre, ni l'Espagne, ni le Portugal ne regardèrent jamais le pape comme leur seigneur suzerain.

Le duc Robert, *oblat* de l'église, ne fut pas non plus feudataire du pape; il ne pouvait pas l'être, puisque les papes n'étaient pas souverains de Rome. Cette ville alors était gouvernée par son sénat, & l'évêque n'avait que du crédit; le pape était à Rome précisément ce que l'électeur est à Cologne. Il y a une différence prodigieuse entre être oblat d'un saint & être feudataire d'un évêque.

Baronius, dans ses actes, rapporte l'hommage prétendu fait par *Robert*, duc de la Pouille & de la Calabre à *Nicolas II*; mais cette piéce est suspecte comme tant d'autres, on ne l'a jamais vue; elle n'a jamais été dans aucune archive. *Robert* s'intitula, *Duc par la grace de* DIEU *& de saint Pierre*. Mais certainement *saint Pierre* ne lui avait rien donné, & n'était point roi de Rome.

Les autres papes qui n'étaient pas plus rois que *saint Pierre*, reçurent sans difficulté l'hommage de tous les princes qui se présentèrent pour régner à Naples, surtout quand ces princes furent les plus forts.



DONATION DE L'ANGLETERRE ET DE L'IRLANDE AUX PAPES, PAR LE ROI JEAN.

En 1213, le roi *Jean*, vulgairement nommé *Jean sans terre*, & plus justement *sans vertu*, étant excommunié, & voyant son royaume mis en interdit, le donna au pape *Innocent III* & à ses successeurs. *Non contraint par aucune crainte, mais de mon plein gré & de l'avis de mes barons, pour la rémission de mes péchés contre* DIEU *& l'église; je résigne l'Angleterre & l'Irlande à* DIEU, *à saint Pierre, à saint Paul & à monseigneur le pape Innocent & à ses successeurs dans la chaire apostolique.*

Il se déclara feudataire lieutenant du pape, paya d'abord huit mille livres sterling comptant au légat *Pandolphe*, promit d'en payer mille tous les ans, donna la première année d'avance au légat qui la foula aux pieds, & jura entre ses genoux qu'il se soumettait à tout perdre faute de payer à l'échéance.

Le plaisant de cette cérémonie fut que le légat s'en alla avec son argent, & oublia de lever l'excommunication.

EXAMEN DE LA VASSALITÉ DE NAPLES ET DE L'ANGLETERRE.

On demande laquelle vaut le mieux de la donation de *Robert Guiscard*, ou de celle de *Jean sans terre*: tous deux avaient été excommuniés; tous deux donnaient leurs états à *saint Pierre*, & n'en étaient plus que les fermiers. Si les barons Anglais s'indignèrent du marché infame de leur roi avec le pape & le cassèrent, les barons Napolitains ont pu casser celui du duc *Robert*: & s'ils l'ont pu autrefois, ils le peuvent aujourd'hui.

De deux chofes l'une ; ou l'Angleterre & la Pouille étaient données au pape felon la loi de l'églife, ou felon la loi des fiefs, ou comme à un évêque, ou comme à un fouverain. Comme à un évêque, c'était précifément contre la loi de JESUS-CHRIST qui défendit fi fouvent à fes difciples de rien prendre, & qui leur déclara que fon royaume n'eft point de ce monde.

Si comme à un fouverain, c'était un crime de lèze-majefté impériale. Les Normands avaient déjà fait hommage à l'empereur. Ainfi nul droit ni fpirituel, ni temporel, n'appartenait aux papes dans cette affaire. Quand le principe eft fi vicieux, tous les effets le font. Naples n'appartient donc pas plus au pape que l'Angleterre.

Il y a encore une autre façon de fe pourvoir contre cet ancien marché, c'eft le droit des gens plus fort que le droit des fiefs. Ce droit des gens ne veut pas qu'un fouverain appartienne à un autre fouverain ; & la loi la plus ancienne eft qu'on foit le maître chez foi, à moins qu'on ne foit le plus faible.

DES DONATIONS FAITES PAR LES PAPES.

Si on a donné des principautés aux évêques de Rome, ils en ont donné bien davantage. Il n'y a pas un feul trône en Europe dont ils n'aient fait préfent. Dès qu'un prince avait conquis un pays, ou même voulait le conquérir, les papes le lui accordaient au nom de *faint Pierre.* Quelquefois même ils firent les avances, & l'on peut dire qu'ils ont donné tous les royaumes, excepté celui des cieux.

Peu de gens en France favent que *Jules II* donna les états du roi *Louis XII* à l'empereur *Maximilien*, qui ne put s'en mettre en poffeffion ; & l'on ne fe fouvient pas affez que *Sixte-Quint*, *Grégoire XIV* &

Clément VIII furent prêts de faire une libéralité de la France à quiconque *Philippe II* aurait choisi pour le mari de sa fille *Claire Eugénie*.

Quant aux empereurs, il n'y en a pas un depuis *Charlemagne*, que la cour de Rome n'ait prétendu avoir nommé. C'est pourquoi *Swift*, dans son *conte du tonneau*, dit que mylord *Pierre* devint tout-à-fait fou ; & que *Martin* & *Jean* ses frères voulurent le faire enfermer par avis de parens. Nous ne rapportons cette témérité que comme un blasphême plaisant d'un prêtre Anglais contre l'évêque de Rome.

Toutes ces donations disparaissent devant celle des Indes orientales & occidentales, dont *Alexandre VI* investit l'Espagne & le Portugal de sa pleine puissance & autorité divine : c'était donner presque toute la terre. Il pouvait donner de même les globes de *Jupiter* & de *Saturne* avec leurs satellites.

DONATIONS ENTRE PARTICULIERS.

Les donations des citoyens se traitent tout différemment. Les codes des nations sont convenus d'abord unanimement, que personne ne peut donner le bien d'autrui, de même que personne ne peut le prendre. C'est la loi des particuliers.

En France, la jurisprudence fut incertaine sur cet objet, comme sur presque tous les autres, jusqu'à l'année 1731, où l'équitable chancelier d'*Aguesseau* ayant conçu le dessein de rendre enfin la loi uniforme, ébaucha très-faiblement ce grand ouvrage par l'édit sur les *donations*. Il est rédigé en quarante-sept articles. Mais en voulant rendre uniformes toutes les formalités concernant les donations, on excepta la Flandre de la loi générale ; & en exceptant la Flandre on oublia l'Artois qui devrait jouir de la mê-

me exception ; de ſorte que ſix ans après la loi générale, on fut obligé d'en faire pour l'Artois une particulière.

On fit ſurtout ces nouveaux édits concernant les donations & les teſtamens, pour écarter tous les commentateurs qui embrouillent les loix ; & on en a déjà fait dix commentaires.

Ce qu'on peut remarquer ſur les donations, c'eſt qu'elles s'étendent beaucoup plus loin qu'aux particuliers à qui on fait un préſent. Il faut payer pour chaque préſent aux fermiers du domaine royal, droit de contrôle, droit d'inſinuation, droit de centième denier, droit de deux ſous pour livre, droit de huit ſous pour livre.

De ſorte que toutes les fois que vous donnez à un citoyen, vous êtes bien plus libéral que vous ne penſez. Vous avez le plaiſir de contribuer à enrichir les fermiers-généraux ; mais cet argent ne ſort point du royaume, comme celui qu'on paie à la cour de Rome.



LES SEPT DORMANS.

LA fable imagina qu'un *Epiménide* avait dormi d'un ſomme pendant vingt-ſept ans, & qu'à ſon réveil il fut tout étonné de trouver ſes petits enfans mariés qui lui demandaient ſon nom ; ſes amis morts, ſa ville & les mœurs des habitans changées. C'était un beau champ à la critique, & un plaiſant ſujet de comédie. La légende a emprunté tous les traits de la fable, & les a groſſis.

L'auteur de la *Légende dorée* ne fut pas le premier qui au treizième ſiècle, au lieu d'un dormeur nous

en donna fept, & en fit bravement fept martyrs. Il avait pris cette édifiante hiftoire chez *Grégoire* de Tours, écrivain véridique qui l'avait prife chez *Sigebert*, qui l'avait prife chez *Métaphrafte*, qui l'avait prife chez *Nicéphore*. C'eft ainfi que la vérité arrive aux hommes de main en main.

Le révérend *Pierre Ribadeneira* de la compagnie de JESUS, enchérit encore fur la *Légende dorée* dans fa célèbre *Fleur des faints*, dont il eft fait mention dans le *Tartuffe* de Molière. Elle fut traduite, augmentée & enrichie de tailles-douces par le révérend père *Antoine Girard* de la même fociété; rien n'y manque.

Quelque curieux feront peut-être bien aifes de voir la profe du révérend père *Girard*, la voici.

« Du tems de l'empereur *Dèce*, l'églife reçut une » furieufe & épouvantable bourafque; entre les autres » chrétiens l'on prit fept frères, jeunes, bien difpos » & de bonne grace, qui étaient enfans d'un cheva- » lier d'Ephèfe, & qui s'appellaient *Maximien*, *Ma-* » *rie*, *Martinien*, *Denis*, *Jean*, *Sérapion* & *Conf-* » *tantin*. L'empereur leur ôta d'abord leurs ceintures » dorées ..... ils fe cacherent dans une caverne; » l'empereur en fit murer l'entrée pour les faire mourir » de faim. »

Auffi-tôt ils s'endormirent tous fept, & ne fe réveillèrent qu'après avoir dormi cent foixante & dix-fept ans.

Le père *Girard* loin de croire que ce foit un *conte à dormir debout*, en prouve l'authen[illegible] par les argumens les plus démonftratifs: & quand on n'aurait d'autre preuve que les noms des fept affoupis, cela fuffirait: on ne s'avife pas de donner des noms à des gens qui n'ont jamais exifté. Les fept dormans ne pouvaient être ni trompés, ni trompeurs. Auffi ce n'eft pas pour concontefter cette hiftoire que nous en parlons, mais feulement pour remarquer qu'il n'y a pas un feul événe-

ment fabuleux de l'antiquité qui n'ait été rectifié par les anciens légendaires. Toute l'histoire d'*Œdipe*, d'*Hercule*, de *Théſée* ſe trouve chez eux accommodée à leur manière. Ils ont peu inventé, mais ils ont beaucoup perfectionné.

J'avoue ingénument que je ne ſais pas d'où *Nicéphore* avait tiré cette belle hiſtoire. Je ſuppoſe que c'était de la tradition d'Ephèſe; car la caverne des ſept dormans, & la petite égliſe qui leur eſt dédiée, ſubſiſtent encore. Les moins éveillés des pauvres Grecs y viennent faire leurs dévotions. Le chevalier *Ricaut* & pluſieurs autres voyageurs Anglais ont vu ces deux monumens; mais pour leurs dévotions, ils ne les y ont pas faites.

Terminons ce petit article par le raiſonnement d'*Abadie*. Voilà des *mémoriaux* inſtitués pour célébrer à jamais l'aventure des ſept dormans. Aucun Grec n'en a jamais douté dans Ephèſe; ces Grecs n'ont pu être abuſés; ils n'ont pu abuſer perſonne; donc l'hiſtoire des ſept dormans eſt inconteſtable.





DROIT.

DROIT DES GENS, DROIT NATUREL, DROIT PUBLIC.

JE ne connais rien de mieux ſur ce ſujet que ces vers de l'*Arioſte* au chant XLIV.

Fan' lega oggi ré, papi, imperatori
Doman' ſaranno capitali nimici
Perche quella apparenza eſteriori
Non hanno i cor' non hanno gli animi tali
Che non guardando al torto piu che a dritto
Attendon' ſolamente al' lor profitto.

Rois, empereurs & ſucceſſeurs de Pierre
Au nom de DIEU ſignent un beau traité;
Le lendemain ces gens ſe font la guerre.
Pourquoi cela ? C'eſt que la piété,
La bonne foi ne les tourmente guère.
Et que malgré St. Jacques & St. Matthieu
Leur intérêt eſt leur unique dieu.

S'il n'y avait que deux hommes ſur la terre, comment vivraient-ils enſemble ? ils s'aideraient, ſe nuiraient, ſe careſſeraient, ſe diraient des injures, ſe battraient, ſe réconcilieraient, ne pourraient vivre l'un ſans l'autre, ni l'un avec l'autre. Ils feraient comme tous les hommes font aujourd'hui. Ils ont le don du raiſonnement, oui ; mais ils ont auſſi le don de l'inſtinct, & ils ſentiront, & ils y ſont deſtinés par la nature.

Un DIEU n'eſt pas venu ſur notre globe pour aſſembler le genre humain & pour lui dire, « J'ordonne aux » Nègres & aux Cafres d'aller tout nuds & de manger « des inſectes.

» J'ordonne aux Samoyèdes de ſe vêtir de peaux de » rangifères & d'en manger la chair toute inſipide qu'elle » eſt, avec du poiſſon ſéché & puant, le tout ſans ſel. » Les Tartares du Thibet croiront tout ce que leur dira » le dalai-lama ; & les Japonois croiront tout ce que » leur dira le dairi.

» Les Arabes ne mangeront point de cochon, & les » Weſtphaliens ne ſe nourriront que de cochon.

» Je vais tirer une ligne du mont Caucaſe à l'Egypte, » & de l'Egypte au mont Atlas : tous ceux qui habiteront à l'orient de cette ligne pourront épouſer plu» ſieurs femmes, ceux qui ſeront à l'occident n'en au» ront qu'une.

» Si vers le golphe Adriatique depuis Zara juſqu'à » la Poleſine, ou vers les marais du Rhin & de la » Meuſe, ou vers le mont Jura, ou même dans l'iſle » d'Albion, ou chez les Sarmates, ou chez les Scan» dinaviens quelqu'un s'aviſe de vouloir rendre un ſeul » homme deſpotique, ou de prétendre lui-même à l'ê» tre, qu'on lui coupe le cou au plus vîte, en atten» dant que la deſtinée & moi nous en ayons autre» ment ordonné.

» Si quelqu'un a l'inſolence & la démence de vouloir » établir ou rétablir une grande aſſemblée d'hommes li» bres ſur le Mancanarès ou ſur la Propontide, qu'il » ſoit ou empalé ou tiré à quatre chevaux.

» Quiconque produira ſes comptes ſuivant une cer» taine règle d'arithmétique à Conſtantinople, au grand » Caire, à Tafilet, à Deli, à Andrinople, ſera ſur le » champ empalé ſans forme de procès ; & quiconque » oſera compter ſuivant une autre règle à Rome, à » Liſbonne, à Madrid, en Champagne, en Picar-

» die & vers le Danube depuis Ulm juſqu'à Belgrade, » ſera brûlé dévotement pendant qu'on lui chantera des » *miſerere.*

» Ce qui ſera juſte tout le long de la Loire ſera in- » juſte ſur les bords de la Tamiſe : car mes loix ſont » univerſelles, &c. &c. &c. »

Il faut avouer que nous n'avons pas de preuve bien claire, pas même dans le *Journal chrétien*, ni dans la *Clé du cabinet des princes* qu'un DIEU ſoit venu ſur la terre promulguer ce droit public. Il exiſte cependant; il eſt ſuivi à la lettre tel qu'on vient de l'énoncer; on a compilé, compilé, compilé ſur ce droit des nations de très-beaux commentaires, qui n'ont jamais fait rendre un écu à ceux qui ont été ruinés par la terre ou par des édits, ou par les commis des fermes.

Ces compilations reſſemblent aſſez aux cas de conſcience de *Pontas*. Voici un cas de loi à examiner : il eſt défendu de tuer. Tout meurtrier eſt puni, à moins qu'il n'ait tué en grande compagnie & au ſon des trompettes ; c'eſt la règle.

Du tems qu'il y avait encore des antropophages dans la forêt des Ardennes, un bon villageois rencontra un antropophage qui emportait un enfant pour le manger. Le villageois ému de pitié, tua le mangeur d'enfans, & délivra le petit garçon qui s'enfuit auſſi-tôt. Deux paſſans voient de loin le bon homme, & l'accuſent devant le prévôt d'avoir commis un meurtre ſur le grand chemin. Le corps du délit était ſous les yeux du juge, deux témoins parlaient, on devait payer cent écus au juge pour ſes vacations; la loi était préciſe : le villageois fut pendu ſur le champ pour avoir fait ce qu'auraient fait à ſa place *Hercule*, *Théſée*, *Roland* & *Amadis*. Fallait-il pendre le prévôt qui avait ſuivi la loi à la lettre ? Et que jugea-t-on à la grande audience ? Pour réſoudre mille cas de cette eſpèce on a fait mille volumes.

Puffendorf établit d'abord des êtres moraux. *Ce ſont*, dit-il, (*a*) *certains modes que les êtres intelligens attachent aux choſes naturelles, ou aux mouvemens phyſiques, en vue de diriger ou de reſtreindre la liberté des actions volontaires de l'homme pour mettre quelque ordre, quelque convenance & quelque beauté dans la vie humaine.*

Enſuite pour donner des idées nettes aux Suédois & aux Allemands du juſte & de l'injuſte, il remarque (*b*) qu'*il y a deux ſortes d'eſpace, l'un à l'égard duquel on dit que les choſes ſont quelque part, par exemple ici, là; l'autre à l'égard duquel on dit qu'elles exiſtent en un certain tems, par exemple aujourd'hui, hier, demain. Nous concevons auſſi deux ſortes d'états moraux, l'un qui marque quelque ſituation morale, & qui a quelque conformité avec le lieu naturel; l'autre qui déſigne un certain tems en tant qu'il provient de là quelque effet moral*, &c.

Ce n'eſt pas tout; (*c*) *Puffendorf* diſtingue très-curieuſement les modes moraux ſimples & les modes d'eſtimation, les qualités formelles & les qualités opératives. Les qualités formelles ſont de ſimples attributs; mais les opératives doivent ſoigneuſement ſe diviſer en originales & en dérivées.

Et cependant *Barbeirac* a commenté ces belles choſes, & on les enſeigne dans des univerſités. On y eſt partagé entre *Grotius* & *Puffendorf* ſur des queſtions de cette importance. Croyez-moi, liſez les offices de *Ciceron*.

(*a*) Tom. I. page 2. traduction de *Barbeirac* avec commentaires.

(*b*) Page 6.

(*c*) Page 16.



DROIT PUBLIC.

Seconde section.

Rien ne contribuera peut-être plus à rendre un esprit faux, obscur, confus, incertain, que la lecture de *Grotius*, de *Puffendorf* & de presque tous les commentaires sur le droit public.

Il ne faut jamais faire un mal dans l'espérance d'un bien, dit la vertu que personne n'écoute. Il est permis de faire la guerre à une puissance qui devient trop prépondérante, dit l'*Esprit des loix*.

Quand les droits doivent-ils être constatés par la prescription ? Les publicistes appellent ici à leur secours le droit divin & le droit humain, les théologiens se mettent de la partie. *Abraham*, disent-ils, & sa semence, avait droit sur le Canaan, car il y avait voyagé, & DIEU le lui avait donné dans une apparition. Mais nos sages maîtres, il y a cinq cent quarante-sept ans, selon la Vulgate, entre *Abraham* qui acheta un caveau dans le pays & *Josué* qui en saccagea une petite partie. N'importe, son droit était clair & net. Mais la prescription ? .... point de prescription. Mais ce qui s'est passé autrefois en Palestine doit-il servir de règle à l'Allemagne & à l'Italie ? ..... Oui ; car il l'a dit. Soit, messieurs, je ne dispute pas contre vous, DIEU m'en préserve.

Les descendans d'*Attila* s'établissent, à ce qu'on dit, en Hongrie. Dans quel tems les anciens habitans commencèrent-ils à être tenus en conscience d'être serfs des descendans d'*Attila* ?

Nos docteurs qui ont écrit sur la guerre & la paix sont bien profonds ; à les en croire tout appartient de droit au souverain pour lequel ils écrivent. Il n'a pu rien aliéner de son domaine. L'empereur doit posséder

Rome, l'Italie & la France, (c'était l'opinion de *Barthole*) premièrement parce que l'empereur s'intitule *roi des Romains* ; secondement parce que l'archevêque de Cologne est chancelier d'Italie, & que l'archevêque de Trèves est chancelier des Gaules. De plus, l'empereur d'Allemagne porte un globe doré à son sacre ; donc il est maître du globe de la terre.

A Rome il n'y a point de prêtre qui n'ait appris dans son cours de théologie que le pape doit être souverain du monde, attendu qu'il est écrit que *Simon* fils de *Jone* en Gallilée, ayant surnom *Pierre*, on lui dit, *Tu es Pierre & sur cette pierre je bâtirai mon assemblée.* On avait beau dire à *Grégoire VII*, Il ne s'agit que des ames, il n'est question que du royaume céleste. Maudit damné, répondait-il, il s'agit du terrestre ; & il vous damnait ! & il vous faisait pendre, s'il pouvait.

Des esprits encore plus profonds fortifient cette raison par un argument sans replique. Celui dont l'évêque de Rome se dit vicaire, a déclaré que son royaume n'est point de ce monde ; donc ce monde doit appartenir au vicaire quand le maître y a renoncé. Qui doit l'emporter du genre humain ou des décrétales ? Les décrétales sans difficulté.

On demande ensuite, s'il y a eu quelque justice à massacrer en Amérique dix ou douze millions d'hommes désarmés ? On répond qu'il n'y a rien de plus juste & de plus saint, puisqu'ils n'étaient pas catholiques, apostoliques & romains.

Il n'y a pas un siècle qu'il était toujours ordonné dans toutes les déclarations de guerre des princes chrétiens, de *courre-sus* à tous les sujets du prince à qui la guerre était signifiée par un héraut à cotte de mailles & à manches pendantes. Ainsi la signification une fois faite, si un Auvergnac rencontrait une Allemande il était tenu de la tuer, sauf à la violer avant ou après.

Voici une question fort épineuse dans les écoles : le

le ban & l'arrière-ban étant commandés pour aller tuer & se faire tuer sur la frontière, les Suabs étant persuadés que la guerre ordonnée était de la plus horrible injustice, devaient-ils marcher ? quelques docteurs disaient oui ; quelques justes disaient non ; que disaient les politiques ?

Quand on eut bien disputé sur ces grandes questions préliminaires, dont jamais aucun souverain ne s'est embarrassé ni ne s'embarrassera, il fallut discuter les droits respectifs de cinquante ou soixante familles, sur le comté d'Alost, sur la ville d'Orchies, sur le duché de Berg & de Juliers, sur le comté de Tournay, sur celui de Nice, sur toutes les frontières de toutes les provinces ; & le plus faible perdit toujours sa cause.

On agita pendant cent ans si les ducs d'*Orléans*, *Louis XII*, *François I*, avaient droit au duché de Milan, en vertu du contrat de mariage de *Valentine de Milan*, petite-fille du bâtard d'un brave paysan nommé *Jacob Muzio*. Le procès fut jugé par la bataille de Pavie.

Les ducs de Savoie, de Lorraine, de Toscane, prétendirent aussi au Milanais ; mais on a cru qu'il y avait dans le Frioul une famille de pauvres gentilshommes issue en droite ligne d'*Albouin* roi des Lombards, qui avait un droit bien antérieur.

Les publicistes ont fait de gros livres sur les droits au royaume de Jérusalem. Les Turcs n'en ont point fait ; mais Jérusalem leur appartient, du moins jusqu'à présent dans l'année 1770 ; & Jérusalem n'est point un royaume.





DROIT CANONIQUE.

IDÉE GÉNÉRALE DU DROIT CANONIQUE, PAR M. BERTRAND CI-DEVANT PREMIER PASTEUR DE L'ÉGLISE DE BERNE.

NOUS NE PRÉTENDONS, NI ADOPTER, NI CONTREDIRE SES PRINCIPES ; C'EST AU PUBLIC D'EN JUGER.

Le *droit canonique* ou *canon* eſt ſuivant les idées vulgaires, la juriſprudence eccléſiaſtique. C'eſt le recueil des canons, des règles des conciles, des décrets des papes, & des maximes des pères.

Selon la raiſon, ſelon les droits des rois & des peuples, la juriſprudence eccléſiaſtique n'eſt & ne peut être que l'expoſé des priviléges accordés aux eccléſiaſtiques par les ſouverains repréſentans la nation.

S'il eſt deux autorités ſuprêmes, deux adminiſtrations qui aient leurs droits ſéparés, l'une fera ſans ceſſe effort contre l'autre. Il en réſultera néceſſairement des chocs perpétuels, des guerres civiles, l'anarchie, la tyrannie, malheurs dont l'hiſtoire nous préſente l'affreux tableau.

Si un prêtre s'eſt fait ſouverain, ſi le dairi du Japon a été roi juſqu'à notre ſeizième ſiècle, ſi le dalai-lama eſt ſouverain au Thibet, ſi *Numa* fut roi & pontife, ſi les califes furent les chefs de l'état & de la religion, ſi les papes régnent dans Rome, ce ſont autant de preuves de ce que nous avançons ; alors l'autorité n'eſt point diviſée, il n'y a qu'une puiſſance. Les ſouverains de Ruſſie & d'Angleterre préſident à

la religion ; l'unité essentielle de puissance est conservée.

Toute religion est dans l'état, tout prêtre est dans la société civile ; & tous les ecclésiastiques sont au nombre des sujets du souverain chez lequel ils exercent leur ministère. S'il était une religion qui établît quelque indépendance en faveur des ecclésiastiques, en les soustrayant à l'autorité souveraine & légitime, cette religion ne saurait venir de Dieu auteur de la société.

Il est par-là même de toute évidence que dans une religion, dont Dieu est représenté comme l'auteur, les fonctions des ministres, leurs personnes, leurs biens, leurs prétentions, la manière d'enseigner la morale, de prêcher le dogme, de célébrer les cérémonies, les peines spirituelles, que tout en un mot ce qui intéresse l'ordre civil doit être soumis à l'autorité du prince & à l'inspection des magistrats.

Si cette jurisprudence fait une science, on en trouvera ici les élémens.

C'est aux magistrats seuls d'autoriser les livres admissibles dans les écoles, selon la nature & la forme du gouvernement. C'est ainsi que M. *Paul-Joseph Rieger*, conseiller de cour, enseigne judicieusement le droit canonique dans l'université de Vienne. Ainsi nous voyons la république de Venise examiner & réformer toutes les règles établies dans ses états, qui ne lui conviennent plus. Il est à desirer que des exemples aussi sages soient enfin suivis dans toute la terre.

SECTION PREMIÈRE.

Du ministère ecclésiastique.

La religion n'est instituée que pour maintenir les hommes dans l'ordre, & leur faire mériter les bontés



de DIEU par la vertu. Tout ce qui dans une religion ne tend pas à ce but, doit être regardé comme étranger ou dangereux.

L'inſtruction, les exhortations, les menaces des peines à venir, les promeſſes d'une béatitude immortelle, les prières, les conſeils, les ſecours ſpirituels ſont les ſeuls moyens que les eccléſiaſtiques puiſſent mettre en uſage pour eſſayer de rendre les hommes vertueux ici-bas, & heureux pour l'éternité.

Tout autre moyen répugne à la liberté de la raiſon, à la nature de l'ame, aux droits inaltérables de la conſcience, à l'eſſence de la religion, à celle du miniſtère eccléſiaſtique, à tous les droits du ſouverain.

La vertu ſuppoſe la liberté comme le tranſport d'un fardeau ſuppoſe la force active. Dans la contrainte point de vertu, & ſans vertu point de religion. Rends-moi eſclave, je n'en ſerai pas meilleur.

Le ſouverain même n'a aucun droit d'employer la contrainte pour amener les hommes à la religion qui ſuppoſe eſſentiellement choix & liberté. Ma penſée n'eſt pas plus ſoumiſe à l'autorité que la maladie ou la ſanté.

Afin de démêler toutes les contradictions dont on a rempli les livres ſur le droit canonique, & de fixer nos idées ſur le miniſtère eccléſiaſtique, recherchons au milieu de mille équivoques ce que c'eſt que l'égliſe.

L'égliſe eſt l'aſſemblée de tous les fideles appellés certains jours à prier en commun, & à faire en tout tems de bonnes actions.

Les prêtres ſont des perſonnes établies ſous l'autorité du ſouverain pour diriger ces prières & tout le culte religieux.

Une égliſe nombreuſe ne ſaurait être ſans eccléſiaſtiques; mais ces eccléſiaſtiques ne ſont pas l'égliſe.

Il n'eſt pas moins évident que ſi les eccléſiaſtiques qui ſont dans la ſociété civile avaient acquis des droits qui allaſſent à troubler ou à détruire la ſociété, ces droits doivent être ſupprimés.

Il eſt encore de la plus grande évidence que ſi DIEU a attaché à l'égliſe des prérogatives ou des droits, ces droits ni ces prérogatives ne ſauraient appartenir privativement ni au chef de l'égliſe, ni aux eccléſiaſtiques, parce qu'ils ne ſont pas l'égliſe, comme les magiſtrats ne ſont le ſouverain ni dans un état démocratique, ni dans une monarchie.

Enfin, il eſt très-évident que ce ſont nos ames qui ſont ſoumiſes aux ſoins du clergé, uniquement pour les choſes ſpirituelles.

Notre ame agit intérieurement, les actes ſont la penſée, les volontés, les inclinations, l'acquieſcement à certaines vérités. Tous ces actes ſont au-deſſus de toute contrainte, & ne ſont du reſſort du miniſtère eccléſiaſtique qu'autant qu'il doit inſtruire & jamais commander.

Cette ame agit auſſi extérieurement. Les actions extérieures ſont ſoumiſes à la loi civile. Ici la contrainte peut avoir lieu ; les peines temporelles ou corporelles maintiennent la loi en puniſſant les violateurs.

La docilité à l'ordre eccléſiaſtique doit par conſéquent toujours être libre & volontaire ; il ne ſaurait y en avoir d'autre. La ſoumiſſion au contraire à l'ordre civil peut être contrainte & forcée.

Par la même raiſon, les peines eccléſiaſtiques toujours ſpirituelles, n'atteignent ici-bas que celui qui eſt intérieurement convaincu de ſa faute. Les peines civiles au contraire accompagnées d'un mal phyſique ont leurs effets phyſiques, ſoit que le coupable en reconnaiſſe la juſtice ou non.

Delà il réſulte manifeſtement que l'autorité du clergé n'eſt & ne peut être que ſpirituelle ; qu'il ne

ſaurait avoir aucun pouvoir temporel ; qu'aucune force coactive ne convient à ſon miniſtère qui en ſerait détruit.

Il ſuit encore delà que le ſouverain attentif à ne ſouffrir aucun partage de ſon autorité, ne doit permettre aucune entrepriſe qui mette les membres de la ſociété dans une dépendance extérieure & civile d'un corps eccléſiaſtique.

Tels ſont les principes inconteſtables du véritable droit canonique, dont les règles & les déciſions doivent en tout tems être jugés d'après ces vérités éternelles & immuables, fondées ſur le droit naturel & l'ordre néceſſaire de la ſociété.

SECTION SECONDE.

Des poſſeſſions des eccléſiaſtiques.

Remontons toujours aux principes de la ſociété, qui dans l'ordre civil comme dans l'ordre religieux, ſont les fondemens de tous droits.

La ſociété en général eſt propriétaire du territoire d'un pays, ſource de la richeſſe nationale. Une portion de ce revenu national eſt attribuée au ſouverain pour ſoutenir les dépenſes de l'adminiſtration. Chaque particulier eſt poſſeſſeur de la partie du territoire & du revenu que les loix lui aſſurent ; & aucune poſſeſſion ni aucune jouiſſance ne peut en aucun tems être ſouſtraite à l'autorité de la loi.

Dans l'état de ſociété nous ne tenons aucun bien, aucune poſſeſſion de la ſeule nature, puiſque nous avons renoncé aux droits naturels pour nous ſoumettre à l'ordre civil qui nous garantit & nous protège ; c'eſt de la loi que nous tenons toutes nos poſſeſſions.

Perſonne non plus ne peut rien tenir ſur la terre de la religion ; ni domaine, ni poſſeſſions, puiſque

ſes biens ſont tous ſpirituels. Les poſſeſſions du fidele comme véritable membre de l'égliſe, ſont dans le ciel, là eſt ſon tréſor. Le royaume de JESUS-CHRIST qu'il annonça toujours comme prochain, n'était & ne pouvait être de ce monde. Aucune poſſeſſion ne peut donc être de droit divin.

Les lévites ſous la loi hébraïque, avaient, il eſt vrai, la dîme par une loi poſitive de DIEU; mais c'était une théocratie qui n'exiſte plus, & DIEU agiſſait comme le ſouverain de la terre. Toutes ces loix ont ceſſé, & ne ſauraient être aujourd'hui un titre de poſſeſſion.

Si quelque corps aujourd'hui, comme celui des eccléſiaſtiques, prétend poſſéder la dîme ou tout autre bien, de droit divin poſitif, il faut qu'il produiſe un titre enrégiſtré dans une révélation divine, expreſſe & inconteſtable. Ce titre miraculeux ferait, j'en conviens, exception à la loi civile, autoriſée de DIEU, qui dit, *que toute perſonne doit être ſoumiſe aux puiſſances ſupérieures, parce qu'elles ſont ordonnées de* DIEU, *& établies en ſon nom.*

Au défaut d'un titre pareil, un corps eccléſiaſtique quelconque ne peut donc jouir ſur la terre que du conſentement du ſouverain, & ſous l'autorité des loix civiles : ce ſera là le ſeul titre de ſes poſſeſſions. Si le clergé renonçait prudemment à ce titre, il n'en aurait plus aucun, & il pourrait être dépouillé par quiconque aurait aſſez de puiſſance pour l'entreprendre. Son intérêt eſſentiel eſt donc de dépendre de la ſociété civile qui ſeule lui donne du pain.

Par la même raiſon, puiſque tous les biens du territoire d'une nation ſont ſoumis ſans exception aux charges publiques pour les dépenſes du ſouverain & de la nation, aucune poſſeſſion ne peut être exemptée que par la loi, & cette loi même eſt toujours révocable lorſque les circonſtances viennent à changer.

Pierre ne peut être exempté que la charge de *Jean* ne soit augmentée. Ainsi l'équité réclamant sans cesse pour la proportion contre toute surcharge, le souverain est à chaque instant en droit d'examiner les exemptions, & de remettre les choses dans l'ordre naturel & proportionnel, en abolissant les immunités accordées, souffertes ou extorquées.

Toute loi qui ordonnerait que le souverain fît tout aux frais du public pour la sûreté & la conservation des biens d'un particulier ou d'un corps, sans que ce corps ou ce particulier contribuât aux charges communes, serait une subversion des loix.

Je dis plus, la quotité quelconque de la contribution d'un particulier ou d'un corps quelconque, doit être réglée proportionnellement, non par lui, mais par le souverain ou les magistrats, selon la loi & la forme générale. Ainsi le souverain doit connaître, & peut demander un état des biens & des possessions de tout corps, comme de tout particulier.

C'est donc encore dans ces principes immuables que doivent être puisées les règles du droit canonique, par rapport aux possessions & aux revenus du clergé.

Les ecclésiastiques doivent sans doute avoir de quoi vivre honorablement; mais ce n'est ni comme membres, ni comme représentans de l'église; car l'église par elle-même n'a ni règne ni possession sur cette terre.

Mais s'il est de la justice que les ministres de l'autel vivent de l'autel, il est naturel qu'ils soient entretenus par la société, tout comme les magistrats & les soldats le sont. C'est donc à la loi civile à faire la pension proportionnelle du corps ecclésiastique.

Lors même que les possessions des ecclésiastiques leur ont été données par testament, ou de quelque autre manière, les donateurs n'ont pu dénaturer les

biens en les fouftrayant aux charges publiques, ou à l'autorité des loix. C'eft toujours fous la garantie des loix, fans lefquelles il ne faurait y avoir poffeffion affurée & légitime, qu'ils en jouiront.

C'eft donc encore au fouverain ou aux magiftrats en fon nom, à examiner en tout tems fi les revenus eccléfiaftiques font fuffifans : s'ils ne l'étaient pas, ils doivent y pourvoir par des augmentations de penfions; mais s'ils étaient manifeftement exceffifs, c'eft à eux à difpofer du fuperflu pour le bien commun de la fociété.

Mais, felon les principes du droit vulgairement appellé *canonique*, qui a cherché à faire un état dans l'état, un empire dans l'empire, les biens eccléfiaftiques font facrés & intangibles, parce qu'ils appartiennent à la religion & à l'églife; ils viennent de DIEU & non des hommes.

D'abord, ils ne fauraient appartenir, ces biens terreftres, à la religion qui n'a rien de temporel. Ils ne font pas à l'églife qui eft le corps univerfel de tous les fidèles, à l'églife qui renferme les rois, les magiftrats, les foldats, tous les fujets; car nous ne devons jamais oublier que les eccléfiaftiques ne font pas plus l'églife que les magiftrats ne font l'état.

Enfin, ces biens ne viennent de DIEU, que comme tous les autres biens en dérivent, parce que tout eft foumis à fa providence.

Ainfi, tout eccléfiaftique poffeffeur d'un bien ou d'une rente, en jouit comme fujet & citoyen de l'état, fous la protection unique de la loi civile.

Un bien qui eft quelque chofe de matériel & de temporel, ne faurait être facré ni faint, dans aucun fens, ni au propre, ni au figuré. Si l'on dit qu'une perfonne, un édifice font facrés, cela fignifie qu'ils font confacrés, employés à des ufages fpirituels.

Abuſer d'une métaphore pour autoriſer des droits & des prétentions deſtructives de toute ſociété, c'eſt une entrepriſe dont l'hiſtoire de la religion fournit plus d'un exemple, & même des exemples bien ſinguliers qui ne ſont pas ici de mon reſſort.

SECTION TROISIÈME.

Des aſſemblées eccléſiaſtiques ou religieuſes.

Il eſt certain qu'aucun corps ne peut former dans l'état aucune aſſemblée publique & régulière, que du conſentement du ſouverain.

Les aſſemblées religieuſes pour le culte doivent être autoriſées par le ſouverain dans l'ordre civil, afin qu'elles ſoient légitimes.

En Hollande, où le ſouverain accorde à cet égard la plus grande liberté, de même à-peu-près qu'en Ruſſie, en Angleterre, en Pruſſe, ceux qui veulent former une égliſe doivent en obtenir la permiſſion : dès-lors cette égliſe eſt dans l'état, quoiqu'elle ne ſoit pas la religion de l'état. En général, dès qu'il y a un nombre ſuffiſant de perſonnes ou de familles qui veulent avoir un certain culte & des aſſemblées, elles peuvent ſans doute en demander la permiſſion au magiſtrat ſouverain ; & c'eſt à ce magiſtrat à en juger. Ce culte une fois autoriſé, on ne peut le troubler ſans pécher contre l'ordre public. La facilité que le ſouverain a eue en Hollande d'accorder ces permiſſions, n'entraîne aucun déſordre ; & il en ſerait ainſi partout, ſi le magiſtrat ſeul examinait, jugeait & protégeait.

Le ſouverain a le droit en tout tems de ſavoir ce qui ſe paſſe dans les aſſemblées, de les diriger ſelon l'ordre public, d'en réformer les abus ; & d'abroger les aſſemblées s'il en naiſſait des déſordres. Cette inſ-

pection perpétuelle eſt une portion eſſentielle de l'administration ſouveraine que toute religion doit reconnaître.

S'il y a dans le culte des formulaires de prières, des cantiques, des cérémonies, tout doit être ſoumis de même à l'inſpection du magiſtrat. Les eccléſiaſtiques peuvent compoſer ces formulaires ; mais c'eſt au ſouverain à les examiner, à les approuver, à les réformer au beſoin. On a vu des guerres ſanglantes pour des formulaires, & elles n'auraient pas eu lieu ſi les ſouverains avaient mieux connu leurs droits.

Les jours de fêtes ne peuvent pas non plus être établis ſans le concours & le conſentement du ſouverain, qui en tout tems peut les réformer, les abolir, les réunir, en régler la célébration ſelon que le bien public le demande. La multiplication de ces jours de fêtes fera toujours la dépravation des mœurs, & l'appauvriſſement d'une nation.

L'inſpection ſur l'inſtruction publique de vive voix, ou par des livres de dévotion, appartient de droit au ſouverain. Ce n'eſt pas lui qui enſeigne, mais c'eſt à lui à voir comment ſont enſeignés ſes ſujets. Il doit faire enſeigner ſurtout la morale, qui eſt auſſi néceſſaire que les diſputes ſur le dogme ont été ſouvent dangereuſes.

S'il y a quelque diſpute entre les eccléſiaſtiques ſur la manière d'enſeigner, ou ſur certains points de doctrine, le ſouverain peut impoſer ſilence aux deux partis, & punir ceux qui déſobéiſſent.

Comme les aſſemblées religieuſes ne ſont point établies ſous l'autorité ſouveraine pour y traiter des matières politiques, les magiſtrats doivent réprimer les prédicateurs ſéditieux qui échauffent la multitude par des déclamations puniſſables ; ils ſont la peſte des états.

Tout le culte ſuppoſe une diſcipline pour y conſerver l'ordre, l'uniformité & la décence. C'eſt au magiſtrat à maintenir cette diſcipline, & à y apporter les changemens que le tems & les circonſtances peuvent exiger.

Pendant près de huit ſiècles les empereurs d'Orient aſſemblèrent des conciles pour appaiſer des troubles qui ne firent qu'augmenter, par la trop grande attention qu'on y apporta. Le mépris aurait plus ſûrement fait tomber de vaines diſputes que les paſſions avaient allumées. Depuis le partage des états d'Occident en divers royaumes, les princes ont laiſſé aux papes la convocation de ces aſſemblées. Les droits du pontife de Rome ne ſont à cet égard que conventionnels, & tous les ſouverains réunis peuvent en tout tems en décider autrement. Aucun d'eux en particulier n'eſt obligé de ſoumettre ſes états à aucun canon, ſans l'avoir examiné & approuvé. Mais comme le concile de Trente ſera apparemment le dernier, il eſt très-inutile d'agiter toutes les queſtions qui pourraient regarder un concile futur & général.

Quant aux aſſemblées, ou ſynodes, ou conciles nationaux, ils ne peuvent ſans contredit être convoqués que quand le ſouverain les juge néceſſaires; ſes commiſſaires doivent y préſider, & en diriger toutes les délibérations, & c'eſt à lui à donner la ſatisfaction aux décrets.

Il peut y avoir des aſſemblées périodiques du clergé pour le maintien de l'ordre & ſous l'autorité du ſouverain; mais la puiſſance civile doit toujours en déterminer les vues, en diriger les délibérations, & en faire exécuter les déciſions. L'aſſemblée périodique du clergé de France, n'eſt autre choſe qu'une aſſemblée de commiſſaires économiques pour tout le clergé du royaume.

Les vœux par leſquels s'obligent quelques ecclé-

ſiaſtiques de vivre en corps ſelon une certaine règle, ſous le nom de *moines* ou de *religieux*, ſi prodigieuſement multipliés dans l'Europe; ces vœux doivent auſſi être toujours ſoumis à l'examen & à l'inſpection des magiſtrats ſouverains. Ces couvens qui renferment tant de gens inutiles à la ſociété, & tant de victimes qui regrettent la liberté qu'ils ont perdue, ces ordres qui portent tant de noms ſi bizarres, ne peuvent être établis valables, ou obligatoires, que quand ils ont été examinés & approuvés au nom du ſouverain.

En tout tems le prince eſt donc en droit de prendre connaiſſance des règles de ces maiſons religieuſes, de leur conduite: il peut réformer ces maiſons & les abolir s'il les juge incompatibles avec les circonſtances préſentes, & le bien actuel de la ſociété.

Les biens & les acquiſitions de ce corps religieux ſont de même ſoumis à l'inſpection des magiſtrats pour en connaître la valeur & l'emploi. Si la maſſe de ces richeſſes qui ne circulent plus était trop forte, ſi les revenus excédaient trop les beſoins raiſonnables de ces réguliers, ſi l'emploi de ces rentes était contraire au bien général, ſi cette accumulation appauvriſſait les autres citoyens, dans tous ces cas il ſerait du devoir des magiſtrats, pères communs de la patrie, de diminuer ces richeſſes, de les partager, de les faire rentrer dans la circulation qui fait la vie d'un état, de les employer même à d'autres uſages pour le bien de la ſociété.

Par les mêmes principes le ſouverain doit expreſſément défendre qu'aucun ordre religieux ait un ſupérieur dans le pays étranger, c'eſt preſque un crime de lèze-majeſté.

Le ſouverain peut preſcrire les règles pour entrer dans ces ordres; il peut, ſelon les anciens uſages, fixer un âge, & empêcher que l'on ne faſſe des vœux que du conſentement exprès des magiſtrats. Chaque citoyen

naît sujet de l'état, & il n'a pas le droit de rompre des engagemens naturels envers la société sans l'aveu de ceux qui la gouvernent.

Si le souverain abolit un ordre religieux, ces vœux cessent d'être obligatoires. Le premier vœu est d'être citoyen ; c'est un serment primordial & tacite, autorisé de DIEU, un vœu dans l'ordre de la providence, un vœu inaltérable & imprescriptible qui unit l'homme en société avec la patrie & avec le souverain. Si nous avons pris un engagement postérieur, le vœu primitif a été réservé ; rien n'a pu énerver ni suspendre la force de ce serment primitif. Si donc le souverain déclare ce dernier vœu, qui n'a pu être que conditionnel & dépendant du premier, incompatible avec le serment naturel ; s'il trouve ce dernier vœu dangereux dans la société, & contraire au bien public qui est la suprême loi, tous sont dès-lors déliés en conscience de ce vœu ; pourquoi ? parce que la conscience les attachait primitivement au serment naturel, & au souverain. Le souverain dans ce cas ne dissout point un vœu ; il le déclare nul, il remet l'homme dans l'état naturel.

En voilà assez pour dissiper tous les sophismes par lesquels les canonistes ont cherché à embarrasser cette question si simple pour quiconque ne veut écouter que la raison.

SECTION QUATRIÈME.

Des peines ecclésiastiques.

Puisque ni l'église qui est l'assemblée de tous les fidèles, ni les ecclésiastiques qui sont ministres dans cette église au nom du souverain & sous son autorité, n'ont aucune force coactive, aucune puissance exécutrice, aucun pouvoir terrestre, il est évident que

ces miniſtres de la religion ne peuvent infliger que des peines uniquement ſpirituelles. Menacer les pécheurs de la colère du ciel, c'eſt la ſeule peine dont un paſteur peut faire uſage. Si l'on ne veut pas donner le nom de *peines* à ces cenſures, ou à ces déclamations, les miniſtres de la religion n'auront aucune peine à infliger.

L'égliſe peut-elle bannir de ſon ſein ceux qui la déshonorent ou la troublent ? Grande queſtion ſur laquelle les canoniſtes n'ont point héſité de prendre l'affirmative. Obſervons d'abord que les eccléſiaſtiques ne feront pas l'égliſe. L'égliſe aſſemblée dans laquelle ſont les magiſtrats ſouverains, pourrait ſans doute de droit, exclure de ſes congrégations un pécheur ſcandaleux, après des avertiſſemens charitables, réitérés & ſuffiſans. Cette excluſion ne peut dans ce cas même emporter aucune peine civile, aucun mal corporel, ni la privation d'aucun avantage terreſtre. Mais ce que peut l'égliſe de droit, les eccléſiaſtiques qui ſont dans l'égliſe ne le peuvent qu'autant que le ſouverain les y autoriſe & le leur permet.

C'eſt donc encore même dans ce cas au ſouverain à veiller ſur la manière dont ce droit ſera exercé ; vigilance d'autant plus néceſſaire qu'il eſt plus aiſé d'abuſer de cette diſcipline. C'eſt par conſéquent à lui, en conſultant les règles du ſupport & de la charité, à preſcrire les formes & les reſtrictions convenables : ſans cela, toute déclaration du clergé, toute excommunication ſerait nulle & ſans effet, même dans l'ordre ſpirituel. C'eſt confondre des cas entiérement différens que de conclure de la pratique des apôtres la manière de procéder aujourd'hui. Le ſouverain n'était pas de la religion des apôtres, l'égliſe n'était pas encore dans l'état ; les miniſtres du culte ne pouvaient pas recourir au magiſtrat. D'ailleurs,

les apôtres étaient des miniſtres extraordinaires tels qu'on n'en voit plus. Si l'on me cite d'autres exemples d'excommunications lancées ſans l'autorité du ſouverain, que dis-je, ſi l'on rappelle ce que l'on ne peut entendre ſans frémir d'horreur, des exemples mêmes d'excommunications fulminées inſolemment contre des ſouverains & des magiſtrats, je répondrai hardiment que ces attentats ſont une rebellion manifeſte, une violation ouverte des devoirs les plus ſacrés de la religion, de la charité & du droit naturel.

On voit donc évidemment que c'eſt au nom de toute l'égliſe que l'excommunication doit être prononcée contre les pécheurs publics, puiſqu'il s'agit ſeulement de l'excluſion de ce corps; ainſi elle doit être prononcée par les eccléſiaſtiques ſous l'autorité des magiſtrats & au nom de l'égliſe, pour les ſeuls cas dans leſquels on peut préſumer que l'égliſe entière bien inſtruite la prononcerait, ſi elle pouvait avoir en corps cette diſcipline qui lui appartient privativement.

Ajoutons encore, pour donner une idée complette de l'excommunication, & des vraies règles du droit canonique à cet égard, que cette excommunication légitimement prononcée par ceux à qui le ſouverain au nom de l'égliſe en a expreſſément laiſſé l'exercice, ne renferme que la privation des biens ſpirituels ſur la terre. Elle ne ſaurait s'étendre à autre choſe. Tout ce qui ſerait au-delà ſerait abuſif, & plus ou moins tyrannique. Les miniſtres de l'égliſe ne font que déclarer qu'un tel homme n'eſt plus membre de l'égliſe. Il peut donc jouir malgré l'excommunication de tous les droits naturels, de tous les droits civils, de tous les biens temporels comme homme, ou comme citoyen. Si le magiſtrat intervient & prive outre cela un tel homme d'une charge ou d'un emploi

ploi dans la ſociété, c'eſt alors une peine civile ajoutée pour quelque faute contre l'ordre civil.

Suppoſons encore que les eccléſiaſtiques qui ont prononcé l'excommunication, aient été ſéduits par quelque erreur ou quelque paſſion, (ce qui peut toujours arriver puiſqu'ils ſont hommes) celui qui a été ainſi expoſé à une excommunication précipitée eſt juſtifié par ſa conſcience devant DIEU. La déclaration faite contre lui n'eſt & ne peut être d'aucun effet pour la vie à venir. Privé de la communion extérieure avec les vrais fideles, il peut encore jouir ici-bas de toutes les conſolations de la communion intérieure. Juſtifié par ſa conſcience, il n'a rien à redouter dans la vie à venir du jugement de DIEU qui eſt ſon véritable juge.

C'eſt encore une grande queſtion dans le droit canonique, ſi le clergé, ſi ſon chef, ſi un corps eccléſiaſtique quelconque, peut excommunier les magiſtrats ou le ſouverain, ſous prétexte, ou par raiſon de l'abus de leur pouvoir. Cette queſtion ſeule eſt ſcandaleuſe, & le ſimple doute une rebellion manifeſte. En effet, le premier devoir de l'homme en ſociété eſt de reſpecter & de faire reſpecter le magiſtrat ; & vous prétendriez avoir le droit de le diffamer & de l'avilir ! qui vous aurait donné ce droit auſſi abſurde qu'exécrable ? ferait-ce DIEU qui gouverne le monde politique par les ſouverains, qui veut que la ſociété ſubſiſte par la ſubordination ?

Les premiers eccléſiaſtiques, à la naiſſance du chriſtianiſme, ſe ſont-ils crus autoriſés à excommunier les *Tibères*, les *Nérons*, les *Claudes*, & enſuite les *Conſtances* qui étaient hérétiques ? Comment donc a-t-on pu ſouffrir ſi long-tems des prétentions auſſi monſtrueuſes, des idées auſſi atroces, & les attentats affreux qui en ont été la ſuite ; attentats également réprouvés par la raiſon, le droit

naturel & la religion ? S'il était une religion qui enseignât de pareilles horreurs, elle devrait être proscrite de la société comme directement opposée au repos du genre humain. Le cri des nations s'est déjà fait entendre contre ces prétendues loix canoniques, dictées par l'ambition & le fanatisme. Il faut espérer que les souverains mieux instruits de leurs droits, soutenus par la fidélité des peuples, mettront enfin un terme à des abus si énormes, & qui ont causé tant de malheurs. Le philosophe inimitable qui nous a donné l'*Essai sur l'histoire générale & les mœurs des nations*, a été le premier qui a relevé avec force l'atrocité des entreprises de cette nature.

SECTION CINQUIÈME.

De l'inspection sur le dogme.

Le souverain n'est point le juge de la vérité du dogme ; il peut juger pour lui-même comme tout autre homme ; mais il doit prendre connaissance du dogme dans tout ce qui intéresse l'ordre civil, soit quant à la nature de la doctrine si elle avait quelque chose de contraire au bien public, soit quant à la manière de la proposer.

Règle générale dont les magistrats souverains n'auraient jamais dû se départir. Rien dans le dogme ne mérite l'attention de la police que ce qui peut intéresser l'ordre public ; c'est l'influence de la doctrine sur les mœurs qui décide de son importance. Toute doctrine qui n'a qu'un rapport éloigné avec la vertu, ne saurait être fondamentale. Les vérités qui sont propres à rendre les hommes doux, humains, soumis aux loix, obéissans au souverain, intéressent l'état, & viennent évidemment de DIEU.

SECTION SIXIÈME.

Inſpection des magiſtrats ſur l'adminiſtration des ſacremens.

L'adminiſtration des ſacremens doit être auſſi ſoumiſe à l'inſpection aſſidue du magiſtrat en tout ce qui intéreſſe l'ordre public.

On convient d'abord que le magiſtrat doit veiller ſur la forme des regiſtres publics des mariages, des baptêmes, des morts, ſans aucun égard à la croyance des divers citoyens de l'état.

Les mêmes raiſons de police & d'ordre n'exigeraient-elles pas qu'il y eût des regiſtres exacts entre les mains du magiſtrat, de tous ceux qui font des vœux pour entrer dans les cloîtres, dans les pays où les cloîtres ſont admis.

Dans le ſacrement de la pénitence, le miniſtre qui refuſe ou accorde l'abſolution, n'eſt comptable de ſes jugemens qu'à DIEU ; de même auſſi le pénitent n'eſt comptable qu'à DIEU s'il communie ou non, & s'il communie bien ou mal.

Aucun paſteur pécheur ne peut avoir le droit de refuſer publiquement & de ſon autorité privée, l'euchariſtie à un autre pécheur. JESUS-CHRIST impeccable ne refuſa pas la communion à *Judas*.

L'extrême-onction & le viatique demandés par les malades ſont ſoumis aux mêmes règles. Le ſeul droit du miniſtre eſt de faire des exhortations au malade, & le devoir du magiſtrat eſt d'avoir ſoin que le paſteur n'abuſe pas de ces circonſtances pour perſécuter les malades.

Autrefois c'était l'égliſe en corps qui appellait ſes paſteurs, & leur conférait le droit d'inſtruire & de gouverner le troupeau. Ce ſont aujourd'hui des eccle-

ſiaſtiques qui en conſacrent d'autres, mais la police publique doit y veiller.

C'eſt ſans doute un grand abus introduit depuis long-tems, que de conférer les ordres ſans fonction ; c'eſt enlever des membres à l'état ſans en donner à l'égliſe. Le magiſtrat eſt en droit de réformer cet abus.

Le mariage, dans l'ordre civil, eſt une union légitime de l'homme & de la femme pour avoir des enfans, pour les élever, & pour leur aſſurer les droits des propriétés ſous l'autorité de la loi. Afin de conſtater cette union, elle eſt accompagnée d'une cérémonie religieuſe, regardée par les uns comme un ſacrement, par les autres comme une pratique du culte public ; vraie logomachie qui ne change rien à la choſe. Il faut donc diſtinguer deux parties dans le mariage, le contrat civil ou l'engagement naturel, & le ſacrement ou la cérémonie ſacrée. Le mariage peut donc ſubſiſter avec tous ſes effets naturels & civils, indépendamment de la cérémonie religieuſe. Les cérémonies même de l'égliſe ne ſont devenues néceſſaires dans l'ordre civil que parce que le magiſtrat les a adoptées. Il s'eſt même écoulé un long tems ſans que les miniſtres de la religion aïent eu aucune part à la célébration des mariages. Du tems de *Juſtinien* le conſentement des parties en préſence de témoins, ſans aucune cérémonie de l'égliſe, légitimait encore le mariage parmi les chrétiens. C'eſt cet empereur qui fit vers le milieu du ſixième ſiècle, les premières loix pour que les prêtres intervinſſent comme ſimples témoins, ſans ordonner encore de bénédiction nuptiale. L'empereur *Léon* qui mourut ſur le trône en 886, ſemble être le premier qui ait mis la cérémonie religieuſe au rang des conditions néceſſaires. La loi même qu'il fit, atteſte que c'était un nouvel établiſſement.

De l'idée juſte que nous nous formons ainſi du ma-

riage, il résulte d'abord que le bon ordre & la piété même rendent aujourd'hui nécessaires les formalités religieuses, adoptées dans toutes les communions chrétiennes. Mais l'essence du mariage ne peut en être dénaturée; & cet engagement qui est le principal dans la société est, & doit demeurer toujours soumis dans l'ordre politique à l'autorité du magistrat.

Il suit delà encore que deux époux élevés dans le culte même des infideles & des hérétiques, ne sont point obligés de se remarier s'ils l'ont été selon la loi de leur patrie; c'est au magistrat dans tous les cas d'examiner la chose.

Le prêtre est aujourd'hui le magistrat que la loi a désigné librement en certains pays pour recevoir la foi de mariage. Il est très-évident que la loi peut modifier ou changer, comme il lui plaît, l'étendue de cette autorité ecclésiastique.

Les testamens & les enterremens sont incontestablement du ressort de la loi civile & de celui de la police. Jamais ils n'auraient dû souffrir que le clergé usurpât l'autorité de la loi à aucun de ces égards. On peut voir encore dans le *siécle de Louis XIV*, & dans celui de *Louis XV*, des exemples frappans des entreprises de certains ecclésiastiques fanatiques sur la police des enterremens. On a vû des refus de sacremens, d'inhumation, sous prétexte d'hérésie; barbarie dont les payens mêmes auraient eu horreur.

SECTION SEPTIÈME.

Jurisdiction des ecclésiastiques.

Le souverain peut sans doute abandonner à un corps ecclésiastique ou à un seul prêtre une jurisdiction sur certains objets & sur certaines personnes, avec une compétence convenable à l'autorité confiée. Je n'exa-

mine point s'il a été prudent de remettre ainsi une portion de l'autorité civile entre les mains d'un corps ou d'une personne, qui avait déjà une autorité sur les choses spirituelles. Livrer à ceux qui devaient seulement conduire les hommes au ciel, une autorité sur la terre, c'était réunir deux pouvoirs dont l'abus était trop facile : mais il est certain du moins qu'aucun homme en tant qu'ecclésiastique, ne peut avoir aucune sorte de jurisdiction. S'il la possède, elle est ou concédée par le souverain, ou usurpée, il n'y a point de milieu. Le royaume de JESUS-CHRIST n'est point de ce monde ; il a refusé d'être juge sur la terre, il a ordonné de rendre à *César* ce qui appartient à *César* ; il a interdit à ses apôtres toute domination ; il n'a prêché que l'humilité, la douceur & la dépendance. Les ecclésiastiques ne peuvent tenir de lui ni puissance, ni autorité, ni domination, ni jurisdiction dans le monde. Ils ne peuvent donc posséder légitimement aucune autorité que par une concession du souverain, de qui tout pouvoir doit dériver dans la société.

Puisque c'est du souverain seul que les ecclésiastiques tiennent quelque jurisdiction sur la terre, il suit delà que le souverain & ses magistrats doivent veiller sur l'usage que le clergé fait de son autorité, comme nous l'avons prouvé.

Il fut un tems, dans l'époque malheureuse du gouvernement féodal, où les ecclésiastiques s'étaient emparés en divers lieux des principales fonctions de la magistrature. On a borné dès-lors l'autorité des seigneurs de fiefs laïques, si redoutable au souverain, & si dure pour les peuples. Mais une partie de l'indépendance des jurisdictions ecclésiastiques a subsisté. Quand donc est-ce que les souverains seront assez instruits, ou assez courageux pour reprendre à eux toute autorité usurpée, & tant de droits dont on a

ſi ſouvent abuſé pour vexer les ſujets qu'ils doivent protéger ?

C'eſt de cette inadvertence des ſouverains que ſont venues les entrepriſes audacieuſes de quelques eccléſiaſtiques contre le ſouverain même. L'hiſtoire ſcandaleuſe de ces attentats énormes eſt conſignée dans des monumens qui ne peuvent être conteſtés, & il eſt à préſumer que les ſouverains éclairés aujourd'hui par les écrits des ſages, ne permettront plus des tentatives qui ont ſi ſouvent été accompagnées ou ſuivies de tant d'horreurs.

La bulle *in Cœna Domini* eſt encore en particulier une preuve ſubſiſtante des entrepriſes continuelles du clergé contre l'autorité ſouveraine & civile, &c. (Voyez *Bulle.*) Voyez ſurtout l'article des *Deux puiſſances.*

EXTRAIT DU TARIF DES DROITS *qu'on paie en France à la cour de Rome pour les bulles, diſpenſes, abſolutions &c., lequel tarif fut arrêté au conſeil du roi le* 4 *Septembre* 1691, *& qui eſt rapporté tout entier dans l'*Inſtruction de Jacques Le Pelletier, *imprimée à Lyon en* 1699, *avec approbation & privilége du roi ; à Lyon chez* Antoine Boudet, *huitième édition.*

On en a retiré les exemplaires, & les taxes ſubſiſtent.

1°. Pour abſolution du crime d'apoſtaſie, on paiera au pape quatre-vingts livres.

2°. Un bâtard qui voudra prendre les ordres, paiera pour la diſpenſe vingt-cinq livres ; s'il veut poſſéder un bénéfice ſimple, il paiera de plus cent quatre-vingts livres. S'il veut que dans la diſpenſe on ne faſſe pas mention de ſon illégitimité, il paiera mille cinquante livres.

3°. Pour difpenfe & abfolution de bigamie, mille cinquante livres.

4°. Pour difpenfe à l'effet de juger criminellement, ou d'exercer la médecine, quatre-vingt-dix livres.

5°. Abfolution d'héréfie, quatre-vingts livres.

6°. Bref de quarante heures pour fept ans, douze livres.

7°. Abfolution pour avoir commis un homicide à fon corps défendant ou fans mauvais deffein, quatre-vingt-quinze livres. Ceux qui étaient dans la compagnie du meurtrier doivent auffi fe faire abfoudre & payer pour cela quatre-vingt-cinq livres.

8°. Indulgences pour fept années, douze livres.

9°. Indulgences perpétuelles pour une confrairie, quarante livres.

10°. Difpenfe d'irrégularité ou d'inhabilité, vingt-cinq livres; fi l'irrégularité eft grande, cinquante livres.

11°. Permiffion de lire les livres défendus, vingt-cinq livres.

12°. Difpenfe de fimonie, quarante livres; fauf à augmenter fuivant les circonftances.

13°. Bref pour manger les viandes défendues, foixante-cinq livres.

14°. Difpenfe de vœux fimples de chafteté ou de religion, quinze livres. Bref déclaratoire de la nullité de la profeffion d'un religieux ou d'une religieufe, cent

livres : ſi on demande ce bref dix ans après la profeſſion, on paie le double.

DISPENSES DE MARIAGE.

Diſpenſe du quatrième degré de parenté avec cauſe, ſoixante-cinq livres ; ſans cauſe quatre-vingt-dix livres ; avec abſolution des familiarités que les futurs ont eues enſemble cent quatre-vingts livres.

Pour les parens du troiſième au quatrième degré, tant du côté de père que de celui de la mère, la diſpenſe ſans cauſe eſt de huit cent quatre-vingts livres, avec cauſe cent quarante-cinq livres.

Pour les parens au ſecond degré d'un côté, & au quatrième de l'autre, les nobles paieront mille quatre cent trente livres ; pour les roturiers mille cent cinquante-cinq livres.

Celui qui voudra épouſer la ſœur de la fille avec laquelle il a été fiancé, paiera pour la diſpenſe mille quatre cent trente livres.

Ceux qui ſont parens au troiſième degré, s'ils ſont nobles, ou s'ils vivent honnêtement, paieront mille quatre cent trente livres ; ſi la parenté eſt tant du côté du père que de celui de la mère, deux mille quatre cent trente livres.

Parens au ſecond degré paieront quatre mille cinq cent trente livres ; ſi la future a accordé des faveurs au futur, ils paieront de plus pour l'abſolution deux mille trente livres.

Ceux qui ont tenu ſur les fonts de baptême l'enfant de l'un ou de l'autre, la diſpenſe eſt de deux mille ſept cent trente livres. Si l'on veut ſe faire abſoudre d'avoir pris des plaiſirs prématurés, on paiera de plus mille trois cent trente livres.

Celui qui a joui des faveurs d'une veuve pendant la



vie du premier mari, paiera pour l'épouser légitimement cent quatre-vingt-dix livres.

En Espagne & en Portugal, les dispenses de mariage sont beaucoup plus chères. Les cousins-germains ne les obtiennent pas à moins de deux mille écus de dix jûles de Componade.

Les pauvres ne pouvant pas payer des taxes aussi fortes, on leur fait des remises. Il vaut bien mieux tirer la moitié du droit que de ne rien avoir du tout en refusant la dispense.

On ne rapporte pas ici les sommes que l'on paie pour les bulles des évêques, des abbés, des prieurs, des curés &c.; on les trouve dans les almanachs; mais on ne voit pas de quelle autorité il impose des taxes sur les laïcs qui épousent leurs cousines.



DU DROIT DE LA GUERRE.

Dialogue entre un Anglais & un Allemand.

L'ALLEMAND.

QU'ENTENDEZ-vous par le droit de la guerre?

L'ANGLAIS.

Votre *Grotius* en a fait un ample traité, dans lequel il cite plus de deux cents auteurs Grecs ou Latins, & même des auteurs Juifs.

L'ALLEMAND.

Croyez-vous que le prince *Eugène*, & le duc de *Marlborough* l'eussent étudié quand ils vinrent humilier

la fierté de *Louis XIV*? Le droit de la paix je le connais assez ; c'est de tenir sa parole, & de laisser tous les hommes jouir des droits de la nature ; mais pour le droit de la guerre, je ne sais ce que c'est. Le code du meurtre me semble une étrange imagination. J'espère que bientôt on nous donnera la jurisprudence des voleurs de grand chemin.

L'ANGLAIS.

Comment accorderons-nous donc cette horreur si ancienne, si universelle de la guerre, avec des idées du juste & de l'injuste ? avec cette bienveillance pour nos semblables que nous prétendons être née avec nous ? avec le *to Kalon*, le beau & l'honnête ?

L'ALLEMAND.

N'allons pas si vîte. Ce crime qui consiste à commettre un si grand nombre de crimes en front de bandière, n'est pas tout-à-fait si universel qu'on le croit. Les brames & les primitifs nommés *quakres*, n'ont jamais été coupables de cette abomination. Les nations qui sont au-delà du Gange versent très-rarement le sang ; & je n'ai point lu que la république de San-Marino ait jamais fait la guerre, quoiqu'elle ait à-peu-près autant de terrain qu'en avait *Romulus*. Les Lapons, les Somoyèdes, les peuples du Kamshatka n'ont jamais attaqué leurs voisins. Les peuples de l'Indus & de l'Hidaspe furent bien surpris de voir les premiers voleurs armés qui vinrent s'emparer de leur beau pays. Plusieurs peuples de l'Amérique n'avaient jamais entendu parler de ce péché horrible, quand les Espagnols vinrent les exterminer l'évangile à la main.

Il n'est point dit que les Cananéens eussent jamais fait la guerre à personne, lorsqu'une horde de Juifs

parut tout-d'un-coup, mit les bourgades en cendres, égorgea les femmes ſur les corps de leurs maris, & les enfans ſur le ventre de leurs mères. Comment expliquerons-nous cette fureur dans nos principes?

L' ANGLAIS.

Comme les médecins rendent raiſon de la peſte, des deux véroles & de la rage. Ce ſont des maladies attachées à la conſtitution de nos organes. On n'eſt pas toujours attaqué de la rage & de la peſte; il ſuffit ſouvent qu'un prétendu politique enragé ait mordu un autre miniſtre pour que la rage ſe communique dans trois mois à quatre ou cinq cent mille hommes.

Mais quand on a ces maladies, il y a quelques remèdes. En connaiſſez-vous pour la guerre?

L' ALLEMAND.

Je n'en connais que deux dont la tragédie s'eſt emparée. La crainte & la pitié. La crainte nous oblige ſouvent à faire la paix: & la pitié que la nature a miſe dans nos cœurs comme un contrepoiſon contre l'héroïſme carnaſſier, fait qu'on ne traite pas toujours les vaincus à toute rigueur. Notre intérêt même eſt d'uſer envers eux de miſéricorde, afin qu'ils ſervent ſans trop de répugnance leurs nouveaux maîtres: je ſais bien qu'il y a eu des brutaux qui ont fait ſentir rudement le poids de leurs chaînes aux nations ſubjuguées. A cela je n'ai autre choſe à répondre que ce vers d'une tragédie intitulée *Spartacus*, compoſée par un Français qui penſe profondément.

La loi de l'univers eſt malheur aux vaincus.

L' ANGLAIS.

J'ai dompté un cheval: ſi je ſuis ſage, je le nourris

bien, je le careffe, & je le monte; fi je fuis un fou furieux, je l'égorge.

L'ALLEMAND.

Cela n'eft pas confolant : car nous avons prefque tous été fubjugués. Vous autres Anglais vous l'avez été par les Romains, par les Saxons & les Danois, & enfuite par un bâtard de Normandie. Le berçeau de notre religion eft entre les mains des Turcs : une poignée de Francs a foumis la Gaule. Les Tyriens, les Carthaginois, les Romains, les Goths, les Arabes ont tour-à-tour fubjugué l'Efpagne; des Latins vinrent des bords du Tibre voler les beftiaux des bords du Rhin & du Danube; ils firent les cultivateurs efclaves. Enfin, de la Chine à Cadix, prefque tout l'univers a toujours appartenu au plus fort. Je ne connais aucun conquérant qui foit venu l'épée dans une main & un code dans l'autre; ils n'ont fait des loix qu'après la victoire, c'eft-à-dire, après la rapine; & ces loix, ils les ont faites précifément pour foutenir leur tyrannie. Que diriez-vous, fi quelque bâtard de Normandie venait s'emparer de votre Angleterre pour venir vous donner fes loix?

L'ANGLAIS.

Je ne dirais rien; je tâcherais de le tuer à fa defcente dans ma patrie; s'il me tuait, je n'aurais rien à répliquer : s'il me fubjuguait, je n'aurais que deux partis à prendre, celui de me tuer moi-même, ou celui de le bien fervir.

L'ALLEMAND.

Voilà de triftes alternatives. Quoi! point de loi de la guerre, point de droit des gens?

L'ANGLAIS.

J'en ſuis fâché ; mais il n'y en a point d'autres que de ſe tenir continuellement ſur ſes gardes. Tous les rois, tous les miniſtres penſent comme moi ; & c'eſt pourquoi douze cent mille mercenaires en Europe font aujourd'hui la parade tous les jours en tems de paix.

Qu'un prince licencie ſes troupes dans votre continent, qu'il laiſſe tomber ſes fortifications en ruine, & qu'il paſſe ſon tems à lire *Grotius*, vous verrez ſi dans un an ou deux il n'aura pas perdu ſon royaume.

L'ALLEMAND.

Quoi ! votre Angleterre ſerait perdue ſi vous n'aviez pas à *ſtanding army* une armée ſur pied ?

L'ANGLAIS.

Oh ! nous ſommes dans un cas différent ; c'eſt une *ſtanding army* qui peut nous perdre ; il ne nous faut que des flottes. Mais de façon ou d'autre, il faut ſe mettre en état d'être auſſi injuſte que ſes voiſins. Alors l'ambition eſt contenue par l'ambition, alors les chiens d'égale force montrent les dents, & ne ſe déchirent que lorſqu'ils ont à diſputer une proie.

L'ALLEMAND.

Mais les Romains, les Romains ces grands légiſlateurs !

L'ANGLAIS.

Ils faiſaient des loix, comme les Algériens aſſujet-

tiſſent leurs eſclaves à la règle ; mais quand ils combattaient pour réduire les nations en eſclavage, leur loi était leur épée. Voyez le grand *Céſar*, le mari de tant de femmes, & la femme de tant d'hommes, il fait mettre en croix deux mille citoyens du pays de Vannes, afin que le reſte apprenne à être plus ſouple ; enſuite quand toute la nation eſt bien apprivoiſée, viennent les loix & les beaux réglemens. On bâtit des cirques, des amphithéatres ; on élève des aqueducs, on conſtruit des bains publics ; & les peuples ſubjugués danſent avec leurs chaînes.

L'ALLEMAND.

On dit pourtant que dans la guerre il y a des loix qu'on obſerve. Par exemple, on fait une trêve de quelques jours pour enterrer ſes morts. On ſtipule qu'on ne ſe battra pas dans un certain endroit. On accorde une capitulation à une ville aſſiégée ; on lui permet de racheter ſes cloches. On n'éventre point les femmes groſſes quand on prend poſſeſſion d'une place qui s'eſt rendue. Vous faites des politeſſes à un officier bleſſé qui eſt tombé entre vos mains ; & s'il meurt vous le faites enterrer.

L'ANGLAIS.

Ne voyez-vous pas que ce ſont-là les loix de la paix, les loix de la nature, les loix primitives qu'on exécute réciproquement ? La guerre ne les a pas dictées ; elles ſe font entendre malgré la guerre ; & ſans cela les trois quarts du globe ne ſeraient qu'un déſert couvert d'oſſemens.

Si les deux plaideurs acharnés & près d'être ruinés par leurs procureurs, font entr'eux un accord qui leur laiſſe à chacun un peu de pain, appellerez-vous cet accord une *loi du barreau* ? Si une horde de

théologiens allant faire brûler en cérémonie quelques raisonneurs qu'ils appellent *hérétiques*, apprend que le lendemain le parti hérétique les fera brûler à son tour ; s'ils font grace afin qu'on la leur fasse, direz-vous que c'est-là une loi théologique ? Vous avouerez qu'ils ont écouté la nature & l'intérêt malgré la théologie. Il en est de même dans la guerre. Le mal qu'elle ne fait pas, c'est le besoin & l'intérêt qui l'arrête. La guerre, vous dis-je, est une maladie affreuse qui saisit les nations l'une après l'autre, & que la nature guérit à la longue.

L'ALLEMAND.

Quoi ! vous n'admettez donc point de guerre juste ?

L'ANGLAIS.

Je n'en ai jamais connu de cette espèce ; cela me paraît contradictoire & impossible.

L'ALLEMAND.

Quoi ! lorsque le papa *Alexandre VI* & son infame fils *Borgia* pillaient la Romagne, égorgeaient, empoisonnaient tous les seigneurs de ce pays, en leur accordant des indulgences, il n'était pas permis de s'armer contre ces monstres ?

L'ANGLAIS.

Ne voyez-vous pas que c'étaient ces monstres qui faisaient la guerre ? Ceux qui se défendaient, la soutenaient. Il n'y a certainement dans ce monde que des guerrres offensives, la défensive n'est autre chose que la résistance à des voleurs armés.

L'ALLEMAND.

L'ALLEMAND.

Vous vous moquez de nous. Deux princes ſe diſputent un héritage, leur droit eſt litigieux, leurs raiſons ſont également plauſibles ; il faut bien que la guerre en décide : alors cette guerre eſt juſte des deux côtés.

L'ANGLAIS.

C'eſt vous qui vous moquez. Il eſt impoſſible phyſiquement, que l'un des deux n'ait pas tort ; & il eſt abſurde & barbare que des nations périſſent parce que l'un de ces deux princes a mal raiſonné. Qu'ils ſe battent en champ clos s'ils veulent ; mais qu'un peuple entier ſoit immolé à leurs intérêts, voilà où eſt l'horreur. Par exemple, l'archiduc *Charles* diſpute le trône d'Eſpagne au duc d'*Anjou*, & avant que le procès ſoit jugé, il en coûte la vie à plus de cinq cent mille hommes. Je vous demande ſi la choſe eſt juſte ?

L'ALLEMAND.

J'avoue que non. Il fallait trouver quelqu'autre biais pour accommoder le différend.

L'ANGLAIS.

Le tems amène la guériſon de cette horrible épidémie ; la nation & ceux qui entrent dans la querelle ſont malades de la rage. Ses horribles ſymptomes durent douze ans juſqu'à ce que les enragés épuiſés n'en pouvant plus, ſoient forcés de s'accorder. Le haſard, le mêlange de bons & de mauvais ſuccès, les intrigues, la laſſitude ont éteint cet incendie, que d'autres haſards, d'autres intrigues, la cupidité la jalouſie, l'eſpérance avaient allumé. La guerre eſt

comme le mont Vésuve ; ses éruptions engloutissent des villes, & ses embrasemens s'arrêtent. Il y a des tems où les bêtes féroces descendues des montagnes dévorent une partie de vos travaux, ensuite elles se retirent dans leurs cavernes.

L'ALLEMAND.

Quelle funeste condition que celle des hommes ?

L'ANGLAIS.

Celle des perdrix est pire ; les renards, les oiseaux de proie les dévorent, les chasseurs les tuent, les cuisiniers les rôtissent ; & cependant il y en a toujours. La nature conserve les espèces, & se soucie très-peu des individus.

L'ALLEMAND.

Vous êtes dur, & la morale ne s'accommode pas de ces maximes.

L'ANGLAIS.

Ce n'est pas moi qui suis dur ; c'est la destinée. Vos moralistes font très-bien de crier toujours, « Misérables mortels, soyez justes & bienfaisans, cultivez la terre & ne l'ensanglantez pas. Princes, n'allez pas dévaster l'héritage d'autrui, de peur qu'on ne vous tue dans le vôtre ; restez chez vous, pauvres gentillâtres, rétablissez votre masure ; tirez de vos fonds le double de ce que vous en tiriez ; entourez vos champs des hais vives ; plantez des mûriers ; que vos sœurs vous fassent des bas de soie ; améliorez vos vignes ; & si des peuples voisins veulent venir boire votre vin malgré vous, défendez-vous avec courage ; mais n'allez pas vendre votre sang à des princes qui ne vous connais-

» ſent pas, qui ne jetteront jamais ſur vous un coup » d'œil, & qui vous traitent comme des chiens de » chaſſe qu'on mène contre le ſanglier, & qu'on laiſſe » enſuite mourir dans un chenil. »

Ces diſcours feront peut-être impreſſion ſur trois ou quatre têtes bien organiſées, tandis que cent mille autres ne les entendront ſeulement pas, & brigueront l'honneur d'être lieutenants de houſards.

Pour les autres moraliſtes à gages que l'on nomme *prédicateurs*, ils n'ont jamais ſeulement oſé prêcher contre la guerre. Ils déclament contre les appétis ſenſuels après avoir pris leur chocolat. Ils anathématiſent l'amour, & au ſortir de la chaire où ils ont crié, geſticulé & ſué, ils ſe font eſſuyer par leurs dévotes. Ils s'époumonnent à prouver des myſtères dont ils n'ont pas la plus légère idée. Mais ils ſe gardent bien de décrier la guerre, qui réunit tout ce que la perfidie a de plus lâche dans les manifeſtes, tout ce que l'infame friponnerie a de plus bas dans les fournitures des armées, tout ce que le brigandage a d'affreux dans le pillage, le viol, le larcin, l'homicide, la dévaſtation, la deſtruction. Au contraire, ces bons prêtres béniſſent en cérémonie les étendars du meurtre : & leurs confrères chantent pour de l'argent des chanſons juives, quand la terre a été inondée de ſang.

Les Français nos voiſins ſont de grands comédiens en chaire ; mais je ne me ſouviens point en effet d'avoir lu dans leur prolixe & argumentant *Bourdaloue*, le premier qui ait mis les apparences de la raiſon dans ſes ſermons ; je ne me ſouviens point, dis-je, d'avoir lu une ſeule page contre la guerre.

Leur élégant & compaſſé *Maſſillon*, en béniſſant les drapeaux du régiment de *Catinat*, fait à la vérité quelques vœux pour la paix ; mais il permet l'ambition. « Ce deſir, dit-il, de voir vos ſervices ré» compenſés : s'il eſt modéré, s'il ne vous porte pas

» à vous frayer des routes d'iniquité pour parvenir » à vos fins, n'a rien dont la morale chrétienne puisse » être blessée. » Enfin il prie DIEU d'envoyer l'ange exterminateur au-devant du régiment de *Catinat.* « O mon DIEU, faites-le précéder toujours de la » victoire & de la mort ; répandez sur ses ennemis les » esprits de terreur & de vertige. »

J'ignore si la victoire peut précéder un régiment & si DIEU répand des esprits de vertige ; mais je sais que les prédicateurs autrichiens en disaient autant aux cuirassiers de l'empereur, & que l'ange exterminateur ne savait auquel entendre.

Les prédicateurs Juifs allèrent encore plus loin. On voit avec édification les prières humaines dont leurs pseaumes sont remplis. Il n'est question que de mettre l'épé divine sur sa cuisse, d'éventrer les femmes, d'écraser les enfans à la mammelle contre la muraille. L'ange exterminateur ne fut pas heureux dans ses campagnes ; il devint l'ange exterminé ; & les Juifs pour prix de leurs pseaumes furent toujours vaincus & esclaves. Ils ne réparèrent que par l'usure la mal que leur avait fait la guerre.

De quelque côté que vous vous tourniez, vous verrez que les prêtres ont toujours prêché le carnage, depuis un *Aaron* que *Toland* prétend avoir été pontife d'une horde d'Arabes, jusqu'au prédicant *Jurieu* prophête d'Amsterdam. Les négocians de cette ville aussi sensés que ce pauvre garçon était fou, le laissaient dire, & vendaient leur gérofle & leur cannelle.

L'ALLEMAND.

Eh bien, n'allons point à la guerre ; ne nous faisons point tuer au hasard pour avoir de quoi vivre. Contentons-nous de nous bien défendre contre les voleurs appellés *conquérans.*

L' ANGLAIS.

C'eſt bien dit. Mais c'eſt cela qui eſt difficile.



DRUIDES.

(*La ſcène eſt dans le Tartare.*)

LES FURIES *entourées de ſerpens & le fouet à la main.*

ALLONS, barbaroquincorix, druide Celte, & toi déteſtable Calchas, hiérophante Grec, voici les momens où vos juſtes ſupplices ſe renouvellent ; l'heure des vengeances a ſonné.

LE DRUIDE ET CALCHAS.

Ah ! la tête ! les flancs, les yeux, les oreilles, les feſſes ; pardon, meſdames, pardon !

CALCHAS.

Voici deux vipères qui m'arrachent les yeux.

LE DRUIDE.

Un ſerpent m'entre dans les entrailles par le fondement ; je ſuis dévoré.

CALCHAS.

Je ſuis déchiré ; faut-il que mes yeux reviennent tous les jours pour m'être arrachés !

LE DRUIDE.

Faut-il que ma peau renaiſſe pour tomber en lambeaux ! aie ! ouf !

TISIPHONE.

Cela t'apprendra, vilain druide, à donner une autrefois la miſérable plante paraſite nommée le gui de chêne pour un remède univerſel. Eh bien, immoleras-tu encore à ton dieu Theutatès des petites filles & des petits garçons ? les brûleras-tu encore dans des paniers d'oſier au ſon du tambour ?

LE DRUIDE.

Jamais, jamais, madame, un peu de charité.

TISIPHONE.

Tu n'en as jamais eu. Courage, mes ſerpens ; encore un coup de fouet à ce ſacré coquin.

ALECTON.

Qu'on m'étrille vigoureuſement ce Calchas,

Qui vers nous s'eſt avancé
L'œil farouche, l'air ſombre, & le poil hériſſé. (*)

CALCHAS.

On m'arrache le poil, on me brûle, on me berne, on m'écorche, on m'empale.

(*) Iphigénie de *Racine*.

ALECTON.

Scélérat ! égorgeras-tu encore une jeune fille au-lieu de la marier, & le tout pour avoir du vent ?

CALCHAS ET LE DRUIDE.

Ah ! quels tourmens ! que de peines, & point mourir !

ALECTON ET TISIPHONE.

Ah ! ah ! j'entends de la musique, dieu me pardonne ; c'est Orphée ; nos serpens sont devenus doux comme des moutons.

CALCHAS.

Je ne souffre plus du tout ; voilà qui est bien étrange !

LE DRUIDE.

Je suis tout ragaillardi. O la grande puissance de la bonne musique ! & qui es-tu, divin homme, qui guéris les blessures, & qui réjouis l'enfer ?

ORPHÉE.

Mes camarades, je suis prêtre comme vous ; mais je n'ai jamais trompé personne, & je n'ai égorgé ni garçon ni fille. Lorsque j'étais sur la terre, au-lieu de faire abhorrer les dieux, je les ai fait aimer ; j'ai adouci les mœurs des hommes que vous rendiez féroces. Je fais le même métier dans les enfers. J'ai rencontré là-bas deux barbares prêtres qu'on fessait à toute outrance ; l'un avait autrefois hâché un roi en morceaux, l'autre avait fait couper la tête à sa propre reine à la porte-aux-chevaux. J'ai fini leur pénitence, je leur ai

joué du violon ; ils m'ont promis que quand ils reviendraient au monde ils vivraient en honnêtes gens.

LE DRUIDE ET CALCHAS.

Nous vous en promettons autant, foi de prêtres.

ORPHÉE.

Oui, mais paſſato il pericolo gabbato il ſanto.

(*La ſcène finit par une danſe figurée d'Orphée, des damnés & des furies, & par une ſymphonie très-agréable.*)

Fin du tome troiſième.



TABLE DES ARTICLES

contenus dans ce volume.

Fin de la table du tome troisième.

ERRATA,

Pour le troisième volume des questions sur l'Encyclopédie.

PAGE 70, *ligne* 20, videt nubis, *lisez* : videt nubes.

Page 193, *ligne* 32, soleil écroulé, *lisez* : soleil encroûté.

Page 254, *lignes* 17 & 18, animaux inondés, *lisez* : animaux immondes.

Page 279, *ligne* 8, un *s*, *lisez* : un *s* génitif.

